



Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 969.554,07 €
Siège social : 1, rue Jacqueline Auriol, 35235 Thorigné-Fouillard
477 840 441 R.C.S Rennes

DOCUMENT DE REFERENCE INCLUANT LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL



Le présent document de référence a été enregistré le 30 mars 2017 par l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») en application de son règlement général, notamment de l'article 212-13 sous le numéro R.17-011. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié que le document est complet et compréhensible et que les informations qu'il contient sont cohérentes. Il n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés par l'AMF.

En application des dispositions de l'article 28 du Règlement CE n°809/2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- Les comptes sociaux de Kerlink pour les exercices clos le 31 décembre 2013, 31 décembre 2014 et 31 décembre 2015, établis selon le Référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne et les rapports des commissaires aux comptes y afférent tels que présentés aux paragraphes 20.1, 20.2 du document de base de Kerlink enregistré par l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le 11 avril 2016 sous le numéro I.16-018 (le « Document de base ») ;
- L'examen de la situation financière de la Société pour les exercices clos au 31 décembre 2014 et 31 décembre 2015 présentés aux chapitres 9 et 10 du Document de base.

Ce document est disponible sans frais au siège social de la Société, ainsi qu'en version électronique sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur celui de la Société (www.kerlink.com).

TABLE DES MATIERES

1. PERSONNES RESPONSABLES	10
1.1 Responsable du document de référence	10
1.2 Attestation de la personne responsable	10
1.3 Responsable de l'information financière	10
2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	11
2.1 Commissaires aux comptes titulaires	11
2.2 Commissaires aux comptes suppléants	11
2.3 Commissaires aux comptes ayant démissionné	11
3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES.....	12
4. FACTEURS DE RISQUES	14
4.1 Risques liés à l'activité et au marché de la Société.....	14
4.1.1 Risques liés au développement.....	14
4.1.2 Risques liés au marché de l'Internet des Objets	15
4.1.3 Risques pour les produits de ne pas satisfaire les attentes des opérateurs de réseaux.....	15
4.1.4 Risques liés à la concurrence.....	15
4.1.5 Risques liés aux innovations concurrentes	15
4.1.6 Risque de réputation.....	16
4.1.7 Risques liés à l'interopérabilité	16
4.1.8 Risques liés à l'évolution technologique de la cryptographie	16
4.1.9 Risque d'un marché difficile à convertir et à pénétrer	16
4.1.10 Risques liés à l'évolution du prix des produits.....	17
4.1.11 Risques liés à l'évolution du prix des matières premières.....	17
4.1.12 Risques de rupture technologique	17
4.1.13 Risques liés au niveau de maturité de l'activité	18
4.2 Risques liés au processus de fabrication et à la dépendance vis-à-vis des tiers	18
4.2.1 Risques liés aux fournisseurs et à la sous-traitance.....	18
4.2.2 Risques liés à l'automatisation de la production	19
4.2.3 Risques de qualité et de défaillance des produits	19
4.2.4 Risques liés à la garantie accordée sur les produits vendus par la Société.....	20
4.2.5 Risques de marges inférieures.....	20
4.2.6 Risques liés aux distributeurs et intégrateurs	20
4.2.7 Risques liés à la dépendance de la Société à son réseau de distribution	21
4.2.8 Risque de dépendance au marché des composants électroniques et d'obsolescence des produits.....	21
4.2.9 Risques liés à l'utilisation de la technologie LoRa™ dans les produits.....	22
4.2.10 Risques liés à la résiliation de contrats de licence et de collaboration	22
4.2.11 Risques liés aux clients.....	22
4.2.12 Risques liés aux stocks	23
4.3 Risques liés à l'organisation de la Société	23
4.3.1 Risques de dépendance aux hommes-clés	23
4.3.2 Risques liés à la gestion des systèmes d'information.....	24
4.3.3 Risques liés à la gestion de la croissance interne	24
4.3.4 Risques liés à la réalisation d'opérations de croissance externe	25
4.4 Risques juridiques	25
4.4.1 Risques liés aux évolutions législatives et réglementaires	25
4.4.2 Risques liés aux effets, sur la santé, des ondes électromagnétiques.....	27
4.4.3 Risques liés à l'émergence d'une ou plusieurs normes qui diminuerait la portée, en termes de technologie et/ou de marché, de l'Internet des Objets.....	27
4.4.4 Risques liés à la propriété intellectuelle	27

4.4.5	Risques fiscaux et douaniers	28
4.4.6	Risques liés à la mise en jeu de la responsabilité du fait des produits	29
4.4.7	Risques liés à la gestion de la confidentialité des données personnelles.....	29
4.4.8	Faits exceptionnels et litiges.....	30
4.5	Risques industriels et environnementaux.....	30
4.6	Risques financiers	31
4.6.1	Risques sur les besoins de financement	31
4.6.2	Risques liés aux pertes historiques et futures	31
4.6.3	Risque de crédit.....	32
4.6.4	Risques de liquidité	32
4.6.5	Risques liés au nantissement d’actifs de la Société.....	33
4.6.6	Risques liés au crédit d’impôt recherche.....	34
4.6.7	Risques liés à l’accès à des avances publiques.....	34
4.6.8	Risque de dilution.....	34
4.6.9	Risques pays.....	35
4.7	Risques de marché	35
4.7.1	Risques de taux d’intérêt	35
4.7.2	Risques de change	35
4.7.3	Risques sur actions	35
4.8	Assurance et couverture des risques	36
5.	INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE.....	39
5.1	Histoire et évolution de la Société	39
5.1.1	Raison sociale et nom commercial de la Société.....	39
5.1.2	Lieu et numéro d’enregistrement de la Société	39
5.1.3	Date de constitution et durée	39
5.1.4	Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités.....	39
5.1.5	Evénements importants dans le développement des activités de la Société.....	39
5.2	Investissements	40
5.2.1	Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices	40
5.2.2	Principaux investissements en cours	41
5.2.3	Principaux investissements futurs	41
6.	APERCU DES ACTIVITES	42
6.1	Introduction.....	42
6.2	Le contexte de l’Internet des Objets (IoT)	43
6.2.1	L’IoT, de quoi parle-t-on ?	43
6.2.2	Une transformation profonde de la société qui engendre de nouveaux besoins et usages ..	44
6.2.3	L’IoT comme levier de croissance	45
6.3	Le marché de l’IoT dans son ensemble.....	46
6.3.1	Des référentiels historiques qui seront rapidement dépassés.....	46
6.3.2	Le marché en valeur	47
6.3.3	Besoins de couverture et d’infrastructures de réseaux IoT.....	49
6.4	Le marché de l’Internet des Objets bas débits et longue portée, LPWAN.....	52
6.4.1	Le potentiel du marché de l’IoT LPWAN.....	52
6.4.2	Les technologies en présence:	54
6.4.3	Focus LPWAN - LoRa™	55
6.5	Présentation de l’activité et de la stratégie	59
6.5.1	Le positionnement de la Société.....	59
6.5.2	Les produits et services, et la clientèle ciblée.....	60
6.5.2.1	L’offre à destination des réseaux télécoms publics	61
6.5.2.2	L’offre à destination des réseaux privés	62
6.5.2.3	L’offre Reference Design à destination des fabricants d’objets.....	66

6.5.3	La stratégie de développement	66
6.5.3.1	S'appuyer sur un portefeuille clients déjà fourni et accroître la visibilité de la marque	66
6.5.3.2	Poursuivre les lancements de produits et services	68
6.5.3.3	Conquérir de nouveaux clients et de nouveaux territoires.....	70
6.6	Présentation de l'organisation et des performances	72
6.6.1	Les équipes et l'organisation des équipes	72
6.6.2	Une activité en forte hausse.....	74
6.6.3	Une bonne maîtrise des charges opérationnelles.....	76
6.7	L'environnement concurrentiel et réglementaire	78
6.7.1	Les concurrents identifiés.....	78
6.7.2	La réglementation.....	78
7.	ORGANIGRAMME	80
7.1	Organigramme juridique	80
7.2	Liste des filiales, succursales et établissements secondaires.....	80
7.3	Principaux flux intra-groupe	80
8.	PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENT	81
8.1	Descriptif des propriétés immobilières	81
8.2	Questions environnementales	81
9.	EXAMEN DU RESULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIERE.....	82
9.1	Présentation générale	82
9.1.1	Introduction	82
9.1.2	Principaux facteurs qui ont une incidence sur l'activité et les résultats	82
9.2	Présentation et analyse des comptes d'exploitation	83
9.2.1	Chiffre d'affaires et produits opérationnels.....	83
9.2.2	Coût des achats et de la sous-traitance	85
9.2.3	Charges opérationnelles par fonction	85
9.2.4	Formation du résultat opérationnel.....	88
9.2.5	Formation du résultat net.....	88
9.2.5.1	Produits et charges financières	88
9.2.5.2	Impôts sur les sociétés	89
9.2.5.3	Résultat de base par action	89
9.3	Présentation et analyse du bilan	89
9.3.1	Actifs non courants.....	89
9.3.2	Actifs courants.....	90
9.3.3	Capitaux propres	90
9.3.4	Passifs non courants	91
9.3.5	Passifs courants	91
10.	TRÉSORERIE ET CAPITAUX.....	92
10.1	Information sur les capitaux, liquidités et sources de financement	92
10.1.1	Financement par le capital.....	92
10.1.2	Financement par avances remboursables et subventions	93
10.1.3	Financement par le crédit d'impôt recherche	93
10.1.4	Financement par emprunt.....	93
10.1.5	Engagements hors bilan.....	94
10.2	Flux de trésorerie.....	94
10.2.1	Flux net généré par l'activité.....	94
10.2.2	Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	95
10.2.3	Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	95

10.3	Informations sur les conditions d’emprunt et la structure de financement.....	95
10.4	Restriction à l’utilisation des capitaux.....	95
10.5	Sources de financement.....	96
11.	INNOVATION, BREVETS, LICENCES, MARQUES ET NOMS DE DOMAINE	97
11.1	Politique d’innovation	97
11.2	Protection de la propriété intellectuelle	98
11.2.1	Brevets et demandes de brevets.....	98
11.2.2	Nature et couverture des brevets	98
11.2.3	Brevets actuellement exploités	100
11.2.4	Autres éléments de propriété intellectuelle	100
11.2.4.1	Les logiciels.....	100
11.2.4.2	Les marques, domaines et savoir faire.....	100
11.2.4.3	Les litiges.....	102
12.	TENDANCES.....	103
12.1	Principales tendances depuis la fin du dernier exercice clos le 31 décembre 2016.....	103
12.2	Tendance connue, incertitude, demande d’engagement ou événement raisonnablement susceptible d’influer sur les perspectives de la Société	103
13.	PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE.....	104
14.	ORGANES D’ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GENERALE.....	105
14.1	Dirigeants et membres du Conseil d’administration	105
14.1.1	Composition du Conseil d’administration	105
14.1.2	Autres mandats sociaux.....	106
14.1.3	Biographie des membres des organes sociaux	107
14.1.4	Déclarations relatives aux membres de la direction et aux administrateurs.....	108
14.1.5	Déclaration sur la détention d’actions de la Société.....	109
14.2	Conflits d’intérêt au niveau des organes d’administration et de direction.....	109
14.3	Censeurs	109
14.4	Direction générale	109
14.5	Déclarations concernant les organes d’administration et de la direction générale	110
15.	REMUNERATIONS ET AVANTAGES	111
15.1	Rémunération des administrateurs et de la Direction générale.....	111
15.2	Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des mandataires sociaux	114
15.3	Actions attribuées gratuitement, bons de souscription d’actions et options de souscription d’actions attribués aux mandataires sociaux.....	114
16.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D’ADMINISTRATION ET DE DIRECTION... 115	
16.1	Direction de la Société.....	115
16.1.1	Direction générale	115
16.1.2	Conseil d’administration	116
16.2	Informations sur les contrats liant les dirigeants et la Société (articles 5 du règlement intérieur et 23 des statuts)	121
16.3	Information relative aux comités	123
16.4	Gouvernement d’entreprise	123
16.5	Administrateurs indépendants	125
16.6	Contrôle interne	125

16.6.1	Définition et objectifs du contrôle interne.....	125
16.6.2	Périmètre couvert par le contrôle interne	126
16.6.3	Principaux éléments contribuant au contrôle interne	126
16.6.4	Organisation de la fonction comptable et financière	127
17.	SALARIES.....	128
17.1	Ressources humaines.....	128
17.1.1	Organigramme opérationnel.....	128
17.1.2	Nombre et répartition des effectifs	129
17.1.3	Représentation du personnel	130
17.1.4	Politique en matière de ressources humaines	131
17.2	Participations et options de souscription ou d'achat d'actions.....	131
17.2.1	Participation des mandataires sociaux et/ou dirigeants de la Société au capital	131
17.2.2	Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions.....	131
17.3	Accords de participation et options de souscription ou d'achat d'actions détenues par des salariés de la Société.....	131
17.3.1	Options de souscription ou d'achat d'actions, actions attribuées gratuitement, bons de souscription d'actions ou de parts de créateurs d'entreprise	131
17.3.2	Contrats d'intéressement et de participation	131
18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	132
18.1	Répartition du capital et des droits de vote.....	132
18.1.1	Evolution de l'actionnariat sur trois ans.....	132
18.1.2	Répartition du capital de la Société à la date d'enregistrement du présent document de référence	133
18.2	Actionnaires significatifs non représentés au Conseil d'administration.....	133
18.3	Droits de vote	134
18.4	Contrôle de la Société.....	135
18.4.1	Contrôle de la Société.....	135
18.4.2	Accords pouvant entraîner un changement de contrôle.....	135
18.5	Etat des nantissements d'actions de la Société.....	135
19.	OPERATIONS AVEC DES APPARENTES.....	136
19.1	Transactions avec des apparentés	136
19.1.1	Convention de prestations de services avec la société ARVALLON	136
19.1.2	Convention de location avec la SARL BATTOUA	136
19.1.3	Prestations de services rendues par Keyz Consulting Ltd.....	136
19.1.4	Pacte d'associés.....	136
19.2	Rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées (exercice clos le 31 décembre 2016)	137
20.	INFORMATIONS FINANCIERES	141
20.1	Informations financières pro forma	141
20.2	Comptes sociaux annuels et annexes établis en normes IFRS pour les exercices clos les 31 décembre 2016.....	141
20.3	Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux pour l'exercice clos au 31 décembre 2016.....	185
20.4	Date des dernières informations financières.....	187
20.5	Informations financières intermédiaires	187
20.6	Politique de distribution des dividendes	187
20.7	Procédures judiciaires et d'arbitrage	187
20.8	Changement significatif de la situation financière ou commerciale.....	187

21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	188
21.1 Capital social	188
21.1.1 Capital souscrit	188
21.1.2 Titres non représentatifs du capital	188
21.1.3 Actions détenues par la société – Programme de rachat d’actions	188
21.1.4 Valeurs mobilières donnant accès au capital	189
21.1.4.1 Bons de souscription de parts de créateur d’entreprise (BSPCE)	189
21.1.4.2 Obligations remboursables en actions	190
21.1.4.3 Bons de souscription d’actions (BSA)	190
21.1.4.4 Plan de stocks options	190
21.1.4.5 Attributions gratuites d’actions	190
21.1.4.6 Synthèse des instruments dilutifs	190
21.1.5 Capital autorisé non émis, engagements d’augmentation du capital	190
21.1.6 Informations sur le capital de tout membre de la Société faisant l’objet d’une option ou d’un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	192
21.1.7 Historique du capital social	192
21.1.7.1 Evolution du capital social au cours des trois derniers exercices	192
21.1.7.2 Evolution de la répartition du capital de la Société au cours des trois derniers exercices	193
21.1.7.3 Répartition du capital et des droits de vote de la Société à la date d’enregistrement du présent document de référence	193
21.2 Acte constitutif et statuts	193
21.2.1 Objet social (article 2 des statuts)	193
21.2.2 Organes de direction et de surveillance (articles 15 à 23 des statuts)	194
21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société (articles 10 à 14, 25 et 28 des statuts)	200
21.2.4 Modalités de modification des droits des actionnaires	203
21.2.5 Assemblées générales d’actionnaires (article 25 des statuts)	203
21.2.6 Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	203
21.2.7 Franchissements de seuils statutaires	204
21.2.8 Stipulations particulières régissant les modifications du capital (article 8 des statuts)	204
22. CONTRATS IMPORTANTS	205
22.1 Contrats commerciaux	205
22.1.1 Contrat conclu avec la société GrDF	205
22.1.2 Contrat conclu avec la société MEDIAMETRIE	205
22.1.3 Contrat conclu avec la société SAUR	206
22.1.4 Contrat conclu avec la société Lyonnaise des Eaux	206
22.1.5 Contrat conclu avec la société Tata	206
22.2 Contrat de distribution	207
22.3 Contrats de licence	207
22.3.1 Licences obtenues par la Société	207
22.3.2 Licences concédées par la Société	207
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D’EXPERTS ET DECLARATIONS D’INTERETS	208
23.1 Désignation des experts	208
23.2 Désignation des tiers	208

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	209
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS.....	210
26. TABLE DE CONCORDANCE AVEC LES INFORMATIONS REQUISES DANS LE RAPPORT DE GESTION	211
27. COMPTES SOCIAUX EN NORMES FRANCAISES	213
28. GLOSSAIRE	255

Note

Dans le présent document de référence, les termes « Kerlink » ou la « Société » désignent la société Kerlink, société anonyme dont le siège social est situé au 1, rue Jacqueline Auriol, 35235 Thorigné-Fouillard, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Rennes sous le numéro 477 840 441.

Un glossaire définissant certains termes utilisés dans le présent document de référence figure au chapitre 28.

Avertissement

Informations sur le marché et la concurrence

Le présent document de référence contient, notamment au chapitre 6 « *Aperçu des activités* », des informations relatives aux marchés de la Société et à sa position concurrentielle. Ces informations proviennent notamment d'études réalisées par des sources extérieures. Les informations publiquement disponibles, que la Société considère comme fiables, n'ont pas été vérifiées par un expert indépendant, et la Société ne peut garantir qu'un tiers utilisant des méthodes différentes pour réunir, analyser ou calculer des données sur ces marchés obtiendrait les mêmes résultats.

Informations prospectives

Le présent document de référence contient des indications sur les perspectives et axes de développement de la Société. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel ou de termes à caractère prospectif tels que « considérer », « envisager », « penser », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entendre », « devoir », « ambitionner », « estimer », « croire », « souhaiter », « pouvoir » ou, le cas échéant, la forme négative de ces mêmes termes, ou toute autre variante ou terminologie similaire. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par la Société. Elles sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel et réglementaire. Ces informations sont mentionnées dans différents chapitres du présent document de référence et contiennent des données relatives aux intentions, estimations et objectifs de la Société concernant, notamment, le marché dans lequel elle évolue, sa stratégie, sa croissance, ses résultats, sa situation financière, sa trésorerie et ses prévisions. Les informations prospectives mentionnées dans le présent document de référence sont données uniquement à la date du présent document de référence. La Société opère dans un environnement concurrentiel et en constante évolution. Elle ne peut donc anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute information prospective, étant rappelé qu'aucune de ces informations prospectives ne constitue une garantie de résultats réels.

Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à lire attentivement les facteurs de risques décrits au chapitre 4 « *Facteurs de risques* » du présent document de référence avant de prendre toute décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives de la Société. En outre, d'autres risques, non encore identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société, à la date d'enregistrement du présent document de référence, pourraient également avoir un effet défavorable significatif.

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1 Responsable du document de référence

William Gouesbet, directeur général et président du Conseil d'administration.

1.2 Attestation de la personne responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion dont la table de concordance figure en page 211 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Fait à Thorigné-Fouillard,
Le 30 mars 2017

William Gouesbet
Président Directeur Général

1.3 Responsable de l'information financière

Robert Clapham
Directeur des Opérations
Adresse : 1, rue Jacqueline Auriol, 35235 Thorigné-Fouillard
Téléphone : + 33 2 99 12 29 00
Télécopie : + 33 2 99 12 29 11
Courriel : investors@kerlink.com

2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1 Commissaires aux comptes titulaires

SARL 2 et 2 Audit
44 Rue de Rennes
35 831 Betton cedex
Représenté par Emmanuel Bourgeois

Date de nomination : Assemblée Générale du 29 mars 2016, pour une durée de six exercices.

Deloitte & Associés
185 Avenue Charles de Gaulle
92 200 Neuilly Sur Seine
Représenté par Guillaume Radigue

Date de nomination : Assemblée Générale du 19 janvier 2016, pour une durée de six exercices.

Fin de mandat : Assemblée Générale qui se réunira en 2022, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

2.2 Commissaires aux comptes suppléants

Jean-Christophe Robin
44 Rue de Rennes
35 831 Betton cedex

Date de nomination : Assemblée Générale du 29 mars 2016, pour une durée de six exercices.

BEAS
185 Avenue Charles de Gaulle
92 200 Neuilly Sur Seine

Date de nomination : Assemblée Générale du 19 janvier 2016, pour une durée de six exercices.

Fin de mandat : Assemblée Générale qui se réunira en 2022, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

2.3 Commissaires aux comptes ayant démissionné

Monsieur Gilles Le Corre, commissaire aux comptes titulaire, a informé la Société de l'arrêt de son activité et a démissionné de ses fonctions le 22 novembre 2014. Il a été remplacé par son suppléant, Monsieur Emmanuel Bourgeois pour la durée résiduelle de son mandat, soit l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2015. Un nouveau commissaire au compte suppléant, la SARL 2 et 2 Audit, a ainsi été nommé pour la durée résiduelle de son mandat, soit l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2015.

3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Les informations financières sélectionnées présentées dans le présent chapitre sont issues des comptes sociaux clos au 31 décembre 2014, 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2016, établis en normes IFRS et figurant au chapitre 20 du présent document de référence ou incorporés par référence. Les comptes sociaux établis en normes françaises pour l'exercice 2016 sont inclus au chapitre 27 du présent document de référence.

Ces informations financières doivent être lues en parallèle avec (i) l'examen du résultat et de la situation financière présenté au chapitre 9 du présent document de référence et (ii) l'examen de la trésorerie et des capitaux présenté au chapitre 10 du présent document de référence.

Extraits des informations financières pour les exercices clos le 31 décembre 2014, 31 décembre 2015 et 31 décembre 2016 (normes IFRS)

Informations financières sélectionnées du compte de résultat :

Données auditées en K€	Exercice 2014 12 mois	Exercice 2015 12 mois	Exercice 2016 12 mois
Total produits des activités ordinaires	5 241	7 429	14 117
Dont chiffre d'affaires	5 241	7 429	14 117
Coût des achats et de la sous-traitance	-2 379	-3 563	-8 585
Frais des activités service client et gestion de sous-traitants	-515	-594	-1 406
Frais de recherche et développement	-772	-850	-1 053
Frais administratifs	-1 023	-1 938	-2 389
Frais marketing et commerciaux	-734	-1 096	-2 101
Total résultat opérationnel	-182	-612	-1 417
EBITDA*	391	-77	-689
Résultat courant avant impôt	-224	-961	-1 825
Résultat net global de la période	-218	-920	-1 725
Résultat net par action (€)	-0,37	-1,58	-0,55

* Résultat opérationnel avant dotations aux amortissements et dépréciations d'actifs. Se référer la note 3.2 de l'annexe aux comptes présentés au chapitre 20 du présent document de référence

Informations financières sélectionnées du tableau des flux de trésorerie :

Données auditées en K€	Exercice 2014 12 mois	Exercice 2015 12 mois	Exercice 2016 12 mois
Flux net de trésorerie généré par l'activité	84	-1 788	-5 819
Dont capacité d'autofinancement	220	371	-979
Dont variation du BFR	-135	-2 160	-4 841
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-890	-1 490	-2 831
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	895	2 184	9 350
Incidences des variations des cours des devises	0	0	0
Variation de trésorerie	90	-1 095	699

Informations financières sélectionnées du bilan:

Données auditées en K€	Exercice 2014 12 mois	Exercice 2015 12 mois	Exercice 2016 12 mois
Total actif	5 837	9 576	21 643
Actifs non courants	2 154	3 194	5 393
Dont immobilisations incorporelles	1 568	2 233	4 028
Dont immobilisations corporelles	338	623	919
Dont immobilisations financières et autres immobilisations	248	338	445
Actifs courants	3 683	6 383	16 250
Dont stocks	1 138	2 381	8 197
Dont créances clients et comptes rattachés	1 267	2 892	5 665
Dont trésorerie et équivalents de trésorerie	539	3	426
Total passif	5 837	9 576	21 643
Capitaux propres	1 090	191	10 156
Passifs non courants	1 722	1 617	1 370
Dont dettes financières à long terme	1 584	1 371	1 069
Passifs courants	3 026	7 768	10 118
Dont dettes financières à court terme et ORA	462	3 746	1 687
Dont dettes fournisseurs et comptes rattachés	907	2 146	5 648

Niveau d'endettement de la Société:

Données auditées en K€	Exercice 2014 12 mois	Exercice 2015 12 mois	Exercice 2016 12 mois
Dettes financières	2 046	5 117	2 756
Dont non courantes	1 584	1 371	1 069
Dont courantes	462	3 746	1 687
Trésorerie et équivalents de trésorerie	539	3	426
Total endettement net	1 507	5 114	2 330

4. FACTEURS DE RISQUES

La Société exerce son activité dans un environnement évolutif comportant des risques dont certains échappent à son contrôle. Les investisseurs, avant de procéder à la souscription ou à l'acquisition d'actions de la Société, sont invités à examiner l'ensemble des informations contenues dans le présent document de référence, y compris les risques décrits dans le présent chapitre. Dans le cadre de la préparation du document de référence, la Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats et ses perspectives et considère qu'il n'y a pas, à la date du présent document de référence, de risques significatifs autres que ceux présentés.

L'attention des investisseurs est toutefois attirée par le fait suivant : la liste des risques présentée au présent chapitre 4 n'est pas exhaustive et d'autres risques, inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée, à la date du présent document de référence, sont susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats et/ou son développement, peuvent exister ou pourraient survenir.

4.1 Risques liés à l'activité et au marché de la Société

4.1.1 Risques liés au développement

Le secteur de l'Internet des Objets (IoT) se caractérise par une évolution rapide des technologies utilisées, une augmentation constante des demandes des clients et l'apparition régulière de nouveaux produits et services.

Ces facteurs de développement pourraient avoir un effet défavorable sur l'état des commandes, la situation financière et les perspectives de la Société, si les produits et services proposés par la Société venaient à ne plus correspondre aux attentes de ses clients, si la Société n'était plus en mesure de renouveler son offre avec de nouveaux produits ou si les technologies développées par la Société devenaient incompatibles avec les nouvelles technologies.

Par les ressources consacrées à la recherche et au développement, la Société cherche à améliorer en permanence les produits et services qu'elle propose face aux nouveaux produits et à anticiper la réaction de ses clients face à ceux-ci.

Par ailleurs, et toujours dans un souci d'anticipation des besoins des clients, la Société pourrait être amenée à étudier des opportunités d'acquisition ou encore des opportunités de partenariats avec des organismes de recherche ou encore avec des sociétés actives dans le secteur de l'Internet des Objets (IoT). Dans ce cadre, il s'agirait soit d'inclure des technologies de la Société dans les produits de ces sociétés, soit d'inclure des produits créés par ces sociétés dans les technologies offertes par la Société.

En outre, le développement de la technologie IoT pourrait contraindre certains clients de la Société à acquérir des licences dans l'hypothèse où les réseaux LPWAN seraient déployés via des fréquences licenciées à l'avenir (voir section 6.4.2 du présent document de référence). Egalement, il est possible que les opérateurs mettent du temps à déployer les réseaux LPWAN ce qui pourrait affecter l'activité et les résultats de la Société.

Ces stratégies et options, tant de recherche, développement et partage des connaissances en interne, que d'acquisitions, partenariats ou alliances pourraient à l'avenir ne pas suffire à répondre au défi technologique auquel la Société est soumise.

4.1.2 Risques liés au marché de l'Internet des Objets

Selon les prévisions, le nombre d'objets concernés par l'Internet des Objets pourrait dépasser 25 milliards d'ici 2020, bas-débits ou haut-débits, de courte portée ou de longue portée. Ainsi, à l'horizon 2025 le marché des solutions liées à l'Internet des Objets est évalué en Europe à 80 Mds¹. Cependant, la Société ne peut pas garantir que le niveau de croissance de ce marché se confirmera dans les années futures.

4.1.3 Risques pour les produits de ne pas satisfaire les attentes des opérateurs de réseaux

La réussite de la Société dépend, en grande partie, de l'acceptation par les clients des produits qu'elle offre, qui peut être affectée par de nombreux facteurs, parmi lesquels figurent notamment les goûts du public, la publicité, la disponibilité de produits alternatifs, la situation économique d'ensemble et d'autres facteurs externes qui peuvent évoluer rapidement. Il est difficile de prédire les attentes du grand public et des acteurs industriels, et donc la dynamique de déploiement des réseaux IoT. La Société pourrait être incapable de s'adapter à cette demande en constante évolution, ce qui pourrait avoir un impact sur sa situation financière et ses résultats. La mise en place d'une direction marketing, début 2017, permet toutefois d'anticiper au mieux les demandes des clients.

4.1.4 Risques liés à la concurrence

La Société évolue sur un marché où certains de ses concurrents directs sont de grands groupes historiques qui développent l'IoT (*Internet of Things*) et les technologies LPWAN (voir la section 6.7.1 du présent document de référence). Ces acteurs disposent de moyens humains, commerciaux et financiers beaucoup plus importants que la Société ce qui peut les mettre, le cas échéant, en position de remporter des marchés et des clients importants face à la Société.

Les concurrents susceptibles de gagner des parts de marchés sont principalement les équipementiers télécom (Huawei, Cisco par exemple), les équipementiers électroniques (Foxconn, SagemCom, Multitech par exemple), les pure players équipementiers IoT (Calao, Link Labs par exemple), les pure players fournisseurs de service IoT (Actility, Orbiwise par exemple), les intégrateurs fournisseurs de plateformes logicielles (IBM, HP par exemple) et les opérateurs IoT de réseaux dédiés ou mono technologie (Qowisio, Sigfox par exemple),

Bien que disposant d'une expertise privilégiée, la Société pourrait, du fait de sa relative petite taille, ne pas disposer des ressources nécessaires pour faire face à une telle concurrence et accélérer sa propre croissance.

4.1.5 Risques liés aux innovations concurrentes

Les innovations dont font preuve les sociétés concurrentes pourraient affecter la croissance future de la Société. En effet, la Société ne peut garantir que les concurrents ne parviendront pas à développer avec succès des technologies ou des produits moins coûteux ou plus innovants que ceux actuellement commercialisés ou en cours de développement par la Société. En outre, les produits développés par les concurrents de la Société pourraient être mis sur le marché avant ses propres produits. Il ne peut davantage être exclu que les produits des concurrents rencontrent plus de succès que les produits actuellement commercialisés ou en cours de développement par la Société.

Il est de façon générale fort probable que la grande majorité des acteurs du marché se lance à court terme dans des dispositifs similaires à ceux développés par la Société. Même si le temps requis pour le développement d'une technologie concurrente et la mise sur le marché pourrait être relativement long, et nonobstant le fait que le produit proposé pourrait ne pas posséder les mêmes propriétés techniques et technologiques que ceux de la Société, il ne peut pas être garanti que ces produits deviennent ou demeurent la référence en la matière.

¹ Source : A.T. Kearney, étude *The Internet of Things : A New Path to European Prosperity*, 2016

Les produits et services de la Société sont destinés à permettre le développement, notamment, de l'Internet des Objets. Le développement de nouvelles technologies dans ce secteur par les concurrents de la Société pourrait conduire à une diminution de la demande de ces produits ou les rendre obsolètes.

4.1.6 Risque de réputation

La réputation de la Société est essentielle dans la présentation de ses produits et services, ainsi que dans le cadre de sa stratégie de fidélisation de ses clients et de conquête de nouveaux marchés. Le succès de la Société au cours des prochaines années sera ainsi largement lié à sa réputation et à sa fiabilité quant à la qualité et à la large gamme des produits et services que la Société proposera. Cette réputation a d'ores et déjà permis à la Société de consolider sa position et a fortement contribué à son développement.

La Société pourrait se retrouver fragilisée si une mauvaise expérience d'un ou plusieurs clients se répandait en ligne ou via d'autres canaux d'information, par un phénomène dit de « buzz », lequel est extrêmement difficile à maîtriser.

L'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives de la Société à moyen et long terme pourraient être significativement affectés par la mauvaise perception que les clients pourraient avoir de ses instruments.

4.1.7 Risques liés à l'interopérabilité

Dans tous ses contrats clients, la Société est soumise à des exigences strictes en matière d'interopérabilité des équipements et des solutions. L'interopérabilité se définit comme la capacité que possède un produit ou un système, dont les interfaces sont intégralement connues, à fonctionner avec d'autres produits ou systèmes existants ou futurs, sans restriction d'accès ou de mise en œuvre. Ces exigences sont en général caractérisées par une certification délivrée par une autorité réglementaire, ce qui garantit ainsi l'interopérabilité des équipements et des solutions de la Société et lui permet de répondre aux normes et aux standards imposés (actuellement, notamment, dans le *smart metering*).

Bien que la Société ait par le passé conclu un nombre important d'accords portant sur l'interopérabilité et qu'elle ait noué des relations techniques avec plusieurs partenaires clés, il existe un risque que la Société ne parvienne plus à rendre ses équipements compatibles avec les équipements de ses clients ou d'autres partenaires technologiques.

Si la Société ne parvenait pas à remplir ses exigences d'interopérabilité, cela pourrait nuire de manière significative à ses relations contractuelles avec ses clients et ainsi avoir un impact défavorable significatif sur ses perspectives de marché et son activité.

4.1.8 Risques liés à l'évolution technologique de la cryptographie

La sécurité des transmissions des données repose notamment sur des systèmes de cryptage par combinaisons de clés qui codent et décotent les informations contenues dans les messages adressés entre les supports et les lecteurs, afin de sécuriser les opérations et d'assurer la confidentialité des données. La sécurité qu'offre cette technologie dépend de l'intégrité de la clé et de la complexité des algorithmes de cryptage utilisés pour coder et décoder l'information. Tout progrès significatif dans les techniques visant à percer les systèmes de codage entraînerait une baisse du niveau de sécurité des produits en l'absence d'évolution des technologies de cryptage.

Si la Société n'était pas en mesure de suivre l'évolution de la technologie du cryptage, cela pourrait affecter le degré d'acceptation ou le niveau de la demande des produits « sans-contact », et ralentir sa croissance et, par conséquent, affecter le chiffre d'affaires et les bénéfices attendus de la Société.

4.1.9 Risque d'un marché difficile à convertir et à pénétrer

Les technologies développées par la Société se positionnent, notamment, sur le marché des objets connectés. Actuellement, les objets connectés sont assez peu répandus par rapport au potentiel annoncé par les études de marché. Cela peut rendre la conversion des potentiels clients de la Société vers de nouvelles technologies alternatives, lente et, à terme, relativement limitée en volume.

Les éléments suivants sont de nature à freiner la conversion des clients vers les objets connectés :

- la nécessité d'une formation préalable des clients aux objets connectés ;
- la réticence des usagers à partager leurs données personnelles ;
- la nécessité, au regard de l'importance de l'investissement réalisé, de prendre en considération de longues durées d'amortissement des produits. La vitesse de renouvellement des instruments s'en trouve fortement ralentie.

Les clients de la Société peuvent être des groupements publics ou de grands groupements privés. Avec ce type de clients, le temps de négociation, de persuasion, pour qu'ils adoptent les produits de la Société et acceptent de le référencer en tant que fournisseur peut-être particulièrement long.

Enfin, l'objectif de la Société étant de développer un parc d'équipements installés, afin de générer du chiffre d'affaires de licences, de produits, de maintenance des instruments et de services de gestion associés, toute difficulté rencontrée dans la commercialisation des équipements pourrait avoir un impact direct sur les activités relatives aux licences, aux produits, à la maintenance, et aux services de gestion associés.

4.1.10 Risques liés à l'évolution du prix des produits

Certains des produits pour lesquels la Société développe des procédés, dont les principaux sont décrits au chapitre 6 du présent document de référence, sont des produits nouveaux. Il s'agit de produits tels que des modules de communications radiofréquence, éléments technologiques terminaux, qui répondent à un besoin local spécifique et métier ; les stations (*IoT Base Stations*), routeurs multi-protocoles qui gèrent l'interface entre les capteurs (réseaux radio LPWAN) et les infrastructures cœur de réseau ; le cœur de réseau (*Radio Access Network*), comprenant les fonctions de maintien en conditions opérationnelles des stations, le pilotage des plans radiofréquences, la gestion de la performance globale du réseau et les routages des flux de données.

Les prix de vente projetés de ces produits ainsi que les tendances des marchés visés pourraient évoluer de façon inattendue. En cas de baisse sensible et durable d'un prix de vente par exemple en cas d'arrivée d'un nouveau concurrent ayant une politique de prix agressive, la rentabilité du projet concerné pourrait être remise en cause ce qui pourrait se traduire par la suspension ou l'arrêt définitif du développement du projet concerné ou de sa commercialisation.

4.1.11 Risques liés à l'évolution du prix des matières premières

La Société est exposée de manière indirecte aux risques d'évolution des prix des matières premières (telles que les métaux), car le niveau de ceux-ci peut affecter le prix de revient des produits approvisionnés auprès de ses fournisseurs, et ainsi le prix d'achat des produits. Pour la partie ventes de produits, si la Société ne répercutait pas les variations de ses prix d'achat sur ses prix de vente, en cas de hausse du prix des matières premières, ses marges pourraient être pénalisées. Une telle évolution pourrait se traduire par la suspension ou l'arrêt définitif du développement du projet ou sa commercialisation. La répercussion à la hausse du prix des matières premières pourrait par ailleurs entraîner une perte de compétitivité commerciale qui aurait un effet négatif sur le niveau de revenu de la Société.

4.1.12 Risques de rupture technologique

Des technologies innovantes en cours de développement, potentiellement plus efficaces, plus sûres et/ou moins coûteuses ou d'autres techniques non encore connues à ce jour pourraient, dans un futur plus ou moins proche, être commercialisées.

A la date du présent document de référence, une équipe au sein de la Société est en charge d'assurer une veille technologique. Cette équipe, composée de trois personnes, participe régulièrement à des congrès, conférences et encourage la conclusion de partenariats avec d'autres professionnels de la technologie IoT. Ainsi, la Société reste informée des récentes recherches et des derniers progrès dans ses domaines d'activité.

Toutefois, la Société pourrait ne pas parvenir à évaluer correctement les opportunités technologiques, informatiques et commerciales que pourraient offrir ces nouvelles technologies, et potentiellement être distancée par la concurrence. Même si la Société consacre des efforts significatifs afin de perfectionner ses technologies existantes, il n'est pas garanti qu'elle maintienne son avance technologique sur le long terme, ce qui pourrait freiner le développement de la Société ou ralentir l'adoption de ses produits.

4.1.13 Risques liés au niveau de maturité de l'activité

Les projets de la Société sont à des stades de développement différents et présentent des degrés de complexité scientifiques et techniques, ainsi que des conditions de concurrence technique variables.

La Société a défini, par produit, des objectifs techniques et économiques de performance. L'atteinte de ces objectifs déterminera la compétitivité des produits de la Société. La Société pourrait être dans l'incapacité d'atteindre de tels objectifs en particulier s'il s'avère que les coûts de production induits ne permettent pas d'atteindre le niveau de compétitivité espéré.

Tout retard dans le développement des projets entraînerait un report des études de recherche et de développement pouvant ainsi retarder la validation et la mise en place des pilotes pré-industriels correspondants. Un échec à ce stade intermédiaire pourrait faire perdre au produit son avantage concurrentiel, et donc ses chances d'être déployé à temps sur les marchés visés.

4.2 Risques liés au processus de fabrication et à la dépendance vis-à-vis des tiers

Bien que la Société contrôle étroitement la qualité de ses produits et des prestations qui y sont associées, elle ne peut garantir qu'elle ne rencontrera pas, dans certains secteurs d'activités ou zones géographiques, des difficultés liées à la qualité ou à la fiabilité de ses produits et/ou de ses prestations ou plus généralement de sa capacité à fournir le niveau de service attendu par ses clients.

La survenance de tels éléments, notamment en cas de couverture médiatique importante, pourrait fortement affecter la réputation de la Société et serait susceptible d'avoir un effet significatif défavorable sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

4.2.1 Risques liés aux fournisseurs et à la sous-traitance

La Société est organisée sur un modèle « sans usine » (*fabless*) et fait appel à des sous-traitants. De ce fait, la Société dépend, pour la fabrication de ses produits, de la capacité de ses fournisseurs et sous-traitants à respecter les réglementations applicables.

La capacité de la Société à commercialiser ses produits dépend donc en partie de sa capacité à obtenir de ses fournisseurs et sous-traitants des produits fabriqués dans le respect des dispositions réglementaires, dans les quantités demandées, et de manière rentable.

Bien que la Société mette tout le soin nécessaire dans le choix et dans le suivi (audits réguliers, tests produits et qualité, etc.) de ses sous-traitants, elle ne peut garantir que ses fournisseurs ou sous-traitants respectent ou respecteront la réglementation applicable. Les autorités de régulation pourraient, au cours d'une inspection d'installations nouvelles ou existantes ou à l'occasion de tout autre processus réglementaire, identifier des manquements aux normes applicables et chercher à y remédier par des demandes d'actions correctives susceptibles de retarder la fabrication et la fourniture des produits de la Société.

Si des produits fabriqués par des fournisseurs s'avéraient non conformes aux dispositions réglementaires ou aux normes en vigueur, des sanctions pourraient être infligées à la Société. Ces sanctions pourraient inclure des amendes, des injonctions, des dommages et intérêts, la suspension ou le retrait des autorisations ou certificats obtenus, la saisie ou le rappel de ses produits, des restrictions opérationnelles ou d'utilisation et des poursuites pénales, toutes ces mesures pouvant avoir un effet défavorable très important sur ses activités.

La dépendance vis-à-vis de fournisseurs et de sous-traitants amène des risques supplémentaires auxquels la Société ne serait pas confrontée si elle se chargeait de l'intégralité des phases de fabrication de ses produits, à savoir :

- La violation par ces tiers de leurs accords avec la Société ;
- La rupture ou le non renouvellement de ces accords pour des raisons échappant au contrôle de la Société ;
- Une réactivité plus difficile à mettre en place face aux aléas de fabrication ou d'approvisionnement.

Le tableau ci-dessous précise le poids des principaux fournisseurs et sous-traitants de la Société dans le total des frais liés aux fournisseurs et des frais liés aux sous-traitants :

	Premier	5 premiers	10 premiers
Fournisseurs	16%	34%	47%
Sous-traitants	58%	95%	N/A

La suspension ou la perte, par des fournisseurs et sous-traitants de la Société ou la fermeture totale ou partielle de leurs installations de fabrication, est susceptible de nuire à la réputation de la Société et d'avoir un impact négatif sur l'activité, la situation financière et le résultat opérationnel de la Société.

Toutefois, la Société dispose de plusieurs fournisseurs et sous-traitants pour réduire ce risque et en cas de défaillance de l'un d'entre eux, la Société n'envisage pas de difficulté pour rapidement le remplacer. Depuis l'opération d'introduction en bourse sur le marché Alternext, la Société a signé un accord de partenariat de production avec l'un des plus grands sous-traitants de production au niveau mondial.

La réalisation de l'un des risques décrits ci-dessus, bien que très peu probable compte tenu de l'organisation stricte et contrôlée de la *supply-chain* de la Société, pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la situation financière, les résultats ou le développement de la Société.

4.2.2 Risques liés à l'automatisation de la production

Il existe un risque que la Société ne parvienne pas à augmenter ses volumes au rythme attendu, tout en maintenant un niveau de qualité satisfaisant.

En effet, la Société devra s'assurer que ses sous-traitants disposent des moyens matériels et humains suffisants pour suivre ses développements, et/ou diversifier ses sources d'approvisionnement. Malgré ces mesures, la Société pourrait se trouver confrontée à des délais de livraisons rallongés par rapport au calendrier initial. Un tel retard pourrait à son tour entraîner un retard dans la réalisation du chiffre d'affaires des produits concernés.

La Société ne peut donc exclure des risques associés à (i) une sous-capacité des effectifs et moyens de production alloués et (ii) des défauts ou difficultés dans les processus de fabrication qui pourraient retarder le rythme de production, et affecter significativement l'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives de la Société à moyen et long terme.

4.2.3 Risques de qualité et de défaillance des produits

Même si la Société considère que ses produits sont suffisamment fiables pour pouvoir être commercialisés, ces derniers n'ont jamais fait l'objet d'études de fiabilité à grande échelle ni d'évaluations par les autorités réglementaires compétentes. Plus généralement, le risque de dysfonctionnement des produits de la Société pourrait contraindre cette dernière à devoir rappeler certains de ses produits ou à devoir les faire évoluer, avec le risque que cela comporte de coûts et délais supplémentaires.

Par ailleurs, la Société ne peut pas garantir que ses clients ne seront pas confrontés à des problèmes de qualité avec ses produits. Ces problèmes pourraient entraîner de nouvelles dépenses de recherche et développement, monopoliser des ressources techniques et économiques et entacher la réputation commerciale de la Société. Elle risquerait de devoir engager des dépenses significatives pour la réadaptation du produit, si la conception se révélait non adaptée.

Pour se prémunir des risques de qualité, la Société fait fabriquer les produits qu'elle commercialise auprès de sous-traitants de premier rang et dispose sur place de personnel assurant les contrôles qualité. A ce titre, le taux de retour est aujourd'hui non significatif.

Ainsi, et bien que la Société ait souscrit une assurance prenant en charge les frais de dépose et de repose de ses produits, l'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives de la Société, à moyen et long terme, pourraient être significativement affectés en cas de défaillance des produits.

4.2.4 Risques liés à la garantie accordée sur les produits vendus par la Société

La Société ne peut garantir qu'aucun de ses produits ne rencontrera, à l'avenir, un problème de qualité. Les produits vendus par la Société sont garantis 2 ans au titre de la garantie légale de conformité (article L217-4 du Code de la consommation). Ils sont également garantis contre les vices cachés durant 2 ans, à compter de leur vente (article 1641 du Code civil). Par ailleurs, la Société octroie une garantie contractuelle d'un an sur l'ensemble de ses produits. Le service après-vente de la Société peut également proposer plusieurs solutions aux clients en fonction du problème rencontré (remplacement, annulation de la commande ou envoi d'une pièce détachée) et éventuellement décider d'un dédommagement. Les charges induites par le traitement du service après-vente font partie des charges courantes d'exploitation. Le coût des garanties et dédommagements effectivement accordés par la Société s'est élevé à 6 093 € au cours de l'exercice 2015 et à 24 800 € au cours de l'exercice 2016.

Par ailleurs, la Société provisionne, à la fin de chaque année, un montant correspondant à une estimation des coûts et garanties qui devront être supportés suite à des retours à venir ou des demandes de dédommagements pour les ventes réalisées au cours de l'exercice écoulé : environ 14 K€ au titre de l'exercice 2015 et 37 K€ au titre de l'exercice 2016.

4.2.5 Risques de marges inférieures

Même si les coûts des produits et services de la Société ont fait l'objet d'analyses approfondies et chiffrées, la Société ne peut garantir qu'en pratique ses coûts se voient vérifiés, ce qui pourrait impacter négativement les résultats de la Société.

L'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives de la Société à moyen et long terme pourraient en être significativement affectés.

4.2.6 Risques liés aux distributeurs et intégrateurs

Les distributeurs et intégrateurs de la Société pourraient ne pas accomplir leur tâche dans les délais fixés ou ne pas respecter leurs engagements, notamment en matière de réglementation.

Ainsi, une défaillance chez un distributeur ou un intégrateur, qui ne transmettrait pas les informations relatives aux incidents ou accidents survenus ou potentiels, mettrait en échec les procédures de vigilance mises en place par la Société. Toutes ces conséquences pourraient avoir des effets défavorables sur la diffusion des produits de la Société et son activité en général.

Enfin, la rupture fautive de ces contrats distributeurs et intégrateurs, à l'initiative de l'une ou l'autre des parties, pourrait générer l'octroi de dommages intérêts importants et avoir un effet défavorable, en général, sur la distribution des produits de la Société, ce qui aurait un impact négatif sur sa situation financière.

4.2.7 Risques liés à la dépendance de la Société à son réseau de distribution

La distribution des produits et services commercialisés par la Société est assurée soit de manière directe par la Société soit de manière indirecte (par l'intermédiaire d'un réseau de partenaires, distributeurs et intégrateurs verticaux). Jusqu'en 2014, la Société s'est appuyée essentiellement sur des partenaires intégrateurs de solutions globales pour vendre ses premières gammes de produits et services. Depuis 2014, et le lancement de la gamme IoT Wirnet basée sur la technologie LoRa™, la Société a commencé à infléchir cette position en mettant en œuvre une stratégie d'accès direct à certains clients finaux. Dans la majorité des cas cependant, la commercialisation de ses produits se fera de manière indirecte (cf. section 6.5.3.3).

- Vente indirecte par l'intermédiaire de partenaires, distributeurs et intégrateurs verticaux

Pour son développement, la Société a choisi de mettre en place un réseau de vente indirect par le biais, notamment, d'accords de distribution ou de représentation commerciale conclus avec des partenaires commerciaux ainsi que d'accords conclus avec des intégrateurs, ces derniers réalisant la très grande majorité du chiffre d'affaires de la Société.

La Société prévoit de nouer des partenariats stratégiques avec de grands équipementiers d'infrastructures télécom, vendant déjà aux opérateurs télécoms des infrastructures dédiées à la téléphonie. Ces équipementiers seront probablement incontournables pour s'adresser au top 10 des opérateurs télécoms. Pour les opérateurs télécoms intermédiaires, la Société pourra soit s'appuyer sur des partenaires, soit traiter en direct. Pour accélérer à l'international, la Société a lancé en 2015 la recherche de partenaires intégrateurs.

A la date du présent document de référence, la Société bénéficie d'un accord de représentation commerciale avec un partenaire en Amérique du Sud et d'accords de distribution ou de revente à valeur ajoutée avec six partenaires en Europe, répartis sur cinq pays ou zones géographiques (Benelux, Espagne, Russie, Italie, Hongrie).

La Société ne peut garantir qu'elle pourra conserver ses partenaires commerciaux ni que ceux-ci continueront à consacrer les ressources nécessaires au succès commercial de ses produits qui dépend notamment des efforts marketing déployés par les partenaires commerciaux. La capacité de la Société à s'implanter sur les marchés qu'elle vise dépend en grande partie du niveau de service client fourni par les distributeurs de ses produits. D'une manière générale, ce système de vente indirecte maintient la Société dans une situation de dépendance commerciale à l'égard des partenaires commerciaux sur lesquels elle s'appuie.

Bien que la Société sélectionne de façon rigoureuse ses partenaires commerciaux, notamment au travers du partage d'objectifs communs dans la montée en puissance de la commercialisation de ses produits, elle ne peut exclure que l'un ou plusieurs de ces partenaires commerciaux n'atteignent pas les performances attendues, ce qui aurait un effet défavorable sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

- Vente directe

La commercialisation des produits et services de la Société de manière directe est assurée depuis la France, depuis Singapour et depuis les Etats-Unis, à la date d'enregistrement du présent document de référence.

Cette stratégie nécessite non seulement un niveau de dépenses commerciales et de marketing plus important que pour la vente indirecte, mais son succès dépendra également des performances des équipes commerciales mises en place.

4.2.8 Risque de dépendance au marché des composants électroniques et d'obsolescence des produits

Les composants électroniques sont des éléments essentiels des produits de la Société. Elle ne peut garantir que le prix des composants électroniques ne connaîtra pas une hausse importante (par exemple, en raison d'une hausse du prix des matières premières) ou ne seront plus disponibles sur le marché ou que les délais de livraison de ces composants ne seront toujours respectés.

La Société ne peut également pas garantir que les composants électroniques contenus dans ses produits ne connaîtront pas une obsolescence rapide. Dans de tels cas, la Société s'assure, dans la mesure du possible, d'être prévenue en amont par ses fournisseurs. Cette obsolescence peut également toucher les produits de la Société dans leur globalité en raison, par exemple, de l'évolution du marché. La réalisation de telles hypothèses aurait un effet défavorable sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

4.2.9 Risques liés à l'utilisation de la technologie LoRa™ dans les produits

La Société utilise, dans les produits qu'elle commercialise, des composants électroniques achetés à la société Semtech et embarquant la technologie LoRa™. La Société peut ainsi proposer sur le marché, des équipements utilisant cette technologie. Ces équipements proposés par la Société, utilisant la technologie LoRa™, représentent 52,87% du chiffre d'affaires de la Société pour l'exercice 2016. La technologie LoRa™ est propriété de la société Semtech. La licence relative à l'utilisation de la technologie LoRa™ est incluse dans le prix de vente des composants par Semtech. Ce modèle d'affaire s'applique pour toute société souhaitant utiliser la technologie LoRa™.

La société Semtech (seul fournisseur à ce jour) a commencé à nouer des partenariats avec d'autres fournisseurs de circuits intégrés. Ceux-ci vont proposer des composants intégrant cette technologie, permettant une multiplication de l'offre de composants intégrant la technologie LoRa™. Un premier accord vient, à ce titre, d'être annoncé.

La Société est cofondatrice de la LoRa Alliance™, un écosystème mis en place pour promouvoir la technologie LoRa™, et a été la première à proposer au marché des produits intégrant cette technologie. La Société entretient d'excellentes relations avec la société Semtech et s'est vu attribuer une licence d'utilisation de la technologie « LoRa™ Fine Time-Stamping ». Cette licence (« LoRa™ Fine Time-Stamping Gateway Reference Design License Agreement »), concédée gratuitement par Semtech, permet à Kerlink de proposer des produits électroniques embarquant la fonctionnalité de localisation d'objets sur la base de la technologie LoRa™.

Par ailleurs, dans le cadre des services de localisation Wanacy LBS over LoRa™, un contrat de licence « LoRa™ Localisation agreement » a été conclu prévoyant le reversement de royalties à Semtech pour l'utilisation de la technologie permettant la localisation d'objets (indexées sur le nombre d'équipements connectés).

Cependant, dans l'hypothèse où Semtech déciderait de ne plus fournir de composants électroniques à la Société, de retirer les licences gratuites concédées à Kerlink ou de ne pas conclure de contrat de licence ultérieur avec Kerlink, cela aurait un impact significatif sur l'offre de la Société et pourrait donc significativement pénaliser l'activité de la Société.

4.2.10 Risques liés à la résiliation de contrats de licence et de collaboration

La Société licencie sa technologie à des clients et collabore avec des partenaires. Ces relations contractuelles sont encadrées par des contrats pluriannuels. Même si la Société entretient de bonnes relations avec l'ensemble de ces co-contractants, la résiliation de plusieurs de ces contrats pourrait avoir un effet défavorable sur la situation de la Société.

4.2.11 Risques liés aux clients

Les dix premiers clients de la Société ont représenté, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, 69% de son chiffre d'affaires, le plus important d'entre eux représentant un peu plus de 23% (Actility). Ces derniers représentaient 64% du chiffre d'affaires au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015. Le risque de préjudice lié à la perte d'un client est donc limité mais la perte de plusieurs d'entre eux pourrait avoir un impact significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement et la rentabilité de la Société.

4.2.12 Risques liés aux stocks

Conformément à la stratégie commerciale mise en place par la Société, avec pour objectif que la majorité des produits de la gamme soit livrable dans un délai raisonnable, la Société se doit de détenir un montant de stocks suffisant pour lui permettre de satisfaire rapidement ses clients. Par ailleurs, compte tenu des délais d'approvisionnement, des minimums de commandes, et du rythme de croissance soutenu de son activité, la Société doit stocker en amont pour anticiper ses commandes clients, ce qui a conduit au cours des dernières années à un accroissement significatif des stocks dû à l'accroissement rapide des volumes. Le stock représentait 8 259 K€ en valeur brute ou 8 197 K€ en valeur nette au 31 décembre 2016 contre 2 381 K€ en valeur nette au 31 décembre 2015.

Compte tenu de l'activité de la Société, sa capacité à gérer et à maintenir ses stocks est primordiale afin de satisfaire aux attentes de ses clients, et dépend ainsi du bon fonctionnement des infrastructures dédiées au stockage. Le bon fonctionnement des infrastructures de stockage au sein de la Société et chez ses sous-traitants pourrait être interrompu par les événements suivants identifiés par la Société : incendies, vols et casse, rupture de stock et dépréciation significative de la valeur desdits stocks. Toute défaillance significative des infrastructures de stockage, en particulier en période de pic d'activité, pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'image, les activités, les résultats, la situation financière, et les perspectives de la Société.

4.3 Risques liés à l'organisation de la Société

4.3.1 Risques de dépendance aux hommes-clés

Le succès de la Société dépend en grande partie des actions et des efforts entrepris (i) par son dirigeant, Monsieur William GOUESBET, Président Directeur Général, fondateur de la Société et (ii) par l'équipe de direction occupant des postes clés : Monsieur Yannick DELIBIE, Directeur Général Délégué, administrateur et fondateur de la Société, Monsieur Didier LARRIEU, Directeur Commercial, Monsieur Stéphane DEJEAN, Directeur Marketing et Communication et Monsieur Robert CLAPHAM, Directeur des Opérations assurant les fonctions de directeur administratif et financier mais aussi de son personnel technique et scientifique. La perte de leurs compétences pourrait altérer les capacités de la Société à atteindre ses objectifs et à mettre en œuvre sa stratégie.

Dans l'hypothèse où la Société ne serait pas en mesure de conserver ses dirigeants et son personnel-clé, la mise en œuvre de sa stratégie pourrait être défavorablement affectée.

Pour motiver et fidéliser dans la durée l'ensemble de son personnel-clé, la Société a mis en place une politique de gestion de ses talents. Le personnel-clé bénéficie d'éléments de rémunération variable et de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise, attribués en fonction de critères quantitatifs et qualitatifs déterminés.

La poursuite du développement de la Société la conduira à recruter du personnel ingénieur, marketing, support, administratif et technique qualifié, dont des profils seniors, compte tenu des enjeux stratégiques de la Société. Des profils spécifiques sont recherchés afin de porter la croissance de la Société sur ses différents marchés.

Toutefois, la vive concurrence entre les sociétés dans le domaine de l'Internet des Objets, dont certaines ont une notoriété plus importante que la Société, ainsi que le fort investissement des grands groupes de télécommunication pourraient réduire la capacité de la Société à conserver, attirer et fidéliser des employés-clés à des conditions économiquement acceptables. Elle pourrait alors, ne plus être en mesure de mettre en œuvre sa stratégie, ce qui aurait un effet défavorable significatif sur ses activités, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

4.3.2 Risques liés à la gestion des systèmes d'information

La Société évolue sur un marché marqué par une grande rapidité des évolutions technologiques. Son système d'information interne, ainsi que les plateformes de services Wanasy qu'elle déploie pour le compte de ses clients, sont exposés de manière continue aux risques de piratage informatique ou industriel, de même qu'à des attaques de virus informatiques ou des « bugs » informatiques pouvant perturber le bon fonctionnement de ses systèmes et logiciels et de ceux installés chez ses clients, ce qui pourrait nuire à la réputation de la Société.

La Société a mis en place des mesures assurant la fiabilité et la sécurité de ses données informatiques et a anticipé les situations exceptionnelles qui pourraient brutalement interrompre le fonctionnement de ses systèmes auprès de prestataires extérieurs. De plus, la Société sauvegarde quotidiennement ses données de développement et de production sur ses propres serveurs protégés, afin de maximiser la sécurité.

La Société a mis en place une politique de renforcement des programmes de secours de ses systèmes d'information et de ses infrastructures et notamment, projette de formaliser un plan de continuité de son activité mis en place dans une telle hypothèse. Toutefois, elle ne peut garantir qu'aucune défaillance de l'un d'entre eux ne se produira, ce qui pourrait avoir un effet significatif défavorable sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

La Société pourrait faire l'objet d'attaques complexes et ciblées de ses réseaux informatiques. Les techniques mises en œuvre pour pirater, interrompre, dégrader la qualité ou saboter les systèmes informatiques sont en constante évolution, et il est souvent impossible de les identifier avant le lancement d'une attaque. La Société pourrait ne pas être en mesure de se prémunir contre de telles techniques de piratage ou de mettre en place rapidement un système de réponse approprié et efficace.

Si à l'avenir, la Société n'était pas en mesure de faire face à l'un des risques liés à la gestion des systèmes informatiques, son activité, ses résultats, sa situation financière, son développement et ses perspectives pourraient en être affectés.

4.3.3 Risques liés à la gestion de la croissance interne

La Société anticipe une croissance significative de son activité, sur plusieurs marchés prioritaires parmi lesquels le marché des opérateurs de réseaux publics et le marché des opérateurs de réseaux privés. Dans le cadre du développement de son activité à l'international, la Société a d'ailleurs recruté un *Sales Director* et un ingénieur technico-commercial pour la prospection sur la zone Asie-Pacifique, tous deux basés à Singapour. La Société aura toutefois besoin de recruter du personnel afin de continuer à développer ses capacités opérationnelles. Elle devra donc mobiliser ses ressources internes et, notamment la recherche et développement, les affaires réglementaires et le développement marketing et commercial :

- Former, gérer, motiver et retenir un nombre croissant d'employés ;
- Anticiper, pour ses produits et services, les revenus qu'ils sont susceptibles de générer ;
- Anticiper les dépenses et investissements liés à cette croissance, ainsi que les besoins de financement associés ;
- Augmenter la taille de ses systèmes informatiques opérationnels, financiers et de gestion existants ;
- Augmenter, le cas échéant, le nombre et la capacité de production de ses sous-traitants ; et
- Gérer ses priorités dans ce cadre.

La Société pourrait ne pas être à même de gérer sa croissance et ses priorités et pourrait rencontrer des difficultés inattendues lors de son expansion. Dans une telle hypothèse, l'activité, les perspectives, la situation financière et le développement de la Société pourraient en être affectés.

4.3.4 Risques liés à la réalisation d'opérations de croissance externe

Si des opportunités se présentaient, la Société pourrait être amenée à réaliser des acquisitions sélectives de technologies, de produits nouveaux ou complémentaires, ou de fonds de commerce. La mise en œuvre de cette stratégie dépendrait, en partie, de la capacité de la Société à identifier des cibles attractives, à réaliser ces acquisitions à des conditions satisfaisantes et à les intégrer avec succès dans ses opérations ou ses technologies.

Dans de telles hypothèses, elle ne peut assurer qu'elle parviendra à intégrer avec succès les technologies qu'elle aura acquises. Tout problème rencontré par la Société dans l'intégration d'autres sociétés ou technologies est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives de la Société.

4.4 Risques juridiques

La Société maîtrise en interne la gestion des aspects juridiques de la conformité de son activité à son cadre réglementaire (autorisations de commercialisation, assurances, propriété intellectuelle, dépôts des marques et noms de domaines...). A cet égard, la Société peut faire appel à des intermédiaires, prestataires, avocats ou conseillers spécialisés pour compléter son expertise, ou leur sous-traiter certaines tâches. Ainsi, la Société recourt notamment à des consultants, distributeurs ou représentants réglementaires locaux pour la soumission des dossiers de certifications auprès de certaines autorités réglementaires locales, ou encore à des cabinets spécialisés en propriété intellectuelle pour le dépôt et l'instruction des dossiers.

4.4.1 Risques liés aux évolutions législatives et réglementaires

L'activité de la Société est soumise à plusieurs réglementations, notamment européennes. Toutefois, certains autres pays peuvent avoir adopté des réglementations susceptibles d'avoir un impact sur les activités de la Société dans ces pays.

- Certification ISO 9001

La Société a obtenu, le 26 octobre 2016, la certification ISO 9001 version 2008. Cette norme ISO 9001 définit une série d'exigences concernant la mise en place d'un système de gestion de la qualité dans un organisme, quels que soient sa taille et son secteur d'activité. Ce système de gestion de la qualité concerne principalement les équipements, les employés, la formation, les bâtiments et les services fournis par la société.

La nouvelle version de l'ISO 9001 a été publiée en septembre 2015 et permet désormais une plus grande liberté dans l'adaptation du management de la qualité au sein de chaque entreprise. L'obtention de cette certification ISO 9001 2015 est prévue pour le second semestre 2017.

- Réglementation Française

La Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 soumet tout traitement de données à caractère personnel à une déclaration, voire une autorisation en cas de traitement de données dites sensibles (santé, religion, infraction, exclusion d'un droit, etc.) préalables. Cette démarche incombe cependant au responsable du traitement de données, c'est-à-dire à la personne qui a autorité pour déterminer les finalités et les moyens du traitement, soit ici le client de la Société.

Le non-respect de cette obligation par le client de la Société l'exposerait à une sanction administrative pécuniaire prononcée par la CNIL après mise en demeure (articles 45 et suivants de la loi du 6 janvier 1978), voire à des sanctions pénales (articles 226-16 et suivants du Code pénal). Au regard de la Loi Informatique et Libertés, la Société doit respecter les instructions du responsable du traitement, à savoir le client, et prendre les précautions nécessaires afin de préserver la sécurité et la confidentialité des données personnelles sur lesquelles elle intervient, et ce pour empêcher que les données traitées ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des personnes non autorisées (articles 34 et 35 de la loi du 6 janvier 1978).

En cas de non-respect de ces obligations, la Société pourrait aussi engager sa responsabilité s'il est prouvé soit un défaut de conseil, soit une complicité avec le responsable du traitement.

En outre, les produits de la Société étant principalement basés sur l'utilisation de fréquences libres, si celles-ci venaient à être réglementées d'une quelconque façon, cela affecterait le développement des produits de la Société et entraînerait un surcoût important pour les clients de la Société pour respecter ces normes.

- Réglementation européenne

La Directive 200/95/CE du Parlement européen dite Restriction of Hazardous Substances (« RoHS ») interdit l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques. Cette Directive a récemment fait l'objet d'une évolution et rend nécessaire le recensement des instruments de la Société qui sont concernés en vue de leur mise en conformité, ainsi que l'établissement de la documentation technique exigée à titre de preuve de conformité. La conformité à la Directive RoHS exige également de pouvoir établir la conformité des composants et sous-ensembles des instruments de la Société qui sont approvisionnés auprès de fournisseurs. Enfin, les produits assujettis à la Directive RoHS doivent apporter la preuve de leur conformité à cette Directive pour obtenir le marquage CE. Les mesures nécessaires pour rendre les instruments de la Société conformes à la Directive RoHS sont susceptibles d'engendrer des coûts significatifs la Société. En outre, la Société sera amenée à reconcevoir certains instruments pour remplacer les composants non conformes. Elle pourrait aussi devoir arrêter la commercialisation de certains instruments si elle n'obtenait pas de garanties suffisantes de la part de ses fournisseurs quant à la conformité des produits fournis.

Cette évolution de la réglementation ne constitue pas un risque significatif pour la Société car la quasi-totalité des composants utilisés par Kerlink font déjà l'objet d'un certificat de conformité. Certains des certificats de conformité se réfèrent encore à la Directive RoHS et non à la Directive RoHS 2, un travail de mise à jour est en cours, il devrait être achevé avant fin 2017. Cette opération est marginale et est intégrée au sein d'un plan d'action réglementaire plus global ; aucun budget spécifique n'y est consacré. La Société estime que sa trésorerie lui permettra de faire face aux modifications qu'elle doit opérer en vertu de cette Directive.

Par ailleurs, la Société est soumise à la Directive 200/96/CE du Parlement européen (dite Directive « DEEE ») relatives aux déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers. Cette Directive impose la collecte sélective des déchets d'équipements électriques et électroniques, le traitement sélectif de certains composants et la valorisation des déchets par le recyclage. A ce titre, la Société a établi une provision pour couvrir les coûts de retraits des équipements des sites des clients situés au sein de l'Union Européenne et de dépollution des métaux lourds inclus dans certains équipements. Cette provision s'établit à 3 K€ environ au 31 décembre 2016.

Pour procéder à la vente de ses produits, la Société est également tenue d'obtenir un marquage CE sur ces derniers, attestant que les fréquences qu'ils utilisent n'interfèrent pas avec d'autres fréquences. Ce marquage vise à confirmer que la Société n'utilise pas des fréquences non autorisées ou que les fréquences qu'elle utilise n'impactent pas d'autres ondes, utilisées par d'autres acteurs. Dans l'hypothèse où la Société se verrait refuser un marquage CE, sur un ou plusieurs de ses produits, cela aurait un impact négatif sur sa situation financière, ses résultats et son développement.

Même si la Société prend en considération, dans le cadre de son activité, l'évolution potentielle de la législation ou les changements de normes ou de réglementations applicables dans les pays dans lesquels la Société commercialise et envisage de commercialiser ses produits, de nouvelles contraintes réglementaires pourraient empêcher la commercialisation des produits de la Société en cas de retrait, de suspension ou de non renouvellement des autorisations de commercialisation ou la ralentir en rendant, notamment, leur production ou leur développement plus coûteux.

4.4.2 Risques liés aux effets, sur la santé, des ondes électromagnétiques

La Société exerce ses activités dans un contexte de préoccupation de l'opinion publique sur d'éventuels effets, sur la santé, des ondes électromagnétiques (émissions de radiofréquences par les antennes relais, émissions de radiofréquences par les terminaux etc.). Plusieurs rapports (tels que Grenelle des ondes (2009), Rapport BioInitiative 2012, la mise à jour de l'avis et rapport de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) en octobre 2013 et des recommandations de la Mission Sobriété fin 2013) ont été publiés sur les effets des champs électromagnétiques sur la santé humaine.

Dans ce contexte, il ne peut être exclu que la jurisprudence ou les réglementations continuent à se durcir comme le montre l'adoption, le 9 février 2015, de la loi française relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques. Les futures publications scientifiques, ou les évaluations et interprétations diverses qui pourraient en être faites, pourraient entraîner une diminution de l'utilisation des services de l'IoT ainsi qu'un accroissement des litiges, en particulier si un effet nocif devait un jour être établi scientifiquement. Une telle hypothèse aurait un impact défavorable significatif sur les perspectives de marché, l'activité et la trésorerie de la Société.

4.4.3 Risques liés à l'émergence d'une ou plusieurs normes qui diminuerait la portée, en termes de technologie et/ou de marché, de l'Internet des Objets

Aujourd'hui, la barrière à l'entrée pour devenir opérateur de l'Internet des Objets LPWAN est faible. Il n'existe pas de coût de licence d'utilisation de fréquence hertzienne, coût habituellement de plusieurs centaines de millions d'euros dans le domaine du cellulaire (GSM, 2G, 3G, 4G).

Les infrastructures de l'Internet des Objets sont le plus souvent déployées sur des fréquences libres de droits, ce qui constitue un vrai levier pour l'innovation et le développement de nouveaux services.

Cependant, le déploiement de réseaux LPWAN via des fréquences licenciées ; l'éventualité de voir une réglementation importante dans l'utilisation des fréquences libres mise en place ; et la définition et l'utilisation d'un nouveau standard de l'Internet des Objets, différent des technologies d'aujourd'hui, pourraient avoir des conséquences défavorables sur les activités et la rentabilité de la Société.

4.4.4 Risques liés à la propriété intellectuelle

La Société détient actuellement environ sept familles de brevets (et quatre demandes en cours), six familles de marques, trois logos et deux dessins et modèles en cours de dépôt. Elle a aussi obtenu la concession de licences sur un certain nombre de brevets ou de marques pour des produits qu'elle exploite ou qui sont en cours de développement.

Le succès de la Société dépend entre autres de sa capacité à obtenir, à conserver et à protéger ses brevets, marques, dessins et modèles et demandes y afférents ainsi que ses autres droits de propriété intellectuelle ou assimilés (tels que notamment ses secrets commerciaux et son savoir-faire). Le droit de la propriété intellectuelle dans le secteur de l'informatique et des objets connectés est un domaine dont l'évolution est permanente et qui comporte certaines incertitudes. Par conséquent, il se pourrait que :

- la Société ne parvienne pas à développer des inventions brevetables ;
- la Société ne se voie pas accorder les brevets ou marques pour lesquels elle a déposé ou déposera des demandes ;
- la Société ne parvienne pas à obtenir ou à renouveler les concessions de licences nécessaires à son activité ;
- la Société voie un jour contestée la validité de ses brevets ou marques ou de ceux qui lui sont ou lui seront concédés en licence par des tiers ;
- la Société ne puisse bénéficier grâce à ses brevets d'une protection suffisamment large pour exclure des concurrents ;

- la Société ne puisse garantir que le champ de protection conféré par les brevets, les marques et les titres de propriété intellectuelle de la Société est et restera suffisant pour la protéger face à la concurrence et aux brevets, marques et titres de propriété intellectuelle des tiers couvrant des dispositifs similaires ;
- la Société ne puisse garantir que des salariés de la Société ne revendiqueront pas des droits ou le paiement d'un complément de rémunération ou d'un juste prix en contrepartie des inventions à la création desquelles ils ont participé ;
- la Société constate que les brevets et autres droits de propriété intellectuelle qu'elle détient ou pour lesquels elle bénéficie ou bénéficiera de licences, sont contestés par des tiers.

En outre, dans le cadre de ses projets en développement, la Société ne peut être certaine que la confidentialité de ses technologies non brevetées, ou de ses secrets industriels, sera efficacement garantie par les protections mises en place, et qu'en cas de violation, des recours satisfaisants pourront être exercés. Dans ces hypothèses, la Société exige la signature d'accords de confidentialité. En effet, les technologies, procédés, savoir-faire et données propres non brevetés et/ou non brevetables sont considérés comme des secrets commerciaux que la Société tente en partie de protéger par de tels accords de confidentialité.

Par ailleurs, la Société veille à ce que les contrats de collaboration ou de recherche qu'elle signe lui donnent accès à l'utilisation des résultats, dans la mesure du possible contre rémunération, dès lors qu'elle a effectivement participé à la création de l'invention. Cependant, les moyens de protection de ces éléments n'offrent qu'une protection limitée et pourraient ne pas empêcher une utilisation illicite par des tiers des technologies détenues par la Société.

De plus, les concurrents de la Société pourraient contrefaire ses brevets ou autres droits de propriété intellectuelle ou les contourner par des innovations dans la conception. Pour empêcher la contrefaçon, la Société pourrait engager des actions qui seraient onéreuses et mobiliseraient ses équipes. La Société pourrait ne pas être en mesure d'empêcher l'appropriation illicite de ses droits de propriété intellectuelle dont il est difficile de contrôler l'usage non autorisé.

La survenance de l'un de ces événements concernant les droits de propriété intellectuelle de la Société pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les perspectives, la situation financière, les résultats et le développement de la Société.

Cependant, au jour de l'enregistrement du présent document de référence, la Société n'est confrontée à aucune de ces situations ni impliquée dans un quelconque litige significatif, en demande ou en défense, relatif à ses droits de propriété intellectuelle ou ceux d'un tiers.

En outre, compte tenu du développement des objets connectés, de plus en plus de demandes de brevets sont déposées et de brevets délivrés, le risque s'accroît de voir la Société violer involontairement des brevets appartenant à des tiers (ce risque est d'ailleurs spécifiquement couvert par une police d'assurance souscrite par la Société). Les demandes de brevets n'étant généralement publiées que dix-huit mois après la date de dépôt ou, le cas échéant, de la date de priorité, voire dans certains cas uniquement à la date de la délivrance des brevets, la Société ne peut pas garantir que des tiers n'ont pas été les premiers à inventer certains produits ou procédés et/ou à déposer des demandes de brevets pour des inventions identiques à celles de la Société, ou pour des produits et procédés utilisés par la Société. Il en est de même pour ses autres droits de propriété industrielle.

La Société pourrait ainsi être contrainte, soit d'obtenir des licences auprès de tiers pour exploiter leurs brevets, soit de cesser certaines activités ou de rechercher des technologies de substitution si l'obtention de ces licences s'avérait impossible ou non rentable.

4.4.5 Risques fiscaux et douaniers

La Société est soumise à un certain nombre d'obligations en matière fiscale et douanière. En l'absence de dépôt dans les délais légaux ou réglementaires, et de manière régulière, auprès des autorités compétentes, de toutes les déclarations (complètes et correctes) relatives aux impôts qu'elle est tenue de déposer, la Société court le risque, d'une part, de se voir contrôler puis le cas échéant de se voir signifier une notification de redressement, et, d'autre part, de ne pas optimiser son niveau d'imposition.

4.4.6 Risques liés à la mise en jeu de la responsabilité du fait des produits

La Société pourrait être exposée à un risque de mise en cause de sa responsabilité lors de la commercialisation de ses produits et services par exemple lors de la vente de solutions « Reference Design » (cf. section 6.5.2.3 du présent document de référence), en particulier en ce qui concerne sa responsabilité du fait des produits et services.

Bien que la Société n'ait fait l'objet d'aucune action en responsabilité ou autre plainte liée à la mise en œuvre de sa technologie ou à l'utilisation de ses produits à ce jour, elle ne peut garantir que sa couverture d'assurance actuelle soit suffisante pour répondre aux actions en responsabilité qui pourraient être engagées contre elle, ou pour répondre à une situation exceptionnelle ou inattendue.

Si la responsabilité de la Société était ainsi mise en cause, si elle n'était pas en mesure d'obtenir et de maintenir une couverture d'assurance appropriée à un coût acceptable, ou de se prémunir d'une manière quelconque contre des actions en responsabilité, ceci aurait pour conséquence d'affecter gravement la commercialisation des produits et services de la Société et plus généralement de nuire à ses activités, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives de développement.

Dans la mesure où les produits et services de la Société sont souvent utilisés dans des environnements opérationnels, toute perte causée par une erreur ou un défaut, notamment de performance, pourrait conduire à prendre des mesures correctives entraînant des surcoûts importants. Même si la conception, la fabrication et la livraison de la technologie propre à la Société sont réalisées dans le respect de référentiels qualité, et si la pratique consiste à réaliser une série de tests avant commercialisation pour réduire le risque d'erreur, il n'est pas possible d'éliminer entièrement ce risque.

En outre, les plateformes logicielles de la Société intègrent des éléments complexes d'ingénierie qui pourraient receler des erreurs ou des défauts. De telles erreurs pourraient n'être détectées qu'après une longue exploitation à l'occasion de la sortie de nouvelles versions et mises à jour. Dans la mesure où les plateformes logicielles de la Société ont pour but d'alimenter et de sécuriser les systèmes d'information des clients, toute perte ou fuite de données causée par une erreur ou un défaut, pourrait conduire à prendre des mesures correctives entraînant des surcoûts importants et à augmenter le coût de maintenance des logiciels considérés.

Par ailleurs, certains clients pourraient tenter une réclamation en dédommagement du préjudice subi du fait de l'utilisation de ces produits et services présentant des défauts et des dommages causés sur le développement de leur activité. Une telle action en responsabilité contre la Société, même si elle n'aboutissait pas, pourrait s'avérer longue, coûteuse en frais de défense et avoir des effets négatifs sur l'image et la situation financière de la Société. Bien que les contrats de vente et de prestations de services conclus par la Société contiennent généralement des clauses limitant sa responsabilité du fait de produits et services défectueux, l'efficacité de ces clauses pourrait être limitée par certaines dispositions légales ou par la jurisprudence.

L'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives de la Société à moyen et long terme pourraient en être significativement affectés par la réalisation de ces risques.

4.4.7 Risques liés à la gestion de la confidentialité des données personnelles

Au regard des enjeux essentiels que l'information, propriété de la Société Kerlink, représente tant au plan de l'innovation technologique que de la stratégie de l'entreprise ou de ses actifs les plus importants, il est nécessaire de veiller à une assurance raisonnable du niveau de protection de ce patrimoine informationnel (données, connaissances et savoir-faire notamment). Bien que ces services aient obtenu les certificats de sécurité requis par les organismes professionnels compétents, la Société ne peut garantir qu'elle sera en mesure d'empêcher toute violation (d'origine interne ou externe) des systèmes de sécurité, ou tout détournement ou utilisation frauduleuse des données confidentielles. Pour héberger ses données, la Société a d'ailleurs recours à un prestataire en Allemagne, la société SAP. La Société utilise la solution de gestion SAP By Design proposé par cette société, en mode *Software As A Service*.

Dans le cadre de ses activités, la Société a accès à des données personnelles concernant des clients dont la confidentialité est assurée par une réglementation particulièrement stricte en Europe. Par ailleurs, les systèmes commercialisés par la Société traitent, lors de leur utilisation quotidienne, des données clients. La Société doit donc s'assurer de respecter la confidentialité de ces données.

La Société se protège en concluant des accords de confidentialité avec ses employés et de la même manière dans le cadre de discussions avec tous ses partenaires potentiels. De plus, des actions de sensibilisation de ses personnels, non formalisées à ce jour, sont actuellement conduites au niveau de la Société. La Société ne peut toutefois garantir que ces accords seront respectés, qu'elle disposera de recours suffisants en cas de divulgation, ni que ces données confidentielles ne seront pas portées à la connaissance de tiers de toute autre manière ou utilisées et développées indépendamment par des concurrents.

Si l'un des événements décrits ci-dessus venait à se produire, les dommages, pertes ou retards qui en résulteraient pourraient avoir un impact significatif défavorable sur l'activité de la Société, son résultat opérationnel, sa situation financière et ses perspectives.

4.4.8 Faits exceptionnels et litiges

Tel qu'indiqué à la section 20.4, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou par laquelle elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze (12) derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

La Société peut être impliquée dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée par la Société dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à la charge de la Société.

Voir notamment la note 2.13 « Provisions » aux comptes annuels figurant au chapitre 20 du présent document de référence.

4.5 Risques industriels et environnementaux

La Société est soumise à des lois et règlements en matière d'environnement, de santé et de sécurité. Les niveaux des contraintes réglementaires et légales iront en s'accroissant avec le développement de la Société. Cet environnement est susceptible de freiner voire limiter le développement de la Société.

En outre, la Société se voit imposer des obligations en matière d'entretien et de remise en état des sites de stockage des produits industriels. Ces obligations peuvent être liées aux sites où la Société exerce ou exerçait ses activités, ou bien encore à des sites où des déchets, provenant de ses activités, ont été déposés. Ces mêmes types d'obligations peuvent s'appliquer au retraitement des instruments placés ou vendus chez les utilisateurs.

Par ailleurs, si à l'avenir, certaines installations appartenant à la Société devaient relever de la qualification d'« Installations Classées pour la Protection de l'Environnement » (ICPE), la Société serait soumise, en tant qu'exploitant, à des prescriptions strictes tant au titre du Code de l'environnement que des réglementations spécifiques applicables aux activités du site ou de tout acte administratif individuel relatif à l'autorisation d'exploiter, ainsi que toute injonction, mise en demeure ou mesure de toute sorte prise par les autorités publiques en charge de veiller au respect de la réglementation environnementale.

Ces prescriptions porteraient notamment sur les émissions dans l'air, dans l'eau, l'utilisation et la manipulation de substances dangereuses, le stockage et l'élimination des substances dangereuses et des déchets, la prévention et la gestion des risques technologiques et des pollutions accidentelles ainsi que la remise en état et la dépollution du site en fin d'exploitation. Le respect des prescriptions applicables et, de manière plus générale, les responsabilités de la Société pourraient imposer des dépenses de fonctionnement ou d'investissements importantes et régulières de la part de la Société.

Si la Société ne respectait pas ces lois et règlements, ou si elle perdait les autorisations qui lui auraient été accordées, elle pourrait se voir contrainte de payer des amendes ou de suspendre tout ou partie de ses activités. La Société engage des investissements et supporte des coûts afin d'assurer sa conformité avec les lois et règlements en matière d'environnement et de sécurité. Elle pourrait être amenée à engager des dépenses complémentaires pour se conformer à de nouvelles législations ou réglementations en matière d'environnement et de sécurité. En particulier, la Société pourrait être obligée d'acheter de nouveaux équipements, de modifier ses locaux ou installations et, plus généralement d'engager d'autres dépenses importantes. En cas de blessures ou de dommages quelconques, la Société pourrait être tenue pour responsable des dommages, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur ses activités et sa situation financière, même si la Société bénéficie d'une couverture d'assurance couvrant certains risques inhérents à son activité.

Dans un tel cas, l'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives de la Société à moyen et long terme pourraient en être significativement affectés.

4.6 Risques financiers

4.6.1 Risques sur les besoins de financement

Au 31 décembre 2016, la trésorerie et les instruments financiers courants de la Société s'élevaient à 426 K€.

Les besoins de trésorerie annuels de la Société ont été jusqu'à présent assurés grâce à des outils tels que l'emprunt bancaire, l'avance remboursable, les aides publiques, l'augmentation du capital et l'émission obligataire.

La Société continuera dans le futur à avoir des besoins de financement importants pour le développement et la commercialisation de ses technologies. La Société pourrait se trouver dans l'incapacité d'autofinancer sa croissance ce qui la conduirait à rechercher des sources de financement en particulier, via le recours à des financements bancaires permettant un effet de levier, via l'émission d'instruments financiers classés en passifs financiers ou via l'émission d'actions nouvelles.

La capacité de la Société à lever des fonds supplémentaires dépendra des conditions financières, économiques et conjoncturelles, ainsi que d'autres facteurs, sur lesquels elle n'exerce aucun contrôle ou qu'un contrôle limité. De plus, la Société ne peut garantir que des fonds supplémentaires seront mis à sa disposition lorsqu'elle en aura besoin et, le cas échéant, que lesdits fonds seront disponibles à des conditions acceptables.

Si les fonds nécessaires n'étaient pas disponibles, la Société pourrait notamment devoir limiter le développement de nouveaux produits ou retarder ou renoncer à la commercialisation sur de nouveaux marchés.

Par ailleurs, dans la mesure où la Société lèverait les capitaux par émission d'actions nouvelles ou d'autres instruments financiers pouvant donner accès à terme au capital de la Société, ses actionnaires pourraient être dilués.

4.6.2 Risques liés aux pertes historiques et futures

Créée au mois de juillet 2004, la Société a enregistré depuis 2013 des pertes opérationnelles qui s'expliquent par :

- l'augmentation des efforts commerciaux afin de prendre une position de leader sur le marché des stations de base IoT LoRa™ ; et
- le renforcement des équipes de Recherche et Développement et des fonctions supports.

Dans le cas où la Société ne parviendrait pas à faire progresser suffisamment son chiffre d'affaires au cours des prochaines années, elle pourrait connaître de nouvelles pertes opérationnelles en raison :

- de l'augmentation des coûts de Recherche et Développement liée au plan d'accélération de développement de nouveaux produits et services innovants ; et
- de la mise en place d'une structure commerciale internationale.

L'augmentation de ces dépenses pourrait avoir un effet défavorable sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

4.6.3 Risque de crédit

La Société exerce une gestion prudente de sa trésorerie disponible. Le risque de crédit est associé aux dépôts auprès des banques et des institutions financières. La Société fait appel, pour ses placements de trésorerie, à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

En ce qui concerne les créances clients, la Société évalue régulièrement, en interne, le risque de crédit client et la situation financière de ses clients. Si la Société compte parmi ses clients des grands groupes internationaux, elle est également amenée à travailler avec des ETI, des PME et des start-up à divers stades de maturité qui pourraient éventuellement rencontrer des difficultés financières.

Cependant, pour la majorité des clients, le délai de paiement client est conforme aux exigences de la Loi de Modernisation de l'Economie (« LME »). Certains clients doivent, parfois, être relancés pour respecter les délais de paiement définis avec la Société.

Les provisions sur créances clients s'élèvent à 196 K€ à fin 2016, stable par rapport à fin 2015. En février 2016, la Société a eu connaissance de difficultés financières de la part d'un de ses clients. Une provision à hauteur de 188 K€ a été intégrée dans les comptes au 31 décembre 2015 soit 100% de la créance. Cette provision a été maintenue au 31 décembre 2016. Le client concerné est en liquidation judiciaire depuis le 14 décembre 2016.

La Société a également mis en place une politique de couverture du risque client, par le biais d'une assurance-crédit-client Coface. Ainsi, tous les clients n'ayant pas un niveau de couverture suffisant ou qui ne sont pas couverts par l'assurance-crédit-client Coface, font l'objet d'une étude et d'un suivi attentif par la direction commerciale de la Société.

4.6.4 Risques de liquidité

Les contrats liés à l'endettement de la Société comportent certaines clauses usuelles en matière d'exigibilité anticipée, notamment en cas de non-paiement d'une échéance. En conséquence, la Société est exposée à des risques de liquidité résultant de la mise en œuvre des clauses de remboursement anticipé de ces emprunts bancaires. A ce jour, la Société n'a jamais failli dans une obligation de remboursement d'échéance.

L'échéancier des dettes financières est le suivant :

K €	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	31/12/2016
Emprunts et dettes financières	1 687	1 019	50	2 756

La trésorerie et équivalents de trésorerie s'élevaient à 426 K€ au 31 décembre 2016.

A la date du présent document de référence, la Société a six crédits bancaires en cours pour un montant de 217 K€ € ainsi qu'une ligne de crédit « garanties par des factures » pour 386 K€, deux prêts à taux Zéro pour 1 164 K€ et un contrat d'affacturage d'un montant de 903 K€.

Les besoins de trésorerie annuels de la Société ont été jusqu'à présent couverts grâce aux résultats de l'activité, à des crédits d'impôt recherche et à des subventions, à des financements bancaires, à l'émission d'obligations et à des augmentations de capital.

Dans ce cadre et en date du présent document de référence, la Société a mis en place avec ses partenaires bancaires des lignes de crédit court terme supplémentaires d'un montant total de 1,5 M€. La Société a également reçu confirmation de la part de ses partenaires bancaires historiques de l'acceptation par leurs comités d'engagements de lignes les financements moyen terme pour un total d'1 M€, conditionnées à une contre-garantie BPI qui a d'ores et déjà été obtenue.

Par ailleurs, la notification officielle de l'obtention d'un Prêt à taux Zéro Innovation d'un montant d'1 M€ auprès de BPI France est également attendue dans les prochains jours. La Société a également reçu courant mars un remboursement de TVA pour un montant de 713 K€. Enfin, la Société négocie un préfinancement export d'1,5 M€ avec un partenaire dans le cadre du contrat avec Tata Communications.

Compte tenu des projets de développement en cours (se référer aux sections 5.2.2 et 6.5.3 du présent document de référence), notamment la montée en puissance de la filiale américaine, l'ouverture des bureaux de représentation en Inde et au Japon, la poursuite des travaux de R&D, le déploiement du système d'information, et le lancement d'une offre NAAS (*Network As A Service*), la Société pourrait continuer à générer une consommation de trésorerie à l'avenir. Pour financer ses besoins, la Société pourrait recourir à : (i) une augmentation de capital ouverte au public, (ii) la recherche de nouveaux investisseurs dans le cadre d'un placement privé, (iii) au refinancement des actionnaires financiers de la Société sans faire appel à de nouveaux investisseurs ou (iv) au refinancement des actionnaires financiers de la Société sans faire appel à de nouveaux investisseurs.

La Société envisage le lancement d'une augmentation de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscriptions des actionnaires d'un montant de l'ordre de 15 M€ au cours du deuxième trimestre 2017, sous réserve des conditions de marché

La Société estime être en mesure de faire face à ses engagements à un horizon de 12 mois à compter de la date du présent document de référence.

4.6.5 Risques liés au nantissement d'actifs de la Société

La Société a octroyé des nantissements sur son fonds « bureaux d'études ingénierie consulting », en garantie de quatre crédits en renforcement de trésorerie, pour un montant total de 550 K€, souscrits en 2013 et 2014.

Emprunt	Date du départ du nantissement	Date de la dernière d'échéance de l'emprunt	Montant de l'emprunt (b)	Montant restant dû au poste de bilan 31/12/16 (a)	correspondant (a)/(b)
Banque Populaire de l'Ouest	Nov. 2013	Nov. 2018	75 K€	30 K€	40%
Banque CIC Ouest	Nov. 2013	Oct. 2017	200 K€	43 K€	22%
BNP Paribas	Nov. 2013	Nov. 2018	75 K€	30 K€	40%
Caisse Régionale de Crédit-Agricole	Avr. 2014	Mars 2018	200 K€	65 K€	33%

Inscriptions / Publicités	Date du départ de l'inscription	Date d'échéance de l'inscription	Montant d'actif visé (a)	Total du poste de bilan (b)	correspondant (a)/(b)
Crédit-bail : Ensemble testeur de radio-communication	Sept. 2011	Juil. 2014	50 K€	0	N/A
Locations : Licences SAP	Oct. 2015	Déc. 2018	81 K€	N/A	N/A
Locations : Licences SAP	Janv. 2016	Déc. 2018	81 K€	N/A	N/A

A ce jour la Société a respecté l'ensemble de ses engagements de remboursements et échéances sans demander de délai ou moratoire.

En cas de défaut de paiement, ces sûretés pourraient être réalisées par les bénéficiaires de ces nantissements. Un tel évènement pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités de la Société.

4.6.6 Risques liés au crédit d'impôt recherche

A ce jour, pour contribuer au financement de ses activités, la Société bénéficie du Crédit d'Impôt Recherche (CIR) qui est un mécanisme d'incitation fiscale au développement de l'effort de recherche scientifique et technique des entreprises françaises par voie d'octroi d'un crédit d'impôt.

Ouvrent droit au CIR les dépenses affectées à la réalisation d'opérations de recherche scientifique et technique, qu'il s'agisse de recherche fondamentale, de recherche appliquée ou d'opérations de développement expérimental. Les dépenses de recherche éligibles au CIR incluent, notamment, les salaires et rémunérations des chercheurs et techniciens de recherche, les amortissements des immobilisations affectées à la réalisation de recherche, les prestations de services sous-traitées à des organismes de recherche agréés (publics ou privés) et les frais de prise et de maintenance des brevets.

Les sociétés doivent justifier sur demande de l'administration fiscale du montant de la créance CIR et de l'éligibilité des travaux pris en compte pour bénéficier du dispositif. Le dernier contrôle fiscal de la Société, couvrant notamment le CIR, date de 2007.

L'administration fiscale recommande aux sociétés de constituer un guide comprenant les justificatifs nécessaires au contrôle de ce crédit d'impôt. Ainsi, en 2015, la Société a reçu le remboursement du CIR pour montant de 521 865 €, et en 2016 pour un montant de 417 392 €. Mi-février 2017, la Société a demandé le remboursement du CIR de l'année 2016 pour un montant de 618 510 €. Il ne peut être exclu que les services fiscaux remettent en cause les modes de calcul des dépenses de recherche et développement retenus par la Société pour la détermination des montants des CIR. Le risque de contestation de ces CIR ne peut donc en conséquence être écarté, étant précisé que le droit de reprise s'exerce jusqu'à la fin de la troisième année suivant celle du dépôt de la déclaration spéciale prévue pour le calcul du crédit d'impôt recherche.

Si le CIR était remis en cause par un changement de réglementation ou par une contestation des services fiscaux, cela pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats de la Société.

4.6.7 Risques liés à l'accès à des avances publiques

La Société a bénéficié d'un prêt à taux zéro pour un montant total de 1 M€ dans le cadre du développement d'une chaîne complète de télé-relève automatique et de gestion d'objets connectés, bi fréquence, pour la télé-relève de compteurs d'énergie. La Société a également bénéficié de diverses aides, subventions et prêts à taux zéro (0,4 M€) dans le cadre de projets d'innovation et de développement de produits et services (se référer au chapitre 10.1 du présent document de référence).

A l'avenir, la Société entend continuer à solliciter des aides ou subventions afin d'accélérer son développement.

Dans l'hypothèse où ces subventions seraient remises en cause par les organismes concernés, ou si leurs montants étaient revus à la baisse, cela impacterait défavorablement l'activité de la Société, son chiffre d'affaires, son résultat et plus généralement, sa situation financière.

4.6.8 Risque de dilution

La Société pourra procéder à l'avenir à l'attribution ou à l'émission d'instruments donnant accès au capital, notamment, dans le cadre de sa politique de motivation de ses dirigeants et salariés et afin d'attirer des compétences complémentaires, la Société pourrait procéder à l'émission ou l'attribution d'actions ou de nouveaux instruments financiers donnant accès au capital de la Société et pouvant entraîner une dilution supplémentaire, potentiellement significative, pour les actionnaires actuels et futurs de la Société. Toute attribution ou émission nouvelle entraînerait une dilution des actionnaires.

L'exercice intégral de l'ensemble des instruments donnant accès au capital attribués et en circulation à la date du présent document de référence permettrait la souscription de 75 200 actions nouvelles, représentant une dilution potentielle d'environ 2,09% sur la base du capital existant à ce jour et d'environ 2,04% sur la base du capital dilué. La dilution en droit de vote serait de respectivement 1,45% et 1,43%. Se référer aux sections 21.1.4 et 21.1.5 du présent document de référence.

Par ailleurs, si la Société décidait de lever de nouveaux capitaux pour financer son développement, par émission d'actions nouvelles ou d'autres instruments financiers pouvant donner, à terme, accès au capital de la Société, les actionnaires pourraient être dilués.

4.6.9 Risques pays

La Société réalise une partie de son chiffre d'affaires à l'export notamment dans la zone EMEA : le pays générant le plus de chiffre d'affaires à l'export pour la Société est la Belgique (8% du CA 2016), suivie de l'Allemagne (3,2%) et de l'Espagne (1,7%). Outre les risques en devises évoqués au chapitre 4, paragraphe 4.7.2, les perturbations politiques ou économiques des pays où la Société réalise une part significative de son chiffre d'affaires pourraient influencer sur son activité. Dans les périodes de fort ralentissement économique ou dans des situations de crise dans certains pays, l'évolution du chiffre d'affaires de la Société peut être affectée.

4.7 Risques de marché

4.7.1 Risques de taux d'intérêt

Au 31 décembre 2016, les dettes financières de la Société ne sont pas soumises au risque de taux d'intérêt dans la mesure où la Société est endettée à taux fixes.

4.7.2 Risques de change

Bien que la Société n'ait investi dans aucun produit de placement, à la date du présent document de référence, la trésorerie de la Société pourrait être investie dans des produits de placements en euros exclusivement. La grande majorité des ventes et des achats est également effectuée en euros.

La stratégie de la Société est de favoriser l'euro comme devise dans le cadre de la signature de ses contrats. Les principaux risques liés aux impacts de change des ventes et achats en devises sont considérés comme non significatifs.

La Société n'a pas pris, à son stade de développement, de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de changes.

En revanche, la Société ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité et son développement, notamment à l'international à l'avenir ne la contraignent à une plus grande exposition au risque de change. La Société envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques et pourrait accroître son *sourcing* hors de la zone euro pour mettre en place une couverture naturelle contre les effets de variation des devises.

4.7.3 Risques sur actions

La Société ne détient pas de participations ou de titres de placement négociables sur un marché réglementé. Elle estime donc ne pas être exposée à un risque sur actions.

4.8 Assurance et couverture des risques

A la date du présent document de référence, la Société estime disposer d'une couverture d'assurance adaptée à ses activités. La Société n'envisage pas, à l'avenir, de difficultés particulières pour conserver des niveaux d'assurance adéquats dans la limite des disponibilités et des conditions du marché.

La Société a comptabilisé lors de l'exercice clos le 31 décembre 2016 un montant de 61 757,15 € au titre des primes pour l'ensemble des polices d'assurance auxquelles elle a souscrit, et 24 915,30 € au titre de l'assurance Coface (visée au paragraphe 4.6.3). En synthèse, l'état des principaux contrats d'assurance souscrits par la Société se présente de la manière suivante :

Type de Garantie/ Risques couverts	Assureur	Personne morale assurée	Montant des garanties
Recouvrement de créances garanties en tout ou partie , pour lesquelles une déclaration de menace de sinistre aura été préalablement transmise à l'assureur	COFACE	Kerlink	Contractuellement prévu (Seuil de déclaration de 500 €)
Responsabilité civile automobile / Défense pénale et avance sur recours/ Protection du conducteur (véhicule 4 roues) - Vol - Incendie- tempêtes- forces de la nature - Catastrophes naturelles - Attentats et actes de terrorisme - Bris des Glaces - Dommages tous accidents - Garantie conducteur	Allianz	Kerlink	400 €/ sinistre 400 €/ sinistre 380 €/ sinistre 400 €/ sinistre 70 €/ sinistre 400 €/ sinistre 250 000 € - franchise 15%/sinistre
Responsabilité civile automobile / Défense pénale et avance sur recours/ Protection du conducteur (véhicule 2 roues) - Vol - Incendie - forces de la nature - attentats - Catastrophes naturelles - Catastrophe technologique - Dommages tous accidents - Garantie conducteur - Equipements	Allianz	Kerlink	Contractuellement prévu Contractuellement prévu Contractuellement prévu Contractuellement prévu Contractuellement prévu 250 000 € - franchise 20%/sinistre 800 €- franchise 20%/sinistre
Multirisque professionnel (bâtiment principal) - Incendie et événements assimilés - Garantie archives, moules, autres support d'information - Garantie fonds et valeur - Dégâts des eaux, responsabilité civile dégâts des eaux - Vol/vandalisme - Bris des glaces et des enseignes - Dommages électriques - Bris de matériels informatiques - Bris de machines - Pertes pécuniaires et frais complémentaires - Attentats - Catastrophes naturelles - Perte d'exploitation	Allianz	Kerlink	700 000 €/ sinistre 50 000 €/ sinistre 8 000 €/ sinistre 700 000 €/ sinistre 350 000 €/ sinistre 10 000 €/ sinistre 350 000 €/ sinistre 15 000 €/ sinistre 15 000 €/ sinistre 10 000 € - - 100% du chiffre d'affaire annuel hors taxes déclarées

Type de Garantie/ Risques couverts	Assureur	Personne morale assurée	Montant des garanties
Multirisque professionnel (Deuxième bâtiment) - Incendie et événements assimilés - Dégâts des eaux, responsabilité civile dégâts des eaux - Vol/vandalisme - Bris des glaces et des enseignes - Dommages électriques - Bris de matériels électriques - Attentats - Catastrophes naturelles	Allianz	Kerlink	100 000 €/ sinistre 100 000 €/ sinistre 50 000 €/ sinistre 5 000 €/ sinistre 10 000 €/ sinistre 10 000 €/ sinistre - -
Multirisque professionnel (Troisième bâtiment) - Incendie et événements assimilés - o Garantie archives, moules, autres supports d'info. - o Garantie fonds de valeur - Dégâts des eaux, responsabilité civile dégâts des eaux - o Garantie archives, moules, autres supports d'info. - o Garantie fonds de valeur - Vol/vandalisme - o Garantie archives, moules, autres supports d'info. - o Garantie fonds de valeur - Bris des glaces et des enseignes - Dommages électriques - Bris de matériels informatiques - Bris de machines - Attentats - Catastrophes naturelles - Pertes pécuniaires et frais complémentaires	Allianz	Kerlink	2 200 000 €/ sinistre 50 000 € / sinistre 8 000 €/ sinistre 220 000 €/ sinistre 50 000 € / sinistre 8 000 €/ sinistre 100 000 €/ sinistre 50 000 € / sinistre 8 000 €/ sinistre 10 000 €/ sinistre 30 000 €/ sinistre 10 000 €/ sinistre 10 000 €/ sinistre 10 000 €/ sinistre 700 000 €/ sinistre
Assistance Missions Collaborateurs - Frais médicaux à l'étranger - Transport médical d'urgence - Rapatriement - Assistance juridique à l'étranger	AXA	Kerlink	150 000 € Aux frais réels Aux frais réels contractuellement prévue
Responsabilité Civile Mandataires sociaux Dont : - Responsabilité Civile et frais de défense des dirigeants - Frais de comparution - Frais de constitution de caution ou dépôt de garantie - Frais de reconstitution de l'image des dirigeants - Frais résultants d'une procédure d'extradition - Frais de privation des actifs des dirigeants - Frais d'assistance psychologique - Frais de prévention des entreprises en difficultés - Frais en cas d'urgence Société souscriptrice dirigeant de droit des filiales et des participations	Allianz	Kerlink	750 000 €/ année 50 000 €/ année 10% du montant global 30 000 € par assuré dans la limite de 150 000 €/ année 50 000 €/ année 50 000 € par assuré dans la limite de 150 000 €/ année 30 000 €/ année 100 000 €/ année 35% du montant global 50% du montant global

Type de Garantie/ Risques couverts	Assureur	Personne morale assurée	Montant des garanties
Responsabilités civiles professionnelles			
1. Dommages survenus AVANT livraison de produits et/ou achèvement de travaux Dommages ne résultant pas d'une atteinte à l'environnement : Tous dommages confondus Dont : - Dommages matériels, immatériels consécutifs - Dommages immatériels non consécutifs Dommages résultant d'une atteinte à l'environnement : - Tous dommages confondus - Frais d'urgence - Frais de dépollution des eaux et du sol - Frais de dépollution des biens mobiliers et immobiliers - Frais de prévention et de réparation des dommages environnementaux	Allianz IARD	Kerlink	10 000 000 €/ sinistre
			5 000 000 €/ sinistre
			2 500 000 €/sinistre
			600 000 €/ année
			150 000 €/ année
			150 000 €/ année
			150 000 €/ année
			150 000 €/ année
2. Dommages survenus APRES livraison de produits et/ou achèvement de travaux Tous dommages confondus Dont : - Dommages matériels, immatériels consécutifs - Dommages immatériels non consécutifs - Frais de dépose –repose - Frais de retrait			10 000 000 €/ année
			10 000 000 €/ année
			2 500 000 €/ année
			500 000 €/année
3. Responsabilité civile professionnelle « bureau d'études » Tous dommages confondus Dont : - Dommages matériels, immatériels consécutifs - Dommages immatériels non consécutifs			1 000 000 €/ année
Défense pénale et recours suite à accident Avenant n°1 - Responsabilité civile en cas de dommages causés par les atteintes aux droits de propriété intellectuelle et aux droits de la personnalité Dommages immatériels non consécutifs (anxiété mentale, trouble, etc.) en cas d'atteinte aux : - droits de propriété intellectuelle qu'ils soient liés à la propriété industrielles ou à la propriété littéraire et artistique - droits de la personnalité (droit à l'intégrité, au respect de la vie privée, etc.)			300 000 €/ année
			50 000 €/ année
			250 000 €/année
			250 000 €/année

5. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE

5.1 Histoire et évolution de la Société

5.1.1 Raison sociale et nom commercial de la Société

La Société a pour dénomination sociale : Kerlink.

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

La Société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Rennes sous le numéro : 477 840 441.

5.1.3 Date de constitution et durée

La Société a été constituée le 9 juillet 2004 pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés en date du 9 juillet 2004, soit jusqu'au 8 juillet 2103, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

5.1.4 Siègne social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités

La société a été constituée sous la forme d'une société anonyme, elle a ensuite été transformée en société par actions simplifiée suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 14 mai 2012. Elle a été de nouveau transformée en société anonyme à conseil d'administration par décision de l'assemblée générale des associés en date du 29 mars 2016. La Société est régie par le droit français, et principalement soumise, pour son fonctionnement, aux articles L. 225-1 et suivants du code de commerce.

Le siège social de la Société est situé au 1, rue Jacqueline Auriol, 35235 Thorigné-Fouillard.

Les coordonnées de la Société sont les suivantes :

Téléphone : + 33 2 99 12 29 00

Télécopie : + 33 2 99 12 29 11

Courriel : investors@kerlink.com

Site Internet : www.kerlink.com

5.1.5 Evénements importants dans le développement des activités de la Société

Evénements importants dans le développement des activités de la Société :

- | | |
|------|--|
| 2004 | Création de la Société par William GOUESBET (actuel Président Directeur Général), Yannick DELIBIE (actuel Directeur Général Délégué) et Jacques Mathé (sorti de la Société en 2011 et du capital en 2012) |
| 2005 | Lancement de la gamme Wirma, des calculateurs Linux communicants dédiés aux applications de transport de personnes, de marchandise ou de télémétrie |
| 2006 | Lancement de la plateforme Wanesy, une plateforme logicielle de supervision et de télémaintenance permettant de faire de la gestion d'équipements à distance
Premier contrat d'équipements pour une filiale de Veolia Transports |
| 2007 | Gamme Wirma étendue au domaine de l'auto-partage |
| 2008 | Accord avec Edifret (devenu Itnovem, filiale de la SNCF) pour équiper des wagons de balises GPS (systèmes de géolocalisation)
Levée de fonds auprès de Sodero Gestion, Bretagne Jeunes Entreprises et Octave 2 (650 K€, en partie en Obligations Convertibles désormais converties) |
| 2009 | Contrat en Tunisie avec SPIE pour équiper le réseau de transport de bus de Tunis
Nouvelle génération de produits communicants M2M et pour la plateforme Wanesy |

2010	Concrétisation de nombreux contrats : Schneider Electric (produit M2M propriétaire), villes de Lyon et Marseille (équipements des bus), Médiamétrie (mesures d'audiences audiovisuelles), et partenariat avec Telenor (intégration de la balise communicante Wirtrack Outdoor dans son offre de service)
2011	Lancement de l'offre sans carte SIM, intégrant des technologies radio longue portée, bas débit
2012	Intégration du Groupement d'intérêt économique B-COM PME Numériques, membre de l'Institut de Recherche Technologique Déploiement national pour Médiamétrie Contrat obtenu avec GrDF en partenariat avec Ondéo Systems (filiale de Suez) pour spécifier et développer des solutions pour le relevé de compteurs à distance (chaîne communicante AMR (Automatic Meter Reading))
2013	Déménagement du siège social à Thorigné-Fouillard (35) Levée de fonds auprès du CM-CIC Innovation et Sudinnova (1,5 M€)
2014	Signature d'un contrat avec GrDF (Gazpar) pour la fourniture de concentrateurs (équipements d'infrastructures réseau de la chaîne communicante AMR)
2015	Cofondation de LoRa Alliance™ Levée de fonds sous forme d'Obligations Remboursables en Actions (ORA 2,55 M€ auprès de CM-CIC Innovation, Bretagne Participations et Octave3) Ouverture de la filiale en Asie (Singapour)
2016	Introduction en Bourse sur le marché Alternext Paris et levée de fonds de 10,7 M€ Lancement d'un projet avec Tata Communication en Inde Lancement de l'offre de géolocalisation sans GPS en partenariat avec Semtech : LBS over LoRa™ Obtention de la certification ISO 9001 version 2008
2017	Nomination de Stéphane DEJEAN au poste de Directeur Marketing et Communication Ouverture de la filiale en Amérique du Nord (Chicago – USA) Signature d'un accord de sous-traitance avec Flex Signature d'un contrat de fourniture de stations avec Tata Communications pour la phase I de son déploiement de réseau IoT en Inde

5.2 Investissements

5.2.1 Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices

Investissements (normes IFRS en K€)	Exercice 2014 12 mois	Exercice 2015 12 mois	Exercice 2016 12 mois
Immobilisations incorporelles	639	1 080	2 336
Immobilisations corporelles	251	404	484
Participations dans des entreprises associées	0	47	0
Total investissements	890	1 531	2 820

Les investissements se sont élevés à 2 820 K€ au cours de l'exercice 2016, comparé à 1 531 K€ en 2015 et 890 K€ en 2014. Ils sont composés :

- des investissements en immobilisations incorporelles constitués de frais de recherche et développement et d'achat de logiciels. Leur détail par nature est présenté dans la note 5.2 de l'annexe aux états financiers établis en normes IFRS insérés au chapitre 20 du présent document de référence ;
- des investissements en immobilisations corporelles principalement constitués d'installations techniques, de matériel de bureau et d'informatique. Leur détail par nature est présenté dans la note 5.1 de l'annexe aux états financiers établis en normes IFRS insérés au chapitre 20 du présent document de référence ;
- des participations dans des entreprises associées, correspondant à la création de la filiale à Singapour en novembre 2015.

5.2.2 Principaux investissements en cours

Les investissements prévus pour 2017 sont de plusieurs natures :

- implantation de la filiale en Amérique du Nord, d'un bureau de représentation en Inde et d'un bureau de représentation au Japon ;
- poursuite des travaux de Recherche et Développement ;
- poursuite du déploiement du système d'information ;
- acquisition de matériel pour le laboratoire de tests et de mesures.

Ils devraient être financés par le recours à des emprunts et à des financements extérieurs en capital.

La Société envisage le lancement d'une augmentation de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'un montant de l'ordre de 15 M€ au cours du deuxième trimestre 2017, sous réserve des conditions de marché.

5.2.3 Principaux investissements futurs

A l'exception de ce qui est indiqué ci-dessus, la Société n'a pas pris d'engagement ferme d'investissement à la date du présent document de référence.

A horizon 2018-2021, la Société envisage de compléter son maillage territorial par des implantations en Amérique Latine, à l'Ouest des Etats-Unis, en Chine ou en Afrique du Sud.

6. APERCU DES ACTIVITES

Un glossaire est disponible au chapitre 28 du présent document de référence.

6.1 Introduction

La Société a été fondée en 2004 par une équipe issue du centre de recherche et développement de l'équipementier télécom Wavecom à Rennes, comprenant notamment William GOUESBET et Yannick DELIBIE actuels Président Directeur Général et Directeur Général Délégué. Kerlink se positionne aujourd'hui comme un fournisseur de produits et de services destinés aux opérateurs d'infrastructures réseaux, dans le domaine des objets connectés.

En une douzaine d'années, la Société a développé, et mis en place, une offre globale de produits et de services sur les marchés des communications Machine-To-Machine (M2M, 25,2% du chiffre d'affaires 2016 comparé à 86% en 2013) et de l'Internet des Objets (IdO ou IoT en anglais, *Internet of Things*, 74,8% du CA 2016 comparé à 14% en 2013), qui permet de relier des équipements fixes (compteurs d'énergies par exemple) ou mobiles (bus, wagons par exemples) aux systèmes d'informations.

Les premiers produits, basés sur les technologies cellulaires, sont lancés dès 2005 à destination des marchés du transport de personnes, de marchandises et de la télémétrie. Début 2006 la Société signe son premier contrat majeur avec Véolia Transport (gestion de flotte de bus), qui sera rapidement suivi par un contrat avec une filiale de la SNCF (géolocalisation de wagons).

Dès 2011, la Société a lancé une gamme de solutions innovantes, sans carte SIM, afin de répondre aux besoins naissants des opérateurs de réseaux d'énergie et de réseaux d'eau. Ces nouvelles technologies de communications bas débit permettent d'élargir le champ des possibles en matière d'objets communicants, en réduisant le coût des communications et la consommation d'énergie par rapport aux technologies historiques (GSM, GPRS, 3G, 4G, etc.). La Société ne cesse d'étoffer ses gammes de produits et de services, avec le lancement d'une offre de géolocalisation sans GPS en 2016 par exemple. Sa capacité d'innovation a permis d'obtenir de nombreux succès commerciaux, notamment dans les domaines de l'énergie (télé relève de compteurs) et des télécoms. Elle dispose à ce jour d'un portefeuille de plus de 200 clients et de près de 70 000 équipements installés.

Kerlink est également co-fondateur et administrateur de la LoRa Alliance™, écosystème d'entreprises à dimension mondiale, qui a pour mission de promouvoir la technologie LoRa™. Cette organisation vise à établir un standard ouvert en matière d'Internet des Objets, de Machine-To-Machine, de villes intelligentes (*smart cities*) et d'applications industrielles. Ses membres sont d'origines variées tant en matière d'activités (opérateurs télécom, fournisseurs d'équipements, intégrateurs, fabricants de semi-conducteurs, etc.) que de couverture géographique (Europe, Asie, etc.). Pour les produits embarquant la technologie LoRa™ (52,9% des ventes en 2016), la Société utilise des composants électroniques achetés à la société Semtech. La licence relative à l'utilisation de la technologie LoRa™ est incluse dans le prix de vente des composants par Semtech. Ce modèle d'affaire s'applique pour toute société souhaitant utiliser la technologie LoRa™.

Par ailleurs la Société est l'un des membres actifs du groupe Afnor qui a défini le standard français, et applicable en Europe, des systèmes de communications radiofréquences dédiés aux compteurs d'énergie communicants (protocole WMBus norme EN13757). Kerlink est un acteur multi-technologies, moteur dans l'écosystème du M2M et de l'IoT.

A fin 2016, le groupe Kerlink comptait 78 salariés et a réalisé un chiffre d'affaires de 14,1 M€ en hausse de 90% par rapport à 2015. Ce niveau d'activité n'a cependant pas permis d'absorber intégralement les coûts de structures, dimensionnées pour accompagner la phase de croissance anticipée pour les années à venir. La Société a ainsi dégagé une perte opérationnelle de -1 417 K€ sur la période.

Après une phase de constitution d'un cœur de gamme en matière de produits et services, complété courant 2016 avec notamment des services innovants de géolocalisation, la stratégie des dirigeants est désormais orientée vers la croissance de l'activité avec notamment le renforcement des équipes marketing et commerciale (distribution directe), l'établissement de nouveaux partenariats (distribution indirecte) et l'extension de la couverture géographique.

En janvier 2017, Kerlink a recruté Monsieur Stéphane DEJEAN en qualité de Directeur Marketing & Communication et membre du comité de direction. Ses missions principales portent sur le renforcement du marketing stratégique, le développement du marketing produit, et l'accélération du marketing opérationnel et de la communication.

Une filiale à Singapour a ainsi été créée fin 2015 pour accompagner les clients locaux et faciliter l'accès au marché Asie-Pacifique. Une filiale a ouvert en Amérique du Nord début 2017, elle est dirigée par Yannick DELIBIE fondateur de Kerlink, et un bureau de représentation devrait ouvrir très prochainement en Inde et un autre au Japon courant 2017. Acteur historique du marché Machine-To-Machine, Kerlink ambitionne de devenir un des équipementiers de référence au niveau mondial dans la fourniture et la gestion d'infrastructures des réseaux de l'Internet des Objets.

6.2 Le contexte de l'Internet des Objets (IoT)

6.2.1 L'IoT, de quoi parle-t-on ?

Le marché IoT est un secteur en phase de création, il existe de multiples interprétations de ce qu'est l'IoT. Au sens de la Commission Européenne, l'Internet des Objets est : « une infrastructure de réseau dynamique et mondiale, avec des capacités d'auto-configuration, basée sur des standards/normes et des protocoles de communications interopérables, où les « Things » physiques et virtuelles, ont des identités, des attributs physiques et des personnalités virtuelles, utilisant des interfaces intelligentes, et sont intégrées de manière transparente dans le réseau d'information ».

De manière plus empirique, l'IoT est un réseau d'échange et de traitement de données entre objets physiques identifiés électroniquement exploitant différentes technologies de communication. Ces objets pour certains non conçus à l'origine pour être communicants, sont dotés de capteurs, de puces électroniques, de logiciels et d'une connectivité à Internet. La combinaison de ces différents outils permet d'administrer et de contrôler à distance les objets grâce à l'échange de données sur leurs performances et sur l'environnement qui les entoure.

On peut distinguer les objets dont l'usage est personnel (la maison connectée, les objets sur soi, les équipements de loisirs, etc.), appelés *consumer-IoT* et ceux dont l'usage est professionnel (compteurs connectés, tracking d'actifs, lampadaires connectés, parkings communicants, etc.), appelés *industrial-IoT* ou *smart city-IoT*. L'utilisateur grand public donnera une importance au ludique, au confort, au design de l'objet, avec un renouvellement tous les 12 à 36 mois. A l'opposé, les objets industriels se renouvellent parfois tous les 10 ou 20 ans et nécessitent le plus souvent un mécanisme de gestion à distance.

D'autres segmentations peuvent être pertinentes, comme le niveau de criticité de l'application cible : l'usage de l'IoT dans le domaine du nucléaire, par exemple, imposera certaines contraintes ; ou encore celle de territoire : un projet de ville intelligente se fait à l'échelle de plusieurs quartiers, d'une ville, ou d'un territoire ; un projet connecté d'une entreprise internationale se fait à l'échelle globale, et celui d'une PME implique généralement une couverture plus locale. Chaque usage implique des besoins et des contraintes variées qui laissent augurer de l'émergence de solutions également variées.

6.2.2 Une transformation profonde de la société qui engendre de nouveaux besoins et usages

Le monde actuel est en pleine mutation, 70% de la population mondiale vivra concentrée dans les espaces urbains en 2050². Face à la concentration de la population, les villes et les territoires doivent répondre aux besoins accrus de ressources en eau ou en énergie, ou de services comme le transport, la propreté ou le logement. Les villes et les territoires au sens large l'ont compris. Ils sont en train de se transformer pour gagner en attractivité, en durabilité, pour répondre à la fois aux nouvelles attentes de leurs habitants et à des cadres réglementaires plus contraignants (meilleure protection de l'environnement, dispositifs de lutte contre les effets du changement climatique et risques naturels). Les services critiques des villes et territoires vont devoir améliorer leurs outils de supervision. Les collectivités devront très probablement optimiser et connecter leurs infrastructures pour répondre aux défis urbains de demain et proposer de nouveaux services à l'échelle locale ou régionale.

En parallèle, les modes de vie des citoyens évoluent. On consomme, on se déplace, on travaille différemment. Les méthodes et solutions d'hier ont de plus en plus de difficultés à résoudre les problématiques urbaines d'aujourd'hui. La révolution numérique actuelle offre des opportunités pour réinventer les produits, les services et les entreprises elles-mêmes. De vastes domaines comme l'automobile, l'énergie, l'eau, le transport, la logistique, la santé, la sécurité, l'agriculture, l'électronique grand public sont impactés.

Nous sommes au début d'une profonde transformation sociétale et économique. L'Internet des Objets, via les infrastructures déployées, sera probablement l'un des outils de cette transformation. Dans une étude parue en janvier 2016³ A.T. Kearney a identifié une quarantaine d'applications principales dans le domaine de l'IoT au sein de huit segments verticaux. Pour chaque application, plusieurs solutions vont probablement émerger démultipliant, par la même, le champ des possibles.

Figure 1 : Principales applications identifiées dans le domaine de l'IoT⁴

Transport	Santé	Logement Hôtellerie	Industrie
- Prévention des accidents - Auto-partage - Véhicule de Tourisme avec Chauffeur, plateforme taxi - Voitures sans chauffeurs - Gestion de flotte et de réseaux dans les transports publics - Télématique - Réduction des embouteillages	- Convalescence et rééducation à domicile - Monitoring des maladies chroniques - Optimisation de la consommation de médicaments - Identification précoce des maladies ou des facteurs de risque - Réduction du non suivi des traitements - R&D pharma intelligente - Economies de temps liées à un meilleur traitement	- Economies d'énergie - Alarmes anti-feu - Alarmes antieffraction - Domotique - Produits blancs et produits bruns - Télématique - Cuisine intelligente pour les restaurants - Energie intelligente pour l'hôtellerie	- Express et livraison de colis - Constructions intelligentes - Logistique intelligente: <i>tracking</i> de containers et de wagons, gestion de flotte - Usines intelligentes
Distribution	Energie	Secteurs primaires	Administrations
- Réduction des ruptures de stock - Réduction des vol - Encaissement automatique - Gestion intelligente du parc logistique - Express et livraison de colis - Articles de sport	- Réseaux intelligents - Eau intelligente - Gaz intelligent	- Management des cultures - Management des troupeaux - Extraction intelligente: pétrole, gaz, minière	- Efficacité des administrations - Contrôle des feux de signalisation - Gestion de l'enseignement en classe

² Source : ONU

³ *The Internet of Things : A New Path to European Prosperity*

⁴ Source : A.T. Kearney, étude *The Internet of Things : A New Path to European Prosperity*, 2016. Traduit de l'anglais

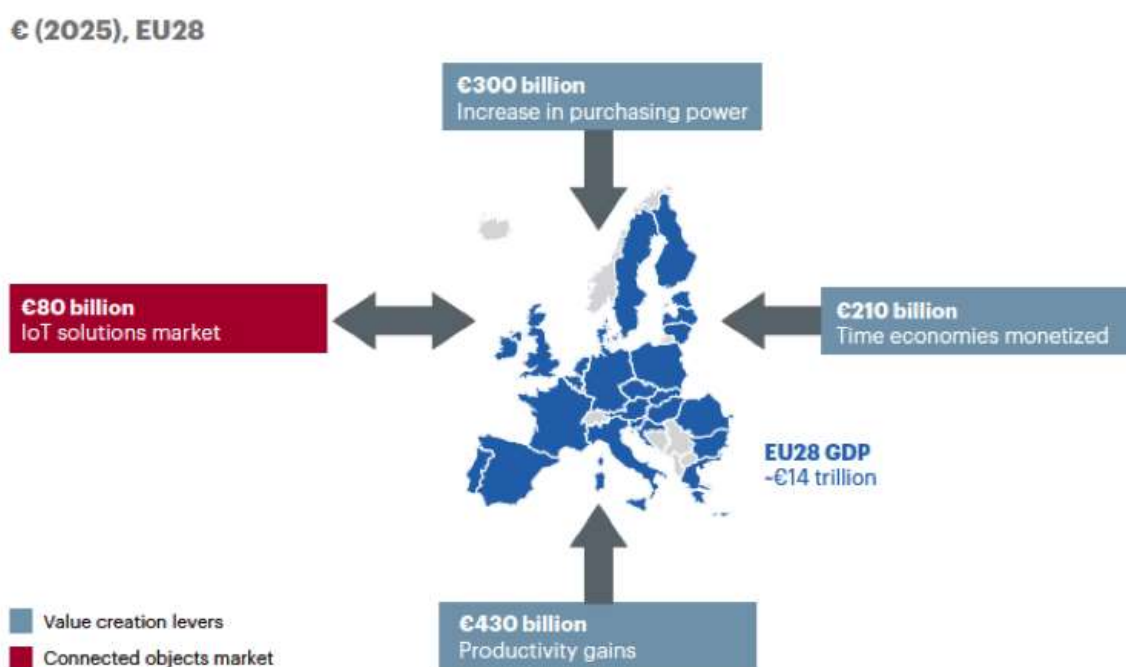
6.2.3 L'IoT comme levier de croissance

La révolution apportée par les technologies actuelles (IoT, Big Data, Cloud) permet d'envisager des bénéfices nombreux et variés pour ces industries. On peut citer à titre d'illustration les gains de productivité et de performance dans le pilotage des services, la mise en place d'une meilleure protection des biens, des personnes, de la ressource (eau, énergie) ou du patrimoine, ou le lancement de nouveaux services pour apporter un meilleur confort quotidien aux citoyens. L'Internet des Objets devient alors un outil pour améliorer la productivité, pour gagner du temps ou du pouvoir d'achat. A.T. Kearney chiffre les bénéfices pour 2025, à l'échelle de l'Europe des 28, à respectivement 430 Mds€ (gains de productivité), 210 Mds€ (gains de temps monétisé), et 300 Mds€ (gains de pouvoir d'achat)⁵.

En termes d'horizon de temps, les filières transports (gestion de flottes), déchets, énergie (télé relève des compteurs), éclairage, parking, ou encore bâtiments se sont déjà lancées dans cette démarche de transformation. D'autres vont bientôt l'entamer : la santé, l'agriculture, l'éducation, les bâtiments publics, ou encore les gares et les aéroports. Pour répondre à ces nouveaux besoins et ces nouveaux usages, des produits et des services dits « smart » (pour connectés/communicants) sont et seront déployés. A.T. Kearney estime le marché des solutions IoT à 80 Mds€ pour l'Europe des 28 à horizon 2025⁶.

L'IoT a ainsi clairement un effet multiplicateur. Sur la base de cette étude, 1 € investi dans des solutions IoT pourrait générer 12 € en gains de productivité, de pouvoir d'achat et d'économie de temps.

Figure 2 : Le marché pour les solutions IoT et trois domaines de création de valeur⁷



⁵ Source : A.T. Kearney, étude *The Internet of Things : A New Path to European Prosperity*, 2016

⁶ Source : A.T. Kearney, étude *The Internet of Things : A New Path to European Prosperity*, 2016

⁷ Source : A.T. Kearney, étude *The Internet of Things : A New Path to European Prosperity*, 2016

6.3 Le marché de l'IoT dans son ensemble

6.3.1 Des référentiels historiques qui seront rapidement dépassés

Le marché de l'Internet des Objets comprend l'ensemble des acteurs impliqués dans la transmission de données entre objets ou machines. Pour les objets eux-mêmes, il n'intègre pas les abonnements *data* et cartes SIM utilisés dans les appareils informatiques personnels comme les *smartphones*, les clés électroniques, les tablettes, les routeurs, ou les hotspots. Les prévisions concernant le nombre d'objets varient significativement d'un institut à un autre, aux extrêmes : 16 milliards d'objets connectés d'ici 2020 pour Machina Research et 24 milliards pour GSMA, et plus de 200 milliards pour IDC.

Figure 3 : Nombre d'objets connectés en 2020 dans le monde (volumes, hors ordinateurs, tablettes et smartphones)⁸

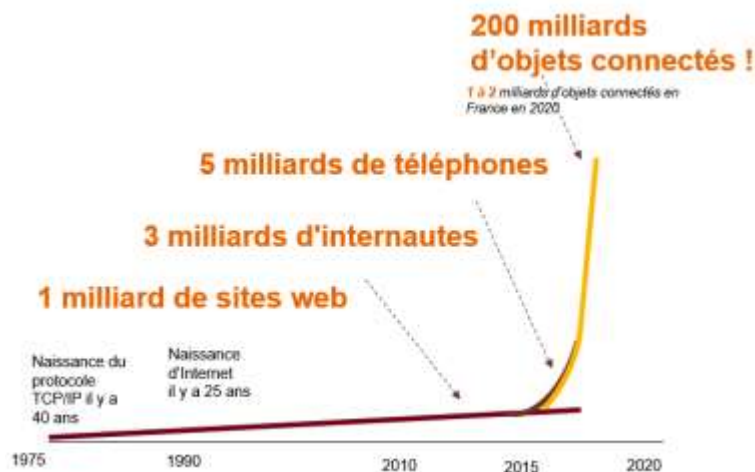


Quelle que soit l'étude de marché considérée, le nombre de capteurs grands publics et industriels, mobiles ou fixes, qui seront connectés à travers le monde en 2020 se chiffre en dizaines de milliards, à comparer aux 5 milliards de téléphones portables aujourd'hui⁹, ce qui illustre les défis auxquels sont confrontés dès aujourd'hui les opérateurs de réseaux, qui auront à véhiculer les données émises et parfois reçues par ces nouveaux objets.

⁸ Source : INOV 360

⁹ Source : INOV 360, Livre blanc 2015 infrastructures et réseaux IoT LPWA au service des villes, des territoires et des entreprises

Figure 4 : Référentiels Web et Mobiles dépassés ¹⁰



6.3.2 Le marché en valeur

Sur la base d'une fourchette basse reprise par certains spécialistes, dont Ericsson ou Cisco, c'est-à-dire 25 milliards d'objets connectés en 2020 (bas-débits ou haut-débits, transmission de courte portée ou de longue portée), la valeur ajoutée générée par ces objets connectés d'ici 2020 représenterait 2% du produit mondial brut, soit 1 900 Mds de dollars selon Gartner¹¹.

A l'horizon 2025, A.T. Kearney estime à 25 Mds les objets connectés dans l'Europe des 28¹², soit un marché européen des solutions IoT attendu à 80 Mds€ (hors fabrication des objets connectés) et qui serait réparti selon le découpage suivant :

- *Components and modules (10 Mds€)* : fabricants de petits modules (capteurs, déclencheurs, connecteurs) qui sont intégrés aux objets pour leur connexion, leur monitoring et leur contrôle (Sierra Network, Telit, Gemalto) ;
- *Objects* : conception et fabrication d'objets communicants (Bosch, Siemens, Haugeräte) ;
- *Connectivity (15 Mds€)* : opérateur fournissant des services fixes ou mobiles pour connecter les objets à Internet (opérateurs télécom tels que Deutsche Telecom, Orange ou Telefonica ; ou de nouveaux entrants fournissant des solutions à bas coûts dédiées au segment IoT tels que Sigfox) ;
- *Enablers (15 Mds€)* : fournisseur de solutions autour des données issues des objets connectés incluant des services *cloud* (stockage de données et d'applications comme Amazon AWS, Microsoft Azure ou Google) et de l'analyse de données (Accenture, Intel, IBM, ThingWorx, SAP, Capgemini) ;
- *System and management software (1 Md€)* : plateformes et équipements intermédiaires pour faciliter la mise en place de matériels, réseaux et applications homogènes (Bosch Software Innovations, Telenor Connexion, Device Insight GmbH) ;
- *Systems integration (22 Mds€)* : assurer l'intégration homogène des modules à l'intérieur des objets, de même que l'intégration d'opérations, de process et de solutions variées (IBM, Accenture) ;

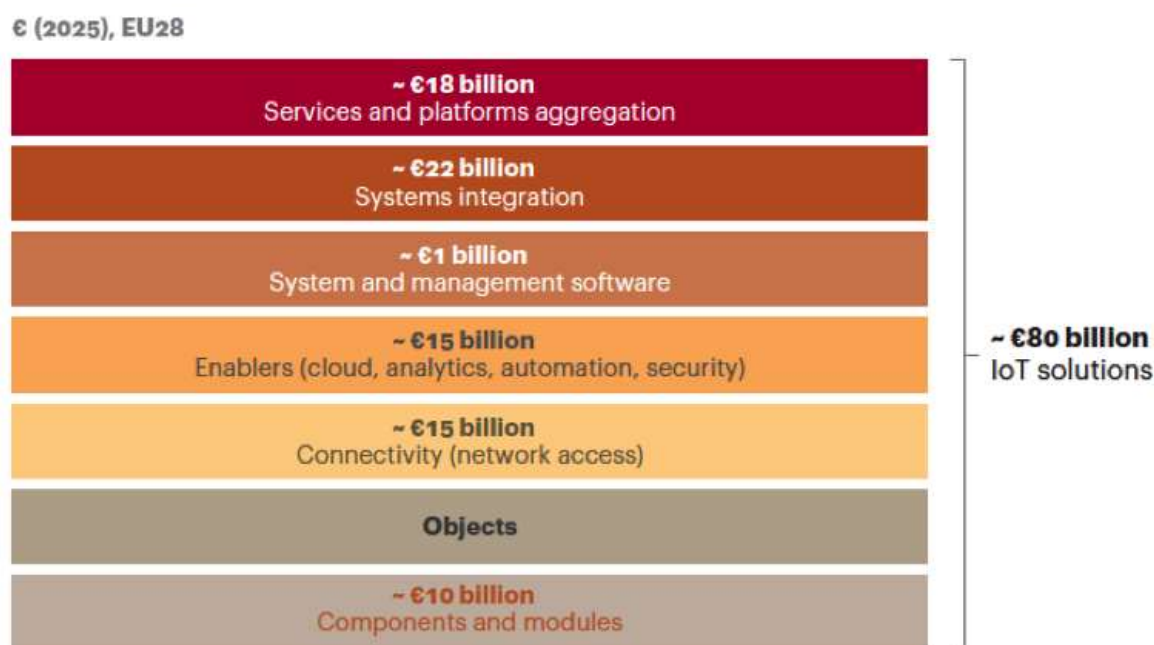
¹⁰ Source : INOV 360, Livre blanc 2015 infrastructures et réseaux IoT LPWA au service des villes, des territoires et des entreprises

¹¹ Source : Gartner communiqué de presse d'octobre 2013

¹² Source : A.T. Kearney, étude *The Internet of Things : A New Path to European Prosperity*, 2016

- *Services and platforms aggregation (18 Mds€)* : mise en place des solutions chez le consommateur, incluant groupement des objets et des services entre eux, fixation des prix, facturation et planification des besoins (fabricants d'objets ou opérateur télécom comme Deutsche Telekom, Qivicon ou Smart Home by Orange).

Figure 5 : Le marché pour les solutions IoT, découpage par segments (hors marché des objets)¹³



Pour supporter ces besoins accrus en matière d'échange de données, qui résultent d'usages variés et donc impliquent des problématiques variées (coûts, puissance, fiabilité, etc.), les outils technologiques existants en matière de couverture réseau ne pourront très probablement pas suffire et de nouvelles technologies vont pouvoir émerger.

En complément, et dans certains cas en substitution, des technologies historiques déployées essentiellement par les opérateurs télécoms, d'autres acteurs ont déjà fait leur apparition comme la LoRa Alliance™ (une des technologies adoptées à ce jour par la Société dans le domaine de l'IoT) ou Sigfox (technologie propriétaire). Porté par les évolutions de la société, des usages et parfois même de la réglementation, le marché des objets communicants offre des perspectives de forte croissance, attirant ainsi de nouveaux entrants.

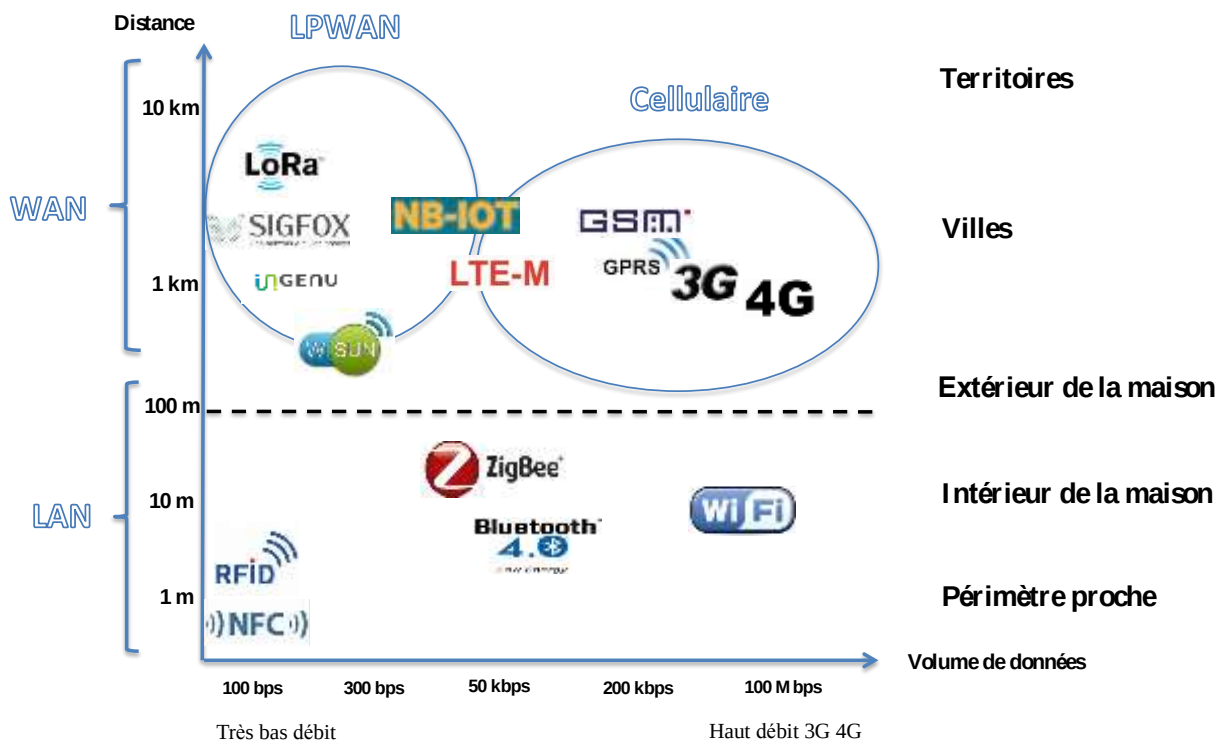
¹³ Source : A.T. Kearney, étude *The Internet of Things : A New Path to European Prosperity*, 2016

6.3.3 Besoins de couverture et d'infrastructures de réseaux IoT

En termes d'approche réseau, le marché des objets communicants peut être segmenté en deux catégories :

- Ceux connectés en courte portée, soit sur la base de réseaux dits LAN pour *Local Area Network*, ne nécessitent ni exploitation à distance, ni installation d'outils particuliers. Ils sont basés sur des technologies du type Wifi, NFC, Bluetooth Low Energy, etc. qui sont gérées et exploitées directement par l'utilisateur final (grand public, entreprise, collectivité, etc.) ;
- Ceux connectés en longue portée, sur la base de réseaux dits WAN pour *Wide Area Network*. Pour ces derniers, la mise en place de réseaux pour la collecte ou l'émission de données est nécessaire. Ils peuvent être connectés en radio (LPWAN pour *Low Power Wide Area Network*, domaine de la LoRa Alliance™ ou de la technologie Sigfox spécialiste français de l'UNB pour *Ultra Narrow Band*) ou en cellulaire (GSM, LTE-MTC, 3G, 4G).

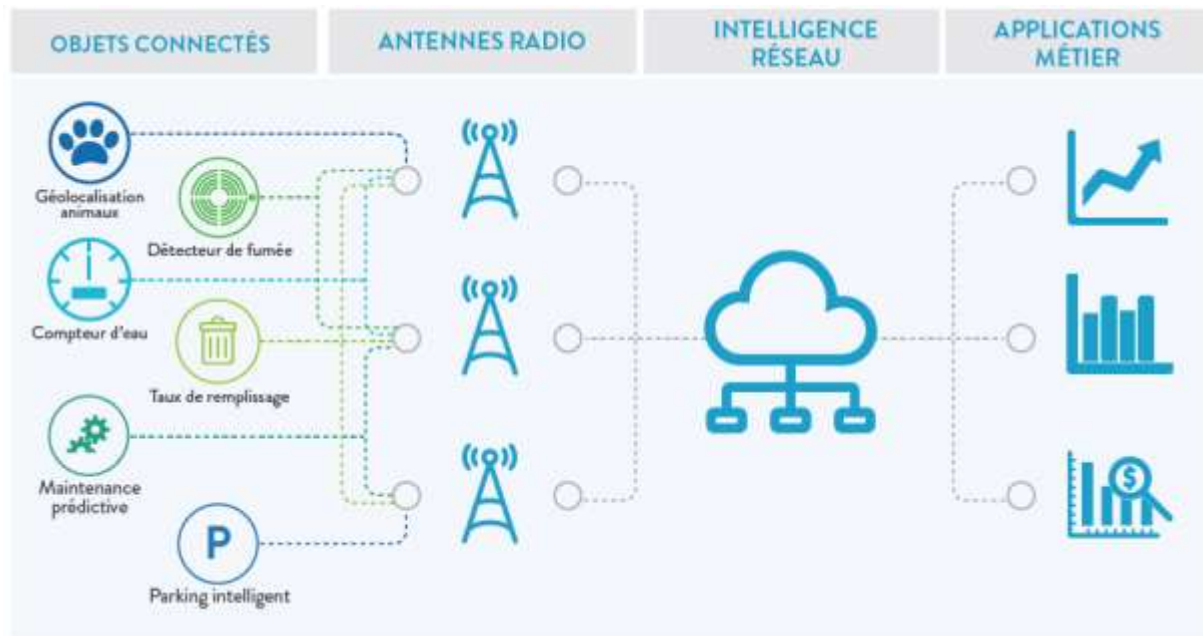
Figure 6 : Panorama des solutions IoT, découpage par segments¹⁴



Avant l'arrivée de technologies radio LPWAN, seules les technologies cellulaires permettaient de faire transiter de l'information sur de longues distances entre un objet et un système d'information. Avec une carte SIM intégrée au capteur, l'objet devenait communicant. L'un des grands avantages associés à l'utilisation de la SIM, c'est de bénéficier de la couverture mondiale du GSM, une infrastructure réseau télécom déjà déployée et couvrant plus de 80 pays dans le monde. L'un des grands inconvénients, c'est sa consommation énergétique et le coût actuel des abonnements associés (cherté de la technologie et des licences pour exploiter les réseaux), deux freins qui ont considérablement limité son adoption dans le domaine des objets connectés. Les réseaux bas débit longue portée dits LPWAN permettent de lever ces freins.

¹⁴ Source : Société

Figure 7 : Architecture synthétique des réseaux radio¹⁵



Les réseaux bas débits longue portée, LPWAN, utilisent des ondes radios libres (800-900 MHz principalement) avec comme principe de base : plus vite on communique, moins on consomme. Elles sont donc adaptées pour envoyer des messages textuels ou numériques sous la forme de quelques dizaines ou centaines d'octets dans un débit entre 100 bit/s et 50 kbit/s. A titre d'illustration, à taille de données utiles équivalentes, si l'on souhaite envoyer pendant 5 ans, une fois par jour, une trame de données de 100 octets, alors la technologie LoRa™ consomme 1 000 fois moins d'énergie que le transfert de données via un réseau cellulaire.

Les antennes des réseaux LPWAN ont par ailleurs une portée plus grande que celles des réseaux cellulaires : elle atteint une cinquantaine de kilomètres en zones rurales et descend à quelques kilomètres en ville. Cela permet en pratique de couvrir un pays avec environ un cinquième à un dixième des antennes relais nécessaires pour la 3G/4G. Qui plus est, les stations et antennes des réseaux M2M/IoT coûtent moins cher que les antennes 3G/4G : moins de 5 K€ quand les stations de base 4G peuvent dépasser les 50 K€. A cela s'ajoute le coût des licences pour exploiter les réseaux cellulaires (déjà payées par les opérateurs télécoms historiques) ce qui conduit à une technologie bien plus onéreuse que la technologie LPWAN. L'utilisation de bandes non licenciées permet de faire tomber une importante barrière à l'entrée dans le domaine des opérateurs télécoms, ce qui facilite l'arrivée de nouveaux opérateurs dits alternatifs.

Les acteurs du LPWAN s'emploient aujourd'hui à déployer une infrastructure globale aussi large que le cellulaire, ou tout au moins dans un premier temps à l'échelle d'une usine, d'une ville, d'un territoire ou d'un pays ; ou de mettre en place des standards qui permettent l'interopérabilité entre toutes les technologies en présence.

¹⁵ Source : Bouygues Télécom

Figure 8 : Complémentarités des technologies LPWAN et des technologies cellulaires¹⁶

	LP-WAN	Cellulaire
+	Très longue portée Bonne pénétration dans les bâtiments Très faible consommation en énergie Faible coût de mise en place des réseaux et de leur exploitation Géolocalisation sans GPS Faible latence (réseau asynchrone*) Très bas débit (très petit message 1 à 243 octets selon cas d'usage) Technologie disponible aujourd'hui Bandes libres Gestion de la sécurité Gestion du roaming**	Longue portée Points hauts et antennes déjà existants Bidirectionnalité optimisée Réseaux déjà déployés Réseaux standardisés et compatibles Haut débit Roaming** (accords commerciaux entre opérateurs)
	-	Latence élevée Portée plus limitée Consommation énergétique Uniquement sur fréquences licenciées Coût élevé pour la maintenance des réseaux Futurs standards Cellulaire IoT bas débits prévus entre 2018 et 2020

* Impossibilité d'émettre et de recevoir des données de manière simultanée, ** Capacité d'un objet communicant de passer de son réseau nominal à un autre réseau géré par un opérateur tiers

Aujourd'hui, une entreprise ou une ville souhaitant récupérer sur de longues distances, une à deux fois par heure, des données (moins de 200 octets) issues de capteurs déployés sur le terrain, se voit proposer de nouvelles technologies de communication radio qui offrent de vrais avantages en termes de gain énergétique et de coût de transmission. Les technologies LPWAN pour certains usages sont ainsi économiquement et techniquement idéales, laissant augurer une forte croissance de ce marché.

Outre les pures players de l'IoT LPWAN, telle que la société française Sigfox, les opérateurs télécom historiques (KPN, Proximus, Swisscom, Orange, Bouygues Télécom, Tata Communications, etc. avec la technologie LoRa™) se positionnent également pour opérer ces nouveaux réseaux LPWAN. D'autres acteurs, dits opérateurs alternatifs, travaillent sur le sujet d'autant plus que ces nouveaux réseaux fonctionnent sur des bandes radio non licenciées, ce qui diminue fortement la barrière à l'entrée et raccourcit la durée du retour sur investissement. Son adoption est donc facilitée.

L'essor de ce nouveau marché offre de belles opportunités pour les opérateurs, les industriels, les spécialistes télécom, les fabricants de capteurs et de composants. Cependant les défis sont importants, la sécurité, l'interopérabilité, la couverture et l'existence d'un écosystème mondial de partenaires seront déterminantes.

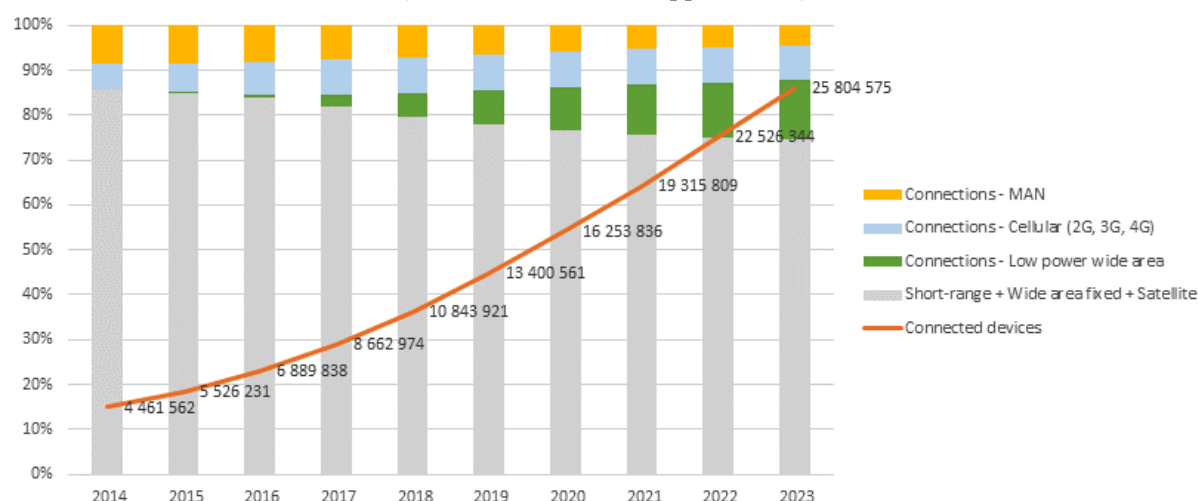
¹⁶ Sources : Bouygues Télécom, LoRa Alliance™, Société

6.4 Le marché de l'Internet des Objets bas débits et longue portée, LPWAN

6.4.1 Le potentiel du marché de l'IoT LPWAN

Machina Research¹⁷ (figure ci-après) prévoit qu'en nombre de connexions, la part du cellulaire M2M (bleu ciel sur le graphique) n'augmentera pas, ces technologies ne répondant pas à toutes les attentes en termes de portée, consommation énergétique et coût. A l'inverse, selon cette étude, le LPWAN, nouvel entrant, ne cessera de gagner des parts de marché (en vert sur le graphique). De manière évidente, les connexions à courte portée pour les objets resteront majoritaires et devraient encore représenter plus de 70% du global des connexions M2M/IoT à horizon 2023.

Figure 9 : Evolution des connexions IoT-M2M entre 2014 et 2023, basée sur le nombre d'objets connectés (monde entier, toutes applications)¹⁸



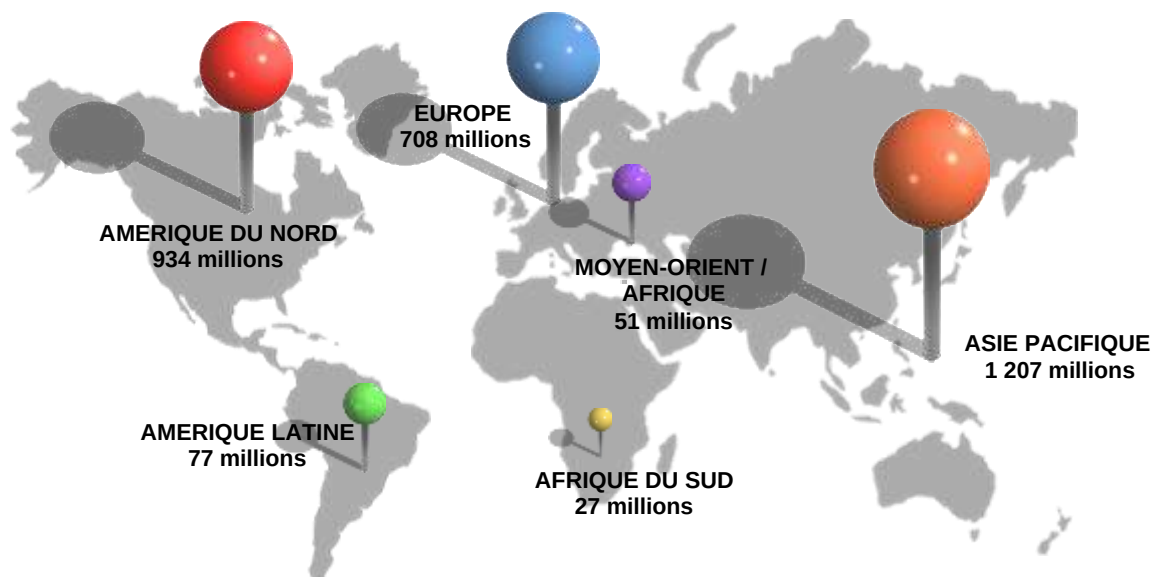
Il devrait y avoir, dès 2019, autant de connexions LPWAN que de cartes SIM M2M. Et dès 2020, le nombre de connexions LPWAN dépassera le nombre de connexions cellulaires basées sur le GSM, technologie utilisée depuis plus de 20 ans dans le M2M. En se focalisant sur le segment LPWAN uniquement, nous arrivons à un volume monde d'objets connectés en LPWAN de 1,6 Mds en 2020 ou de 2,5 Mds en 2023.

Dans le domaine de l'IoT LPWAN, les principales zones émettrices de ces connexions seront selon Machina Research l'Amérique du Nord, l'Europe et la zone Asie Pacifique, ces zones devant concentrer près de 95% du volume des connexions attendues pour 2023 au niveau mondial.

¹⁷ Source : www.machinaresearch.com, 2015

¹⁸ Source : www.machinaresearch.com, 2015

Figure 10 : Nombre d'objets connectés via LPWAN dans le monde en 2023¹⁹



Dans son étude présentant le potentiel du marché Européen (28 pays) à horizon 2025, A.T. Kearney a distingué les équipements à intégrer aux produits eux-mêmes pour les rendre communicants (marché estimé à 10 Mds€ à horizon 2025) et les services de connectivité associés, dont les réseaux. Le cabinet estime les services de connectivité des réseaux IoT à 16,1 Mds€ dans l'Europe des 28 à horizon 2025, supportant les données de plus de 26 Mds d'objets connectés, dont 11,5 Mds€ pour les réseaux LPWAN, comparé à seulement 4,6 Mds€ pour les réseaux cellulaires (évolution des réseaux actuels).

Figure 11 : Marché européen des solutions de connectivité IoT en 2025²⁰

Type de connectivité	Description	Nombre de modules en 2025	Valeur en 2025 (Mds€)
1. Local	Connexion locale (WiFi, low-power Bluetooth, Zigbee)	4,8 milliards	Supposés s'appuyer sur des connectivités existantes
2. Lecteur de Tag (NFC, RFID)	Equipement de lecteur de Tag	20,6 milliards	
3. LPWA 	Low Power Wide Area (LoRa, SigFox)	620 millions	11.5
4. Cellulaire (ancienne génération)	Connexion 3GPP, narrowband	150 millions	3.6
5. Cellulaire (nouvelle génération)	Connexion 3GPP, broadband	4 millions	1.0
TOTAL		> 26 milliards	16.1

¹⁹ Source : www.machinaresearch.com, 2015

²⁰ Source : A.T. Kearney, étude *The Internet of Things : A New Path to European Prosperity*, 2016. Traduit de l'anglais

6.4.2 Les technologies en présence²¹:

Différentes solutions permettent de faire du LPWAN : 1) celles spécifiques, dédiées à une filière donnée, disponibles pour un déploiement dès aujourd'hui, certaines étant déjà standards, pas ou peu interopérables ; 2) celles généralistes et compatibles avec les infrastructures télécom existantes (réseaux LTE ou Wifi), déclinées pour les besoins de l'IoT, en cours de spécification dont les couches radio ne seront disponibles en standardisation qu'à partir de 2018-2020 (3GPP, IEEE) ; 3) celles généralistes, disruptives et propriétaires, disponibles pour un déploiement dès aujourd'hui.

- Technologies LPWAN spécifiques dédiées à une filière donnée

Pour connecter un compteur d'eau ou de gaz, le protocole WMBus (norme pour la filière énergie) utilisé sur des fréquences 169 Mhz, permet de faire du LPWAN. C'est le choix de GrDF et d'un certain nombre d'acteurs de la filière énergie et régies d'eau (télé relève). Prenant conscience qu'il existe une dizaine d'options pour l'utiliser, la filière Eau et Gaz française s'est organisée via le CEN/CENELEC pour faire émerger une version interopérable du protocole WMBus, avec la publication d'un guide d'application de la norme EN 13757.

D'autres protocoles métiers LPWAN existent comme WiSun dans l'éclairage. Chaque filière (parking, éclairage, compteur, chauffage, déchets, etc.) a son protocole, certains sont standards, d'autres non. Un travail de rationalisation et d'harmonisation pourrait être nécessaire. Certains poussent à une infrastructure unique et mutualisée, d'autres pensent qu'une approche hybride est pertinente.

- Technologies LPWAN généralistes compatibles avec les infrastructures télécom existantes

Les opérateurs télécoms historiques ont bien conscience de l'essor de ces nouvelles technologies et certains se sont lancés dans la recherche de solutions compatibles avec leurs réseaux déjà installés. C'est le cas de Huawei ou de Sierra Wireless. Ils préfèrent se focaliser en priorité sur une amélioration des protocoles télécom existants (LTE, GSM) appelé LTE-M ou low-cost MTC (Machine Type Communication), ou encore le NB IoT (*Narrow Band IoT*) tout en conservant le principe des fréquences licenciées. Ces approches sont en discussion au sein des organismes de normalisation (3GPP, GSMA). Le sujet étant stratégique, aboutir à un consensus prendra beaucoup de temps. La mise sur le marché pourrait se faire autour de 2020.

Des réflexions sont également en cours au sein de la Wifi Alliance, travaillant sur une déclinaison du Wifi pour l'IoT (appelée Wifi HaLow) avec les prérequis suivants : bas débit, longue distance et peu gourmand en énergie, à l'opposé du wifi d'aujourd'hui.

Ces opérateurs historiques sont ainsi confrontés à un choix : soit investir dans une infrastructure utilisant des réseaux ad-hoc du type LoRa™, soit attendre au moins quatre ans pour utiliser les nouveaux standard 3GPP, avec le risque que de nouveaux entrants captent la majeure partie du marché au cours de la période. La plupart ont ainsi fait le choix de déployer un réseau LPWAN supporté par leur réseau historique en parallèle de l'évolution du 3GPP.

- Technologies LPWAN généralistes, disruptives et en cours d'adoption par le marché

Les plus connues sont LoRa™ de Semtech (étalement de spectre, principe de transmission sur bande élargie, débit variable), et Sigfox (technologie *Ultra Narrow Band*, principe de transmission sur canal très étroit, à débit fixe), mais d'autres technologies sont également présentes : Senaptic/Plextek, NWave, Ingenu (OnRamp), Weightless-N, Qowisio, etc.

²¹ Source : INOV 360, Livre blanc 2015 infrastructures et réseaux IoT LPWA au service des villes, des territoires et des entreprises

Aujourd'hui, ces solutions nécessitent toutes un déploiement d'infrastructures télécom supplémentaires. La technologie NB-IoT développée par Huawei, a l'avantage d'être 100% compatible avec les infrastructures télécom existantes mais a l'inconvénient de ne pouvoir être déployé que sur des fréquences licenciées, nécessitant donc une validation par l'organisme de normalisation 3GPP.

Les technologies de LoRa™ et Ultra Narrow Band, opérationnelles sur bandes de fréquences libres, peuvent aussi fonctionner sur des fréquences licenciées et donc être utilisées sur des infrastructures télécom existantes sans devoir tout redéployer. Un écueil cependant : les accords commerciaux de partage de sites télécom avec les autres opérateurs qui pourraient s'opposer ou ralentir le déploiement de technologies concurrentes.

Figure 12 : Comparatif des offres LPWAN²²

	LoRA	Sigfox	Weightless-N	Ingenu	Qowiso
Fréquences utilisées bandes ISM	868 MHz et 433 MHz (EU) et 915 MHz (USA)	868 (EU) et 902 MHz (USA)	868 MHz (EU) et 900 MHz (USA)	2,4 GHz	868 MHz (EU)
Largeur de bande	120 KHz	100 Hz (UNB)	N/C	80 MHz	UNB
Modulation	DSSS CDMA	UNB GFSK	UNB DBPSK	RPMA	N/C
Débit	300 bits/s à 100 Kbits/s	500 bits/s 12 octets par message	10 bits/s à 10 Kbits/s	600 Kbits/s downstream et 100 Kbits/s upstream	N/C
Royalties sur protocole radio	Oui	Non	Non	Propriétaire	Propriétaire
Chipsets	Semtech, MicroSemi	Atmel, Texas, Silicon Labs, STMicro,	Nwave	N/C	N/C
Pays couverts ou en déploiement	USA, France, Belgique, Pays-Bas, Suisse, Afrique du Sud, Corée du Sud	France, Allemagne, UK, Espagne, USA	Londres	USA, Italie, autres pays N/C	Afrique, Moyen-Orient, Russie, France

N/C : information "non communiquée" publiquement

6.4.3 Focus LPWAN - LoRa™

Fondée au printemps 2015, la LoRa Alliance™ est poussée par le groupe Semtech, fabricant de semi-conducteurs américain. Elle compte aujourd'hui plus de 400 membres comme KPN, Swisscom, Proximus, Orange, SK Telecom, SingTel, HP, Cisco, IBM, Schneider Electric ou STMicroelectronics. LoRa™ est une technologie testée aux USA, en Afrique du Sud, en Europe mais aussi en Russie, en Inde, en Corée du Sud et en Chine. C'est aussi la solution choisie par les opérateurs français Orange et Bouygues Télécom pour proposer de nouvelles offres de connectivité M2M et IoT. La LoRa Alliance™ proposait historiquement trois niveaux d'engagement : Sponsor, Contributor et Adopter. En complément, il est à noter que la LoRa Alliance™ a permis, courant 2016, à des institutionnels et des universités d'adhérer à l'écosystème, pour participer à la promotion de la technologie LoRa™.

²² Source : Opinions Libres, Olivier Ezratty. Réseau m2m 2015. <http://www.oezratty.net>

Figure 13 : Ecosystème de l'Alliance LoRa™²³

Sponsor members



Contributor members



Institutional members



²³ Source : <https://www.lora-alliance.org/The-Alliance/Member-List>

Adopter members



L'écosystème LoRa™ se construit autour de différents profils d'acteurs, parmi lesquels :

- Des fabricants de composants radio : Semtech, MicroSemi, ST Microelectronics, Freescale, Adeunis, Microchip, etc ;
- Des fournisseurs d'infrastructures de connectivité (stations de base ou capteurs) : Kerlink, Cisco, Flashnet Wireless, Link Labs , Multitech, Augtek, Sagemcom, HomeRider, etc ;
- Des éditeurs de solutions logicielles ou de services : Kerlink, Lorient, Actility, Orbiwise, HP, IBM, etc ;
- Des opérateurs télécoms traditionnels ou alternatifs : KPN, Swisscom, Proximus, Bouygues Télécom, Orange, SK Telecom, SingTel, Tata Communications, ComCast, etc ;
- Des sous-traitants de fabrication de produits électroniques : Lacroix, Flextronics, Eolane, etc.

La LoRa Alliance™ spécifie le protocole de communication radio ouvert IoT, le LoRaWAN™, protégé principalement par deux brevets de Semtech : « Fractional-N synthesized chirp generator », et « Low power long range transmitter ». La technologie sous-jacente est d'origine française, elle provient de la startup Cycleo de Grenoble, acquise par Semtech en 2012, une société spécialisée dans la conception de composants radio divers.

Ce protocole expliqué dans le livre blanc de Semtech est conçu pour être multi-sources à tous niveaux, notamment les composants radio et les réseaux. Dans la pratique, les composants sont d'origine Semtech ou de sociétés comme MicroSemi qui les fabriquent sous licence de Semtech. Le protocole est ouvert mais pas gratuit, les utilisateurs de la technologie reversent des revenus de licence à Semtech.

La spécification LoRaWAN™ permet de couvrir des besoins assez variés : des débits allant de 300 bits/s à 100 Kbits/s, une communication bidirectionnelle avec les objets connectés, le support de différentes fréquences radio, la définition de trois classes d'objets connectés au réseau permettant d'adapter l'équilibre entre consommation électrique et fréquence de réception et d'envoi de données.

Côté liaison radio, LoRa™ s'appuie sur les bandes 868 MHz (Europe), 923 MHz (Asie) ou 915 MHz (USA), et avec un spectre de 125 KHz de large par canal. La solution LoRa™ est très flexible et s'adapte à de nombreux usages et besoins en volumes de données à transmettre, d'où son choix par les opérateurs télécoms.

La Société a fait le choix d'accompagner la LoRa Alliance™, en tant que membre fondateur, jugeant la technologie la plus complète, avec une véritable bidirectionnalité, une résistance importante aux interférences, une montée en charge performante et la capacité, après traitement, à géolocaliser les objets fixes ou mobiles et ce sans avoir recours à un module GPS. Cependant les produits et les services de la Société sont développés sur un modèle qui les rend compatibles avec les autres technologies IoT/M2M afin de répondre à de nombreux cas d'usages. A la date d'enregistrement du document de référence, la Société est impliquée dans plus de soixante-dix projets pilotes qui ont pour but de tester la technologie LoRa™ (Europe, Amérique du Nord, Amérique du Sud, Asie Pacifique, Russie et Afrique du Sud).

Si le segment LPWAN doit encore faire face à de nombreux défis, comme la poursuite du déploiement des réseaux ou la standardisation des solutions, l'adoption de ces nouvelles technologies est en marche et devrait se concrétiser rapidement par des solutions proposées aux industriels, aux collectivités, et aux particuliers. Acteur historique du marché du M2M, Kerlink ambitionne de participer à la construction et à l'essor de ce nouveau segment de marché de l'IoT.

6.5 Présentation de l'activité et de la stratégie

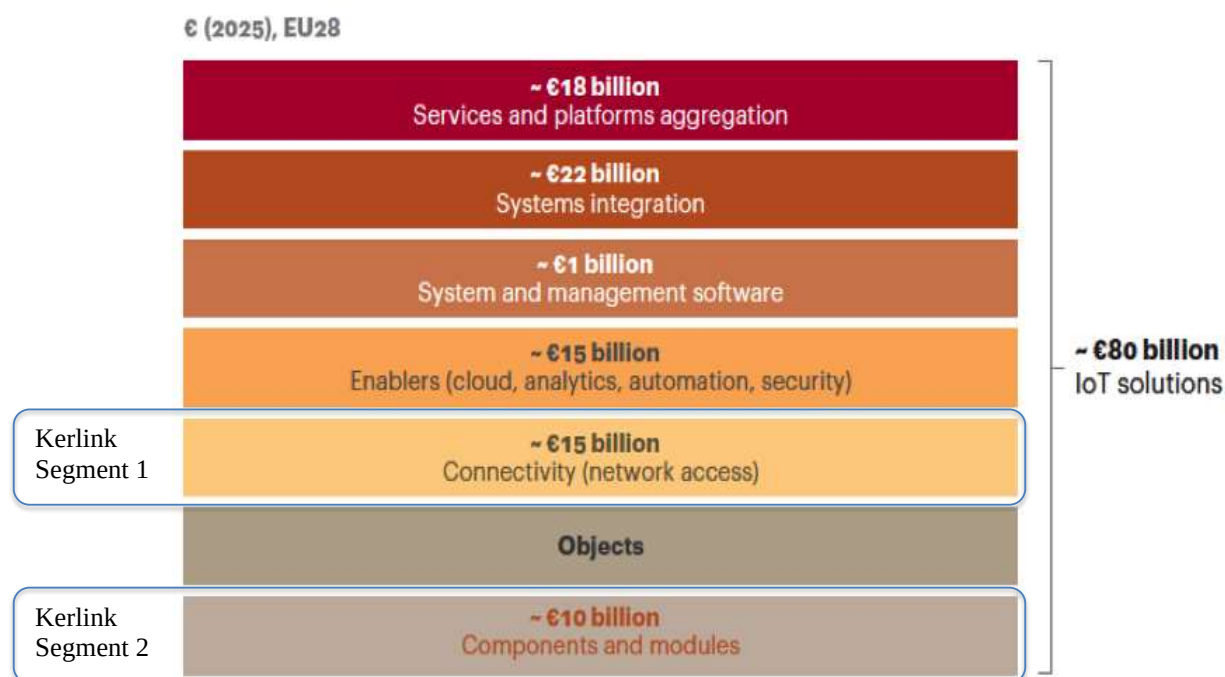
6.5.1 Le positionnement de la Société

Avec plus de dix années d'expérience dans la connectivité M2M (produits de tracking de flotte et de compteurs connectés), Kerlink est aujourd'hui l'un des pionniers dans la fourniture d'infrastructures télécom IoT à destination des opérateurs télécom et des opérateurs alternatifs de réseaux publics, et également dans la fourniture de solutions, produits et services IoT à destination des opérateurs de réseaux privés.

La Société adresse le marché des infrastructures et solutions pour l'Internet des Objets connectés sur la base de la technologie LPWAN, c'est-à-dire via des réseaux bas débits (adaptés aux très petits messages) sur de la longue portée et pour des objets qui requièrent très peu de consommation énergétique (objets dits à basse consommation). Elle est positionnée sur plusieurs maillons de la chaîne de valeur de l'IoT qui peuvent être synthétisés en deux segments :

- Un segment connectivité, lié à la fourniture d'équipements d'infrastructures (concentrateurs, passerelles ou *base station*), de solutions et de services télécom IoT (plateforme cœur de réseau, logiciels de gestion de la connectivité) à destination d'opérateurs de réseaux publics (opérateurs télécom historiques) et de réseaux privés (opérateurs de services dédiés, collectivités, *smart city*) ;
- Un segment objets à forte valeur ajoutée, lié à la fourniture de produits et services dédiés aux applications de *smart metering* (modules communicants pour les secteurs du gaz, de l'électricité et de l'eau). Kerlink fournit également des produits de tracking de type balise GPS-GPRS aux secteurs transport et logistique, et des produits de type Référence Design (capteurs intégrés) et modules déportés pour des applications relatives aux objets.

Figure 14 : Segments du marché européen des solutions IoT ciblés par la Société²⁴



²⁴ Sources : A.T. Kearney, étude *The Internet of Things : A New Path to European Prosperity*, 2016, Société

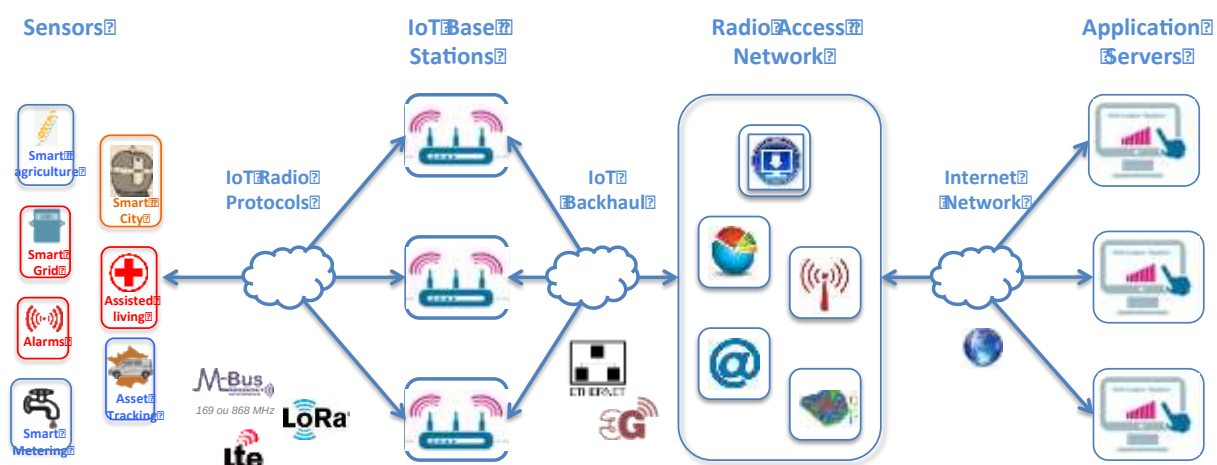
Les technologies mises en œuvre par la Société sont : le protocole WMBus défini en tant que standard au sein de l'organisme de standardisation dédié à l'Energie (CEN - CENELEC), la solution radio LoRa™, et additionnellement, à plus long terme, le protocole radio LTE-MTC défini au 3GPP (norme disponible probablement en 2018).

Les revenus sont issus 1) de la vente de matériels (gammes Wirnet, Wirgrid, et Wirma détaillées ci-après, prix catalogues ajustés en fonction des volumes commandés par le client, 88,9% du chiffre d'affaires 2016), 2) de la vente de services (gamme Wanesy, mise en place et hébergement de la plateforme de communication réseau, opérations de gestion d'équipements, et contrat de maintenance sur les matériels vendus, 3) de revenus de licence (logiciels, gamme Reference Design), et 4) de revenus d'expertise (sous forme d'honoraires pour des études amont, pour le support technique ou le service-après-vente).

6.5.2 Les produits et services, et la clientèle ciblée

L'offre de produits et de services de la Société est construite pour adresser les principaux composants d'architecture d'un réseau IoT LPWAN, comme présentés dans le schéma suivant :

Figure 15 : Architecture détaillée d'un réseau LPWAN²⁵



- Les capteurs (*Sensors*) sont des éléments technologiques terminaux, qui répondent à un besoin local spécifique, tels que les compteurs d'eau, les capteurs environnementaux, les capteurs divers (niveau, température, etc.), ou encore les traceurs GPS. Ils communiquent en utilisant des protocoles radio longue distance et avec une faible consommation énergétique ;
- Les stations (*IoT Base Stations*) sont des passerelles ou des routeurs multi-protocoles qui gèrent l'interface entre les réseaux radio LPWAN et les infrastructures cœur de réseau. L'approche technologique de modularité des produits développés par la Société, permet de répondre, à la fois à la disparité géographique des besoins dans le monde (contraintes légales d'usage radio régionalisées), des configurations d'installation (choix des types d'antennes, portée du réseau, etc.) et au besoin d'évolutivité des solutions techniques dans le temps (ajout de cartes électroniques après déploiement et mise à jour des logiciels embarqués possibles) ;
- Le cœur de réseau (*Radio Access Network*) comprend les fonctions logicielles de maintien en conditions opérationnelles (supervision et maintenance) des stations, le pilotage des plans radios, la gestion de la performance globale du réseau, et les routages des flux de données. Grâce à son expérience de plus de 10 ans dans la gestion des réseaux M2M, la Société dispose du savoir-faire pour définir les solutions logicielles et les paramètres clés de l'optimisation de la performance des solutions IoT ;

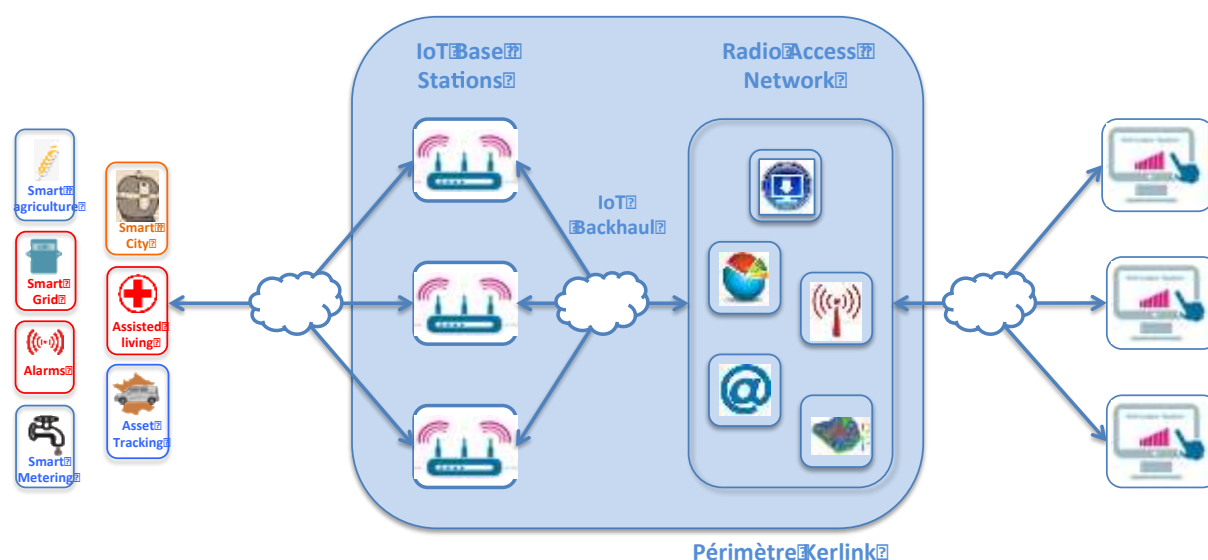
²⁵ Source : Société

- Les serveurs applicatifs (*Application Serveur*) hébergent l'application verticale en relation avec les capteurs comme par exemple la gestion de la consommation énergétique, l'optimisation logistique, ou la géolocalisation de flotte.

Les offres de la Société sont segmentées en deux grandes familles correspondant à des typologies de clients différentes : les réseaux d'infrastructures télécoms publics de l'IoT (historiques ou alternatifs) qui offrent un service de connectivité horizontale (multi-marchés et multi-applications), et les opérateurs de réseaux privés (entreprises et collectivités) qui opèrent un service vertical, privé, du type gestion d'énergie, d'eau, d'éclairage, des déchets, et de parking, ou encore l'agriculture.

6.5.2.1 L'offre à destination des réseaux télécoms publics

Figure 16 : Positionnement de la Société sur le segment réseaux IoT publics²⁶



D'après le GSMA, environ 428 opérateurs mobiles offrent actuellement des services M2M dans 187 pays, représentant 40% des opérateurs mobiles du monde. Ces derniers sont une cible privilégiée pour la Société pour son offre dans le domaine de l'IoT. La Société estime ainsi le marché des équipements et services à destination de ces opérateurs, sur la base des technologies LoRa™, à plus de 3 Mds€ au cours des 5 prochaines années.

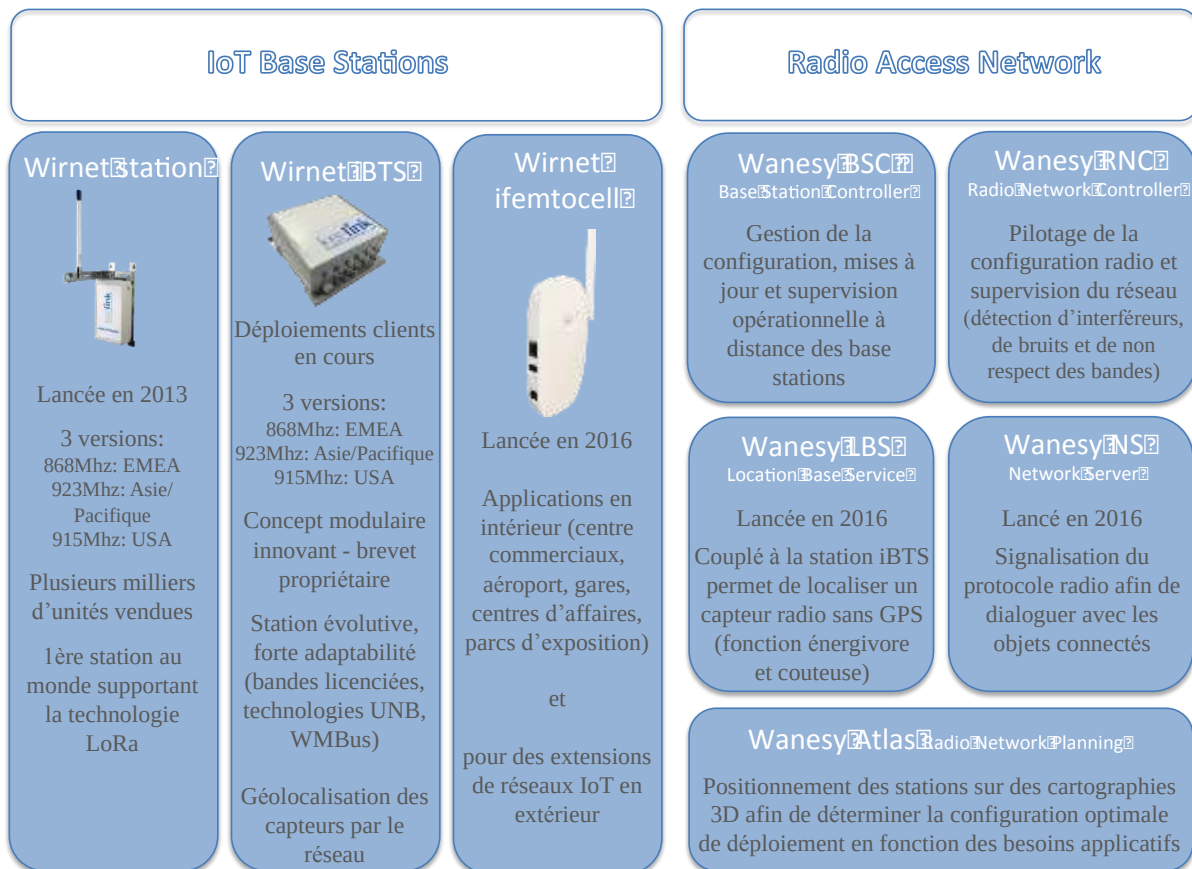
Par ailleurs, les infrastructures IoT se déployant sur des fréquences radios libres de droits, sans coût de licence d'utilisation, de nouveaux entrants vont se positionner en tant qu'opérateurs IoT alternatifs, en complément ou en concurrence des opérateurs télécom historiques. Des acteurs dotés d'un patrimoine immobilier important et disposant de points hauts (actif clé pour devenir opérateur) pour héberger les antennes et les stations de base, pourraient devenir opérateurs IoT alternatifs.

Pour asseoir leur position de villes attractives, agiles, durables et innovantes, les grandes métropoles pourraient devenir des opérateurs alternatifs. La Ville de Paris a, par exemple, publié un appel d'offre sur ce sujet. On compte plus d'une centaine de projets « smart » en cours dans l'Union Européenne.

La Société ambitionne d'équiper ces nouveaux acteurs, grâce à son offre d'IoT Base Stations, gamme Wirnet, qui se décline en trois versions, et dans les cœurs de réseau (Radio Access Network), avec la gamme Wanesity (plateforme de gestion logicielle).

²⁶ Source : Société

Figure 17 : Offre produits et services sur le segment réseaux IoT publics²⁷



6.5.2.2 L'offre à destination des réseaux privés

Les réseaux privés sont des réseaux télécom dédiés à un métier donné et conçus pour répondre uniquement aux besoins de celui-ci. Ils proposent un service verticalisé. Aujourd'hui, les utilisateurs de réseaux privés sont les opérateurs de gestion d'énergie, d'eau et de gaz (télé relève de compteurs communicants eau, gaz ou électricité : *smart metering*, et réseaux communicants : *smart grid*), les opérateurs d'éclairage public (lampadaires connectés : *smart lighting*), les opérateurs de transport (gestion de flotte), les opérateurs de gestion et de valorisation des déchets ou encore les opérateurs de parkings (*smart parking*). Mais d'autres verticaux voient le jour dans l'automobile, l'agriculture, l'e-santé ou encore les assurances. La Société a pour objectif de consolider certaines positions prises sur les verticaux historiques et de cibler un certain nombre de verticaux et d'applications nouvelles afin de les accompagner dans leurs déploiements de réseaux dédiés.

²⁷ Source : Société

Figure 18 : Secteurs et applications ciblées sur le segment réseaux IoT privés²⁸

Secteur	Besoins et applications identifiés
Energie, eau	Smart metering et smart grid. Télé relève des consommations, détection des fuites, etc.
Eclairage	Pilotage et optimisation à distance de l'éclairage, maintenance et optimisation des interventions
Logistique	Suivi de colis, de wagons, de personnes, de voitures, d'actifs industriels mobiles ou fixes, gestion et suivi de stocks
Transport	Suivi et pilotage du trafic routier, auto partage de véhicules, gestion de flottes
Parking	Télégestion à distance des parkings, fluidification de trafic
Automobile	Services télématiques, maintenance et supervision des véhicules, diagnostic de pannes
Industrie	Sécurité des exploitations dans l'industrie Minière, gaz, pétrole, nucléaire
Bâtiment	<i>Smart building</i> : pilotage et suivi de la consommation des bâtiments
Environnement	Identification/suivi de la pollution urbaine, nocturne (bruit, éclairage...)
Propreté	<i>Smart waste management</i> : suivi des déchets et du volume dans les points d'apports volontaires
Sécurité	Détection de feu, de fuite de gaz, protection des biens et des personnes
Agriculture	Suivi de cultures et plantations, d'élevage, et d'exploitations agricoles
E-santé	Assistance des personnes à domicile, suivi médical à distance
Assurance	Assurance de véhicules, de biens et de personnes

L'offre de la Société dédiée aux réseaux privés est segmentée en deux : 1) les solutions de connectivité horizontales, qui s'appuient sur l'offre à destination des réseaux publics : gammes Wirnet et Wanesy adaptées aux réseaux privés ; et 2) les solutions verticales de bout en bout, avec à ce jour un savoir-faire reconnu et déployé sur le segment des compteurs intelligents, *smart metering*, et sur le marché de la logistique, du transport et de la mobilité.

- Les solutions de connectivité

Les solutions de connectivité pour les réseaux privés sont fonctionnellement similaires aux offres pour les réseaux publics, mais sont déclinées en deux offres distinctes en fonction de la taille du réseau, qui dépend du volume d'objets à connecter et de l'étendue du territoire géographique à couvrir : une offre pour les petits réseaux privés (de 1 à 10 stations), et une offre pour les réseaux de taille intermédiaire (de 10 à 1 000 stations).

Pour les petits réseaux privés, l'offre est basée sur une solution clé en main, masquant la complexité de la technologie et facilitant sa mise en œuvre. La station Wirnet SPN (Small Private Network) est dédiée à cette typologie d'acteurs. Elle est basée sur une Wirnet IoT station et intègre sous forme de logiciel embarqué une partie de la plateforme Wanesy Radio Access Network. Le logiciel embarqué communique directement avec le serveur applicatif de l'opérateur sans passer par une plateforme cœur de réseau externalisée. C'est une solution autonome et clé en main, elle permet de déployer un réseau LoRa™ facilement pour tous types d'applications nécessitant des capteurs dans une zone étendue et bornée (hôpital, camping, immeuble, usine, etc.). Elle est compatible avec l'ensemble des objets ou *end-points* certifiés LoRaWAN™.

²⁸ Source : Société

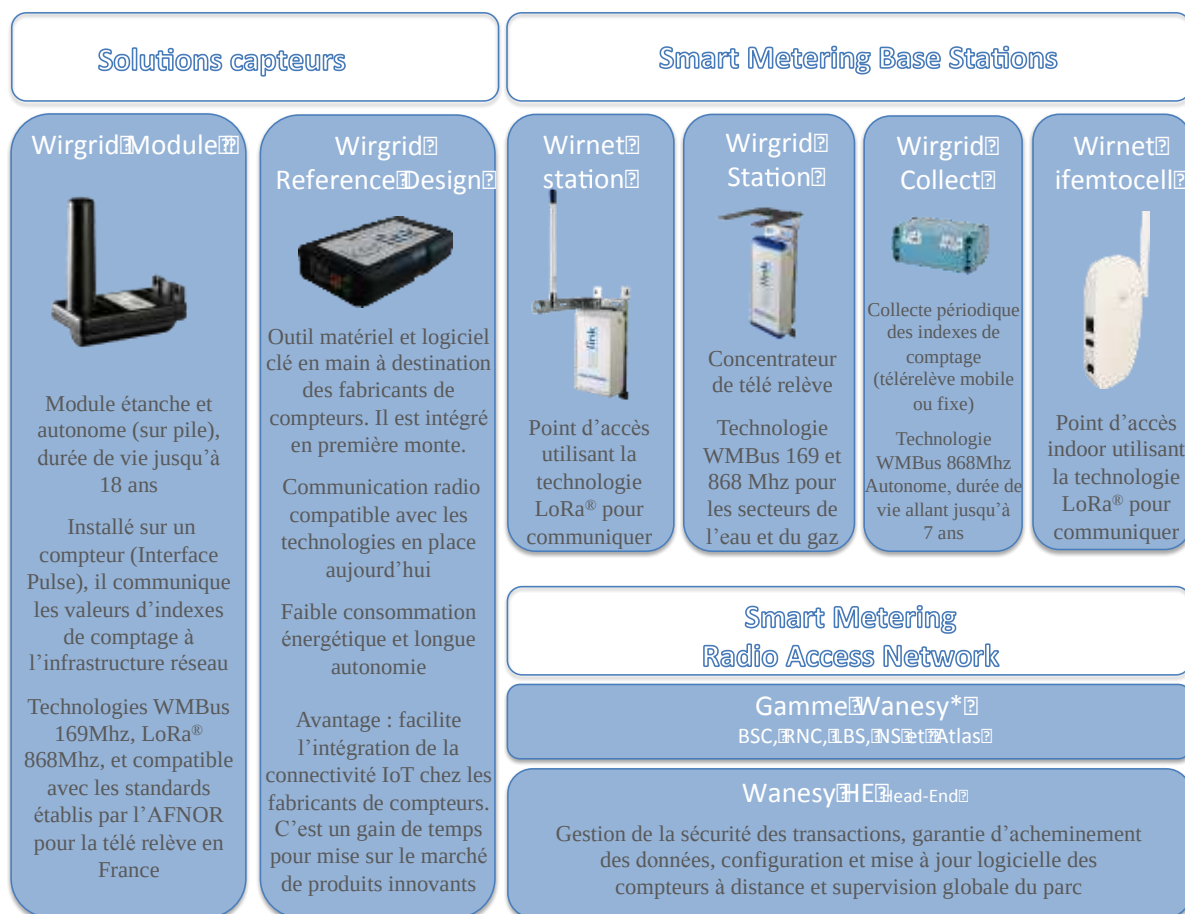
Si l'utilisateur (ou l'opérateur) souhaite déployer un nombre plus important de stations, il peut alors rajouter le service Wanesy Base Station Controller pour administrer et superviser le parc de stations. L'installation de ce module se fait par configuration à distance. La solution évolue par conséquent avec la montée en puissance du réseau.

Dans le cas d'un déploiement pour un réseau intermédiaire (10 à 1 000 stations), l'ensemble de l'offre appliquée au marché des opérateurs publics s'applique. Dans la majorité des cas, l'opérateur s'appuie sur une offre de cœur de réseau (gamme Wanesy Radio Access Network) en mode ASP (Application Service Provider). La taille du réseau peut parfois nécessiter une planification radio à l'aide de l'outil Wanesy ATLAS.

- Les solutions verticales de bout en bout

Les solutions de connectivité pour les réseaux privés sont fonctionnellement similaires aux offres pour les réseaux publics. Historiquement présente sur les marchés de télé relèvement de compteurs et de transport de personnes et de marchandises, la Société dispose de gammes de produits et services qui répondent aux spécificités de ces marchés. Ces offres ont été transposées au domaine de l'IoT. La Société propose ainsi d'ores et déjà des solutions complètes pour les opérateurs de services spécialisés, les *utilities* (domaine de l'énergie) et les logisticiens.

Figure 19 : Offre à destination du smart metering : électricité, eau et gaz²⁹



* Solutions communes avec les réseaux publics, détaillées dans la figure 17 du présent document de référence

Le marché du *tracking*, de la logistique et de la mobilité est adressé de bout en bout, comme pour le *smart metering*, avec des produits pour la partie objets connectés (*end point*). Sur ce segment, l'offre est basée sur un assemblage des solutions proposées pour les réseaux publics et privés.

²⁹ Source : Société

Figure 20 : Offre à destination du tracking³⁰



* Solutions et produits communs avec les réseaux publics, détaillés dans la figure 17 du présent document de référence

Depuis 2006, la Société dispose également d'une gamme de stations Wirma, calculateurs embarqués qui intègrent plusieurs fonctions dont la géolocalisation en temps réel, à destination du marché des transports publics pour des solutions de type Système d'Aide à l'Exploitation et d'Information Voyageurs (SAE-IV). Ces produits ont représenté par le passé la majeure partie de l'activité de la Société, avec des clients comme Spie, Lumiplan, Transdev, etc. Mais avec la montée en puissance des autres segments, et compte tenu de la concentration des acteurs privés et des budgets de dépenses publiques sous pression, les produits de la gamme Wirma ne représentent désormais qu'une faible part de l'activité, et ils ne devraient pas faire l'objet de développements majeurs.

Au sein de cette gamme, la Société propose une version Wirma Gateway (trois déclinaisons possible), qui sont des calculateurs dotés de multiples entrées et sorties qui permettent leur intégration à tous types d'applications : collecte mobile de compteurs et relevés à distance, télématique, détection de dysfonctionnement et déclenchement d'actions en temps réel, supervision industrielle, suivi de flotte, etc. Ils sont ainsi intégrés dans plusieurs offres déployées par la Société.

Après une phase de constitution d'un cœur de gamme en matière de produits et services, qui a été complété, courant 2016, avec, notamment, des services de géolocalisation, la stratégie des dirigeants est désormais orientée vers la croissance de l'activité avec notamment un renforcement des équipes marketing et commerciale (distribution directe), l'établissement de nouveaux partenariats (distribution indirecte) et l'extension de la couverture géographique.

³⁰ Source : Société

6.5.2.3 L'offre Reference Design à destination des fabricants d'objets

Dans le domaine des end-point (objets connectés), la Société a déployé une offre de Reference Design pour capteurs à destination des fabricants d'objets ne disposant pas de compétences ou de solutions radio LPWAN.

L'offre a été lancée au second semestre 2015, les premiers accords commerciaux ont été conclus courant 2016 avec des fabricants de compteurs d'énergie ou d'eau, tels que Elster (racheté par Honeywell), Maddalena ou encore Tekelek, souhaitant rapidement proposer des compteurs communicants interopérables avec les infrastructures Kerlink déployées par les opérateurs réseaux. Cette activité a permis de générer un chiffre d'affaires de 153 K€ en 2016.

Les sources de revenus sont doubles : des revenus de licence (forfait d'accès à la technologie, royalties sur les ventes d'objets), et des revenus liés aux prestations de services (accompagnement à l'intégration de la technologie).

6.5.3 La stratégie de développement

6.5.3.1 S'appuyer sur un portefeuille clients déjà fourni et accroître la visibilité de la marque

Présent depuis plus de 12 ans dans le secteur du M2M, et désormais dans l'IoT, la Société dispose à ce jour d'un portefeuille de plus de 200 clients dans trois secteurs principaux : les opérateurs télécoms (réseaux publics dans le domaine de l'IoT), le secteur de l'énergie (eau, électricité et gaz), et le secteur du transport (routier, ferroviaire et mobilité au sens large).

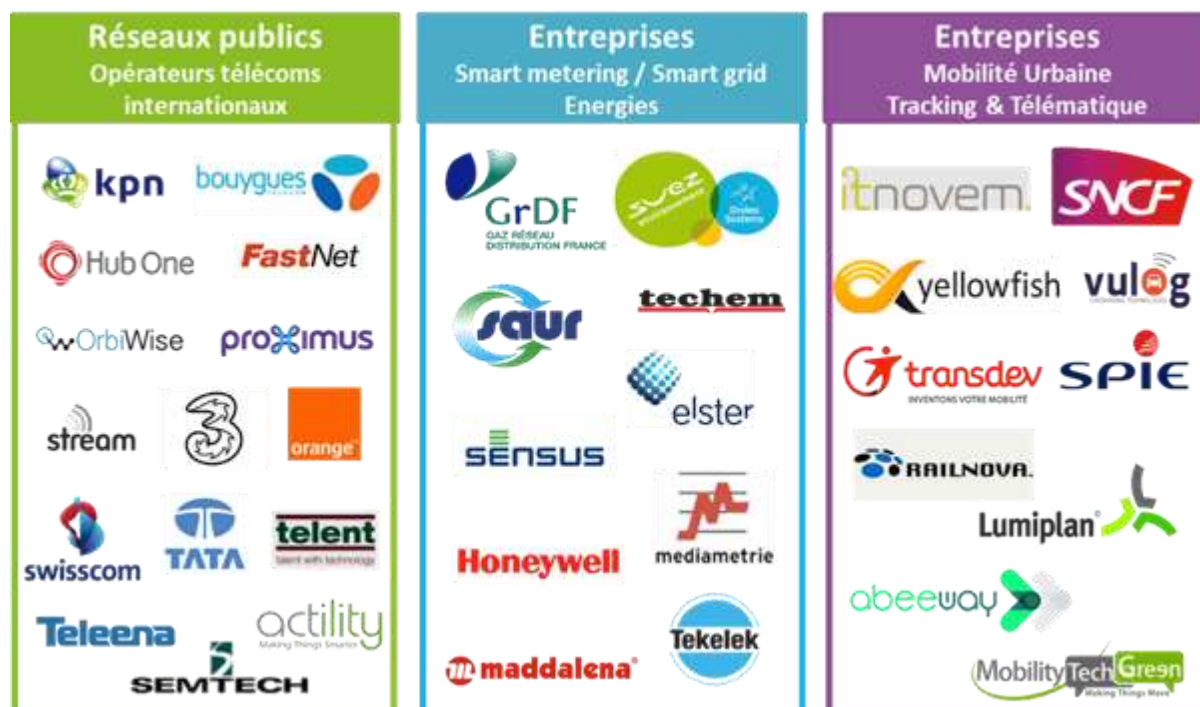
Compte tenu du positionnement historique en matière de télé relève de compteurs, et du succès de l'offre sur ce segment, les sociétés du secteur de l'énergie ont été les principaux pourvoyeurs de chiffre d'affaires pour la Société jusqu'en 2015.

Les opérateurs de réseaux publics ayant lancé des déploiements en 2016, la répartition du chiffre d'affaires tend à s'équilibrer : 8,8 M€ pour les opérateurs privés et 5,1 M€ pour les opérateurs publics.

En 2015, le top trois des clients était par ordre d'importance GrDF (11% du CA), Techem (services de gestion de l'eau et chauffage) et Médiamétrie (relève d'audience). En 2016, le classement a complètement changé, Actility est devenu le premier client de la société (23,5% du CA, fournisseur de services dans l'Internet des Objets) devant Smoove (8%, vélos en libre-service) et Saur (7%, régie d'eau).

Dans l'ensemble de ces marchés cibles, la Société dispose de référencement importants, en direct ou via des partenariats comme le contrat obtenu auprès de GrDF en 2012 avec le concours d'Ondeo Systems pour la télé relève de 11 millions de compteurs de gaz (phases d'études achevées, déploiement en cours).

Figure 21 : Clients historiques par branche³¹



Dans la plupart des catégories de produits et services, la Société dispose de références et de cas pratiques de déploiements sur le terrain, ce qui devrait aider au gain de nouveaux clients. Par ailleurs au sein des clients existants, compte tenu de l'extension de la gamme de produits et services, la Société pourrait accroître son chiffre d'affaires.

La Société souhaite préserver sa capacité à accompagner ses clients existants et futurs en amont et en aval des projets, quel que soit le périmètre géographique. La proximité et le relationnel client sont des axes majeurs de la stratégie. Le service au client fait partie des valeurs de la Société, il permet notamment d'identifier de nouveaux besoins, ce qui implique d'avoir des collaborateurs dédiés aux clients et à leurs problématiques (ingénieurs d'applications, ingénieurs commerciaux dédiés à certains secteurs). Pour renforcer ses positions, la Société entend poursuivre sa stratégie d'innovations produits et renforcer les actions marketing et communication accompagnées par des partenariats forts dans la durée.

Les produits fabriqués par la Société étant le plus souvent sous la marque Kerlink, cette dernière est identifiée à la fois dans le segment du M2M mais aussi dans celui de l'IoT. Conscients de la nécessité pour Kerlink d'être visible dans l'écosystème, les dirigeants ont lancé une refonte totale du site Internet en 2013, vitrine de la Société. Au cours de l'année 2014 le nombre de visites sur le site a doublé. En 2015, il a été revisité pour mettre en avant l'offre IoT développée par la Société, et capter plus facilement les éventuels clients et prospects. En effet, chaque visiteur désirant obtenir une information (détail technique, prix, etc.) doit désormais remplir une fiche de renseignements, qui, complétée par une zone texte dans laquelle le visiteur indique son besoin, est automatiquement adressée à l'alias sales@kerlink.fr, et est redirigée vers les membres de l'équipe commerciale. Ce système a permis en 2016 de générer de nombreuses demandes, qui ont, pour bon nombre d'entre elles, débouché sur une vente. Dans le cadre de l'offre Wirnet SPN, le site Internet de la Société pourrait prendre une part plus conséquente en matière de prospection clients et de commercialisation des produits. Il devrait donc continuer à évoluer.

³¹ Source : Société

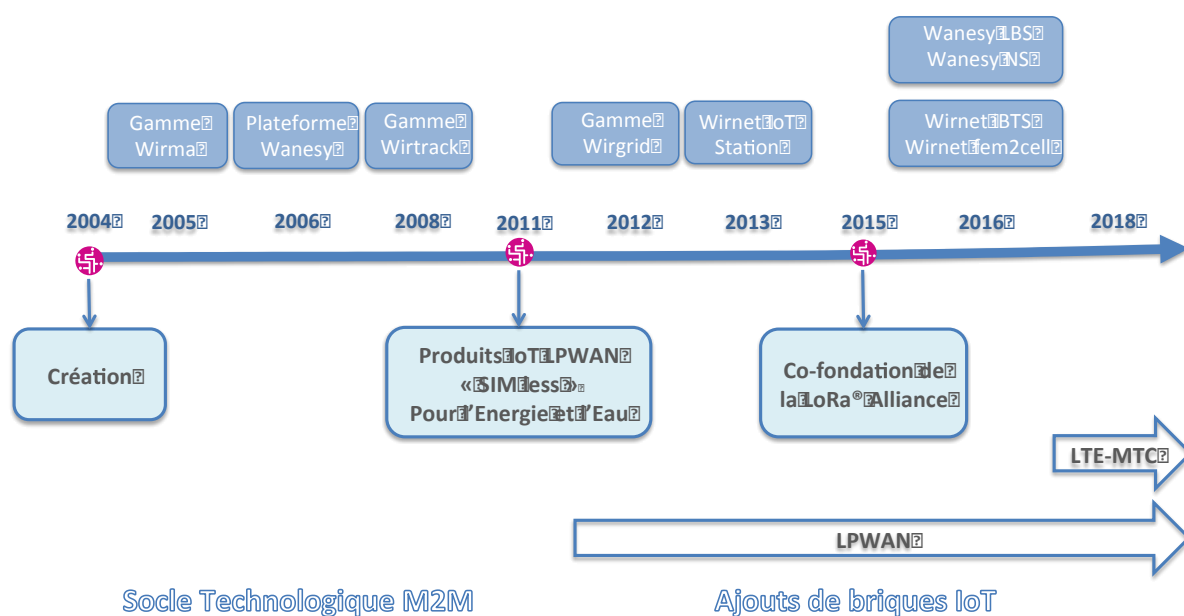
Pour augmenter sa visibilité, un certain nombre d'actions de communication mettant en avant la marque seront mises en place : diffusion de témoignages clients, publication de livres blancs IoT, mise en avant des meilleurs clients pour qu'ils deviennent les ambassadeurs de la marque Kerlink dans la filière IoT, interventions régulières lors d'événements dédiés à l'Internet des Objets, ou encore organisation d'événements dédiés à un vertical donné. La Société a également prévu de renforcer sa présence dans les réseaux sociaux, et auprès des communautés spécialisées.

Pour accompagner son développement, la Société compte poursuivre par ailleurs ses efforts via la participation à des salons professionnels. En 2016, la Société a participé à 23 salons, dont 17 à l'étranger (à comparer à 4 salons en 2014 et 2013, 12 salons en 2015). En 2017, la Société prévoit de participer également à plus d'une vingtaine de salons, pour la majorité à l'étranger. Parmi les derniers salons marquants, la Société a notamment participé au salon CES à Las Vegas en janvier dernier et au Mobile World Congress à Barcelone fin février. Par ailleurs la Société bénéficie des événements organisés dans le cadre de la LoRa Alliance™.

Afin de soutenir le canal indirect et fidéliser son réseau, la Société organise des trainings dédiés à ses partenaires distributeurs. Enfin, la Société travaille avec des agences spécialisées en Europe, aux Etats-Unis et en Asie pour aider Kerlink dans sa visibilité à l'international.

6.5.3.2 Poursuivre les lancements de produits et services

Figure 22 : Etapes clés dans la structuration de l'offre de la Société³²



- Deux lancements majeurs prévus pour 2017 en services

En 2017, la plateforme de service Wanesy RNC sera mise à jour avec des fonctionnalités avancées : supervision globale de la qualité des bandes radio, à l'échelle de la cellule, d'une zone géographique ou d'un pays, mesure en temps réelles des interférences radio sur les bandes, calculs de charge d'utilisation, etc. Ces fonctions sont clés dans un contexte de déploiements massifs de réseaux sur des bandes radio non licenciées, donc par nature partagées, car elles permettent d'identifier des surcharges d'utilisation et de réagir en conséquence. Ces services sont essentiels pour gérer la qualité de service du réseau d'un opérateur de télécommunication.

³² Source : Société

L'offre de la plateforme Wanesy sera complétée avec la sortie des services logiciels Wanesy LBS, et renforcera ainsi les services de géolocalisation. En effet une des fonctionnalités clés de l'IoT avec la technologie LoRa™ est la possibilité de géolocaliser tout émetteur avec une précision de 10 mètres sans embarquer de GPS (économies de coûts et d'énergie). La Société envisage la commercialisation de services de géolocalisation sous forme d'abonnements, suivants des niveaux de performances différents, à destination des secteurs du transport, de la logistique, de la gestion de flotte, etc.

L'évolution du marché et des demandes clients impliquent également une adaptation des offres de services. En effet, les applications sur le marché de l'IoT sont en cours de développement et les acteurs, notamment les opérateurs de services, attendent des solutions pour accompagner la croissance. Pour répondre à cette demande, la Société va proposer une offre de « Network as a Service » intégrant le prix de vente des équipements d'infrastructure (les stations de base), à l'offre de services de gestion du réseau et/ou de la localisation.

Cette solution permettra aux opérateurs de maîtriser les investissements initiaux tout en augmentant la part de service au fur et à mesure du déploiement de l'infrastructure réseau. Pour la société, l'augmentation de la part et de la valeur des revenus récurrents permet de fiabiliser la visibilité des affaires et de consolider la relation cliente.

Le lancement de l'offre est prévu mi 2017 pour les clients opérateurs privés et publics de taille significative (plusieurs dizaines de stations de base).

- Les ambitions pour les années à venir

Par ailleurs la Société ambitionne de participer à la standardisation des technologies dans le cadre du 3GPP (LTE eMTC Cat M, 5G) par sa présence dans les structures de normalisation, ce qui lui permettrait en parallèle de la technologie LoRa™ d'anticiper de futures évolutions de standards, et de fournir des solutions cellulaires innovantes, par exemple sur le marché du *tracking* en une offre de service dédiée aux suivis d'équipement (*track&trace*).

Dans la même optique, la Société est partie prenante à la mise en place d'un laboratoire commun avec Telecom Bretagne, une école d'ingénieurs et un centre de recherche dans les sciences et technologies de l'information, et l'institut Mines-Télécom, établissement public dédié notamment à la recherche pour l'innovation dans les domaines de l'ingénierie et le numérique. L'objectif est de définir des protocoles et de les déposer à l'IETF (Internet Engineering Task Force), organisme qui produit la plupart des nouveaux standards d'Internet. Tous les développements réalisés dans le cadre du partenariat seront la propriété de Kerlink au fur et à mesure de leur création. La Société sera ainsi titulaire de tous les droits y afférents, et notamment les droits de propriété intellectuelle, incluant le droit de revendiquer et déposer des demandes de délivrance de titres de protection. La Société aura l'exclusivité commerciale pour exploiter le produit de cette recherche.

L'objectif est d'être impliqué dans l'écosystème de l'IoT, tant en matière de technologies que de standards, de manière à réaliser une veille concurrentielle efficace, et pouvoir intégrer de nouvelles technologies ou solutions aux gammes déployées ou en cours de développement, ce qui devrait être facilité par la modularité des produits et services commercialisés à l'heure actuelle (possibilité d'ajout de cartes électroniques, mise à jour des logiciels à distance, etc.).

- Enrichir l'offre Reference Design

Compte tenu de sa notoriété et de son savoir-faire dans le déploiement d'infrastructures réseaux, et les possibilités offertes par les nouvelles technologies notamment LoRa™, la Société devrait enrichir son portefeuille clients en Reference Design, en proposant une offre haut de gamme en matière de technologies des objets connectés, avec par exemple la fourniture de solutions de géolocalisation performante sans recours au GPS (moins cher et plus autonome en énergie) ou encore des solutions permettant la mise à jour logicielle de capteur. L'objectif est de proposer des solutions clés en main et simples à installer, à des industriels qui ont décidé de lancer des produits communicants.

6.5.3.3 Conquérir de nouveaux clients et de nouveaux territoires

- Augmenter la part des ventes directes dans le segment des réseaux télécoms publics

Jusqu'en 2014, la Société s'est appuyée essentiellement sur des partenaires intégrateurs de solutions globales pour vendre ses premières gammes de produits et services M2M. Les principaux clients étaient des fournisseurs de solutions applicatives qui intégraient leurs logiciels dans les produits Kerlink pour proposer des solutions complètes à des clients finaux.

Depuis 2014, et le lancement de la gamme Wirnet IoT basée sur la technologie LoRa™, la Société a mis en œuvre une stratégie d'accès direct à ses clients, avec notamment les opérateurs télécoms qui sont à la recherche de relais de croissance dans l'IoT. Les premiers résultats ont été enregistrés début 2017, avec l'acquisition de références probantes (Tata Communications, Proximus, etc.). L'objectif est de renforcer ce mode de commercialisation.

- Renforcer les partenariats de distribution et les partenariats stratégiques

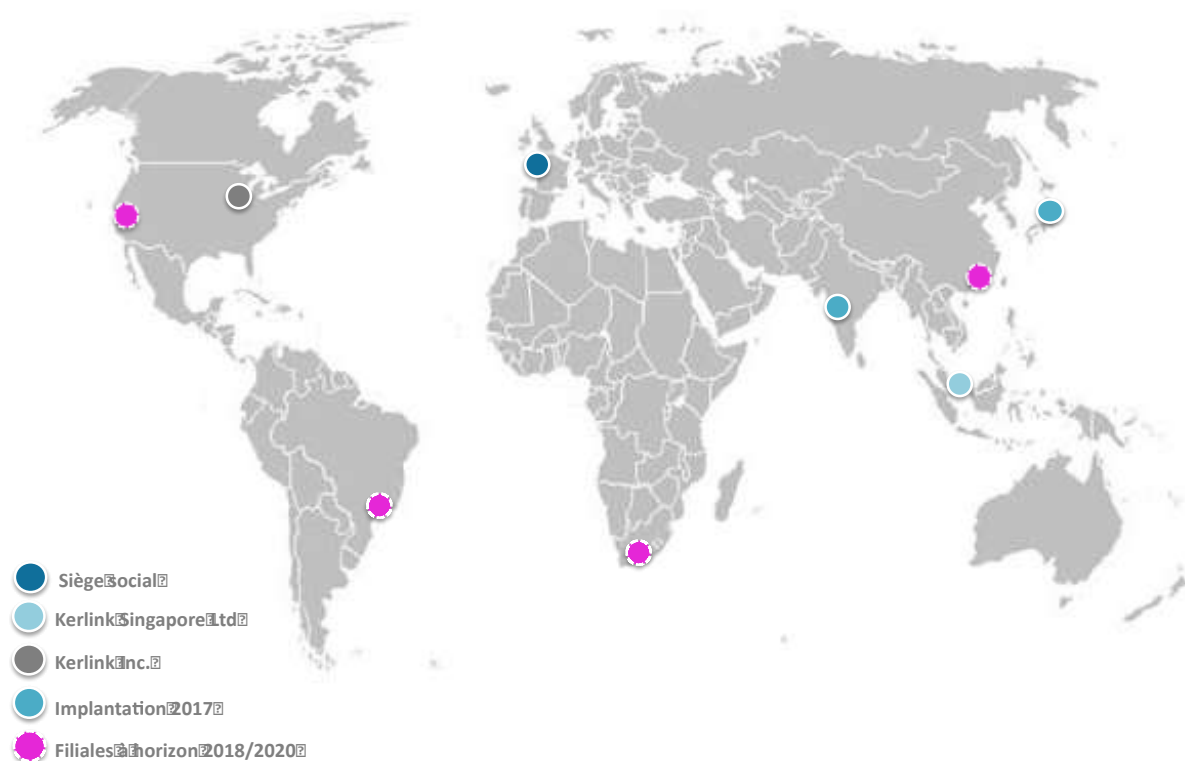
La Société prévoit de nouer des partenariats stratégiques avec de grands équipementiers d'infrastructures télécom internationaux, vendant déjà aux opérateurs télécoms des infrastructures dédiées à la téléphonie. Ces équipementiers seront probablement incontournables pour adresser les principaux opérateurs télécoms. Pour les opérateurs télécoms de taille intermédiaire la Société pourra soit s'appuyer sur des partenaires soit traiter en direct.

Pour les clients des réseaux privés, compte tenu de la multitude des clients cibles, la démarche de la Société reste la vente indirecte, via des partenaires intégrateurs spécialisés sur un marché spécifique (*smart metering, smart lighting, smart parking, etc.*).

Pour accélérer son développement à l'international (25% du CA en 2016, 19% en 2015 après 8% en 2014), la Société a initié en 2015 et poursuivi en 2016 la sélection de partenaires intégrateurs à qui elle donne l'exclusivité sur un territoire limité (généralement un pays), dans un domaine donné et sur une période également limitée (6 mois le plus souvent). Le partenaire intégrateur distribue les produits de la Société auprès de clients finaux à faibles volumes (1 à 20 stations). La Société redirige par ailleurs vers ces partenaires intégrateurs/distributeurs tous les *leads* entrants qui correspondent aux zones couvertes.

A la date du présent document de référence, la Société bénéficie d'un accord de représentation commerciale avec un partenaire en Amérique du Sud et d'accords de distribution ou de revente à valeur ajoutée avec six partenaires en Europe, répartis sur cinq pays ou zones (Benelux, Espagne, Russie, Italie, Hongrie).

Figure 23 : Ambition de développement en propre³³



L'accélération à l'international passe également par la mise en place d'équipes locales, pour accompagner des projets existants, et gagner de nouveaux contrats. La proximité avec les clients finaux est parfois décisive dans le cadre des appels d'offre.

Une filiale a ainsi été ouverte à Singapour en novembre 2015 pour couvrir la zone Asie-Pacifique, l'équipe comprend 2 personnes à fin 2016. La priorité a été donnée à cette zone compte tenu du nombre de tests de produits Kerlink en cours en Asie du Sud-Est et en Australie.

Une seconde filiale a été créée aux Etats-Unis en janvier 2017 pour adresser le marché local et l'Amérique du Sud, et un bureau de représentation devrait ouvrir en Inde et un autre au Japon dans le courant de l'année. La Société sera ainsi représentée dans les principaux marchés de l'IoT. A plus longue échéance, la Société pourrait envisager de compléter son maillage territorial par une implantation en Amérique Latine ou en Afrique du Sud.

Pour réaliser ses ambitions, la Société compte poursuivre le renforcement de son équipe Commerciale, constituée d'ingénieurs commerciaux et de technico commerciaux (14 personnes à fin 2016 comparée à 8 personnes à fin 2015), et a recruté en janvier 2017 un directeur Marketing et Communication.

La Société est présente sur un marché porteur, elle dispose d'une offre relativement complète lui permettant d'adresser plusieurs typologies de clients et de marchés, et cherche à structurer sa force de vente (directe et indirecte). Après plusieurs années de croissance forte, et anticipant la poursuite du développement de l'activité, les dirigeants ont déjà préparé la structuration de la Société pour accompagner cette croissance.

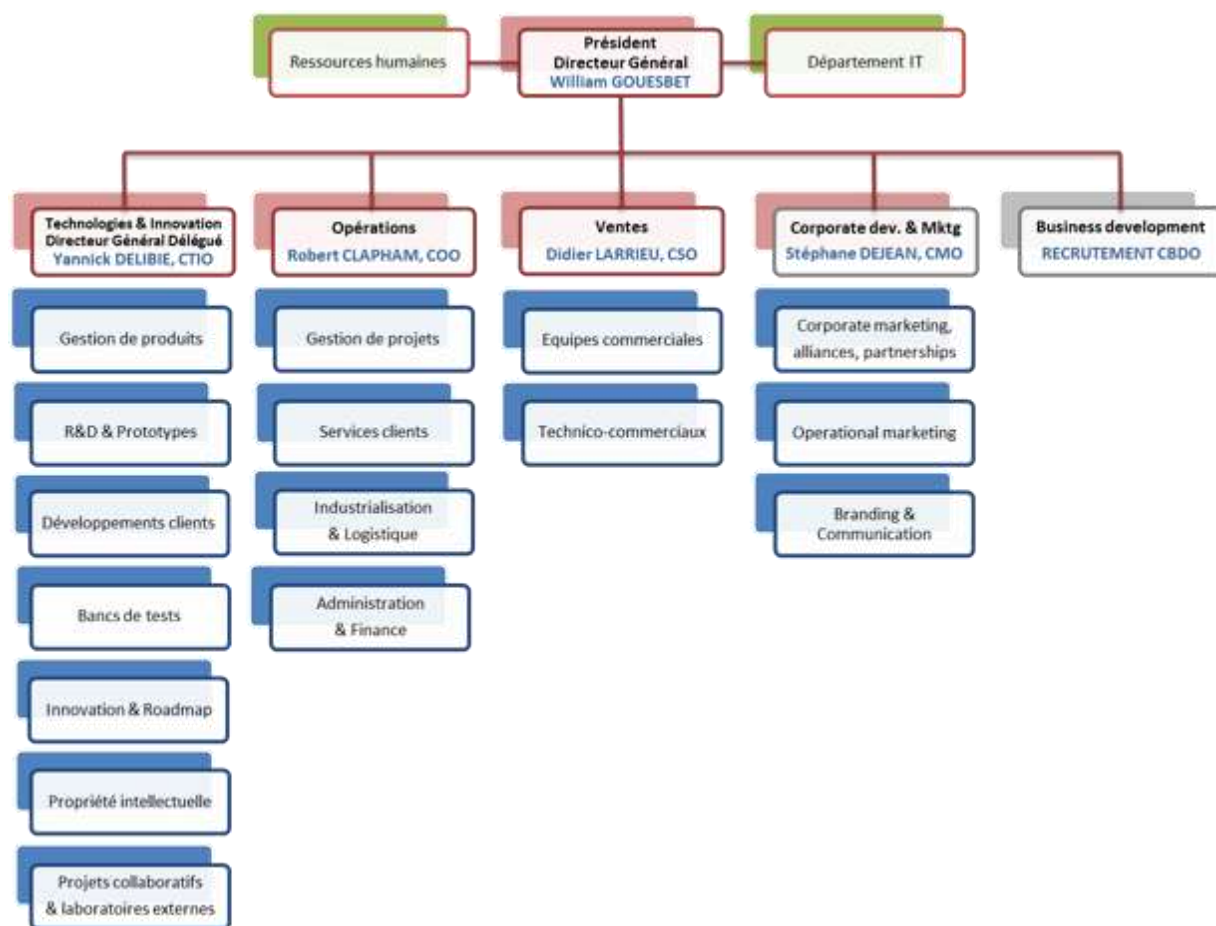
³³ Source : Société

6.6 Présentation de l'organisation et des performances

6.6.1 Les équipes et l'organisation des équipes

William GOUESBET, actuel Président Directeur Général de Kerlink SA et Président de Kerlink Singapore PTE. Ltd, et Yannick DELIBIE, Directeur Général Délégué de Kerlink SA et Président de Kerlink Inc depuis la création de la filiale en janvier 2017, ont été rejoints par Didier Larrieu à la direction des ventes en 2011, (équipe de 14 personnes au 31 décembre 2016) puis par Robert Clapham en 2014 à la direction des opérations, incluant les fonctions support et finance (équipe de 39 personnes au 31 décembre 2016), et par Stéphane DEJEAN en janvier 2017 à la direction marketing et communication.

Figure 24 : Organigramme opérationnel à la date du document de référence³⁴



³⁴ Source :

Présentation des managers clés de la Société³⁵ :

- **William GOUESBET – Fondateur, Président Directeur Général de Kerlink SA et Président de Kerlink Singapore PTE. Ltd**



44 ans. Ingénieur Informatique et Télécommunications (IFSIC – Rennes).

Avant de fonder Kerlink, William GOUESBET a piloté des projets stratégiques chez de grands équipementiers télécoms dans le domaine du M2M (Mitsubishi Electric, Nortel Networks, Wavecom). Il est aujourd'hui également président du Centre des Jeunes Dirigeants de Rennes (CJD).

- **Yannick DELIBIE – Fondateur, Directeur Général Délégué, Directeur Technologie et Innovation et Président de Kerlink Inc**



47 ans. Ingénieur Système d'Information et Télécommunication PolyTech Paris Sud et Master de l'Université de Sherbrooke

Yannick DELIBIE a débuté sa carrière au Ministère de la Défense, avant de collaborer à des projets télécoms civils (Mitsubishi Electric et Wavecom). Expert en connectivités M2M et IoT, il représente la Société au sein des organismes de standardisation.

- **Didier LARRIEU – Directeur Commercial**



51 ans. MBA (EM Lyon Ecole de Management).

Avant de rejoindre Kerlink en 2011, Didier LARRIEU était Directeur Commercial de la Région Aquitaine chez SFR Business Team. Il a également travaillé au sein de Sun Microsystems (maintenant Oracle), en France et à l'export, notamment en Afrique et au Moyen-Orient.

- **Stéphane DEJEAN – Directeur Marketing et Communication**



46 ans. DESS Marketing (IAE Lyon) et DESCAF (ESC Clermont)

Stéphane DEJEAN a rejoint les équipes Kerlink en janvier 2017. Il était précédemment Directeur Marketing Produit IoT pour Orange Business Services où il dirigeait le portefeuille de solutions de connectivité cellulaires à destination des grands clients internationaux. Il a par ailleurs contribué au succès de Jasper Cisco dans la zone EMEA et lancé l'activité M2M de Bouygues Telecom en France.

³⁵ Source : Société

- **Robert CLAPHAM – Directeur des Opérations**



40 ans. DECF et Master spécialisé en gestion financière (HEC – Paris).

Robert CLAPHAM a rejoint Kerlink en 2014 pour accompagner sa structuration et son développement. Il a exercé précédemment des fonctions à responsabilités financières en France et à l'étranger pour des groupes tel que Eurofins Scientific, le Groupe Armor ou plus récemment Sapmer.

La Société a recours à la sous-traitance pour la fabrication de ses produits. Les équipes production (25 personnes) ont pour missions principales l'élaboration du cahier des charges, le choix et la contractualisation avec les sous-traitants, la supervision des opérations de production, et les achats de composants stratégiques.

La production est en partie réalisée auprès de quatre sous-traitants français : Seprolec, Cofidur, Asica et Adex. La Société a conclu en 2016 un accord de partenariat avec Flextronics, pour une production en Pologne, et des projets en Inde. Cette collaboration devrait permettre d'optimiser les délais de livraison, réduire les coûts et offrir une couverture naturelle aux variations des cours des devises. Les produits nécessitent certes un savoir-faire en matière de cartes et composants électroniques, mais ce savoir-faire est maîtrisé par de nombreux acteurs au niveau mondial, permettant de diversifier rapidement les sources d'approvisionnement.

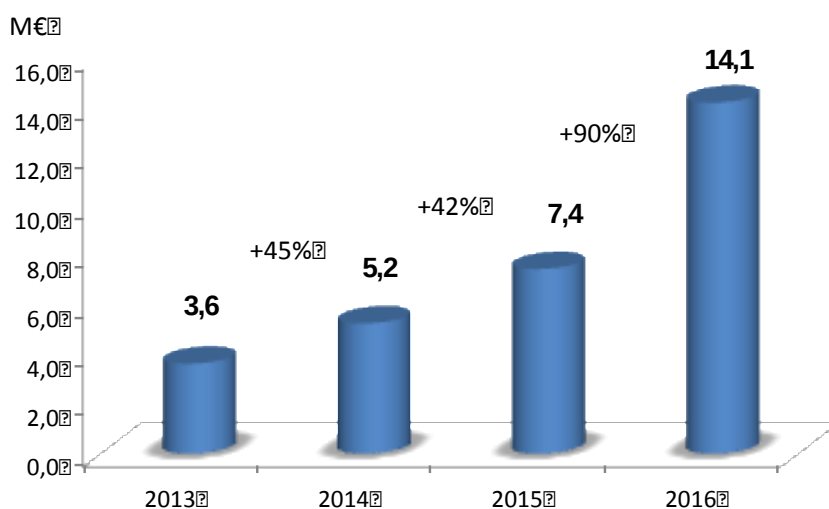
Pour des raisons stratégiques (commandes en grands volumes pour obtenir de meilleurs tarifs) ou pour assurer un approvisionnement en continu des sous-traitants, la Société a historiquement acheté elle-même la majeure partie des composants qui étaient ensuite utilisés par ses sous-traitants. Avec l'augmentation des volumes de ventes, la possibilité de communiquer en amont des plans de production, et la volonté de réduire le nombre de références achetées en propre, cette tendance devrait s'infléchir. La Société supporte de moins en moins de composants dans ses stocks, tout en gardant le contrôle sur certains approvisionnements de composants stratégiques. Les produits sont stockés dans des locaux dédiés au siège social de la Société, compte tenu de la stratégie déployée, les structures mises en place devraient pouvoir permettre d'accompagner la croissance dans les mois à venir.

La Société compte poursuivre cette stratégie fabless dans les années à venir, concentrant ses efforts sur les équipes de R&D ainsi que sur les commerciaux et le marketing.

6.6.2 Une activité en forte hausse

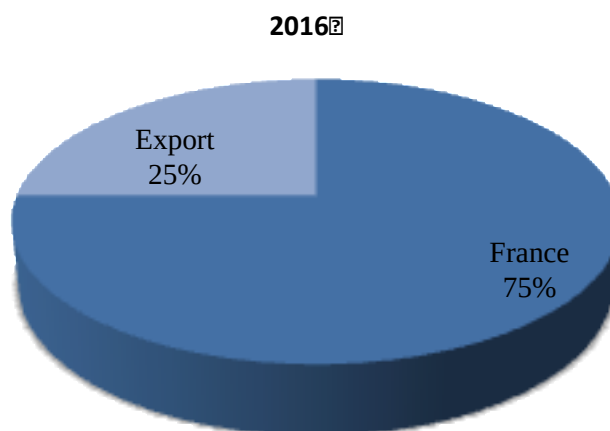
Grâce à la poursuite de la croissance de l'activité historique dans le M2M, au lancement de nombreux tests et aux premiers déploiements dans le domaine de l'IoT (activités de services et de conseil), le chiffre d'affaires de la Société a cru fortement au cours des trois dernières années pour atteindre 14,1 M€ à fin décembre 2016, soit +90% par rapport à l'exercice précédent (+42% en 2015 vs 2014 et +45% en 2014 vs 2013).

Figure 25 : Evolution du Chiffre d'affaires³⁶



Les efforts pour imposer les produits et services à l'international ont commencé à porter leurs fruits avec un CA export à 25% du total en 2016 comparé à 19% en 2015 et à seulement 8% en 2014, et une prédominance des pays européens pour la partie export : 21% du CA total.

Figure 26 : Répartition du Chiffre d'affaires par zone géographique³⁷



Les services et redevances (Reference Design inclus) ont représenté 11% du chiffre d'affaires en 2016, et la vente de matériels (stations, capteurs, etc.) 89%.

L'activité services (hors Reference Design) est en baisse de 43% au cours de l'exercice 2016, l'année 2015 ayant bénéficié de contrats de conseil pour la mise au point et le déploiement de solutions spécifiques à certains clients. Retraité de ces contrats non récurrents, les revenus de services sont en hausse de 42% en 2016.

Pour certains projets la Société est en effet amenée à réaliser des travaux et études ponctuels pour adapter ses produits et services aux demandes de ses clients. Ces coûts peuvent être supportés en tout ou en partie par le client. Ces revenus interviennent pendant la phase de développement et de mise au point et n'ont ainsi aucun caractère récurrent.

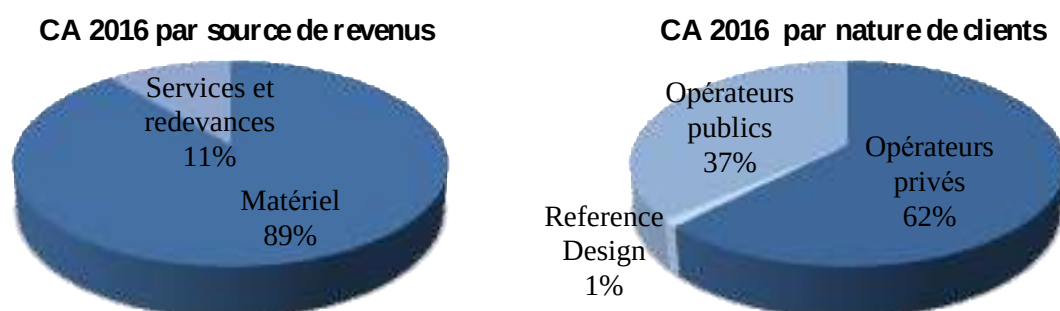
³⁶ Source : Société

³⁷ Source : Société

La plupart des clients étant en phase d'équipement, les ventes de matériels enregistrent une hausse de 153% au cours de l'exercice 2016. Cette phase d'équipement devant se poursuivre, les ventes de matériel devraient rester prédominante dans l'activité de la Société, et ce malgré le renforcement des activités services (lancement de produits de géolocalisation par exemple) et l'arrivée de redevances issue de l'offre Reference Design dont les premiers revenus ont été générés en 2016.

En termes de clients finaux, grâce au portefeuille de clients historiques (*smart metering*, *tracking*, etc.), aux déploiements en cours, et la signature de nouveaux contrats, le chiffre d'affaires réalisé avec les opérateurs privés (un réseau pour un usage) a crû de 31% en 2016, ils représentent ainsi 62% du chiffre d'affaires de la Société (91% en 2015). Avec la signature de plusieurs contrats, les opérateurs publics montent significativement en puissance (+650% de CA) et représentent désormais 37% du CA de la Société (9% en 2015). Pour sa première année de lancement, l'activité Reference Design (offre à destination des fabricants d'objets communicants) a représenté 1% de l'activité totale.

Figure 27 : CA par source de revenus et nature de clients³⁸



6.6.3 Une bonne maîtrise des charges opérationnelles

Malgré la forte croissance de l'activité, la Société n'a pas atteint une taille suffisante pour compenser ses coûts opérationnels. La Société a ainsi enregistré des pertes opérationnelles au cours des dernières années. Cependant grâce à une bonne maîtrise des charges le niveau de perte a été relativement limité : - 1 417 K€ en 2016 et -612 K€ en 2015.

Le résultat opérationnel avant dotations aux amortissements et dépréciations d'actifs (EBITDA) s'élève à -689 K€ en 2016 comparé à -77 K€ en 2015, et à un profit de 391 K€ en 2014.

Figure 28 : Synthèse des performances opérationnelles³⁹

en K€	2014	2015	2016
CA	5 241	7 429	14 117
Variation	44,7%	41,7%	90,0%
Marge sur coûts d'achat et de sous-traitance	2 862	3 866	5 532
% du CA	54,6%	52,0%	39,2%
Frais marketing et commerciaux	-734	-1 096	-2 101
% du CA	14,0%	14,8%	14,9%
Frais de R&D	-772	-850	-1 053
% du CA	14,7%	11,4%	7,5%
Frais administratifs	-1 023	-1 938	-2 389
% du CA	19,5%	26,1%	16,9%
Frais des activités supports et gestion des sous-traitants	-515	-594	-1 406
% du CA	9,8%	8,0%	10,0%
Résultat opérationnel	-182	-612	-1 417

³⁸ Source : Société

³⁹ Source : Société

L'évolution du niveau de marge sur coûts d'achat et de sous-traitance de la Société dépend essentiellement du mix-ventes. Les marges brutes dégagées sur les ventes de services et les redevances étant bien supérieures à celles dégagées par la vente de matériels. Compte tenu de la hausse du poids des ventes de matériel dans l'activité en 2016 (89% comparé à 67% en 2015), le ratio MB/CA ressort ainsi en baisse à 39%.

Le renforcement des équipes et une hausse des frais consacrés aux salons et au marketing ont engendré une forte croissance des frais marketing et commerciaux (+92%), mais qui est en ligne avec la croissance de l'activité, leur poids dans le CA est ainsi resté quasiment stable en 2016 (14,9%).

La Société poursuit ses efforts en matière de recherche et développement, +24%, mais grâce à la forte croissance des ventes le poids de ce poste de charges relativement au CA continue de décroître pour atteindre moins de 8% en 2016.

La structuration de la société pour accompagner la croissance a entraîné une hausse des frais administratifs. Ils représentent désormais 16,9% du CA.

Compte tenu de la montée en cadence de la production auprès des sous-traitants, et pour répondre aux exigences des clients opérateurs publics, les équipes des activités supports et gestion des sous-traitants ont été renforcées : 25 personnes à fin 2016, comparé à 13 personnes à fin 2015. Le poste de charges correspondant a ainsi été multiplié par 2,4 en 2016 représentant 10% du CA, comparé à 8% en 2015.

A noter que la Société utilise, dans les produits qu'elle commercialise, des composants électroniques achetés à la société Semtech et embarquant la technologie LoRa™. La Société peut ainsi proposer, sur le marché, des équipements utilisant cette technologie. La technologie LoRa™ est propriété de la société Semtech. La licence relative à l'utilisation de la technologie LoRa™ est incluse dans le prix de vente des composants par Semtech. Ce modèle d'affaire s'applique pour toute société souhaitant utiliser la technologie LoRa™.

La Société a été la première à proposer au marché des produits intégrant cette technologie et s'est ainsi vu attribuer une licence d'utilisation de la technologie « LoRa™ Fine Time-Stamping ». Cette licence (« LoRa™ Fine Time-Stamping Gateway Reference Design License Agreement »), concédée gratuitement par Semtech, permet à Kerlink de proposer des produits électroniques embarquant la fonctionnalité de localisation d'objets sur la base de la technologie LoRa™.

Dans le cadre des lancements des services de localisation (Wanesy LBS par exemple), la Société s'appuie sur un contrat de licence « LoRa™ Localisation agreement » prévoyant le reversement de royalties à Semtech pour l'utilisation de cette technologie (indexées sur le nombre d'équipements connectés).

Depuis sa création, l'activité générée par la Société n'a pas permis de financer les charges, essentiellement en R&D (à hauteur de 3 575 K€ en 2016), ce qui a conduit au recours régulier à des financements extérieurs, principalement par voie d'augmentations de capital réalisées en 2008, 2013 et 2016, d'emprunts et par une émission obligataire en 2015 qui a été remboursée en actions au moment de l'introduction en Bourse en 2016.

6.7 L'environnement concurrentiel et réglementaire

6.7.1 Les concurrents identifiés

La Société estime être confrontée à plusieurs types d'acteurs en matière de concurrence. Les principaux identifiés à ce jour sont les suivants :

- Les équipementiers télécom : Ericsson, Cisco, Huawei, Samsung, Alcatel, etc. Sollicités par les opérateurs télécoms, les équipementiers télécom historiques investissent sur le marché de l'IoT et en particulier sur les technologies LPWAN. A noter cependant que tous ne maîtrisent pas ou pas encore ces nouvelles technologies, la Société pourrait dans ce cas devenir fournisseur de ces équipementiers.
- Les équipementiers électroniques : SagemCom, Foxconn, Multitech, Eolane etc. qui tendent à compléter leur offre avec des solutions de services réseaux.
- Les pure players équipementiers IoT : Adeunis RF par exemple. D'autres acteurs locaux, comme LinkLabs (US) et Calao Systems (FR) se concentrent principalement sur la fourniture d'équipements IoT.
- Les pure players fournisseurs de services IoT : Actility, Orbiwise, etc. Ils sont à la fois des clients pour la Société, mais ils proposent des services qui sont, pour partie, concurrentiels avec ceux proposés par la Société.
- Les intégrateurs fournisseurs de plateformes logicielles : IBM, HP, Dell, L&T Technologies. IBM, HP, etc. ont développé des plateformes logicielles de gestion de réseaux, potentiellement concurrentes de celles proposées par la Société.
- Les opérateurs IoT de réseaux dédiés ou mono-technologie : Qowisio, Sigfox, etc. Opérateurs IoT en LPWAN en concurrence frontale avec les clients opérateurs de réseaux publics de la Société. Ils peuvent par ailleurs développer des approches de réseaux dédiés sur des technologies propriétaires.

Les dirigeants restent attentifs à l'évolution des différents acteurs sur le marché des objets connectés ainsi qu'aux technologies en présence. Cependant, avec une expertise et des compétences basées sur une expérience de plus de 12 ans dans le segment du M2M, une gamme qui couvre l'ensemble de la connectivité IoT (base stations et radio access network), des produits et services innovants pour certains basés sur des brevets propriétaires, une bonne connaissance des marchés du *smart metering* et du *smart tracking* (références clients fournies), ils estiment pouvoir bénéficier de l'essor du marché de l'IoT pour poursuivre la croissance de l'activité.

6.7.2 La réglementation

Le succès d'Internet repose sur l'adoption généralisée de protocoles de communication clairement définis (TCP/IP, SMTP, HTTP, etc.). L'ensemble de ces protocoles représente un langage commun à tous les systèmes connectés, quels que soient leur marque, leur système d'exploitation ou les outils logiciels utilisés. En l'absence d'un tel langage commun, l'Internet se réduirait à un patchwork de réseaux propriétaires et incompatibles, chacun dédié soit à une application particulière, soit à un groupe d'utilisateurs donnés.

A ce jour il n'existe pas encore de protocoles communs dans le segment de l'Internet des Objets. Des groupes de travail se sont constitués un peu partout dans le monde et dans différents secteurs (IETF, IEEE, 3GPP, etc.). La normalisation du secteur la plus avancée concerne les segments pionniers de l'IoT comme les secteurs de l'énergie.

- Dans le *smart metering*

Ce secteur est le plus avancé dans la normalisation des moyens de communications, car en septembre 2009, l'Union Européenne a fixé aux états membres l'objectif de déployer des compteurs communicants dans 80% des foyers européens avant 2020, et 100% avant 2022.

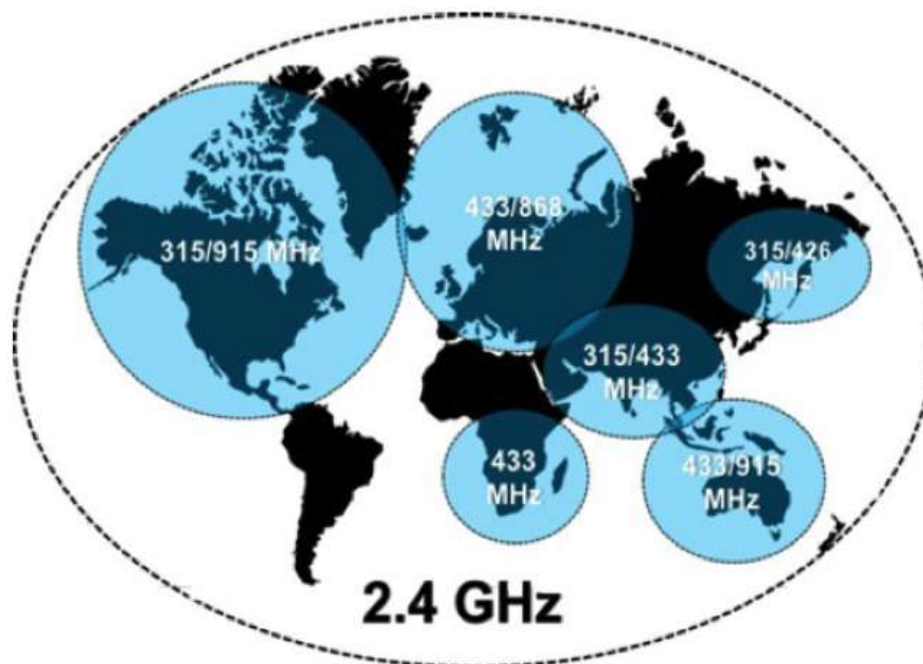
En France, par exemple, l'Afnor a établi un guide visant à faire émerger en France et en Europe une version interopérable de la technologie WMBus, protocole de communication radio dédié aux compteurs communicants.

Dans chaque pays européen des projets de déploiement de compteurs intelligents sont mis en œuvre, mais à ce stade cependant aucun standard ne s'est encore imposé à l'échelle européenne.

- Dans l'IoT et les technologies radio

Les réseaux sans fils bas débits s'appuient le plus souvent sur des bandes de fréquences radio non licenciées et donc dites libres, principalement autour de 433Mhz, 900Mhz et 2,4 Ghz en fonction des régions du monde.

Figure 29 : Principales fréquences radio utilisées dans le monde⁴⁰



L'Union Européenne planche sur l'harmonisation des bandes de fréquences ouvertes, notamment dans les bandes de fréquences 870–876 MHz et 915–921 MHz. Cependant, à ce jour, ces bandes ne font pas encore l'objet de limitation ou de régulation. En France par exemple, le domaine des télécommunications est régulé par l'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes) qui pourrait être l'initiateur d'une éventuelle réglementation en la matière.

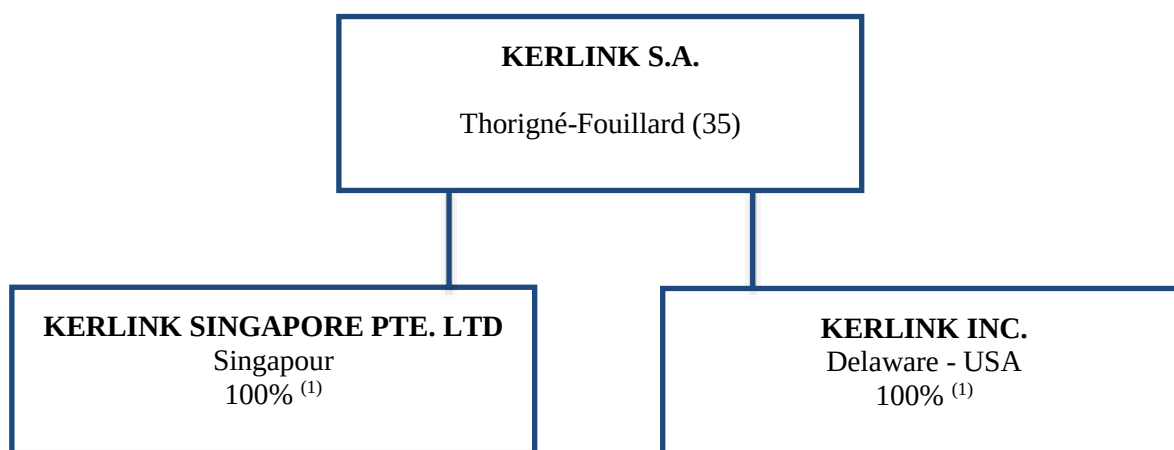
Le secteur sur lequel évolue la Société est encore peu codifié et règlementé, c'est pourquoi les équipes de la Société sont parties prenantes dans certains groupes de travail de manière à rester attentives à toutes ces potentielles évolutions technologiques et réglementaires.

⁴⁰ Source : Société

7. ORGANIGRAMME

7.1 Organigramme juridique

Au jour de l'enregistrement du présent document de référence, l'organigramme du Groupe est représenté ci-après :



(1) Pourcentage de détention en capital et en droit de vote

L'actionnariat de Kerlink SA est présenté en section 18.1 du présent document de référence.

La Société est par ailleurs membre du GIE (Groupement d'Intérêt Economique) PME numériques, qui a pour objet d'organiser la participation des PME et ETI au sein de la Fondation de Coopération Scientifique (FCS) B-COM, aux côtés d'une vingtaine d'autres sociétés situées dans l'Ouest de la France. La Société a apporté 5 000 € au GIE au moment de sa création en 2013.

7.2 Liste des filiales, succursales et établissements secondaires

KERLINK S.A., société mère du Groupe, est une société anonyme de droit français. Le montant de son capital s'élève à 973 442,07 €. Son siège social est situé 1 Rue Jacqueline Auriol, 35 235 THORIGNE-FOUILLARD. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes sous le numéro 477 840 441.

KERLINK SINGAPORE PTE.LTD. est une société de droit singapourien, créée par la Société en novembre 2015. Le capital de KERLINK SINGAPORE PTE. LTD. est intégralement détenu par KERLINK S.A. La société a démarré son activité commerciale sur le deuxième semestre de l'année 2016.

KERLINK INC. est une société de droit de l'état du Delaware aux Etats-Unis, créée par la Société en janvier 2017. Le capital de KERLINK INC. est intégralement détenu par KERLINK S.A.

7.3 Principaux flux intra-groupe

Compte courant de 74 K€ à destination de la filiale de Singapour.

8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENT

8.1 Descriptif des propriétés immobilières

La Société loue à des tiers des locaux pour son activité :

- 1, rue Jacqueline Auriol, 35235 Thorigné-Fouillard : immeuble de bureau de 638 m², 57 emplacements de parking voiture et 14 emplacements de parking deux roues. Le bail a pris effet à compter du 19 juillet 2013 et pour une durée de 9 années, soit jusqu'au 18 juillet 2022. Le bailleur est la société Battoua SARL détenue part Messieurs William GOUESBET, actuel Président de la Société, et Yannick DELIBIE, actuel Directeur Général Délégué. Le loyer annuel a été fixé à 82 940 € HT. Il est indexé chaque année sur la base de l'Indice du Coût de la Construction publié par l'INSEE ;
- Zone d'activité de Bellevue, 151 Lieudit l'Omélais, commune de Thorigné-Fouillard : au rez-de-chaussée d'un bâtiment édifié sur deux niveaux, locaux à usage de bureaux, et 11 emplacements de parking. Le bail a pris effet à compter du 25 novembre 2015 et pour une durée de 9 années, soit jusqu'au 24 novembre 2024. Le bailleur est la société BLD. Le loyer annuel est de 39 600 € HT. A compter du 25 novembre 2016, il sera indexé chaque année sur la base de l'Indice des Loyers Commerciaux publié par l'INSEE ;
- Zone d'activité de Bellevue, 5 rue Helene Boucher, commune de Thorigné-Fouillard : local d'activité de 480 m² comprenant une partie à usage de bureaux et d'un dépôt. Le bail a pris effet à compter du 21 novembre 2016 et pour une durée de 9 années, soit jusqu'au 20 novembre 2025. Le bailleur est la société SCI VILODA. Le loyer annuel 2017 est de 42 000 € HT. Il sera de 43 000 € HT en 2018 et de 44 000 € HT en 2019. A compter du 21 novembre 2020, il sera indexé chaque année sur la base de l'Indice des Loyers Commerciaux publié par l'INSEE ;
- A Singapour, 3 Jalan Kledek Singapore 199259 : bureaux et équipements informatiques au deuxième étage. Le contrat de location des locaux, uniquement destinés à une activité commerciale, a été conclu pour une durée d'un an à compter du 1^{er} octobre 2016. A compter du 30 septembre 2017, le contrat de location sera renouvelé par tacite reconduction par période d'un mois. Le loyer mensuel est établi à 650 dollars singapouriens HT par poste de travail, la Société ayant établi un contrat sur la base de deux postes de travail. Les loyers mensuels de 2016 se sont ainsi élevés à 1 300 dollars singapouriens HT.

8.2 Questions environnementales

La nature des activités de la Société n'entraîne pas de risque significatif pour l'environnement. La Société est soumise à la réglementation européenne sur les produits électroniques via les directives RoHS et DEEE (se référer à la section 4.4.1 du présent document de référence).

9. EXAMEN DU RESULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIERE

Les éléments financiers présentés dans ce chapitre sont issus des comptes sociaux annuels de la Société établis en normes IFRS pour l'exercice 2016. Les comptes sociaux de la Société établis en IFRS (incluant les notes annexes) sont présentés au chapitre 20 du présent document de référence.

Les lecteurs sont invités à lire la présente analyse de la situation financière et des résultats de la Société au regard de l'ensemble du document de référence.

9.1 Présentation générale

9.1.1 Introduction

La Société, fondée en 2004, fournit des produits et services pour la mise en place et la gestion de réseaux M2M et IoT. Elle entend contribuer au développement de l'Internet des Objets en fournissant à ses clients des infrastructures et des services de gestion réseau à forte valeur ajoutée, sécurisés et standardisés.

Grâce au renforcement de l'offre produits et services, et au lancement, en 2016, d'une activité Reference Design, la Société dispose d'une offre complète à destination des opérateurs de réseaux privés (un réseau, un usage), des opérateurs de réseaux publics (un réseau, plusieurs clients et/ou plusieurs usages), et des fabricants d'objets.

9.1.2 Principaux facteurs qui ont une incidence sur l'activité et les résultats

L'innovation étant au cœur de la stratégie, les dépenses en matière de Recherche et Développement devraient rester soutenues, et les lancements de produits et services devraient se poursuivre de manière à enrichir la gamme. En 2016, deux stations (Wirnet iBTS et Wirnet ifemtocell) et deux nouveaux services dans le domaine de la géolocalisation (Wanesy LBS et Wanesy NS), ont été lancés.

La stratégie est par ailleurs orientée vers le renforcement des outils de commercialisation des offres produits et services, en direct et en indirect, en France mais également à l'international. Un Directeur Marketing et Communication a été recruté en janvier 2017. Une nouvelle filiale a été créée fin 2015 à Singapour pour accompagner les prospects en Asie-Pacifique et y gagner de nouveaux clients. Une filiale a été ouverte aux Etats-Unis en janvier 2017 pour couvrir la zone Amérique. Les équipes commerciales devraient ainsi être renforcées en France comme dans les filiales à l'étranger. La Société envisage la mise en place de partenariats de distribution. Pour accélérer à l'international la Société a par exemple signé un accord de représentation commerciale avec un partenaire en Amérique du Sud et des accords de distribution ou de revente à valeur ajoutée avec six partenaires en Europe, répartis sur cinq pays ou zones (Benelux, Espagne, Russie, Italie, Hongrie).

Avec des gammes renforcées, le déploiement du réseau de distribution, et des efforts marketings soutenus, la Société ambitionne d'accroître l'activité réalisée avec ses clients historiques et de poursuivre les gains de nouveaux clients pour alimenter la croissance de l'activité.

La Société n'opérant pas de site de fabrication en propre, les achats et les frais de sous-traitance sont les principales charges supportées par la Société : 61% des ventes en 2016. Leur montant dépend du mix matériel/services, des volumes produits, de l'évolution des prix des sous-jacents, et des capacités de négociation de la Société avec ses fournisseurs.

Les marges dégagées par la Société sont par ailleurs influencées par des effets mix notamment produits/services. Les activités services permettant de générer des marges supérieures.

Enfin la Société bénéficie du Crédit d'Impôt Recherche (678 K€ dont le remboursement est attendu en 2017 au titre de l'exercice 2016, et 608 K€ reçu en 2016 au titre de l'exercice 2015) et du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (69 K€ en 2016) et dans une moindre mesure de subventions au titre de ses programmes de recherche (186 K€ comptabilisés dans le résultat en 2015 et 64 K€ en 2016).

Les facteurs de risques sont également décrits dans le chapitre 4 du présent document de référence.

9.2 Présentation et analyse des comptes d'exploitation

9.2.1 Chiffre d'affaires et produits opérationnels

Le chiffre d'affaires et les produits opérationnels de la Société pour les exercices clos le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2016 s'analysent comme suit :

Données auditées	Exercice 2015	Exercice 2016
en K€	12 mois	12 mois
Chiffre d'affaires	7 429	14 117
Autres produits	0	0
Total Produits des activités ordinaires	7 429	14 117

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 14 117 K€ en 2016 (+90%), comparé à 7 429 K€ en 2015 (+42%). La forte croissance provient de la hausse de l'activité avec les clients existants et le gain de nouveaux clients. Il est principalement constitué :

- de ventes de biens, comptabilisées lorsque les biens sont livrés (89% de l'activité). La plupart des clients étant en phase d'équipement, les ventes de matériels enregistrent une hausse de 153% au cours de l'exercice 2016 ;
- des prestations de services (10% de l'activité), comptabilisées à l'avancement lorsque le degré d'avancement, les coûts encourus et les coûts pour achever la prestation peuvent être évalués de façon fiable ; à hauteur des charges qui sont comptabilisés pour la prestation en cas d'impossibilité d'une estimation fiable. Les ventes de services sont en baisse de 43% au cours de l'exercice 2016, l'année 2015 ayant bénéficié de contrats de conseil pour la mise au point et le déploiement de solutions spécifiques à certains clients. Retraités de ces contrats non récurrents, les revenus de services sont en hausse de 42% ;
- de redevances (1% de l'activité), comptabilisées de façon linéaire sur la durée de l'accord sous-jacent (en fonction du taux de production, du volume de ventes, ou autre en fonction des accords). Pour la première année d'activité de l'offre Reference Design, les redevances se sont élevées à 153 K€.

Au cours du dernier exercice les produits des activités ordinaires par nature de revenus ont évolué de la manière suivante :

Données auditées	Exercice 2015	Exercice 2016
en K€	12 mois	12 mois
Vente de biens	4 966	12 553
Vente de services	2 462	1 411
Redevances	0	153
Total des produits des activités ordinaires	7 429	14 117

La Société présente ses activités par secteurs opérationnels, déterminés par la nature de l'usage final :

- les infrastructures privées (produits et services) : ventes de solutions de réseau Internet des Objets, et services et produits associés, à une entité souhaitant créer un réseau de communications électroniques réservé à l'usage d'une ou plusieurs personnes constituant un cercle fermé d'utilisateurs (GFU). Activité historique de la Société, qui a représenté 62% de l'activité en 2016 (91% en 2015). Grâce au portefeuille de clients historiques (*smart metering*, *tracking*, etc.), aux déploiements en cours, et la signature de nouveaux contrats, le chiffre d'affaires réalisé avec les opérateurs privés (un réseau pour un usage) a crû de 31% en 2016 ;
- les infrastructures publiques (produits et services) : ventes de solutions de réseau Internet des Objets, et services et produits associés, à des opérateurs exploitant un réseau ouvert à plusieurs clients. Avec la signature de plusieurs contrats, les opérateurs publics montent significativement en puissance (+650% de CA) et représentent désormais 37% du chiffre d'affaires de la Société (9% en 2015) ;
- le Reference design (services) : ventes à destination des fabricants d'objets qui intègrent en première monte dans leur produit un design de référence, matériel et logiciel, proposé par la Société, ce qui leur permet d'accéder au marché des objets communiquant plus rapidement avec une solution validée. Offre lancée en 2015, des premiers contrats ont été signés en 2016, les revenus ont représenté 1% de l'activité au cours du dernier exercice écoulé.

Au cours du dernier exercice les produits des activités ordinaires par secteur opérationnel ont évolué de la manière suivante :

Données auditées en K€	Exercice 2015 12 mois	Exercice 2016 12 mois
Infrastructures privées	6 741	8 800
Infrastructures publiques	688	5 163
Référence Design	0	153
Total des produits des activités ordinaires	7 429	14 117

La France, marché domestique de la Société, reste le premier pays, il a représenté 75% des ventes en 2016 (81% au cours de l'exercice 2015) grâce à des ventes qui restent en croissance forte (+77%). La montée en puissance de l'activité hors des frontières françaises s'est confirmée : +146% en 2016. Les pays européens sont les premières destinations à l'international (21% du CA), devant l'Asie Pacifique (3%).

Au cours du dernier exercice, les produits des activités ordinaires par zone géographique ont évolué de la manière suivante :

Données auditées en K€	Exercice 2015 12 mois	Exercice 2016 12 mois
France	5 987	10 578
Reste de l'Europe, Moyen Orient, Afrique	1 249	2 918
Asie-Pacifique	87	450
Reste du monde	105	171
Total des produits des activités ordinaires	7 429	14 117

9.2.2 Coût des achats et de la sous-traitance

Les coûts des achats et de la sous-traitance sont constitués :

- des achats de composants, et autres produits nécessaires à la production des biens vendus ;
- de prestations des services des tiers pour la fabrication, l'assemblage et les tests des biens vendus ;
- des droits de douane, coûts de transports et autres taxes directement attribuables à ces achats ;
- des coûts de personnels extérieurs, d'hébergement informatique et de lignes téléphoniques directement imputables à des ventes de services.

Leur variation dépend des volumes fabriqués (fonction des ventes réalisées), des évolutions de prix, et de la capacité de la Société à négocier avec ses fournisseurs. Au cours du dernier exercice, les coûts des achats et de la sous-traitance ont évolué comme suit :

Données auditées	Exercice 2015	Exercice 2016
en K€	12 mois	12 mois
Chiffre d'affaires	7 429	14 117
Coût des achats et de la sous-traitance	-3 563	-8 585
Total marge brute	3 866	5 532

En 2016, le coût des ventes a cru plus rapidement que l'activité (+141% vs +90%) à cause d'effets mix (hausse du poids de la vente de matériels, activité en hausse de 153%).

9.2.3 Charges opérationnelles par fonction

Les frais des fonctions supports et de gestion des sous-traitants enregistrés au cours du dernier exercice se ventilent comme suit :

Données auditées	Exercice 2015	Exercice 2016
en K€	12 mois	12 mois
Salaires et charges sociales	-540	-1 125
Frais de déplacement	-3	0
Autres frais	-52	-281
Total frais supports et gestion des sous-traitants	-594	-1 406

Pour accompagner la montée en cadence de la production du matériel auprès des sous-traitants et répondre aux exigences des clients opérateurs publics, la Société a renforcé son équipe des activités supports et gestion des sous-traitants. Le poste de charges correspondant a ainsi été multiplié par 2,4 en 2016 représentant 10% du CA comparé à 8% en 2015.

Les frais de Recherche et Développement enregistrés au cours du dernier exercice se ventilent comme suit :

Données auditées	Exercice 2015	Exercice 2016
en K€	12 mois	12 mois
Charges de R&D	-2 455	-3 575
Salaires et charges sociales	-1 269	-1 415
Frais de prototypes	-281	-309
Prestataires externes	-418	-1 009
Dotation aux amortissements	-413	-426
Autres frais	-73	-416
Produits de R&D	1 605	2 522
Activation des frais	1 170	2 137
Crédit d'impôt recherche	249	321
Subventions	186	64
Total frais de recherche et développement	-850	-1 053

Les frais de recherche sont constatés en charges lorsqu'ils sont encourus. Les frais de développement sont ainsi immobilisés, lorsque les six critères définis par la norme IAS 38 sont respectés :

- faisabilité technique ;
- intention de l'achever et de l'utiliser ou de le vendre ;
- capacité à l'utiliser ou le vendre ;
- avantages économiques probables ;
- disponibilité des ressources ;
- capacité à évaluer de manière fiable les dépenses liées au projet.

Les frais de développement activés sont uniquement les frais directement affectables à un projet, tels qu'ils résultent du suivi analytique des coûts par projets. La quote-part du crédit d'impôt recherche et des subventions liées aux projets activés est présentée en diminution des montants activés.

La Société poursuit ses efforts en matière de recherche et développement, +24%. Mais grâce à la forte croissance des ventes le poids de ce poste de charge relativement au CA continue de décroître pour atteindre moins de 8% en 2016.

Les frais de marketing et commerciaux se ventilent comme suit :

Données auditées	Exercice 2015	Exercice 2016
en K€	12 mois	12 mois
Salaires et charges sociales	-516	-1 090
Frais de déplacement	-157	-279
Honoraires et conseils	-257	-362
Salons et marketing	-130	-266
Autres frais	-35	-104
Total frais marketing et commerciaux	-1 096	-2 101

Le renforcement des équipes et l'augmentation du budget consacré aux salons et au marketing ont engendré une forte croissance des frais marketing et commerciaux (+92%), mais qui est en ligne avec la croissance de l'activité. Leur poids dans le CA est ainsi resté stable en 2016.

Les frais administratifs enregistrés se ventilent comme suit :

Données auditées	Exercice 2015	Exercice 2016
en K€	12 mois	12 mois
Salaires et charges sociales	-628	-1 169
Personnel externe	-268	-74
Honoraires et conseils	-365	-635
Séminaires et déplacement	-10	-44
Dotations aux provisions	-321	-28
Dotations aux amortissements	-89	-48
Autres frais	-257	-391
Total frais administratifs	-1 938	- 2 389

La structuration de la Société pour accompagner la croissance et le recours à des conseils (honoraires d'avocats, de commissariat aux comptes, et revue de la propriété intellectuelle) a entraîné une hausse des frais administratifs.

9.2.4 Formation du résultat opérationnel

Données auditées	Exercice 2015	Exercice 2016
en K€	12 mois	12 mois
Chiffre d'affaires	7 429	14 117
Charges opérationnelles	-8 041	-15 534
Dont frais de personnel	-2 953	- 4 800
Total résultat opérationnel	-612	-1 417
Dotations aux amortissements	535	728
EBITDA*	-77	-689
Dont infrastructures privés	57	24
Dont infrastructures publiques	-135	-719
Référence Design	0	6

* Se référer la note 3.2 de l'annexe aux comptes présentés au chapitre 20 du présent document de référence

Les charges opérationnelles ayant augmenté plus rapidement que le chiffre d'affaires au cours du dernier exercice écoulé (+93% vs +90%), la perte opérationnelle a ainsi été portée à -1 417 K€ en 2016, comparée à 612 K€ en 2015.

Les frais de personnel ont augmenté en parallèle de l'évolution des effectifs (78 personnes à fin 2016, comparé à 53 personnes à fin 2015), de la montée en puissance des cadences de production (piloteage des sous-traitants) et des performances des commerciaux.

9.2.5 Formation du résultat net

9.2.5.1 Produits et charges financières

Données auditées	Exercice 2015	Exercice 2016
en K€	12 mois	12 mois
Coût de l'endettement financier net	-333	-271
Amortissement des frais d'émission d'emprunts	-4	-4
Charges d'intérêts	-329	-267
Autres produits et charges financiers	-16	-137
Variations des provisions financières	-1	-35
Autres charges et produits financiers	-13	-22
Résultat de change	-2	-80
Total résultat financier	-349	-408

Les charges financières nettes s'élèvent à 408 K€ en 2016 contre 349 K€ en 2015, dont 267 K€ de charges d'intérêts comparée à 329 K€ en 2015, une baisse due au remboursement en actions des obligations remboursables émises en 2015 au moment de l'introduction en bourse en mai 2016.

Les principaux instruments financiers du Société sont constitués de trésorerie (compte à terme et Sicav monétaires). L'objectif de la gestion de ces instruments est de permettre le financement des activités de la Société. La politique de la Société est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. La Société n'utilise pas d'instrument financier dérivé.

Les revenus générés sont libellés essentiellement en euros, et les fournisseurs sont payés essentiellement en euros, la Société n'est donc que peu exposée aux variations de devises.

Au 31 décembre 2016, les dettes financières de la Société ne sont pas soumises au risque de taux d'intérêt dans la mesure où la Société est endettée à taux fixes.

9.2.5.2 Impôts sur les sociétés

La Société n'a pas enregistré de charge d'impôts sur les sociétés.

La Société dispose au 31 décembre 2016 de déficits fiscaux indéfiniment reportables en France pour un montant total de 608 K€. Aucun déficit fiscal n'a encore été activé. L'imputation de ce déficit est plafonnée à 50% du bénéfice imposable de l'exercice, cette limitation est applicable à la fraction des bénéfices qui excède 1 M€. Le solde non utilisé du déficit reste reportable sur les exercices suivants, et est imputable dans les mêmes conditions sans limitation dans le temps.

9.2.5.3 Résultat de base par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Données auditées	Exercice 2015 12 mois	Exercice 2016 12 mois
Résultat net (en K€)	-920	-1 725
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	582 500	3 110 779
Résultat net par action (en €)	-1,58	-0,55

9.3 Présentation et analyse du bilan

9.3.1 Actifs non courants

Données auditées	Exercice 2015 12 mois	Exercice 2016 12 mois
en K€		
Immobilisations incorporelles	2 233	4 028
Immobilisation corporelles	623	919
Autres actifs non courants	338	445
Total actifs nets non courants	3 194	5 393

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées de frais de développement et de logiciels acquis. Les immobilisations incorporelles nettes ont augmenté de 1,8 M€ en 2016, en lien avec l'activation des frais de R&D et la hausse des travaux de développements en cours sur les produits.

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées d'installations techniques, de matériels et d'équipements pour les tests fonctionnels des produits en fabrication (conçus par la Société et confiés aux sous-traitants), de frais d'agencements, de mobilier, de matériel de bureau et d'informatique.

Les autres actifs non courants sont principalement constitués de la participation dans la filiale à Singapour, des dépôts de garantie, et des impôts différés.

9.3.2 Actifs courants

Données auditées	Exercice 2015	Exercice 2016
en K€	12 mois	12 mois
Stocks et encours	2 381	8 197
Clients et comptes rattachés	2 892	5 665
Autres actifs courants	1 107	1 962
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3	426
Total actifs courants	6 383	16 250

Les stocks sont constitués essentiellement de composants et de produits semi-finis et finis. Leur évolution est donc en lien avec la croissance de ces activités et les livraisons prévues à court terme.

La variation des créances clients s'analyse principalement en lien avec l'activité.

Les autres actifs courants incluent :

- des avances et acomptes : 1 K€ pour 2016 et 14 K€ pour 2015 ;
- des charges constatées d'avance : 151 K€ en 2016 et 155 K€ en 2015 ;
- divers comptes débiteurs qui englobent notamment les postes de taxes : 1 133 K€ en 2016 et 463 K€ en 2015.

La trésorerie et équivalents de trésorerie se composent de dépôts bancaires à court terme. La variation de trésorerie au 31 décembre 2016, en hausse de 423 K€ par rapport au 31 décembre 2015, s'explique principalement par l'augmentation de capital réalisée au moment de l'introduction en bourse diminuée des pertes opérationnelles, d'une hausse des investissements et du BFR (voir le tableau de flux de trésorerie présenté dans la section 10.2 du présent document de référence).

9.3.3 Capitaux propres

Données auditées	Exercice 2015	Exercice 2016
en K€	12 mois	12 mois
Capital social	757	973
Autres Réserves	1 471	12 831
Résultats non distribués	-2 037	-3 649
Total des capitaux propres	191	10 156

Au 31 décembre 2016, le capital social s'établit 973 442,07 €. Il est divisé en 3 605 341 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,27 €.

Après un premier tour d'augmentation de capital en 2008 pour un montant total de 650 K€, la Société a réalisé un deuxième tour en 2013 d'un montant de 1 500 K€, et a levé 13 152 K€ au moment de son introduction en bourse en mai 2016 (dont 2 550 K€ lié au remboursement des obligations).

Depuis sa création, la Société a mis en place plusieurs plans de rémunération dénoués en instruments de capitaux propres sous la forme de BSPCE attribués aux fondateurs et à des salariés. Se référer à la section 21.1.4 du présent document de référence.

9.3.4 Passifs non courants

Données auditées	Exercice	Exercice
en K€	2015	2016
	12 mois	12 mois
Provisions	246	301
Dettes financières	1 371	1 069
Autres passifs non courants	0	0
Total passifs non courants	1 617	1 370

Les dettes financières non courantes correspondent à des emprunts bancaires.

Les provisions intègrent notamment des engagements de retraite, à hauteur de 224 K€ à fin 2016.

9.3.5 Passifs courants

Données auditées	Exercice	Exercice
en K€	2015	2016
	12 mois	12 mois
Dettes financières	3 746	1 687
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 146	5 648
Autres passifs courants	1 876	2 783
Total passifs courants	7 768	10 118

Les dettes financières courantes (1 687 K€ en 2016 comparé à 905 K€ en 2015) correspondent à des emprunts et des découverts bancaires, des emprunts Oseo, des avances remboursables et un contrat d'affacturage. En 2015, elles comprenaient également un plan d'ORA émis en juin 2015 et souscrit par les actionnaires historiques (2 841 K€ intérêts compris), qui ont été remboursées en actions au moment de l'introduction en bourse.

Les autres passifs courants sont constitués :

- des produits constatés d'avance : 1 617 K€ à fin décembre 2016 ;
- des dettes fiscales et sociales pour un montant de 1 136 K€ à fin décembre 2016 ;
- de dettes fournisseurs sur immobilisation : 30 K€ à fin décembre 2016.

L'échéancier des dettes financières est le suivant :

K €	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	31/12/2016
Emprunts et dettes financières	1 687	1 019	50	2 756

10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX

Pour se financer, la Société a eu recours à des levées de fonds auprès des fondateurs, d'investisseurs financiers, et des particuliers, à des financements bancaires, à des emprunts auprès d'Oseo, à des avances remboursables, à un contrat d'affacturage et au CIR.

Voir également les notes 5.8, 5.9, 5.10, 5.11, 5.12, 5.16 et 5.17 de l'annexe aux états financiers établis selon les normes IFRS et figurant au chapitre 20 du présent document de référence.

10.1 Information sur les capitaux, liquidités et sources de financement

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les disponibilités et les dépôts à terme. Ces disponibilités dépôts à terme servent à financer les activités de la Société. Au 31 décembre 2016 la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus par la Société s'élèvent à 426 K€.

L'analyse de l'endettement financier net se présente comme suit :

Données auditées en K€	Exercice 2015 12 mois	Exercice 2016 12 mois
Total Trésorerie et équivalents de trésorerie	3	426
Passif financier courant – emprunts bancaires	905	1 687
Passif financier courant – obligations remboursables en actions	2 841	0
Passif financier non courant	1 371	1 069
Total dette financière	5 117	2 756
Endettement financier net	5 114	2 330
Endettement financier net hors ORA	2 273	2 330

L'endettement financier net au 31 décembre 2016 s'élève à 2 330 K€.

10.1.1 Financement par le capital

Le tableau ci-dessous synthétise les augmentations de capital en valeur jusqu'au 31 décembre 2016.

Période	Montants bruts levés (K€)	Opération
2004	140	Apport de fonds au moment de la création de la Société
2008	650	Levée de fonds auprès de Sodero Gestion, Bretagne Jeunes Entreprises et Octave 2 (en partie en obligations convertibles converties depuis)
2013	1 500	Levée de fonds auprès de CM-CIC Innovation et Sudinnova
2016	13 152	Levée de fonds au moment de l'introduction en Bourse, dont 2,55 M€ lié au remboursement des ORA
Total	15 442	

La Société a reçu depuis sa création un total de 15 442 K€ (avant déduction des frais liés aux augmentations de capital) au travers de l'apport des fondateurs, de deux levées de fonds successives, et de l'introduction en Bourse.

10.1.2 Financement par avances remboursables et subventions

La Société a conclu des avances remboursables auprès d'Oseo, de la Région Bretagne, et de Coface et a reçu des subventions de la part de l'Etat et des collectivités locales, dont les montants sont détaillés ci-après.

en K€	Oseo	Etats et collectivités locales	COFACE
Encaissement	-	15	0
Remboursement	-32	-4	-2
Subvention	-	0	-
Total 2015	-32	11	-2
Encaissement	-	-	189
Remboursement	-8	-8	-156
Subvention	-	-	-
Total 2016	-8	-8	33

Le détail des contrats des avances remboursables (86 K€) est présenté dans la note 5.10 de l'annexe aux comptes établis selon les normes IFRS figurant au chapitre 20 du document de référence.

10.1.3 Financement par le crédit d'impôt recherche

La Société bénéficie du crédit d'impôt recherche depuis sa création. Le crédit d'impôt recherche dégagé au titre de 2016 devrait s'élever à 608 K€, le remboursement est attendu courant 2017.

en K€	31/12/2015 12 mois	31/12/2016 12 mois
Crédit d'impôt recherche	522	417

10.1.4 Financement par emprunt

La Société a eu recours pour son financement :

- à des crédits auprès de Oseo : 1 164 K€ à fin 2016 à un taux de 0%, dont un emprunt souscrit en 2011 amorti en linéaire en 20 remboursements trimestriels de mars 2015 à mars 2019 (montant accordé de 408 K€, montant à rembourser à fin 2016 de 245 K€), et un emprunt souscrit en 2014 amorti en linéaire en 20 remboursements trimestriels de mars 2017 à mars 2022 (montant accordé de 1 000 K€, montant à rembourser de 919 K€) ;
- à des emprunts bancaires : 217 K€ à fin 2016, dont 136 K€ à moins d'un an ;
- à un contrat d'affacturage depuis mars 2016 : 903 K€ à fin 2016 ;

- à des découverts bancaires : 386 K€ à fin 2016, via des mobilisations de créances professionnelles.

Le 29 juin 2015, la Société a émis 255 000 Obligations Remboursables en Actions pour un prix de souscription de 10 €, à intérêt fixe annuel de 23%. Ces obligations ont été remboursées au moment de l'introduction en Bourse de la Société sur le marché Alternext Paris.

10.1.5 Engagements hors bilan

Dans le cadre de certains financements la Société a consenti un nantissement de fonds de commerce au profit des établissements prêteurs concernés pour garantir le remboursement des dits prêts (voir section 4.6.5 du présent document de référence).

La Société a par ailleurs des engagements en matière de location simple sur des bâtiments correspondant à la somme des paiements minimum des engagements de loyers non résiliables : 693 K€ à fin 2016.

10.2 Flux de trésorerie

10.2.1 Flux net généré par l'activité

Données auditées	Exercice 2015	Exercice 2016
en K€	12 mois	12 mois
Résultat net	-920	-1 725
Amortissement, provision et plus ou moins-value de cession	879	770
Autres	414	-24
Capacité d'autofinancement	372	--979
Variation du Besoin de Fonds de Roulement	-2 160	-4 841
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-1 788	- 5 819

La consommation de trésorerie liée aux activités opérationnelles pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'est élevée à 5 819 K€ comparé à 1 788 K€ pour l'exercice clos au 31 décembre 2015.

Les coûts d'achats et de sous-traitance et les charges opérationnelles ayant augmenté plus vite que le chiffre d'affaires, la société a creusé sa perte nette à 1 725 K€ en 2016. Après neutralisation des amortissements et provisions, la capacité d'autofinancement ressort ainsi à -979 K€.

S'ajoute une augmentation du BFR de 4 841 K€, liée à une hausse des comptes clients pour -2 773 K€ (croissance de l'activité et montée en puissance des opérateurs public) et des stocks pour -5 839 K€ (croissance de l'activité et préparation des livraisons prévues à court terme) non compensées par une hausse des comptes fournisseurs 3 501 K€.

10.2.2 Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement

Données auditées	Exercice 2015	Exercice 2016
en K€	12 mois	12 mois
Acquisition d'immobilisations corporelles	-404	-484
Acquisition d'immobilisations incorporelles	-1 080	-2 336
Variation des immobilisations financières	-6	-11
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-1 490	-2 831

La consommation de trésorerie liée aux activités d'investissement pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2016 s'est élevée respectivement à 1 490 K€ et 2 831 K€.

L'activité de la Société nécessite des investissements du type recherche et développement, achat de logiciels, de matériel et d'équipement de bureaux.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement comportent la capitalisation des frais de développement pour 1 170 K€ et 2 137 K€ respectivement pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2016.

10.2.3 Flux de trésorerie liés aux opérations de financement

La Société a procédé à plusieurs augmentations de capital depuis sa création en 2004 (voir section 10.1.1 du présent document de référence), et a reçu le versement d'avances et de subventions (voir section 10.1.2 du présent document de référence).

Les flux de trésorerie liés aux opérations de financement au cours des deux derniers exercices figurent ci-dessous :

Opérations, en K€	Exercice 2015	Exercice 2016
Augmentation de capital	0	11 789
ORA	2 550	- 2 550
Variation des emprunts et autres	37	111
Total flux de trésorerie liés aux opérations de financement	2 184	9 350

Lors de l'introduction sur le marché d'Alternext Paris, la Société a levé un peu plus de 13 M€ dont 2,55 M€ ont permis de rembourser la dette obligataire. La Société a remboursé ses échéances d'emprunts liées aux dettes à moyen et long termes.

10.3 Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement

Voir les notes 5.10, 5.11 et 5.17 de l'annexe aux comptes établis selon les normes IFRS figurant au chapitre 20 du présent document de référence, et la section 10.1.4 du présent document de référence.

10.4 Restriction à l'utilisation des capitaux

Néant.

10.5 Sources de financement

Au 31 décembre 2016, le montant de la trésorerie et équivalents de la Société était de 426 K€ pour une consommation nette de trésorerie liée aux activités opérationnelles, d'investissement et de financement (hors augmentations de capital et apport et remboursement obligataire) de 9 151 K€ sur l'exercice 2016.

En date du présent document de référence, la Société a mis en place avec ses partenaires bancaires des lignes de crédit court terme supplémentaires d'un montant total de 1,5 M€. La Société a également reçu confirmation de la part de ses partenaires bancaires historiques de l'acceptation par leurs comités d'engagements de lignes les financements moyen terme pour un total d'1 M€, conditionnées à une contre-garantie BPI qui a d'ores et déjà été obtenue.

Par ailleurs, la notification officielle de l'obtention d'un Prêt à taux Zéro Innovation d'un montant d'1 M€ auprès de BPI France est également attendue dans les prochains jours. La Société a également reçu courant mars un remboursement de TVA pour un montant de 713 K€. Enfin, la Société négocie un préfinancement export d'1,5 M€ avec un partenaire dans le cadre du contrat avec Tata Communications.

Compte tenu des projets de développement en cours, la Société pourrait continuer à générer une consommation de trésorerie à l'avenir. Pour financer ses besoins, la Société pourrait recourir à : (i) une augmentation de capital ouverte au public, (ii) la recherche de nouveaux investisseurs dans le cadre d'un placement privé, ou (iii) au refinancement des actionnaires financiers de la Société sans faire appel à de nouveaux investisseurs.

La Société envisage le lancement d'une augmentation de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'un montant de l'ordre de 15 M€ au cours du deuxième trimestre 2017, sous réserve des conditions de marché.

11. INNOVATION, BREVETS, LICENCES, MARQUES ET NOMS DE DOMAINE

11.1 Politique d'innovation

L'innovation est au cœur de la stratégie de la Société, le département Recherche et Développement comptait 25 salariés à fin 2016 (32% des effectifs de la Société). Ce département est rattaché à la Direction Technologies et Innovation, dirigée par Yannick DELIBIE, co-fondateur de la Société, l'équipe R&D est organisée autour de cinq pôles :

- l'entité Platform : prise en charge des développements du cœur de réseau et des services liés à la gamme Wanesy ;
- l'entité HW : gestion des développements des stations et des modules dédiés aux objets connectés ;
- l'entité eSW : prise en charge des développements des logiciels embarqués dans les stations et les modules dédiés aux objets connectés ;
- l'entité Validation : test et validation des produits développés dans le cadre de la feuille de route établie par les équipes de direction ;
- l'entité Bancs de tests : développement et validation des équipements de test des produits confiés à nos sous-traitants.

Par ailleurs la Société a recours à des prestataires externes pour renforcer ses équipes (17 personnes à fin 2016) et participe à des programmes de recherche collaboratif comme avec Telecom Bretagne (école d'ingénieurs et centre de recherche dans les sciences et technologies de l'information), et l'institut Mines-Télécom (établissement public dédié notamment à la recherche pour l'innovation dans les domaines de l'ingénierie et le numérique).

La stratégie de la Société passant notamment par la poursuite des innovations en matière de produits et services, l'équipe R&D devrait continuer de se renforcer, les profils recherchés sont majoritairement des ingénieurs dans les domaines radiofréquences, des développements logiciels et électroniques embarqués, du traitement du signal et des solutions *big data*.

Au-delà du pôle R&D, toutes les équipes, incluant les ingénieurs commerciaux et le marketing, sont sensibilisées à la protection intellectuelle et sont sollicités pour promouvoir les idées novatrices que leur champ d'intervention leur permet d'aborder.

De manière à protéger sa propriété intellectuelle, la Société a inclus dans les contrats de travail signés par l'ensemble de ses salariés une clause stipulant : « Toutes les inventions et tous les droits patrimoniaux sur les créations et développements logiciels réalisés par le salarié dans l'exercice de ses fonctions ou à l'occasion d'études ou de recherches qui lui sont confiées ou d'après les instructions de l'employeur, appartiendront à l'employeur ». Une rémunération supplémentaire a été prévue sous la forme de primes forfaitaires en cas d'invention brevetable réalisée par le salarié, même s'il a quitté l'entreprise.

Le 28 janvier 2016, Yannick DELIBIE et William GOUESBET, actuels Directeur Général Délégué et Innovation et Président Directeur Général, ont signé un contrat de cession de droits au profit de la Société. Ces derniers cèdent et s'engagent à céder le cas échéant, au fur et à mesure de la réalisation des inventions, à Kerlink, l'ensemble de leurs droits de propriété intellectuelle (en ce inclus tous les droits d'inventeurs, les droits patrimoniaux d'auteur, y compris le droit de reproduction et de représentation, les droits d'exploitation, pour toute la durée légale des droits, tous les supports et toutes les formes) sur les inventions. Par ce contrat, ils s'engagent à ne revendiquer aucune part de copropriété à quelque titre que ce soit sur les inventions et sur les brevets. Le prix de cette cession est inclus dans la redevance mensuelle versée par la Société à la société Arvallon (18 750 € par mois HT), aucune rémunération complémentaire n'est à réclamer au titre de cette opération. Cette convention a été résiliée en date du 29 mars 2016.

11.2 Protection de la propriété intellectuelle

11.2.1 Brevets et demandes de brevets

Lors de sa création en 2004, la Société a initié une stratégie de dépôt de brevets plutôt défensive, afin de protéger les éléments d'innovation issus de ses activités de recherche et développement. Cette stratégie a abouti au dépôt de 5 brevets (N°0507738, N°0507783, N°0507676, N°1151368, N°1558081, voir section 11.2.2 ci-après), protégeant des technologies mises en œuvre dans les produits commercialisés.

Depuis 2011, et le positionnement sur le segment de l'IoT, la Société a mis en place une politique offensive de brevets permettant de protéger sa technologie et de proposer, le cas échéant, des droits d'utilisation à des tiers. Elle a déposé quatre brevets qui protègent des technologies potentiellement licenciables (N°1151368, N° 1554278, N°1558081 et N°1653504, voir section 11.2.2 ci-après).

L'extension de ces brevets à l'international est décidée au cas par cas, en tenant compte de la portée stratégique et géographique de l'invention.

A l'avenir la Société compte poursuivre voir renforcer sa stratégie de protection de ses innovations.

11.2.2 Nature et couverture des brevets

La Société est à ce jour titulaire de 11 brevets et demandes de brevets, déposés auprès de l'INPI :

- Brevet français dépôt N°0507738, publication : FR2889018 / EP1746806

Date de dépôt : 20 Juillet 2005

Extension européenne N°06117576.6 déposée le 20 Juillet 2006

Intitulé : « Procédé et dispositif de connexion optimisée et sécurisée d'un terminal client de radiocommunication à un autre terminal distant de capture et/ou de mise à disposition d'informations ».

Description : protocole utilisé pour le Device Management des équipements M2M.

- Brevet français dépôt N°0507676, publication : FR2889019

Date de dépôt : 19 Juillet 2005

Intitulé : « Procédé d'initiation d'une connexion d'un terminal mobile à un réseau de communication en fonction d'au moins un critère géographique et d'au moins un critère définissant un point d'accès audit réseau ».

Description : moyen de se connecter à un réseau local par la détection de la position et corrélation avec une table de disponibilité de réseau.

- Brevet français dépôt N°0507783, publication : FR2888881

Date de dépôt : 21 Juillet 2005

Intitulé : « Procédé et dispositif de détection de l'état du moteur d'un véhicule, véhicule correspondant et applications correspondants ».

Description : détection de l'état d'un moteur (allumé/éteint) par l'analyse des parasites sur la tension d'alimentation.

- Brevet français dépôt N° 1151368, publication : FR2971908 / EP2490488

Date de dépôt : 18 février 2011

Extension Européenne N°12155770.6 du 16 Février 2012

Intitulé : « Procédé et dispositif de communication en champ proche et programme d'ordinateur correspondant ».

Description : détection de l'approche d'une carte RFID par un capteur optique avant d'allumer un lecteur RFID, permettant une économie d'énergie en mode autonome.

- Brevet français dépôt N°1161649, publication : FR2984575

Date de dépôt : 14 Décembre 2011

Intitulé : « Procédé de relèvement de capteurs, programme d'ordinateur et dispositif correspondant ».

Description : radio relève des capteurs (compteur d'eau, capteurs environnementaux) par des équipements mis dans des véhicules qui ne parcourent pas nécessairement un circuit dédié à cette radio relève.

- Brevet français dépôt N°1551242, publication : FR1551242

Date de dépôt : 13 Février 2015

Intitulé : « Procédé d'établissement d'une session de communication bidirectionnelle entre un objet communicant et un serveur distant, passerelle, système et programme d'ordinateur correspondants ».

Description : permet de définir les mécanismes de maintien d'une session UDP directionnelle sur un routeur entre un serveur dans l'Internet et un objet (capteur) dans un réseau radio sans IP.

- Brevet français dépôt N°1554278, publication : FR3032850

Date de dépôt : le 13 Février 2015

Intitulé : « Procédé de résolution d'adresse IP, serveur et programme d'ordinateur correspondants ».

Description : utiliser le principe des DNS pour définir le serveur de destination d'un paquet radio issu d'un capteur.

- Brevet français dépôt N°1558081

Date de dépôt : 31 Août 2015

Intitulé : « Architecture de stations de base modulable pour réseau de capteurs sans fil ».

Description : protège la modularité et l'évolutivité de l'iBTS.

- Brevet français dépôt N°1656360

Date de dépôt : 04 Juillet 2016

Intitulé : « Dispositif de communication modulaire ».

Description : protège le chaînage des cartes iBTS.

- Brevet français dépôt N°1658015

Date de dépôt : 29 Août 2016

Intitulé : « Procédé de contrôle de la charge d'une passerelle de concentration de données pour un réseau de communication sans fil ».

Description : protège l'algorithme de calcul de charge des démodulateurs LoRa™ de la iBTS.

- Brevet français dépôt N°1653504

Date de dépôt : 20 Avril 2016

Intitulé : « Procédé pour établir une communication entre une passerelle et un module de communication ».

Description : décrit le mode B' ou relèvement mobile.

Par ailleurs trois demandes de brevets sont actuellement en cours de dépôt.

11.2.3 Brevets actuellement exploités

Synthèse des brevets, en gras les brevets actuellement exploités par la Société :

Brevet	Pays	Numéro publication	Date de dépôt	Date de délivrance
11	FR	Pas encore publié (dépôt 1653504)	20/04/2016	En attente
10	FR	Pas encore publié (dépôt 1658015)	29/08/2016	En attente
9	FR	Pas encore publié (dépôt 1656360)	04/07/2016	En attente
8	FR	Pas encore publié (dépôt 1558081)	31/08/2015	En attente
7	FR	FR3032850	12/05/2015	19 Août 2016
6	FR	FR1551242	13/02/2015	10 Février 2017
5	FR	FR2984575	14/12/2011	28/11/2014
4	UE	EP2490488	16/02/2012	25/06/2014
	FR	FR2971908	18/02/2011	09/05/2014
3	FR	FR2888881	21/07/2005	26/01/2007
2	FR	FR2889018	20/07/2005	21/09/2007
1	FR	FR2889019	19/07/2005	30/11/2007

11.2.4 Autres éléments de propriété intellectuelle

11.2.4.1 Les logiciels

La Société a déposé le 18 juin 2013 des logiciels auprès de l'Agence pour la Protection des Programmes avec pour intitulé « Logiciel Produit Communicant DMD et Logiciel Serveur de médiation Proxy M2M V1 », et le numéro: IDDN.FR.001.280013.000.S.P.2013.000.10200.

11.2.4.2 Les marques, domaines et savoir faire

Dépôt de marques auprès de l'INPI et de l'OHMI :

- Marque française WANESY n°3417118 enregistrée le 17.03.2006 en classes 9, 35, 38. Cet enregistrement a été renouvelé le 23.02.2016 en classes 9, 35, 37, 38, 42 (n°063417118). Extension Européenne n°015137367 déposée le 04/08/2016, échéance le 23/02/2026 ;
- Marque française WIRMAP n°3417120 enregistrée le 17.03.2006 en classes 9, 35, 38. Cet enregistrement a été renouvelé le 23.02.2016 (n°063417120) ;
- Marque française WIRTRACK n°3485186 enregistrée le 01.03.2007 en classes 9, 35, 38. Cet enregistrement expirera le 01.03.2017 ;
- Marque française WIRGRID n°4006511 enregistrée le 22.05.2013 en classes 9, 35, 38. Cet enregistrement expirera le 22.05.2023 ;
- Marque française WIRNET, demande n°015137573, déposée le 23.02.2016 en classes 9, 35, 37, 38, 42. Extension Européenne déposée le 04/08/2016, échéance le 23/02/2026 ;
- Marque française KERLINK demande n°015137649, déposée le 23.02.2016 en classes 9, 35, 37, 38, 42. Extension Européenne déposée le 10/08/2016. Echéance le 23/02/2026.

La Société prévoit d'étendre la protection aux pays suivants : Communauté Européenne, Afrique du sud, Corée du Sud, Singapour, Malaisie, Inde, Japon, Chine, Canada, USA et Brésil.

Dépôt de logos auprès de l'INPI :



Marque française n°063417115 enregistrée le 17.03.2006 en classes 9, 35 et 38. Renouvelée le 23.02.2016, n°063417115, échéance le 17/03/2026



Marque française n°123900812 enregistrée le 28.02.2012 en classes 9, 35, et 38. Echéance le 28.02.2022



Marque française demande n°015136203 enregistrée le 23.02.2016 classes 9, 35, 37, 38 et 42. Extension Européenne déposée le 24/08/2016. Echéance le 23.02.2026

Dépôt de modèle :



Modèle Station de télécommunication IoT, demande communautaire n°002999516, déposée le 23.02.2016, échéance le 23.02.2021. Extension Etats-Unis déposée le 22.08.2016 (n°29575113). Extension Chine déposée le 23.08.2016 (n°201630413851.9). Extension Inde déposée le 23.08.2016 (n°286263). Extension Russie déposée le 30.08.2016 (n°2016503239)



Modèle Station de télécommunication IoT indoor, demande communautaire n°003319276, déposée le 26.07.2016, échéance le 26.07.2021.

Extension Etats-Unis déposée le 17.01.2017 (n°29591144). Extension Chine déposée le 05.01.2017 (n°201730003325.x). Extension Inde déposée le 04/01/2017 (n°289803). Extension Russie déposée le 24.01.2017 (n°2017500357)

Dépôt des noms de domaines :

Nom de domaine	Date de dépôt	Date limite de validité
www.kerlink.fr	01/06/2004	18/12/2017
www.kerlink.com	28/05/2004	28/05/2025
www.wanesy.net	24/03/2006	24/03/2018
www.wanesy.com	24/03/2006	24/03/2018
www.wanesy.org	24/03/2006	24/03/2018
www.wanesy.fr	24/03/2006 renouvelé début 2016	27/03/2025
www.kerlinkm2mtechnology.fr	01/03/2012 renouvelé début 2016	01/03/2025
www.kerlinkm2mtechnology.com	01/03/2012	01/03/2017
www.kerlinkm2mtechnology.net	01/03/2012	01/03/2017
www.kerlinkm2mtechnology.org	01/03/2012	01/03/2017
www.wikikerlink.fr	05/01/2012	05/01/2021
klksi.fr	08/08/2016	08/08/2019
klksi.eu	08/08/2016	08/08/2019
klksi.org	08/08/2016	08/08/2019
klksi.com	08/08/2016	08/08/2019
klksi.net	08/08/2016	08/08/2019

Par ailleurs dans le but de protéger ses travaux, la Société référence une fois par an son savoir-faire et dépose sa base de connaissance auprès d'un notaire. Le dernier dépôt a été réalisé le 3 février 2016.

11.2.4.3 Les litiges

A la date du présent document de référence, la Société n'est impliquée dans aucun litige significatif en matière de propriété intellectuelle.

12. TENDANCES

12.1 Principales tendances depuis la fin du dernier exercice clos le 31 décembre 2016

Depuis la fin de l'exercice 2016, la Société a participé à plusieurs salons, a recruté Stéphane DEJEAN en tant que directeur marketing et communication et a poursuivi ses efforts de conquête commerciale, ce qui lui a permis d'engranger de nouveaux prospects.

La Société a annoncé l'ouverture de sa filiale aux Etats-Unis (se référer au chapitre 7 du présent document de référence), elle est dirigée par Yannick DELIBIE fondateur de Kerlink et sera basée à Chicago. Cette décision illustre la volonté de la Société de mener une analyse approfondie des besoins locaux pour concevoir des solutions différenciantes afin de concrétiser les opportunités déjà identifiées.

Après une phase de test en 2016, la Société a signé le 14 mars 2017 un accord avec l'opérateur télécom indien Tata Communications. Kerlink a été choisi comme fournisseur de stations pour le déploiement de la phase I du réseau IoT de Tata Communications en Inde représentant plus de 10 000 stations.

Par ailleurs, en date du présent document de référence, la Société a mis en place avec ses partenaires bancaires des lignes de crédit court terme supplémentaires d'un montant total de 1,5 M€. La Société a également reçu confirmation de la part de ses partenaires bancaires historiques de l'acceptation par leurs comités d'engagements de lignes les financements moyen terme pour un total d'1 M€, conditionnées à une contre-garantie BPI qui a d'ores et déjà été obtenue.

Enfin, la notification officielle de l'obtention d'un Prêt à taux Zéro Innovation d'un montant d'1 M€ auprès de BPI France est également attendue dans les prochains jours. La Société a également reçu courant mars un remboursement de TVA pour un montant de 713 K€. Enfin, la Société négocie un préfinancement export d'1,5 M€ avec un partenaire dans le cadre du contrat avec Tata Communications.

12.2 Tendances connues, incertitudes, demande d'engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sur les perspectives de la Société

Compte tenu de la dynamique de croissance du marché, du succès des solutions proposées par la Société et des signatures attendues de nouveaux clients, notamment à l'international, la Société ambitionne de réaliser plus de 70 M€ de chiffre d'affaires à horizon 2020, soit près de x5 par rapport à 2016.

13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

Néant.

14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GENERALE

14.1 Dirigeants et membres du Conseil d'administration

La Société a été transformée en société anonyme à Conseil d'administration par une décision de l'assemblée générale en date du 29 mars 2016.

Le fonctionnement de la Société est décrit dans les statuts et repris au chapitre 16 du présent document de référence.

La direction de la Société est assurée par William GOUESBET en qualité de Président du Conseil d'administration et Directeur Général, et par Yannick DELIBIE en qualité de Directeur Général Délégué.

14.1.1 Composition du Conseil d'administration

A la date du présent document de référence, le Conseil d'administration de la Société est composé des 5 membres suivants :

Nom	Mandat	Principale fonction dans la Société	Principale fonction hors de la Société	Date de début et fin de mandat
William GOUESBET	Président du Conseil d'administration et Directeur Général	Président Directeur Général	Président du Centre des Jeunes Dirigeants (CJD) de Rennes	Nommé par l'Assemblée Générale du 29 mars 2016 jusqu'en 2022, à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021
Yannick DELIBIE	Administrateur et Directeur Général Délégué	Directeur Général Délégué	Néant	Nommé par l'Assemblée Générale du 29 mars 2016 jusqu'en 2022, à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021
Stéphane SIMONCINI en tant que représentant de CM-CIC Innovation	Administrateur	Néant	Directeur de Participations de CM-CIC Innovation	Nommé par l'Assemblée Générale du 29 mars 2016 jusqu'en 2022, à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021
Christian QUEFFELEC	Administrateur indépendant	Néant	Président du Conseil d'administration d'ASTELLIA SA	Nommé par l'Assemblée Générale du 29 mars 2016 jusqu'en 2022, à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Robert FRATI	Administrateur	Néant	Director de Keyz Consulting Ltd	Nommé par l'Assemblée Générale du 29 mars 2016 jusqu'en 2022, à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021
--------------	----------------	-------	---------------------------------	---

Les membres du Conseil d'administration ont pour adresse professionnelle le siège de la Société situé au 1, rue Jacqueline Auriol, 35235 Thorigné-Fouillard.

14.1.2 Autres mandats sociaux

- Autres mandats en cours :

Nom	Nature du mandat	Société
William GOUESBET	Gérant Gérant Président Président	SARL ARVALLON SARL BATTOUA Centre des Jeunes Dirigeants de Rennes Kerlink Singapore PTE. Ltd
Yannick DELIBIE	Gérant Gérant Président	SARL ARVALLON SARL BATTOUA Kerlink Inc.
Stéphane SIMONCINI représentant de CM-CIC Innovation	En tant que représentant de CM-CIC Innovation : Administrateur Membre du Conseil de surveillance Membre du Comité de surveillance Membre du Comité de surveillance Administrateur Censeur Administrateur	Ariana Pharmaceuticals Defacto Technologies Cryptolog Vit Inova Software Intersec IEVA
Christian QUEFFELEC	Président du Conseil d'administration Administrateur Président et administrateur Président et administrateur Administrateur Membre du Conseil de surveillance	Astellia SA (cotée sur le marché Alternext Paris) Astellia Telecom Ltd Astellia Middle East S.A.L Astellia Canada Inc Association Rennes Atalante Technopole Ecole Supérieure de Commerce de Rennes
Robert FRATI	Director	Keyz Consulting Ltd

- Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et ayant cessé à ce jour :

Nom	Nature du mandat	Société
William GOUESBET	Néant	Néant
Yannick DELIBIE	Néant	Néant
Stéphane SIMONCINI représentant de CM-CIC Innovation	En tant que représentant de CM-CIC Innovation : Membre du Comité de suivi Membre du Conseil de surveillance Administrateur Administrateur Membre du Comité de suivi Administrateur Membre du comité stratégique En tant que représentant de Sudinnova : Membre du Comité stratégique	Sensor Interview TimCom Squid Solutions Kalistick Exogan Neocoretech Lyatiss
Christian QUEFFELEC	Directeur Général Président et administrateur Administrateur Administrateur Administrateur	Astellia SA (cotée sur le marché Alternext Paris) Astellia Inc Astellia do Brasil Ltda Astellia South Africa Ltd Astellia Asia Ltd
Robert FRATI	Président Directeur Général	HomeRider Systems

14.1.3 Biographie des membres des organes sociaux

Biographies des membres du Conseil d'administration :

- **William GOUESBET** (44 ans) – Fondateur, Président du Conseil d'administration et Directeur Général :

William GOUESBET débute sa carrière en tant qu'ingénieur hardware pour Mitsubishi Electric Telecom Europe en 1998. Il rejoint Nortel Networks au poste d'ingénieur software en 1999 et y reste pour un an avant de rejoindre Wavecom où il occupe successivement les postes d'ingénieur software, ingénieur hardware et coordinateur de site/chef de projet. En 2004, il co-fonde la Société Kerlink où il est nommé Directeur Général Délégué puis Président Directeur Général. Il est actuellement, et jusqu'au 30 juin 2017, président du Centre des Jeunes Dirigeants de Rennes (CJD). William est diplômé en 1992 de l'Institut Universitaire de Technologie où il a obtenu un Diplôme Universitaire de Technologie Génie Electrique et Informatique Industrielle. Il est ensuite formé au Conservatoire National des Arts et Métiers de Rennes jusqu'en 1995 et obtient, en 1998, un Diplôme d'Ingénieur en Informatique et Télécommunications de l'Institut de Formation Supérieure en Informatique et Communication de Rennes.

- **Yannick DELIBIE** (47 ans) – Fondateur, Administrateur et Directeur Général Délégué :

Yannick DELIBIE a débuté sa carrière au Ministère de la Défense en 1995 où il est en charge de la réalisation d'équipements de télécommunication. Il travaille ensuite comme responsable technique protocoles multimédia pour Mitsubishi Electric Telecom Europe de 2000 à 2002. Il rejoint ensuite Wavecom en tant que responsable du groupe logiciel Wavecom de 2002 à 2004. En 2004, il co-fonde la Société Kerlink où il est expert en connectivités M2M et IoT et où il représente la Société au sein des organismes de standardisation. Yannick DELIBIE est diplômé de l'Université de Paris – Sud Orsay où il a obtenu un diplôme d'ingénieur ainsi que de l'Université de Sherbrooke au Canada où il a obtenu un diplôme en génie télécommunications en 1994.

- **Stéphane SIMONCINI** (37 ans) – représentant de CM-CIC Innovation, Administrateur :

Stéphane SIMONCINI est expert en informatique et systèmes d'information, il est diplômé de l'Ecole Supérieure de Chimie, Physique et Electronique de Lyon. Il est également titulaire d'un mastère en marketing et management des entreprises de service de l'EM Lyon. En 2001, il rejoint Atos Origin en tant que développeur informatique. Par la suite il travaille pour FDV Concept et CEGID avant de rejoindre la CIC Banque de Vizille en 2005. Il rejoint CM-CIC Innovation en 2009 et y est en charge de l'investissement en capital risque. En 2013 il est promu au poste de Directeur d'investissement en Capital Risque.

- **Christian QUEFFELEC** (61 ans) – Administrateur indépendant :

Christian QUEFFELEC est ingénieur diplômé de l'INSA (Institut National des Sciences Appliquées) de Rennes et titulaire d'un DEA de l'université de Rennes I de traitement du signal et des données statistiques. En 1978, il démarre sa carrière chez Cap Gemini en tant qu'ingénieur de développement puis chef de projet, travaillant particulièrement autour de projets dans le domaine du Minitel. De 1983 à 1985, il participe à la création sur Rennes de l'activité télécom de Sema (devenue Atos). Dans le même temps, il contribue à la création d'Edixia. Il en devient le Président du Directoire de 1987 à 2001. La société atteint 100 personnes et devient leader français de la vision industrielle tout en ayant, pour environ 30%, une activité en télécommunications, laquelle donne naissance en 1999 à la société Exidia Télécom Technologies qui deviendra Astellia et dont il est Président Directeur Général dès sa constitution, jusqu'en juin 2016 où il cède la Direction Générale et conserve la présidence. Il est membre du conseil d'administration de la technopole Rennes Atalante et du conseil de surveillance de l'Ecole Supérieure de Commerce de Rennes.

- **Robert FRATI** (66 ans) – Administrateur :

Robert FRATI débute sa carrière en 1982 en tant qu'European Marketing Manager pour la Société Datachecker Inc.. De 1987 à 1999, il est Président de Itron SA, filiale du leader mondial de la gestion de données de comptage pour les utilities, Intron Inc. (Nasdaq). Il est également Vice-Président Europe et Moyen Orient pour le groupe. En parallèle il devient actionnaire majoritaire et Président de IMS (devenue Grizzli Mobile Systems) de 1995 à 2004. En 2000, il fonde la société HomeRider Systems, spécialisée dans la télé-relève de compteurs et devient son Président. Cette dernière a été cédée à Véolia en 2009. Afin de faire bénéficier à ses clients de son réseau, bâti pendant plusieurs dizaines d'années, il a démarré une activité de consultant dans le domaine de l'IoT en créant Keyz Consulting Ltd en 2012 et travaille essentiellement en France et sur le territoire européen.

14.1.4 Déclarations relatives aux membres de la direction et aux administrateurs

A la connaissance de la Société, il n'existe entre les personnes listées ci-dessus aucun lien familial. Il n'y a pas d'administrateur élu par les salariés.

A la connaissance de la Société, aucune de ces personnes :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins ;
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins ;
- n'a fait l'objet d'une incrimination ou d'une sanction publique officielle par des autorités statutaires ou réglementaires ;
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

14.1.5 Déclaration sur la détention d'actions de la Société

A la date du présent document de référence, William GOUESBET détient 197 600 actions de la Société, Yannick DELIBIE détient 197 600 actions de la Société et Christian QUEFFELEC détient 32 actions de la Société. La SARL ARVALLON (dont Messieurs William GOUESBET et Yannick DELIBIE sont tous deux associés-gérants) détient 320 800 actions, soit 8,9% du capital existant, et 641 600 droits de vote de la Société (12,39%). La société CM-CIC Innovation, dont Monsieur Stéphane SIMONCINI est le représentant, détient quant à elle 720 690 actions de la Société soit 19,99% du capital existant, et 1 128 899 droits de vote soit 21,79%. Aucun autre administrateur ne détient d'action de la Société.

14.2 Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction

A la connaissance de la Société et sous réserve des relations décrites au chapitre 19 du présent document de référence, il n'existe pas, à la date d'enregistrement du présent document de référence de conflit d'intérêt actuel ou potentiel entre les devoirs, à l'égard de la Société, et les intérêts privés et/ou devoirs des personnes composant les organes de direction, telles que visées ci-dessus.

14.3 Censeurs

Lors de l'Assemblée Générale du 29 mars 2016, trois censeurs ont été nommés :

- SODERO GESTION (société de gestion du fonds BRETAGNE PARTICIPATIONS), représentée par Monsieur Vincent LORETTI ;
- BRETAGNE JEUNES ENTREPRISES, représentée par Monsieur Arnaud LEGRAND ;
- OCTAVE II, représentée par Monsieur Bruno LE JOSSEC.

A la date du présent document de référence, aucune rémunération des censeurs n'est prévue par les statuts de la Société.

14.4 Direction générale

Identité	Date de début du mandat	Date d'échéance du mandat	Fonction	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société aux cours des cinq dernières années
William GOUESBET	Nomination lors de l'Assemblée générale du 29 mars 2016 et lors du Conseil d'administration du 29 mars 2016	Mandat échu à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022	Président - Directeur Général	Gérant – SARL ARVALLON Gérant – SARL BATTOUA Président - Centre des Jeunes Dirigeants de Rennes
Yannick DELIBIE	Nomination lors du Conseil d'administration du 29 mars 2016	Mandat échu à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022	Directeur Général Délégué	Gérant - SARL ARVALLON Gérant - SARL BATTOUA

14.5 Déclarations concernant les organes d'administration et de la direction générale

Le pacte signé entre les principaux actionnaires de la Société, le 17 mai 2013, a été automatiquement résilié le jour de la première cotation des actions de la Société sur le marché Alternext Paris.

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'autre pacte ou accord quelconque conclu avec des actionnaires, clients, fournisseurs ou autres aux termes duquel l'un des membres du Conseil d'administration de la Société a été nommé.

A la connaissance de la Société, il n'existe, à la date d'enregistrement du présent document de référence, aucune restriction acceptée par les personnes visées à la section 14.1 « Dirigeants et membres du Conseil d'administration » du présent document de référence concernant la cession de leur participation dans le capital de la Société.

15. REMUNERATIONS ET AVANTAGES

15.1 Rémunération des administrateurs et de la Direction générale

Au cours des exercices 2013, 2014 et 2015, la Société était constituée sous la forme juridique d'une société par actions simplifiée. La Société a été transformée en société anonyme à Conseil d'administration lors de l'Assemblée Générale du 29 mars 2016.

Les tableaux n°1, 2, 3, 9 et 11 de la « *Position-recommandation AMF n°2014-14 relative au guide d'élaboration des documents de référence* » sont présentés ci-dessous. Les tableaux n°4, 5, 6, 7, 8 et 10 ne sont pas applicables.

- **Tableau Numéro 1** : synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

En €	Exercice 2015	Exercice 2016
William GOUESBET – Président Directeur Général⁽¹⁾		
Rémunérations dues au titre de l'exercice ⁽³⁾	Néant	71 250
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice ⁽³⁾	Néant	21 875
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement au titre de l'exercice	0	0
Total	0	93 125
Yannick DELIBIE – Administrateur et Directeur Général Délégué⁽²⁾		
Rémunérations dues au titre de l'exercice ⁽³⁾	Néant	71 250
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice ⁽³⁾	Néant	21 875
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement au titre de l'exercice	0	0
Total	0	93 125
TOTAL	0	186 250

⁽¹⁾ Gérant de la SARL ARVALLON, Président de la SAS Kerlink jusqu'en mars 2016 et Président de la SA Kerlink depuis, également Président de Kerlink Singapore PTE. Ltd

⁽²⁾ Gérant de la SARL ARVALLON et Président et CEO de la filiale américaine Kerlink inc.

⁽³⁾ Au titre de l'exercice 2015 et jusqu'au 29 mars 2016, la SARL ARVALLON (dont Messieurs William GOUESBET et Yannick DELIBIE sont tous deux associés-gérants) a été rémunérée par la Société en application d'un contrat de prestation de services. En vertu de ce contrat conclu le 14 mai 2012 entre la Société et la SARL ARVALLON, la SARL ARVALLON s'engageait à fournir des prestations de service à caractère principalement administratif (management et direction financière), commercial et technique. La réalisation de ces prestations donnait lieu au paiement par Kerlink d'une redevance mensuelle forfaitaire de 18 750 € HT. Le prestataire était également remboursé de tous les frais engagés par les membres de son personnel ; il était prévu à l'origine du contrat que ces frais seraient facturés par le prestataire sous la forme d'une redevance mensuelle de 1 500 € HT, avec régularisation le 31 décembre de chaque année. Suite à la signature d'un avenant en date du 3 août 2015, ces frais étaient facturés sous la forme d'une redevance mensuelle de 5 000 € HT, une régularisation étant prévue le dernier jour de chaque trimestre sur présentation des justificatifs correspondants. Cette convention a été résiliée en date du 29 mars 2016.

- **Tableau Numéro 2 :** Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

En €	Exercice 2015 ⁽¹⁾		Exercice 2016 ⁽¹⁾	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	montants versés
William GOUESBET – Président Directeur Général				
Rémunération fixe (2)	Néant	Néant	71 250	71 250
Rémunération variable annuelle (2)	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunérations variables pluriannuelles	Néant	Néant	21 875	12 500
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature	Néant	Néant	Néant	Néant
Total	0	0	93 125	83 750
Yannick DELIBIE – Administrateur et Directeur Général Délégué				
Rémunération fixe (2)	Néant	Néant	71 250	71 250
Rémunération variable annuelle (2)	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunérations variables pluriannuelles	Néant	Néant	21 875	12 500
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature	Néant	Néant	Néant	Néant
Total	0	0	93 125	83 750
TOTAL	0	0	186 250	167 500

(1) Au titre de l'exercice 2015 et jusqu'au 29 mars 2016, la SARL ARVALLON (dont Messieurs William GOUESBET et Yannick DELIBIE sont tous deux associés-gérants) a été rémunérée par la Société en application d'un contrat de prestation de services. En vertu de ce contrat conclu le 14 mai 2012 entre la Société et la SARL ARVALLON, la SARL ARVALLON s'engageait à fournir des prestations de service à caractère principalement administratif (management et direction financière), commercial et technique. La réalisation de ces prestations donnait lieu au paiement par Kerlink d'une redevance mensuelle forfaitaire de 18 750 € HT. Le prestataire était également remboursé de tous les frais engagés par les membres de son personnel ; il était prévu à l'origine du contrat que ces frais seraient facturés par le prestataire sous la forme d'une redevance mensuelle de 1 500 € HT, avec régularisation le 31 décembre de chaque année. Suite à la signature d'un avenant en date du 3 août 2015, ces frais étaient facturés sous la forme d'une redevance mensuelle de 5 000 € HT, une régularisation étant prévue le dernier jour de chaque trimestre sur présentation des justificatifs correspondants. Cette convention a été résiliée en date du 29 mars 2016.

(2) Lors de la réunion du Conseil d'administration en date du 29 mars 2016, la rémunération de Monsieur William GOUESBET, pour sa fonction de Président Directeur Général, a été fixée à 95 K€ bruts annuel. Celle de Monsieur Yannick DELIBIE, en qualité de Directeur Général Délégué, a été fixée à 95 K€ bruts annuel. Ces deux rémunérations peuvent chacune être complétées d'une rémunération variable maximum de 25 K€ (12,5 K€ maximum au premier semestre, 12,5 K€ maximum au second semestre), en cas d'atteinte d'objectifs définis préalablement par le Conseil d'administration. En date du 22 juillet 2016, le Conseil d'administration a décidé d'octroyer à William GOUESBET et Yannick DELIBIE ces rémunérations variables au titre du premier semestre 2016. Au titre du second semestre 2016, le niveau de réalisation des objectifs de chiffre d'affaires, de rentabilité d'exploitation, de dynamique de prises de commandes et de prise de nouvelles références a permis l'octroi d'une rémunération variable additionnelle de 9 375 € chacun. L'examen de l'accomplissement des objectifs du second semestre 2016 figurait à l'ordre du jour du Conseil d'administration du 6 mars 2017, qui a constaté leur réalisation. Lors de cette réunion du Conseil d'administration du 6 mars 2017, la rémunération de Monsieur William GOUESBET, pour sa fonction de Président Directeur Général et de Monsieur Yannick DELIBIE, en qualité de Directeur Général Délégué, ont été fixées à 100 K€ bruts annuel. Ces deux rémunérations peuvent chacune être complétées d'une rémunération variable maximum de 30 K€.

- **Tableau Numéro 3 :** Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

En €	Exercice 2015		Exercice 2016	
Nom	montants dus	montants versés	montants dus	montants versés
Stéphane SIMONCINI – Administrateur représentant de CM-CIC Innovation				
Jetons de présence (1)	Néant	Néant	Néant	Néant
Autres rémunérations	Néant	Néant	Néant	Néant
Total	0	0	0	0
Christian QUEFFELEC – Administrateur indépendant				
Jetons de présence (1)	Néant	Néant	12 000	12 000
Autres rémunérations	Néant	Néant	Néant	Néant
Total	0	0	12 000	12 000
Robert FRATI – Administrateur				
Jetons de présence (1)	Néant	Néant	12 000	12 000
Autres rémunérations (2)	41 212	41 212	30 110	27 613
Total	41 212	41 212	42 110	39 613

(1) Le tableau présentant le montant des jetons de présence alloué aux membres du Conseil d'administration au cours des précédents exercices n'est pas applicable dès lors que la Société a été transformée de société par actions simplifiée en société anonyme le 29 mars 2016. Lors de l'assemblée générale du 29 mars 2016, il a été décidé de fixer à 40 000 € le montant maximum des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil d'administration et/ou des comités ad hoc au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016. En date du 22 juillet 2016, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer pour l'exercice 2016, sur la base de six conseils d'administration tenus dans l'année, 12 000 euros bruts annuels au titre de jetons de présence à Monsieur Christian QUEFFELEC et à Monsieur Robert FRATI. Les autres administrateurs ont renoncé à l'attribution de jetons de présence.

(2) Monsieur Robert FRATI est rémunéré par la Société au titre de prestations de service, facturées au temps passé à la société Keyz Consulting Ltd dont il est le *Director*, décrites au chapitre 19 du présent document de référence.

- **Tableau Numéro 9 :** Options de souscription, d'achat d'actions ou BSPCE consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options ou BSPCE levées par ces derniers au cours du dernier exercice

	BSPCE 2013	BSPCE 2015
Date d'Assemblée	12/04/2013	29/06/2015
BSPCE ou BSA consentis, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	0	0
Nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées sur exercice des bons à la date du présent document de référence	55 200	20 000
Prix de souscription d'une action (€)	1,985	2,5
BSPCE ou BSA détenus sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levés, durant l'exercice par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrite est le plus élevé (information globale)	3 600*	0

*Ouvrant droit à la souscription de 14 400 actions ordinaires.

- **Tableau Numéro 11** : Précisions quant aux conditions de rémunération et autres avantages consentis aux mandataires sociaux dirigeants

Précisions quant aux conditions de rémunération et autres avantages consentis aux mandataires sociaux dirigeants								
Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de Travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
William GOUESBET, Président Directeur Général		X		X		X		X
<i>Date de début de mandat</i>	Nommé lors de l'Assemblée Générale en date du 29 mars 2016 en sa qualité d'administrateur et par la réunion du Conseil d'administration en date du 29 mars 2016 en sa qualité de Président du Conseil d'administration et Directeur Général							
<i>Date de fin de mandat</i>	En 2022, à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021							
Yannick DELIBIE, Administrateur Directeur Général Délégué		X		X		X		X
<i>Date de début de mandat</i>	Nommé lors de l'Assemblée Générale en date du 29 mars 2016							
<i>Date de fin de mandat</i>	En 2022, à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021							

Les mandataires sociaux dirigeants et les administrateurs ne bénéficient d'aucun engagement particulier en matière de retraite, d'indemnité, susceptible d'être due en raison de la cessation de fonctions ou d'indemnités de non concurrence.

15.2 Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des mandataires sociaux

Aucune somme n'a été provisionnée ou constatée par la Société aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'avantages au profit des mandataires sociaux de la Société.

La Société n'a pas accordé de prime d'arrivée ni de départ à ces personnes.

15.3 Actions attribuées gratuitement, bons de souscription d'actions et options de souscription d'actions attribués aux mandataires sociaux

A la date du présent document de référence, aucune action gratuite, option ou bon n'a été attribué aux mandataires sociaux.

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1 Direction de la Société

16.1.1 Direction générale

• Dirigeants

La Société est représentée à l'égard des tiers par Monsieur William GOUESBET, Président Directeur Général, lequel a été désigné en ces qualités :

- d'administrateur par décision de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 29 mars 2016, pour une durée de 6 ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, et
- de Président du Conseil et de Directeur Général par décision du Conseil d'administration en date du 29 mars 2016.

La Société est également représentée à l'égard des tiers par Monsieur Yannick DELIBIE, Directeur Général Délégué, lequel a été désigné en ces qualités :

- d'administrateur par décision de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 29 mars 2016, pour une durée de 6 ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, et
- de Directeur Général Délégué par décision du Conseil d'administration en date du 29 mars 2016.

• Dispositions concernant la direction générale de la Société (article 20 des statuts)

ARTICLE 20 - DIRECTION GENERALE

1 - Modalités d'exercice

Conformément aux dispositions de l'article L.225-51-1 du Code de Commerce, la direction générale est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'administration choisit entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale.

La délibération du Conseil relative au choix de la modalité d'exercice de la direction générale est prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés. Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

L'option retenue par le Conseil d'administration est prise pour une durée illimitée, et est maintenue jusqu'à décision contraire, prise dans les mêmes conditions que l'option initiale.

2 - Direction générale

Le Directeur Général est une personne physique choisie parmi les administrateurs ou non.

La durée des fonctions du Directeur Général est déterminée par le Conseil au moment de la nomination. Cependant, si le Directeur Général est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Nul ne peut être nommé Directeur Général s'il est âgé de plus de soixante-dix ans. Lorsque le Directeur Général atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf lorsque le Directeur Général assume les fonctions de Président du Conseil d'administration.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

3 - Directeurs Généraux délégués

Sur proposition du Directeur Général, que cette fonction soit assumée par le Président du Conseil d'administration ou par une autre personne, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général, avec le titre de Directeur Général délégué. Le Conseil d'administration peut choisir les Directeurs Généraux délégués parmi les administrateurs ou non et ne peut pas en nommer plus de deux.

La limite d'âge est fixée à soixante-dix ans. Lorsqu'un Directeur Général délégué atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Les Directeurs Généraux délégués sont révocables à tout moment par le Conseil d'administration, sur proposition du Directeur Général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts.

Lorsque le Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les Directeurs Généraux délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs Généraux délégués. Les Directeurs Généraux délégués disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général, et à titre de mesure d'ordre intérieur, inopposable aux tiers, des mêmes limitations de pouvoir lui imposant de recueillir l'autorisation préalable du Conseil d'administration.

16.1.2 Conseil d'administration

• Administrateurs

A la date du présent document de référence, la composition du Conseil d'administration est la suivante :

	Date de nomination ⁽¹⁾	Date d'expiration du mandat
Monsieur William GOUESBET, Président Directeur Général	Nommé par l'Assemblée générale du 29 mars 2016	En 2022, à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021
Monsieur Yannick DELIBIE, Administrateur et Directeur Général Délégué	Nommé par l'Assemblée générale du 29 mars 2016	En 2022, à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021
Monsieur Christian QUEFFELEC, Administrateur indépendant	Nommé par l'Assemblée générale du 29 mars 2016	En 2022, à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021
Monsieur Robert FRATI, Administrateur	Nommé par l'Assemblée générale du 29 mars 2016	En 2022, à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021
La société CM-CIC Innovation, Administrateur, représentée par Monsieur Stéphane SIMONCINI	Nommée par l'Assemblée générale du 29 mars 2016	En 2022, à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

(1) Tous les membres du Conseil d'administration sont rééligibles à l'issue de chaque mandat d'une durée de six (6) ans.

- **Censeurs**

Lors de l'Assemblée Générale du 29 mars 2016, trois censeurs ont été nommés :

- SODERO GESTION (société de gestion du fonds BRETAGNE PARTICIPATIONS), représentée par Monsieur Vincent LORETTI ;
- BRETAGNE JEUNES ENTREPRISES, représentée par Monsieur Arnaud LEGRAND ;
- OCTAVE II, représentée par Monsieur Bruno LE JOSSEC.

- **Fonctionnement du Conseil d'administration de la Société (articles 2 du règlement intérieur et 15 à 19 des statuts)**

REGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE 2 – FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2.1. PARTICIPATION AUX REUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2.1.1. Invitations

En fonction des questions inscrites à l'ordre du jour, le Président peut décider de convier toute personne qu'il jugerait utile, collaborateur ou non de la Société, et en cas de dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général, le Directeur Général, si ce dernier n'est pas Administrateur, à présenter un dossier ou participer aux discussions préparatoires aux délibérations.

Des membres de la direction peuvent assister, avec voix consultative le cas échéant, aux réunions du Conseil d'administration, à la demande du Président ou du Directeur Général avec l'accord du Président.

Cette décision est notifiée au Secrétaire du Conseil d'administration qui adresse une invitation à l'intéressé lui précisant la date et l'heure de la réunion.

2.1.2. Commissaires aux comptes

Les Commissaires aux comptes sont convoqués aux réunions au cours desquelles les comptes annuels et semestriels sont appréciés à l'état de projet.

Les Commissaires aux comptes sont convoqués à toutes les réunions du Conseil d'administration qui examinent ou arrêtent les comptes annuels ou intermédiaires, consolidés ou non.

Ils sont convoqués en même temps que les Administrateurs, par lettre recommandée avec accusé de réception ou lettre remise en main propre contre décharge.

2.1.3. Obligation de confidentialité

Les membres du Conseil d'administration et des comités, ainsi que toute personne assistant aux réunions du Conseil d'administration et des comités, sont tenus à une obligation générale de confidentialité sur leurs délibérations.

2.2. REUNIONS - DELIBERATIONS

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'administration se réunit soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué par l'auteur de la convocation, sur la convocation de son Président ou de l'Administrateur délégué dans les fonctions de Président du Conseil d'administration, sur un ordre du jour déterminé. Les convocations sont faites par tous moyens. Le Secrétaire du Conseil est habilité à les transmettre.

A la demande d'un quart des membres du Conseil d'administration, l'ordre du jour peut être modifié ou une question automatiquement inscrite.

En outre, lorsque le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, des Administrateurs représentant la majorité au moins des membres du Conseil peuvent, en indiquant l'ordre du jour de la séance, demander au Président du Conseil d'administration, de le convoquer.

Le Directeur Général, au cas où cette fonction est dissociée de celle de Président du Conseil d'administration, peut demander au Président du Conseil d'administration de convoquer le Conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

Le Président du Conseil d'administration est lié par les demandes qui lui sont adressées en vertu des deux paragraphes précédents.

Les réunions du Conseil sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou l'Administrateur délégué dans les fonctions de Président du Conseil d'administration ou, en leur absence, par le plus âgé des Administrateurs assistant à la séance ou par un Administrateur désigné par le Conseil en début de séance.

Tout Administrateur peut se faire représenter dans les formes légales par l'un de ses collègues, à l'effet de voter en ces lieux et place à une séance déterminée du Conseil, chaque Administrateur ne pouvant disposer au cours d'une même séance que d'une seule procuration.

Toutefois, pour la validité des délibérations, la présence effective de la moitié au moins des Administrateurs est requise.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés; en cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Il est tenu au siège social un registre de présence qui est signé par tous les Administrateurs participant à chaque séance du Conseil tant en leur nom personnel que comme mandataire.

Cependant, les noms des Administrateurs participant à distance au Conseil sont simplement reportés sur le registre par le Président de séance.

2.3. VISIOCONFERENCE ET TELECONFERENCE

Le Conseil d'administration peut utiliser pour ses réunions, les moyens de visioconférence, par la transmission de la voix et de l'image de chacun des participants, ou de téléconférence, par la transmission de la voix de chacun des participants.

Les Administrateurs participant à distance au Conseil sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité si les moyens utilisés permettent de transmettre la voix et l'image, ou au moins la voix de tous les participants, de façon simultanée et continue.

Un Administrateur participant à la réunion par visioconférence peut représenter un autre Administrateur sous réserve que le Président dispose, au jour de la réunion, d'une procuration écrite de l'Administrateur ainsi représenté.

La survenance de tout incident technique perturbant le fonctionnement de la séance sera mentionnée dans le procès-verbal des délibérations du Conseil.

En cas de dysfonctionnement du système de visioconférence ou de téléconférence constaté par le Président, le Conseil d'administration peut valablement délibérer et/ou se poursuivre entre les seuls membres présents physiquement, ou pour lesquels la transmission de la voix et/ou l'image demeure simultanée et continue, dès lors que les conditions de quorum sont satisfaites.

Un Administrateur participant à distance au Conseil, qui ne pourrait plus être réputé présent en raison d'un dysfonctionnement, peut alors donner, dans les conditions des articles 1316 à 1316-4 du Code civil (écrit, courriel, télécopie etc.), un mandat de représentation à un Administrateur présent physiquement, sous réserve de porter ce mandat à la connaissance du Président. Il peut également communiquer un mandat de représentation par anticipation stipulant qu'il ne deviendra effectif qu'en cas de dysfonctionnement ne lui permettant plus d'être réputé présent.

2.4. PROCES-VERBAUX

Les délibérations du Conseil d'administration en ce compris celles intervenues par des moyens de visioconférence ou de téléconférence sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial ou sur des feuilles mobiles numérotées, aux conditions prescrites par la Loi, ces procès-verbaux sont signés par le Président de séance et par un Administrateur au moins. En cas d'empêchement du Président de séance, le procès-verbal est signé par deux Administrateurs au moins.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés soit par le Président du Conseil d'administration, soit par le Directeur Général au cas où la direction générale n'est pas assumée par le Président du Conseil, soit par un Directeur Général Délégué, soit par l'Administrateur délégué temporairement dans les fonctions de Président du Conseil d'administration, soit par un fondé de pouvoirs habilité à cet effet.

Il est suffisamment justifié du nombre des Administrateurs en exercice et de leur présence par la production d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal.

STATUTS

ARTICLE 15 - CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois à dix-huit membres, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire. Ils sont toujours rééligibles.

La durée des fonctions des administrateurs est de six ans ; elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs siège(s) d'administrateur et lorsque le nombre des administrateurs est devenu inférieur au minimum statutaire sans toutefois être réduit au-dessous du minimum légal, le Conseil a l'obligation de procéder aux nominations provisoires nécessaires pour compléter son effectif dans le délai de trois mois à compter du jour où s'est produite la vacance. Les nominations d'administrateurs faites par le Conseil d'administration doivent être soumises à la ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire. À défaut de ratification, les cooptations sont annulées mais les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le Conseil n'en demeurent pas moins valables. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur. Si le Conseil néglige de procéder aux nominations requises ou si l'assemblée n'est pas convoquée, tout intéressé peut demander en justice la désignation d'un mandataire chargé de convoquer l'Assemblée générale à l'effet de procéder aux nominations ou de ratifier les nominations prévues aux alinéas précédents.

Lorsque le nombre des administrateurs devient inférieur au minimum légal (actuellement trois (3)) les administrateurs restants doivent convoquer immédiatement l'Assemblée générale ordinaire en vue de compléter l'effectif du Conseil. Une personne physique ou morale peut être nommée administrateur sans être actionnaire de la Société.

ARTICLE 16 - ORGANISATION DU CONSEIL

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique. Il détermine sa rémunération.

Le Président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible. Le Conseil peut le révoquer à tout moment. Le Conseil peut également désigner un ou deux Vice-présidents parmi ses membres et un secrétaire qui peut être choisi en dehors des administrateurs et des actionnaires.

En cas d'absence du Président, la séance du Conseil est présidée par le Vice-président le plus âgé. A défaut, le Conseil désigne, parmi ses membres, le Président de séance. Nul ne peut être nommé Président s'il est âgé de plus de 70 ans. D'autre part, si le Président en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du Conseil d'administration.

ARTICLE 17 - DELIBERATIONS DU CONSEIL

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son Président. Le Directeur Général, ou, lorsque le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, la majorité au moins des administrateurs, peuvent demander au Président, qui est lié par cette demande, de convoquer le Conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé. Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement. La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation. Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins des administrateurs sont présents. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du Conseil tant en leur nom personnel que comme mandataire.

Le règlement intérieur établi par le Conseil d'administration peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence ou d'autres moyens de télécommunication permettant d'identifier les participants, et garantissant leur présence effective, conformément à la réglementation en vigueur.

Les délibérations du Conseil d'administration sont constatées dans des procès-verbaux établis conformément aux dispositions légales en vigueur et signés du Président de séance et d'au moins un administrateur. En cas d'empêchement du Président de séance, il est signé par deux administrateurs au moins.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés par le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de Président ou un fondé de pouvoirs habilité à cet effet.

ARTICLE 18 - POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Chaque administrateur peut se faire communiquer tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil peut conférer à tous mandataires de son choix toutes délégations de pouvoirs dans la limite de ceux qu'il tient de la loi et des présents statuts.

Il peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis à leur examen.

Le Conseil d'administration a seul qualité pour décider ou autoriser l'émission d'obligations.

Il peut déléguer à un ou plusieurs de ses membres, au Directeur Général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs Généraux délégués, les pouvoirs nécessaires pour réaliser, dans un délai d'un an l'émission d'obligations et en arrêter les modalités.

ARTICLE 19 - POUVOIRS DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux du Conseil d'administration, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

16.2 Informations sur les contrats liant les dirigeants et la Société (articles 5 du règlement intérieur et 23 des statuts)

Une convention de prestations de services avait été conclue entre la Société et la SARL ARVALLON (Messieurs William GOUESBET, Président Directeur Général de la Société, et Yannick DELIBIE, Administrateur et Directeur Général Délégué, sont tous deux associés-gérants de la SARL ARVALLON), celle-ci a été résiliée le 29 mars 2016.

La Société a également conclu un bail locatif avec la SARL BATTOUA, tel que décrit aux chapitres 19 et 8 du présent document de référence. Messieurs William GOUESBET, Président Directeur Général de la Société, et Yannick DELIBIE, Administrateur et Directeur Général Délégué, sont tous deux associés-gérants de la SARL BATTOUA.

Enfin, Monsieur Robert FRATI est rémunéré par la Société au titre de prestations de services, facturées au temps passé à la société Keyz Consulting Ltd dont il est le *Director*, décrites au chapitre 19 du présent document de référence.

REGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE 5 – DEVOIRS DES ADMINISTRATEURS

5.1. OBLIGATIONS GENERALES

Lorsque l'Administrateur exprime son vote, il représente l'ensemble des actionnaires de la Société et agit dans l'intérêt social.

Chaque Administrateur, au moment de sa nomination, doit prendre connaissance des textes légaux et réglementaires liés à sa fonction ainsi que des prescriptions particulières à la Société, résultant des statuts et des règles de fonctionnement internes du Conseil.

Chaque Administrateur doit consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires.

5.2. DROIT D'INFORMATION DES ADMINISTRATEURS

Les Administrateurs sont en droit de recevoir toute information nécessaire à l'accomplissement de leur mission et peuvent se faire communiquer préalablement à toute réunion tous les documents qu'ils estiment utiles.

Il appartient au Président de transmettre aux membres du Conseil les informations appropriées en fonction des circonstances et selon les points de l'ordre du jour prévu. Les dossiers de travail afférents à toute réunion du Conseil leur seront transmis préalablement à toute réunion.

Les Administrateurs sont informés de manière permanente et par tous moyens de la situation financière, de la trésorerie, des engagements de la Société ainsi que de tous événements et opérations significatifs relatifs à la Société.

Les communiqués de presse, en dehors de ceux examinés en Conseil, sont adressés aux Administrateurs.

Les demandes d'information portant sur des sujets spécifiques sont adressées au Président ce dernier étant chargé d'y répondre dans les meilleurs délais.

Lorsqu'une demande ne peut être satisfaite, il revient au Conseil le soin d'apprécier le caractère utile des documents demandés.

5.3. DROIT DE RESERVE ET OBLIGATION DE CONFIDENTIALITE

Les Administrateurs, ainsi que toute personne assistant aux réunions du Conseil d'administration, sont tenus à une obligation générale de confidentialité et de réserve en ce qui concerne les informations qui leur sont communiquées par la Société, qu'ils reçoivent avant ou dans le cadre des réunions du Conseil, dans le cadre des comptes rendus, des documents qui leur sont remis pendant les séances du Conseil ou à l'occasion de demandes d'informations complémentaires.

Les informations à caractère non public communiquées à un membre du Conseil d'administration dans le cadre de ses fonctions ont un caractère intuitu personae. Il doit en protéger personnellement la confidentialité et ne doit les divulguer en aucun cas. Cette obligation s'impose également au représentant permanent d'une personne morale Administrateur.

5.4 DEVOIR D'EXPRESSION

L'Administrateur s'engage à exprimer clairement son opposition éventuelle à tout projet de décision dont il estime qu'elle serait de nature à nuire à la Société.

5.5. INDEPENDANCE DES ADMINISTRATEURS ET CONFLITS D'INTERETS

Chaque Administrateur s'engage à veiller à son indépendance d'analyse, de jugement, de décision et d'action et à rejeter toute pression pouvant s'exercer sur lui.

L'Administrateur informe le Conseil des situations de conflit d'intérêt dans lesquelles il peut se trouver et des projets qui lui sont proposés et auxquels il envisagerait de participer.

STATUTS

ARTICLE 23 - CONVENTIONS REGLEMENTEES

Toute convention intervenant directement ou par personne interposée entre la Société et son Directeur Général, l'un de ses Directeurs Généraux délégués, l'un de ses administrateurs, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, doit être soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'administration.

Il en est de même des conventions auxquelles une des personnes précitées est indirectement intéressée et des conventions intervenant entre la Société et une entreprise, si le Directeur Général, l'un des Directeurs Généraux délégués ou l'un des administrateurs de la Société est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, membre du conseil de surveillance, ou, de façon générale, dirigeant de cette entreprise.

L'intéressé est tenu d'informer le Conseil dès qu'il a connaissance d'une convention soumise à autorisation. Il ne peut prendre part au vote sur l'autorisation sollicitée.

Ces conventions sont soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires dans les conditions prévues par la loi.

Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables aux conventions portant sur les opérations courantes de la Société et conclues à des conditions normales.

Cependant, ces conventions sont communiquées par l'intéressé au Président du Conseil d'administration. La liste et l'objet desdites conventions sont communiqués par le Président aux membres du Conseil d'administration et aux Commissaires aux Comptes, au plus tard le jour du Conseil arrêtant les comptes de l'exercice écoulé. Les actionnaires peuvent également obtenir communication de cette liste et de l'objet des conventions.

Sont dispensées de communication les conventions qui, en raison de leur objet ou de leurs implications financières, ne sont significatives pour aucune des parties.

Il est interdit aux administrateurs autres que les personnes morales de contracter, sous quelque forme que ce soit, des emprunts auprès de la Société, de se faire consentir par elle un découvert, en compte courant ou autrement, et de faire cautionner ou avaliser par elle leurs engagements envers les tiers.

La même interdiction s'applique au Directeur Général, aux Directeurs Généraux délégués et aux représentants permanents des personnes morales administrateurs. Elle s'applique également aux conjoints, ascendants et descendants des personnes visées au présent article ainsi qu'à toute personne interposée.

16.3 Information relative aux comités

Les statuts (article 18) et le règlement intérieur prévoient la possibilité pour le Conseil d'administration d'instituer un certain nombre de comités ad hoc, et notamment un comité des nominations et des rémunérations.

A la date du présent document de référence, aucun comité n'a été institué par le Conseil d'administration.

16.4 Gouvernement d'entreprise

La Société n'a, à ce stade, pas adopté de code de gouvernance (Middlenext), ni mis en place de procédures d'évaluation de son fonctionnement. En outre, elle n'a en tout état de cause pas l'obligation d'établir un rapport sur son contrôle interne prévue à l'article L. 225-37 du Code de Commerce.

Pour autant et dans un souci de transparence et d'information du public, la Société a engagé une réflexion d'ensemble relative aux pratiques du gouvernement d'entreprise.

Ainsi et malgré l'absence d'obligations légales à cet égard, elle respecte d'ores et déjà un certain nombre des recommandations du code Middlenext, tel que publié en septembre 2016, et envisage de progressivement mettre en place des procédures visant à répondre à toutes celles qui lui paraîtront opportunes au vu de son activité, de sa taille et de sa gestion, à horizon 2018.

Le tableau ci-après dresse un bilan des recommandations Middlenext⁴¹ auxquelles la Société se conforme, et de celles qu'elle envisage de suivre à l'avenir :

Recommandations du code MiddleNext	Conforme	Envisage de s'y conformer	Considère non approprié
R1 : Déontologie des membres du conseil	X		
R2 : Conflits d'intérêts		X ⁽¹⁾	
R3 : Composition du conseil – Présence de membres indépendants au sein du conseil		X ⁽¹⁾	
R4 : Information des membres du conseil	X		
R5 : Organisation des réunions du conseil et des comités	X		
R6 : Mise en place de comités			X
R7 : Mise en place d'un règlement intérieur du conseil	X		
R8 : Choix de chaque administrateur	X		
R9 : Durée des mandats des membres du conseil	X		
R10 : Rémunération de l'administrateur	X		

⁴¹ Les recommandations Middlenext issues du *Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites* sont disponibles sur le site Middlenext : <http://middlenext.com>

Recommandations du code MiddleNext	Conforme	Envisage de s'y conformer	Considère non approprié
R11 : Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil		X ⁽¹⁾	
R12 : Relations avec les « actionnaires »		X ⁽¹⁾	
R13 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	X		
R14 : Préparation de la succession des « dirigeants »		X ⁽¹⁾	
R15 : Cumul contrat de travail et mandat social	X		
R16 : Indemnités de départ	X		
R17 : Régimes de retraite supplémentaires	X		
R18 : Stock-options et attribution gratuite d'actions	X		
R19 : Revue des points de vigilance	X		

(1) La Société envisage de s'y conformer dans les 12 à 24 prochains mois, en mettant en place des procédures permettant de répondre d'une manière favorable à ces recommandations.

La Société respecte d'ores et déjà un certain nombre des recommandations du code Middledenext, à l'exception des éléments suivants :

- La recommandation R2 du Code Middledenext selon laquelle le conseil d'administration doit veiller à mettre en place en son sein toutes procédures permettant la révélation et la gestion des conflits d'intérêts n'a pas été suivie jusqu'à présent. Cependant, depuis la parution du nouveau Code Middledenext en septembre 2016, la Société envisage de créer des systèmes internes de prévention des conflits d'intérêts. Par ailleurs, la Société envisage de soumettre au Conseil d'administration au moins une fois par an la revue des conflits d'intérêts connus ;
- La recommandation R3 du Code Middledenext selon laquelle il est recommandé que le conseil comporte au moins deux administrateurs indépendants n'est pas respectée à ce jour puisque seul l'un des cinq administrateurs est indépendant. En effet et au regard de la taille de la société et du nombre d'administrateurs composant le conseil d'administration, il avait semblé qu'un administrateur indépendant était suffisant. Néanmoins, la Société envisage de se conformer à cette recommandation dans les douze à vingt-quatre mois ;
- La recommandation R6 du Code Middledenext selon laquelle il est recommandé que chaque société décide, en fonction de sa situation, de créer ou non un ou plusieurs comités spécialisés ad hoc (audit, rémunérations, nominations, stratégique...) n'a pas été mise en œuvre en raison de la taille de la Société, toutefois, les statuts (article 18) et le règlement intérieur prévoient d'ores et déjà la possibilité pour le Conseil d'administration d'instituer un certain nombre comités ad hoc lorsque la taille et la situation de la Société le nécessiteront ;
- La recommandation R11 du Code Middledenext de mettre en place une évaluation des travaux du Conseil d'administration n'a pas été suivie jusqu'à présent mais la Société envisage de s'y conformer dans les douze à vingt-quatre mois ;
- La recommandation R12 du Code Middledenext selon laquelle il est recommandé qu'en-dehors des assemblées générales, des moments d'échange avec les actionnaires significatifs soient organisés n'a pas été formellement mise en œuvre jusqu'à présent. Cependant, afin de favoriser le dialogue, la Société participe à plusieurs salons comme par exemple le MidCap event organisé à la Bourse de Paris. Aussi, la Société organise deux fois par an (lors de la publication des comptes semestriels et annuels) une réunion SFAF afin de parfaire l'information économique et financière délivrée aux actionnaires ; et

- La recommandation R14 du Code Middledenext selon laquelle il est recommandé que la succession des dirigeants soit un sujet figurant régulièrement à l'ordre du jour du conseil d'administration ou d'un comité spécialisé n'a pas encore été appliquée. Toutefois, la Société, estimant que la question de la succession de ses dirigeants est importante, envisage d'inscrire de manière récurrente ce sujet à l'ordre du jour.

A la date du présent document de référence, le Conseil d'administration de la Société comprend d'ores et déjà un administrateur indépendant, soit 20% du nombre total d'administrateurs.

16.5 Administrateurs indépendants

La Société dispose d'un administrateur indépendant, Monsieur Christian QUEFFELEC, depuis le 29 mars 2016, dont elle considère qu'il répond depuis sa nomination à la recommandation n°3 du code Middledenext, à savoir :

- ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe;
- ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.);
- ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif;
- ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence;
- ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

16.6 Contrôle interne

16.6.1 Définition et objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne est un dispositif de la Société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité.

Il comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques propres de chaque société qui :

- Contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources ; et
- Doit lui permettre de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs, qu'ils soient opérationnels, financiers ou de conformité.

Le dispositif vise plus particulièrement à assurer :

- a) la conformité aux lois et règlements ;
- b) l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale ou le Conseil d'administration ;
- c) le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- d) la fiabilité des informations financières.

Le contrôle interne ne se limite donc pas à un ensemble de procédures ni aux seuls processus comptables et financiers.

La définition du contrôle interne ne recouvre pas toutes les initiatives prises par les organes dirigeants ou le management comme par exemple la définition de la stratégie de la société, la détermination des objectifs, les décisions de gestion, le traitement des risques ou le suivi des performances.

Par ailleurs, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la Société seront atteints.

16.6.2 Périmètre couvert par le contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne en cours de mise en place par la Société a vocation à couvrir l'ensemble des opérations réalisées.

16.6.3 Principaux éléments contribuant au contrôle interne

Organisation générale

L'organisation des procédures de contrôle interne et de gestion des risques au sein de la Société se fonde sur les principes et outils suivants :

- Des organigrammes et fiches de postes régulièrement mis à jour sous la responsabilité de chaque directeur d'activité et centralisée par la direction des Ressources Humaines ;
- Un ensemble de procédures et notes de service définissant des responsabilités et devoirs.

Diffusion en interne d'informations pertinentes et fiables

Le dispositif de contrôle interne de la Société est également fondé sur la diffusion et l'analyse des informations nécessaires au pilotage de l'activité, au travers d'actions d'animation et d'outils.

Actions d'animation

- Comité de Direction : il traite l'ensemble des points opérationnels en liaison avec le business plan et le budget annuel ;
- Revue d'activité opérationnelle présentée en Conseil d'administration ;
- Partage et mise en pratique d'un référentiel commun de règles de management et conduite ;
- Environnement de travail épanouissant, référentiel de valeurs partagées.

Processus de gestion des risques

La Société n'a pas mis en place un processus formel de gestion des risques global, compte tenu de sa taille, de son âge et de la proximité de la Direction Générale avec les équipes opérationnelles. Les principaux risques pouvant impacter l'atteinte des objectifs de la Société sont identifiés et revus lors des comités de direction. Les actions correctives sont définies et suivies selon un schéma de décision court et pragmatique.

L'ensemble des risques de la Société devrait être formalisé au cours de l'année 2017 sous la forme d'une cartographie des risques. Cet exercice permettra de mettre en cohérence les différentes actions déjà entreprises sur les risques opérationnels principaux.

Les risques contractuels sont limités par une relecture systématique des contrats par le Directeur des Opérations assurant les fonctions de directeur administratif et financier et par un cabinet d'avocat externe.

Surveillance du dispositif de contrôle interne

La taille de la Société ne rend pas nécessaire l'existence d'une fonction d'audit interne permanente. Néanmoins, il existe des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

16.6.4 Organisation de la fonction comptable et financière

La fonction comptable et financière est gérée en interne par une équipe composée de 7 personnes dont un Directeur des Opérations assurant les fonctions de directeur administratif et financier, Monsieur Robert CLAPHAM, ayant 19 ans d'expérience dans des directions financières. La comptabilité générale est réalisée en interne et revue par un expert-comptable. La gestion de la paie est réalisée en externe et la revue fiscale confiée à un cabinet d'expertise comptable.

Consolidation des comptes

Le périmètre de consolidation comportera la société française et ses filiales. A partir de l'exercice 2017, la Société présentera des comptes consolidés même si les seuils légaux ne sont pas atteints, avec une année comparative (2016). Cette consolidation des comptes aux normes IFRS sera assurée en interne.

Suivi budgétaire

La Société élabore un budget annuel mensualisé ainsi qu'un plan triennal qui sont entérinés par le Conseil d'administration. Chaque mois la Société prépare un reporting financier dans lequel les écarts avec le budget annuel sont analysés et expliqués. Le management revoit les comptes de la Société mensuellement et met en place les plans d'actions nécessaires pour corriger tout écart significatif par rapport au budget.

Clôture des comptes sociaux et comptes sociaux IFRS

L'expert-comptable assure la réalisation de la paie, la revue fiscale annuelle et la revue des clôtures intermédiaire et annuelle.

Engagements de dépenses : des niveaux de responsabilité sont intégrés dans le système d'information de la Société et permettent un contrôle a priori des dépenses. Une séparation des tâches existe entre la personne passant les écritures comptables et celles signant les décaissements.

17. SALARIES

17.1 Ressources humaines

Au 31 décembre 2016, la Société comptait 78 salariés contre 53 au 31 décembre 2015.

Le nombre moyen annuel de salariés employés par la Société en équivalent temps plein était de 64 sur l'exercice 2016, et de 44 sur l'exercice 2015.

17.1.1 Organigramme opérationnel

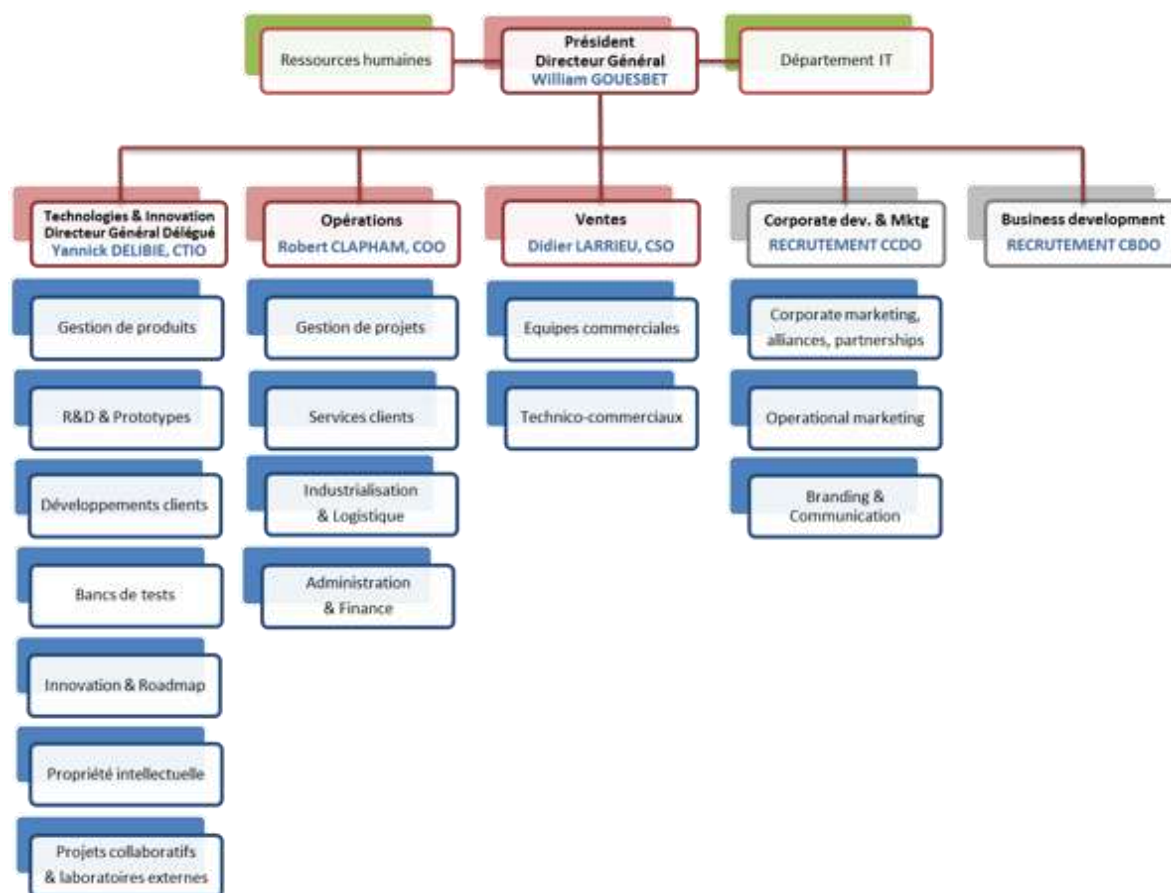
Les 78 salariés au 31 décembre 2016 étaient répartis comme suit :

- Le pôle Technologies Innovation (25 salariés) ;
- Le pôle Opérations (36 salariés) ;
- Le pôle Ventes (14 salariés dont 2 salariés basés à Singapour) ;
- Les pôles Corporate Développement et Business Développement (aucun salarié, le recrutement est effectif depuis le 2 janvier 2017) ;
- Les fonctions Support (3 salariés).

Stéphane DEJEAN a intégré les pôles Corporate Développement et Business Développement de Kerlink le 2 janvier 2017, en qualité de Directeur Marketing et Communication. Ses missions principales portent sur le renforcement du marketing stratégique, le déploiement du marketing produits et l'accélération du marketing opérationnel et de la communication.

En novembre 2016, la Société a mis en place une nouvelle organisation de son département Recherche et Développement (pôle Technologies Innovation) afin d'accélérer le développement de services à valeur ajoutée.

Au 31 décembre 2016, l'organigramme fonctionnel de la Société était le suivant :



17.1.2 Nombre et répartition des effectifs

A la clôture des périodes considérées, l'effectif de la Société a évolué comme suit :

Effectif à la clôture	31 décembre 2015	31 décembre 2016
Chef de projet	4	3
Directeurs	8	9
Personnel administratif (cadres)	2	9
Ingénieur & Doctorant	22	34
Personnel administratif (employés)	8	11
Technicien	9	12
Total	53	78

Répartition par pays

Au 31 décembre 2016, la Société comptait 2 salariés à Singapour.

Répartition des effectifs par activité

Les équipes opérationnelles (Opérations et Business Development) représentent 32,1% du nombre total de salariés de la Société. Les salariés dédiés à la distribution des produits (marketing et ventes) représentent 15,4% du nombre total de salariés de la Société. Les équipes de recherche et

développement, et innovation représentent 32% du nombre total de salariés de la Société. Les équipes administratives (direction générale, fonctions support, corporate development) représentent 20,5% du nombre total de salariés de la Société.

Répartition des effectifs par type de contrat

La répartition des effectifs par type de contrat pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, calculée sur la base des effectifs présents à la clôture de l'exercice, s'établit comme suit :

- Contrat à durée indéterminée : 93,6%
- Contrat à durée déterminée : 6,4%

La Société ne fait qu'exceptionnellement appel à des travailleurs sous contrat d'intérim.

17.1.3 Représentation du personnel

La Société a constaté une carence de candidat à l'occasion de la tenue de l'élection des représentants du personnel, le 12 mars 2013. La Société estime entretenir de bonnes relations avec ses salariés. Par ailleurs, aucun syndicat n'est représenté au sein de la Société.

En outre, la Société ne dispose pas d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

La Société procédera à l'élection de membres de la Délégation Unique du Personnel (DUP), conformément à l'article L 2326-1 du Code du Travail au cours du premier semestre 2017.

17.1.4 Politique en matière de ressources humaines

L'ancienneté moyenne au sein de la Société est d'environ 3,7 années.

En forte croissance, la Société est toujours à la recherche de nouveaux talents. Elle souhaite s'assurer d'avoir en permanence les ressources nécessaires à son évolution.

Chaque nouveau collaborateur bénéficie d'un parcours d'intégration dans la Société. Ce parcours individualisé élaboré par le manager en collaboration avec la Direction des Ressources Humaines est constitué de rendez-vous avec l'ensemble des contacts clés, de présentations. Après leur intégration, les collaborateurs sont encouragés et accompagnés dans leur développement professionnel au travers de formations visant à adapter leurs compétences aux besoins de la Société.

La politique de recrutement de la Société s'agissant des activités de recherche, de développement et d'industrialisation consiste à embaucher des chercheurs et des techniciens bénéficiant au moins d'une première expérience, mais également de jeunes diplômés.

Afin d'assurer l'encadrement et la formation continue de ses équipes, la Société recrute des cadres confirmés ayant un profil senior.

17.2 Participations et options de souscription ou d'achat d'actions

17.2.1 Participation des mandataires sociaux et/ou dirigeants de la Société au capital

Aucun dispositif de participations, options de souscription ou d'achat d'actions n'a été mis en place au sein de la Société.

17.2.2 Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Néant.

17.3 Accords de participation et options de souscription ou d'achat d'actions détenues par des salariés de la Société

17.3.1 Options de souscription ou d'achat d'actions, actions attribuées gratuitement, bons de souscription d'actions ou de parts de créateurs d'entreprise

A la date d'enregistrement du présent document de référence, certains salariés de la Société (hors membres du Conseil d'administration) sont titulaires de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) pouvant leur conférer 75 200 actions représentant 2,09% du capital de la Société à la date du présent document de référence en cas d'exercice intégral.

17.3.2 Contrats d'intéressement et de participation

A la date d'enregistrement du présent document de référence, il n'existe aucun mécanisme d'intéressement ni plan d'épargne entreprise mis en place au sein de la Société ou de sa participation, permettant aux salariés d'acquérir directement ou indirectement des actions de la Société ou des sociétés qui lui sont liées.

La société ne prévoit pas d'accord dérogatoire au cadre légal de la participation aux bénéfices des salariés. Dès que la société dégagera une situation bénéficiaire, le calcul légal de la participation s'appliquera donc.

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 Répartition du capital et des droits de vote

18.1.1 Evolution de l'actionnariat sur trois ans

Le tableau ci-dessous indique la répartition du capital de la Société au 31 décembre 2014, 2015 et 2016 sur une base non diluée, sur la base des éléments disponibles :

Noms	31 décembre 2014		31 décembre 2015		31 décembre 2016	
	Capital existant Nombre d'actions	%	Capital existant Nombre d'actions	%	Capital existant Nombre d'actions	%
SARL ARVALLON	80 200	13,77	80 200	13,77	320 800	8,90
William GOUESBET	49 400	8,48	49 400	8,48	197 600	5,48
Yannick DELIBIE	49 400	8,48	49 400	8,48	197 600	5,48
Management et salariés	101 000	17,34	101 000	17,34	242 400	6,72
SODERO Gestion ⁽¹⁾	104 725	17,98	104 725	17,98	47 939	1,33
Bretagne Jeunes Entreprises	34 900	5,99	34 900	5,99	0	0,00
Octave II et Octave III	11 625	2,00	11 625	2,00	51 294	1,42
CM-CIC Capital Innovation	113 438	19,47	113 438	19,47	720 690	19,99
Sudinnova	37 812	6,49	37 812	6,49	0	0,00
Flottant	-	-	-	-	1 827 018	50,68
TOTAL	582 500⁽²⁾	100,00	582 500⁽²⁾	100,00	3 605 341⁽³⁾	100,00

(1) SODERO Gestion, société de gestion du fonds Bretagne Participations.

(2) Le capital social était composé de 431 250 actions ordinaires et de 151 250 actions de préférence de catégorie P (émises lors de l'Assemblée générale du 17 mai 2013). Conformément aux résolutions de l'Assemblée générale du 29 mars 2016, cette dernière catégorie d'actions de préférence a été convertie en actions ordinaires au moment de l'admission des actions aux négociations sur le marché Alternext Paris.

(3) Sur décision de l'assemblée générale extraordinaire du 29 mars 2016, il a été décidé la division de la valeur nominale des actions par 4 portant ainsi cette valeur de 1,08 euro à 0,27 centimes d'euro par action. Corrélativement, le nombre d'actions a été multiplié par 4.

Au cours de l'exercice écoulé les mouvements des dirigeants et des mandataires ont été les suivants :

- CM-CIC Capital Innovation, membre du Conseil d'administration représenté par Stéphane SIMONCINI : cession de 83 615 actions à 12,80 € le 26 octobre 2016 et cession de 31 841 actions à 14,785 € le 22 décembre 2016 ;
- Sodero Gestion, censeur au Conseil d'administration représenté par Vincent LORETTI : cession de 418 900 actions à 12,80 € le 26 octobre 2016 ;
- Bretagne Jeunes Entreprises, censeur au Conseil d'administration représenté par Arnaud LEGRAND : cession de 139 600 actions à 12,80 € le 26 octobre 2016.

18.1.2 Répartition du capital de la Société à la date d'enregistrement du présent document de référence

Le tableau ci-dessous indique, sur la base des éléments disponibles, la répartition du capital et des droits de vote de la Société à la date du présent document de référence, ainsi que sa répartition potentielle sur une base pleinement diluée, c'est à dire en cas d'exercice de la totalité des instruments financiers donnant accès au capital émis ou à émettre.

Noms	Capital existant				Capital intégralement dilué		
	Nombre d'actions	% du capital	Droits de vote	% des droits de vote	Nombre d'instruments dilutifs	Nombre d'actions post-exercice des instruments dilutifs	% du capital intégralement dilué
SARL ARVALLON	320 800	8,90	641 600	12,39	0	320 800	8,72
William GOUESBET	197 600	5,48	395 200	7,63	0	197 600	5,37
Yannick DELIBIE	197 600	5,48	395 200	7,63	0	197 600	5,37
Management et salariés	242 400	6,72	484 800	9,36	18 800 (BSPCE) ⁽¹⁾	317 600	8,63
SODERO Gestion ⁽²⁾	47 939	1,33	47 939	0,92	0	47 939	1,30
Octave II et Octave III	51 294	1,42	97 794	1,89	0	51 294	1,39
CM-CIC Capital Innovation	720 690	19,99	1 128 899	21,79	0	720 690	19,58
Flottant	1 827 018	50,67	1 988 618	38,39	0	1 827 018	49,64
TOTAL	3 605 341	100,0	5 180 050	100,0	18 800	3 680 541	100,0

(1) Dans l'hypothèse où les 18 800 BSPCE seraient exercés, ils conduiraient à la création de 75 200 actions nouvelles qui ne bénéficieraient pas d'un droit de vote double ;

(2) SODERO Gestion, société de gestion du fonds Bretagne Participations.

18.2 Actionnaires significatifs non représentés au Conseil d'administration

A la date d'enregistrement du présent document de référence, la quasi-totalité des actionnaires significatifs sont représentés au Conseil d'administration étant rappelé que la SARL ARVALLON est détenue et dirigée par Messieurs William GOUESBET et Yannick DELIBIE et que CM-CIC Innovation est représentée par Monsieur SIMONCINI.

18.3 Droits de vote

L'Assemblée générale du 29 mars 2016 a décidé, sous les conditions suspensives visées au paragraphe 21.2 ci-après, d'instituer un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, applicable à toute action entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

En conséquence de cette modification de l'article 13 des statuts, la répartition des droits de vote au sein de la société s'établit comme suit :

Situation à la date d'enregistrement du document de référence							
Droits de vote (capital existant)					Droits de vote (capital intégralement dilué)		
Nom	Nombre d'actions existantes	% du capital	Droits de vote	% des droits de vote	Nombre d'instruments dilutifs	Nombre de droits de vote post-exercice des instruments dilutifs	% des droits de vote intégralement dilué
SARL ARVALLON	320 800	8,90	641 600	12,39	0	641 600	12,21
William GOUESBET	197 600	5,48	395 200	7,63	0	395 200	7,52
Yannick DELIBIE	197 600	5,48	395 200	7,63	0	395 200	7,52
Management et salariés	242 400	6,72	484 800	9,36	18 800 (BSPCE) ⁽¹⁾	560 000	10,66
SODERO Gestion ⁽²⁾	47 939	1,33	47 939	0,92	0	47 939	0,91
Octave II et Octave III	51 294	1,42	97 794	1,89	0	97 794	1,86
CM-CIC Capital Innovation	720 690	19,99	1 128 899	21,79	0	1 128 899	21,48
Flottant	1 827 018	50,67	1 988 618	38,39	0	1 988 618	37,84
TOTAL	3 605 341	100,00	5 180 050	100,00	18 800	5 255 250	100,00

(1) Dans l'hypothèse où les 18 800 BSPCE seraient exercés, ils conduiraient à la création de 75 200 actions nouvelles qui ne bénéficieraient pas d'un droit de vote double ;

(2) SODERO Gestion, société de gestion du fonds Bretagne Participations.

18.4 Contrôle de la Société

18.4.1 Contrôle de la Société

Au vu de la table de capitalisation et du tableau de répartition des droits de vote figurant aux points 18.1 et 18.3 ci-dessus, il apparaît que le capital et les droits de vote sont répartis de manière à ce qu'aucun actionnaire ne détienne, ni la majorité des titres ou des voix, ni une minorité pouvant lui permettre de bloquer certaines prises de décisions.

La Société estime donc qu'il n'y a pas de risque que le contrôle soit exercé de manière abusive par l'un ou l'autre de ses actionnaires, et n'a pas mis en place de quelconques mesures permettant d'éviter que les actionnaires exercent leurs droits de manière abusive.

18.4.2 Accords pouvant entraîner un changement de contrôle

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord en vigueur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle de la Société.

18.5 Etat des nantissements d'actions de la Société

Le 6 avril 2012, la SARL ARVALLON a conclu avec la BANQUE POPULAIRE DE L'OUEST un contrat de prêt pour un montant de 100 000 €, pour un coût total de 115 085,75 €. En garantie de ce prêt, la SARL ARVALLON a consenti un nantissement au profit de la BANQUE POPULAIRE DE L'OUEST de 80 200 actions de la Société. En vertu du tableau d'amortissement du prêt, la dernière échéance de remboursement est fixée au 6 avril 2017.

19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

19.1 Transactions avec des apparentés

19.1.1 Convention de prestations de services avec la société ARVALLON

Le 24 mai 2012, la Société a conclu une convention de prestations de services avec la SARL ARVALLON (actionnaire à hauteur de 8,90% de la Société à la date du présent document de référence) pour des conseils en matière notamment de direction générale, de gestion, de recherche et développement, de comptabilité, de fiscalité, et de droit. Messieurs William GOUESBET, Président Directeur Général de la Société, et Yannick DELIBIE, Administrateur et Directeur Général Délégué et Innovation, sont tous deux associés-gérants de la SARL ARVALLON. Les prestations sont effectuées en contrepartie du paiement par la Société d'une redevance forfaitaire mensuelle de 18 750 € HT et de 1 500 € HT au titre des frais engagés dans le cadre de l'exécution du contrat de prestations. Par un avenant en date du 3 août 2015, les parties ont convenu de modifier la redevance mensuelle due au titre des frais à partir du 1er septembre 2015 pour la porter à 5 000 € HT.

La SARL ARVALLON a facturé des prestations de direction et des frais de déplacement à la Société, qui se sont élevés à 279 336,43 € HT au titre de l'exercice 2015.

Cette convention a été autorisée par la réunion du Conseil d'administration du 13 avril 2012 et a été résiliée en date du 29 mars 2016.

19.1.2 Convention de location avec la SARL BATTOUA

La Société a conclu un bail locatif avec la SARL BATTOUA pour les locaux qu'elle occupe au 1, rue Jacqueline Auriol à Thorigné-Fouillard (35). Messieurs William GOUESBET, Président Directeur Général de la Société, et Yannick DELIBIE, Administrateur et Directeur Général Délégué, sont tous deux associés-gérants de la SARL BATTOUA. Ce bail classique (régi par les articles L.145-1 et suivants du Code du commerce) a pris effet le 19 juillet 2013 pour une durée de 9 années, sur la base d'un loyer annuel de 82 940 € HT, révisable tous les ans proportionnellement à la variation du cours de l'indice national du coût de la construction publié par l'INSEE.

Cette convention a été autorisée par la réunion du Conseil d'administration en date du 13 avril 2012.

19.1.3 Prestations de services rendues par Keyz Consulting Ltd

Diverses prestations de service en matière de business développement sont rendues par Keyz Consulting Ltd, dont Monsieur Robert FRATI, Administrateur de la Société, est *Director*. Ces prestations donnent lieu à une facturation au temps passé. Au titre de ces prestations, Keyz Consulting Ltd a facturé 41 212,30 € au titre de l'exercice 2015 et 30 110,03 € au titre de l'exercice 2016.

Lors du conseil d'administration du 6 mars 2017, il a été décidé de mettre fin aux prestations de service en matière de business développement qui sont rendues par Keyz Consulting Ltd. La présente convention sera donc résiliée prochainement.

19.1.4 Pacte d'associés

Le pacte d'associés signé entre la SARL ARVALLON, Messieurs William GOUESBET et Yannick DELIBIE agissant en qualité d'associés dirigeants de la Société Kerlink et Monsieur Stéphane TRICOT, Monsieur Vincent BRIENT, Monsieur Philippe CRIBIER, Monsieur Ronan DUBOURG, Monsieur Jean-Christophe CAQUET, les sociétés Bretagne Jeunes Entreprises, Octave II, Loire Bretagne expansion 3, Loire Bretagne expansion 4, Sudinnova et CM-CIC Innovation le 17 mai 2013, a été résilié lors de la première cotation des actions de la Société sur le marché Alternext Paris.

19.2 Rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées (exercice clos le 31 décembre 2016)

Les conventions réglementées sont mentionnées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes présenté ci-dessous, pour l'exercice 2016.

Depuis l'établissement du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2016, aucune nouvelle convention réglementée n'a été soumise à l'autorisation du Conseil d'administration.

KERLINK

Société Anonyme

1 rue Jacqueline Auriol
35325 Thorigné-Fouillard

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2016

Deloitte & Associés

185 avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine
Membre de la Compagnie régionale de Versailles

2&2 Audit

44 rue de Rennes
35138 Betton
Membre de la Compagnie régionale de Rennes

KERLINK

Société Anonyme
1 rue Jacqueline Auriol
35325 Thorigné-Fouillard

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions réglementées**

Assemblée générale d'approbation
des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article L. 225-38 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- **Convention avec la SARL ARVALLON**

Personnes concernées : Messieurs William GOUESBET, Président Directeur Général de la Société, et Yannick DELIBIE, Administrateur et Directeur Général Délégué et Innovation, sont tous deux associés-gérants de la SARL ARVALLON.

Le 24 mai 2012, la Société a conclu une convention de prestations de services avec la SARL ARVALLON pour des conseils en matière notamment de direction générale, de gestion, de recherche et développement, de comptabilité, de fiscalité, et de droit. Les prestations sont effectuées en contrepartie du paiement par la Société d'une redevance forfaitaire mensuelle de 18 750 € HT et de 1 500 € HT au titre des frais engagés dans le cadre de l'exécution du contrat de prestations. Par un avenant en date du 3 août 2015, les parties ont convenu de modifier la redevance mensuelle due au titre des frais à partir du 1er septembre 2015 pour la porter à 5 000 € HT.

La SARL ARVALLON a facturé des prestations de direction et des frais de déplacement à la Société, qui se sont élevés à 74 128,50€ HT au titre de l'exercice 2016.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration le 13 avril 2012, approuvée par l'assemblée générale le 12 avril 2013, et résiliée le 29 mars 2016.

- **Convention de location avec la SARL BATTOUA**

Personnes concernées: Messieurs William GOUESBET, Président Directeur Général de la Société, et Yannick DELIBIE, Administrateur et Directeur Général Délégué, sont tous deux associés-gérants de la SARL BATTOUA.

La Société a conclu un bail locatif avec la SARL BATTOUA pour les locaux qu'elle occupe au 1, rue Jacqueline Auriol à Thorigné-Fouillard (35). Ce bail classique (régi par les articles L.145-1 et suivants du Code du commerce) a pris effet le 19 juillet 2013 pour une durée de 9 années, sur la base d'un loyer annuel de 82 940 € HT, révisable tous les ans proportionnellement à la variation du cours de l'indice national du coût de la construction publié par l'INSEE.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration le 13 avril 2012 et approuvée par l'assemblée générale le 12 avril 2013.

Le Conseil d'administration a, lors de sa réunion du 6 mars 2017, procédé à l'examen de cette convention ; il a ainsi été considéré que la poursuite de cette convention était utile à la société et que les loyers versés étaient cohérents avec les prix de marché. En conséquence, il a été estimé ne pas devoir y mettre fin.

Au titre de cette convention, Kerlink a comptabilisé une charge annuelle de 94.105 € HT, y inclus charges locatives, au cours de l'exercice 2016.

Rennes et Betton, le 29 mars 2017

Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

2&2 Audit

Guillaume RADIGUE
Associé

Emmanuel BOURGEOIS
Associé

20. INFORMATIONS FINANCIERES

20.1 Informations financières pro forma

Non applicable.

20.2 Comptes sociaux annuels et annexes établis en normes IFRS pour les exercices clos les 31 décembre 2016



SOMMAIRE

ÉTAT DU RESULTAT NET	3
INDICATEURS OPERATIONNEL DE PERFORMANCE	3
ÉTAT DES AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL	4
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	5
TABEAU DES FLUX DE TRESORERIE	6
TABEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	7
NOTES AUX COMPTES SOCIAUX RETRAITES SELON LA NORME IFRS	8
1. PRESENTATION DE LA SOCIÉTÉ ET FAITS MARQUANTS	8
2. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION	10
3. NOTES RELATIVES A L'INFORMATION SECTORIELLE	21
4. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	24
5. NOTES RELATIVES AU BILAN ET AU TABLEAU DES FLUX	28
6. AUTRES INFORMATIONS	41

ÉTAT DU RESULTAT NET

En milliers d'€	Note	2016	2015	2014
Produits des activités ordinaires	4.1	14 117	7 429	5 241
Coût des achats et de la sous-traitance		-8 585	-3 563	-2 379
Marge sur coûts d'achat et de sous-traitance		5 532	3 866	2 862
Frais des activités service client et gestion des sous-traitants	4.2	-1 406	-594	-515
Frais de Recherche & Développement	4.2	-1 053	-850	-772
Frais marketing et commerciaux	4.2	-2 101	-1 096	-734
Frais administratifs	4.2	-2 389	-1 938	-1 023
Résultat opérationnel		- 1 417	-612	-182
Coût de l'endettement financier net		-271	-333	-41
Autres produits et charges financiers		-137	-16	-1
Résultat financier	4.4	-408	-349	-42
Impôts sur les résultats	4.5	100	41	6
Résultat net de la Société		-1 725	-920	-218
Revenant :				
Aux actionnaires de la Société		-1 725	-920	-218
Résultat par action	6.2	-0.55	-1.58	-0.37
Résultat dilué par action	6.2	N/A	N/A	N/A
Nombre moyen d'actions ordinaires	6.2	3 110 779	582 500	582 500
Nombre dilué moyen d'actions ordinaires	6.2	3 194 438	603 869	603 630

INDICATEURS OPERATIONNEL DE PERFORMANCE

En milliers d'€	Note	2016	2015	2014
EBITDA ¹	3.2	-689	-77	391
En pourcentage de CA		-5%	-1%	7%

¹ EBITDA : résultat opérationnel avant dotations aux amortissements et dépréciations d'actifs.

Les notes 1 à 6 font partie intégrante des états financiers IFRS.

ÉTAT DES AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

En milliers d'€	Note	2016	2015	2014
ETAT DU RESULTAT GLOBAL				
Résultat net de l'exercice		-1 725	-920	-218
Ecart actuariels sur plan de retraite	5.12	-36	9	-45
Eléments non recyclables en compte de résultat		-36	9	-45
Effet d'impôt sur les autres éléments du résultat global	4.5 & 5.3	12	-3	15
Eléments recyclables ultérieurement en compte de résultat		12	-3	15
Autres éléments du résultat global de la période après impôts		-24	6	-30
Résultat global total de la période		-1 748	-914	-248
Revenant :				
Aux actionnaires de la Société		-1 748	-914	-248

Les notes 1 à 6 font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

En milliers d'€	Note	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2014
Immobilisations corporelles	5.1	919	623	338
Immobilisations incorporelles	5.2	4 028	2 233	1 568
Participations dans des entreprises filiales	6.7	33	47	0
Autres actifs non courant		69	59	53
Impôts différés	5.3	343	232	195
Total actif non courant		5 393	3 194	2 154
Stocks	5.4	8 197	2 381	1 138
Créances clients et comptes rattachés	5.5	5 665	2 892	1 267
Autres actifs courants	5.6	1 284	632	164
Etat - impôts sur les bénéfices à recevoir	5.7	678	475	575
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.8	426	3	539
Total actif courant		16 250	6 383	3 683
Total actif		21 643	9 576	5 837
Capital social		973	757	757
Autres réserves		12 831	1 471	1 471
Résultats non distribués		-3 649	-2 037	-1 138
Total capitaux propres	5.9	10 156	191	1 090
Emprunts et dettes financières	5.10 & 5.17	1 069	1 371	1 584
Obligations Remboursables en actions	5.11	0	0	0
Provisions pour engagement de retraite	5.12	224	159	138
Provisions pour autres passifs	5.14	77	87	0
Total passif non courant		1 370	1 617	1 722
Emprunts et dettes financières	5.10 & 5.17	1 687	905	462
Obligations remboursables en actions	5.11	0	2 841	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		5 648	2 146	907
Autres passifs courants	5.15	2 783	1 876	1 657
Total passif courant		10 118	7 768	3 026
Total passif et capitaux propres		21 643	9 576	5 837

Les notes 1 à 6 font partie intégrante des états financiers IFRS.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En milliers d' €	Notes	2016	2015	2014
Résultat net avant impôts	3.2	-1 825	-961	-224
Dotations nettes aux amortissements et provisions		770	879	629
Crédit impôt recherche & CICE	5.7	-678	-475	-575
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	4.3	8	16	5
Autres variations sans incidences sur la trésorerie			6	-45
Incidence de la variation BFR	5.16	-4 841	-2 160	-135
Flux net de trésorerie généré par l'activité avant impôts et coût de l'endettement		-6 566	-2 696	-345
Impôts versés		475	575	389
Coût de l'endettement financier net	4.4	271	333	41
Flux net de trésorerie généré par l'activité		-5 819	-1 788	84
Acquisition immobilisations corporelles	5.1	-484	-404	-251
Acquisition immobilisations incorporelles	5.2	-2 336	-1 080	-639
Variation des immobilisations financières		-11	-6	0
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		-2 831	-1 490	-890
Apports investisseurs nets des frais d'augmentation de capital	5.9	11 789	0	0
Obligations remboursables en actions	5.11	0	2 550	0
Conversion des obligations convertibles	5.11	-2 550	0	0
Rachat et revente d'actions propres	5.9	-89	0	0
Variation des autres financements	5.10	903	15	46
Encaissements provenant d'emprunts	5.10	244	0	1 200
Remboursement d'emprunts et autres dettes financières	5.10	-417	-369	-331
Intérêts financiers nets versés sur emprunts		-9	-12	-20
Intérêts financiers nets versés sur ORA	5.11	-522	0	0
Autres flux liés aux opérations de financement		0	0	0
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		9 350	2 184	895
VARIATION DE TRESORERIE		699	-1 095	90
Trésorerie à l'ouverture	5.8	-659	436	346
Trésorerie à la clôture	5.8	40	-659	436

Les notes 1 à 6 font partie intégrante des états financiers IFRS.

TABEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'€	Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société				Total Capitaux propres
	Capital social	Autres Réserves	Résultats non distribués	Ecart actuariels	
Au 1^{er} janvier 2014	757	1 471	-896	3	1 332
Autres éléments du résultat global de la période après impôts	0	0	15	-45	-30
Résultat net	0	0	-218	0	-218
Résultat global total de l'exercice 2014	0	0	-203	-45	-248
Impact liés aux stock-options et assimilés 4.3	0	0	5	0	5
Au 31 décembre 2014	757	1 471	-1 096	-42	1 090
Au 1^{er} janvier 2015	757	1 471	-1 096	-42	1 090
Autres éléments du résultat global de la période après impôts	0	0	-3	9	6
Résultat net	0	0	-920	0	-920
Résultat global total de l'exercice 2015	0	0	-923	9	-914
Impact liés aux stock-options et assimilés 4.3	0	0	16	0	16
Au 31 décembre 2015	757	1 471	-2 004	-33	191
Au 1^{er} janvier 2016	757	1 471	-2 004	-33	191
Autres éléments du résultat global de la période après impôts	0	0	12	-36	-24
Résultat net	0	0	-1 725	0	-1 725
Résultat global total de l'exercice 2016	0	0	-1 713	-36	-1 749
Impacts liés aux stock-options et assimilés 4.3	4	25	8	0	37
Réduction de la valeur nominale 5.9	-128	0	128	0	0
Augmentation de capital 5.9	274	8 940	0	0	9 214
Conversion des ORA 5.11	66	2 484	0	0	2 550
Actions propres	0	-89	0	0	-89
Au 31 décembre 2016	974	12 831	-3 590	-68	10 156

Les notes 1 à 6 font partie intégrante des états financiers IFRS.

NOTES AUX COMPTES SOCIAUX RETRAITES SELON LA NORME IFRS

La Société Kerlink, est une Société Anonyme, dont le siège est situé au 1, rue Jacqueline Auriol, 35235 Thorigné Fouillard, France.

Dans l'ensemble des états financiers et annexes, les montants sont indiqués en milliers d'Euros (k€) et les différences de ± 1 k€ sont dues aux arrondis.

Les comptes couvrent une période de 12 mois, pour les exercices clos au 31 décembre 2016, au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014.

Les états financiers comprennent la Société KERLINK SA désigné comme « la Société ».

1. PRESENTATION DE LA SOCIÉTÉ ET FAITS MARQUANTS

Présentation de la Société

Kerlink, fondée en 2004, est un spécialiste mondial de fourniture de solutions d'infrastructures réseaux dédiées à l'Internet des Objets (IoT). L'offre est constituée de solutions (logicielles, matérielles et services) à destination d'opérateurs publics, d'entreprises et collectivités. Les produits de Kerlink sont connus pour leur robustesse, leur facilité d'intégration dans tous types réseaux et de flottes, leur compatibilité avec la majeure partie des standards mondiaux et leurs faibles coûts d'exploitation et de déploiements. Les services proposés par Kerlink couvrent les besoins clients parmi lesquels : planification réseau, optimisation de la performance du réseau, gestion à distance du réseau et localisation sans GPS.

Plus de 70 000 produits ont été déployés en France et à l'international pour plus de 260 clients parmi lesquels GrDF, Saur, Suez, Bouygues, Orange, Swisscom, Médiamétrie, TATA Communications...

Faits marquants

Tout au long de l'année 2016, KERLINK a communiqué sur les innovations technologiques développées ainsi que sur les nouveaux produits commercialisés, répondant à des besoins spécifiques et des problématiques complexes rencontrés par ses partenaires.

En début d'année 2016 la Société a lancé son tout dernier équipement d'infrastructure innovant : la WIRNET IFEMTOCELL. Ce point d'accès indoor se caractérise par un design compact innovant et par des performances optimales. La sécurité du produit a été optimisée pour répondre aux exigences des opérateurs pour des déploiements à l'intérieur de bâtiments chez les professionnels ou les particuliers.

De janvier à juin 2016, la Société a mené de front son projet d'introduction en bourse et la gestion de l'activité quotidienne déclinant ainsi le plan de marche stratégique mis en place en début d'année : financement et gestion de la croissance.

Le 29 mars 2016, lors de l'assemblée générale des actionnaires, la Société a opéré une réduction de son capital, à une division par quatre de la valeur nominale de ses actions et à une transformation en Société Anonyme à conseil d'administration lors de son introduction en bourse.

La Société a annoncé son projet d'introduction en bourse sur le marché Alternext Paris le 11 avril 2016.

Le succès de cette introduction, annoncée le 19 mai 2016, a permis à la Société de réaliser une levée de fonds d'environ 12.8 M€, atteignant les 13.2 M€ après exercice partiel de l'option de surallocation.

Le prix de l'action à l'introduction a été fixé à 10.43 euros par action. Au total le nombre d'actions nouvelles émises dans le cadre de l'offre globale s'est établi à 1 016 453 (978 069 actions nouvelles + 38 384 actions nouvelles dans le cadre de l'exercice partiel de l'option de surallocation).

Le 24 mai 2016 a eu lieu la première cotation des titres de la Société sur le marché Alternext de la bourse de Paris.

Conformément au plan de lancement de l'opération d'introduction en bourse, KERLINK a bénéficié du soutien de ses actionnaires historiques. Les obligations remboursables en actions émises en juin 2015 ont toutes été remboursées en actions ordinaires à la date de l'inscription des actions de la Société sur le marché Alternext, ces 244 488 actions ayant été remboursées au prix de l'introduction en bourse, pour un montant total de 2.55 M€.

En date du 18 mai 2016, la Société a conclu un contrat de liquidité avec Louis Capital Market (LCM). Ce partenariat a pris effet lors de l'ouverture des négociations le 24 mai 2016.

Le 14 juin 2016, la Société a annoncé le lancement de son projet pilote avec l'opérateur télécom TATA COMMUNICATIONS pour déployer les premiers réseaux dédiés à l'Internet des Objets en Inde.

Le 30 juin 2016, la Société a annoncé la signature d'un partenariat technologique avec SEMTECH concernant la mise sur le marché d'une solution innovante de géolocalisation sans GPS.

Le 15 novembre 2016, la Société a été mise à l'honneur lors de la cérémonie du Palmarès Fast Technology 50 Ouest en remportant le prix Coup de Cœur du jury.

2. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

2.1. CONTEXTE DE LA PUBLICATION

La Société Kerlink établit des comptes sociaux en application des normes comptables françaises et du Plan Comptable Général. Toutefois, dans le cadre de son introduction en bourse le 19 mai 2016, la Société Kerlink a souhaité établir volontairement des comptes sociaux en normes IFRS au titre des exercices clos au 31 décembre 2015, au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013, la date de transition étant établie au 1er janvier 2013.

Ces comptes ont de ce fait été établis spécifiquement pour les besoins du Document de Base soumis au visa de l'AMF, et ne viennent pas en substitution des comptes légaux en principes comptables français approuvés par l'Assemblée Générale. Il est par ailleurs précisé que la Société, compte tenu de sa taille, n'est actuellement pas tenue d'établir des comptes consolidés. De même l'admission des titres sur Alternext n'emportera pas d'obligation d'établir des comptes consolidés sauf si la Société devait venir à dépasser les seuils légaux.

Les présents comptes IFRS des exercices clos au 31 décembre 2016, au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014 ont été arrêtés par le conseil d'administration le 6 mars 2017.

2.2. BASE DE PREPARATION

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers IFRS sont exposées ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

Déclaration de conformité

Les Etats Financiers IFRS ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2016, et qui sont d'application obligatoire à cette date, avec un comparatif au 31 décembre 2015 et 31 décembre 2014.

Les états financiers sont établis conformément au référentiel IFRS publié par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et tel qu'approuvé par l'Union européenne. Le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne est consultable sur le site Internet de la Commission européenne : http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/ifrs-financial-statements/index_en.htm

Par ailleurs, les états financiers sont complétés par les informations jugées significatives requises par le règlement ANC n° 2016-09.

Première adoption des IFRS

Les premiers comptes établis par la Société en conformité avec les normes IFRS l'ont été au 31 décembre 2015. La norme IFRS 1 « Première application des normes IFRS » a été appliquée à la date de transition soit le 1^{er} janvier 2013. Les comptes ont été établis conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne en vigueur au 31/12/2015 et ce pour toutes les périodes présentées.

Principe de préparation des états financiers

Les états financiers IFRS ont été établis selon la convention du coût historique, sauf en ce qui concerne certains biens et instruments financiers qui ont été évalués selon leur juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, comme l'expliquent les méthodes comptables ci-dessous. Le coût historique est généralement fondé sur la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des biens et services.

Continuité d'exploitation

Les états financiers ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation.

2.3. EVOLUTION DES NORMES, AMENDEMENTS ET INTERPRETATIONS

Normes, amendements et interprétations dont l'application est obligatoire en 2016

Les nouveaux amendements aux normes et interprétations d'application obligatoire à partir du 1er janvier 2016 n'ont pas eu d'impact sur les états financiers de la Société :

- Amendements à IFRS 11 « Acquisition d'une quote-part dans une activité conjointe »
- Amendements à IAS 16 et IAS 38 « Clarification sur les méthodes d'amortissement acceptables »
- Améliorations des IFRS cycle 2012-2014 : IAS19 Précision sur le taux de rendement des obligations d'état utilisé pour l'actualisation de la dette actuarielle.
- Améliorations des IFRS cycle 2012-2014 : IAS34 Clarification sur l'emplacement des autres informations à fournir.
- Améliorations des IFRS cycle 2012-2014 : IFRS 5 Précision sur les modifications apportées à un plan de cession
- Amendement à IAS 1 "Présentation des états financiers"

Normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2016

La Société n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-après qui pourraient la concerner et dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2016 :

- IFRS 9 : Instruments financiers
- IFRS 15 : Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients
- IFRS 16 : Contrats de location
- Améliorations annuelles, cycle 2014-2016
- Amendement à IAS 7 « Initiative concernant les informations à fournir »
- Amendements à IAS 12 « Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes »
- Amendements à IFRS 10 et à IAS 28 « Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise »
- Amendements à IFRS 2 « Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions »
- IFRIC 22 : Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée »

KERLINK réalise actuellement une analyse des impacts et des conséquences pratiques de l'application de la norme IFRS 16. L'ordre de grandeur de l'impact sur le bilan lié à la première application d'IFRS 16 peut être apprécié à travers le montant des engagements de location au 31 décembre 2016, soit environ 0,6 M€. Voir Note 6.1.

Concernant l'IFRS 15, la Société dispose de contrats à éléments multiples (vente de matériels et de support) pour lesquels les impacts sont actuellement étudiés.

2.4. JUGEMENTS ET ESTIMATIONS COMPTABLES SIGNIFICATIFS

En vue de la préparation des états financiers, la Direction peut être amenée à procéder à des estimations et à faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges, ainsi que sur les informations fournies dans les notes annexes.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances.

Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources.

L'utilisation d'estimations et d'hypothèses revêt une importance particulière, principalement pour :

- l'évaluation du résultat à l'avancement des contrats de travaux d'étude et de conception ;
- La valeur recouvrable des actifs incorporels et corporels ainsi que leur durée d'utilité ;
- L'évaluation des provisions et engagement sociaux ;
- Le crédit d'impôt recherche ;
- La charge d'impôt et la reconnaissance des impôts différés.

2.5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Immobilisations incorporelles

En application de la norme IAS 38, les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les frais de Recherche et Développement.

Les frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont constatés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les frais de développement sont essentiellement des frais engagés pour développer des produits ou protocoles qui donnent lieu à un ou plusieurs brevets.

Les frais de développement sont ainsi immobilisés, lorsque les six critères définis par la norme IAS 38 sont respectés :

- Faisabilité technique,
- Intention de l'achever et de l'utiliser ou de le vendre,
- Capacité à l'utiliser ou le vendre,
- Avantages économiques probables,
- Disponibilité des ressources
- Capacité à évaluer de manière fiable les dépenses liées au projet.

Les frais de développement activés sont uniquement les frais directement affectables à un projet, tels qu'ils résultent du suivi analytique des coûts par projets. La quote-part du crédit d'impôt recherche et des subventions liées aux projets activés est retraitée en subvention et produits constatés d'avance

La mise en œuvre de la norme IAS 23 Intérêts d'emprunts n'a pas conduit à activer d'intérêts.

La Société analyse régulièrement le respect des critères d'activation. Ces frais sont maintenus à l'actif, tant que La Société conserve l'essentiel des avantages et des risques liés aux projets, et notamment lorsque La Société conserve la propriété intellectuelle et a accordé un droit temporaire d'utilisation et/ou d'exploitation des résultats des phases de développement.

Les projets de développement en cours font l'objet de tests de dépréciation selon les modalités définies à la note 2.6.

Les frais activés sont amortis linéairement sur la durée d'utilisation attendue par la Société, qui correspond à la durée des avantages économiques futurs attendus. Cette durée est définie par projet, en fonction des caractéristiques économiques propres à chaque projet de développement.

Logiciels

Les coûts liés à l'acquisition de logiciels informatiques et licences sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés.

Durée et charge d'amortissement

La Société apprécie si la durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle est définie ou indéfinie.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie définie sont amorties sur leur durée d'utilité économique et sont soumises à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe une indication que l'immobilisation incorporelle s'est dépréciée. La durée d'amortissement et le mode d'amortissement d'une immobilisation incorporelle ayant une durée d'utilité définie sont réexaminés au moins à la clôture de chaque exercice.

La durée d'amortissement linéaire des principales immobilisations incorporelles est :

- Frais de développement activés entre 3 à 5 ans
- Logiciel : 3 ans

Décomptabilisation des immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée lors de sa cession ou lorsque aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa cession. Le profit ou la perte découlant de la décomptabilisation d'une immobilisation incorporelle (calculé comme étant la différence entre le produit net de la cession de l'immobilisation et sa valeur comptable) est comptabilisé en résultat net lorsque l'immobilisation est décomptabilisée.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition (où de production interne) diminué du cumul des amortissements et pertes de valeur.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée et les conditions probables d'utilisation des biens généralement admis dans la profession en tenant compte d'une valeur résiduelle et calculés selon le mode linéaire, soit généralement :

- Agencements et aménagements : 9 à 14 ans
- Matériel Bureau & Informatique : 3 à 8 ans
- Mobilier : 3 à 5 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et le cas échéant ajustées à chaque clôture. La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour la ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

2.6 TESTS DE PERTE DE VALEUR DES ACTIFS IMMOBILISES

Des tests de perte de valeur sont réalisés pour les actifs immobilisés corporels et incorporels à durée de vie finie dès lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît. Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur comptable de l'actif à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de cession et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est fondée sur les flux de trésorerie futurs actualisés qui seront générés par ces actifs.

Les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois par année et chaque fois qu'il y a une indication que l'actif peut s'être déprécié.

Les données utilisées dans le cadre de la méthode des flux de trésorerie prévisionnels actualisés proviennent des budgets annuels et plans pluriannuels établis par la Direction. Les plans consistent en des projections à cinq ans. S'agissant du calcul de la valeur d'utilité, celle-ci se base sur la valeur actualisée des flux futurs sur la durée résiduelle des frais de développement. Le taux d'actualisation des flux de trésorerie prévisionnels reflète le taux de rendement attendu par un investisseur dans le domaine d'activité de la Société et la prime de risque propre à notre Société.

2.7. CONTRAT DE LOCATION FINANCEMENT OU LOCATION SIMPLE

Au 31 décembre 2016, la Société n'est pas engagée par des contrats de location-financement.

Les contrats de location en vertu desquels une partie importante des risques et avantages inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classés en contrat de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simples (nets des avantages obtenus du bailleur) sont comptabilisés en charge au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location. Quand un contrat de location simple se termine avant l'expiration de la période de location, les pénalités de sortie sont comptabilisées en charges de la période où le contrat se termine.

2.8. ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers comprennent :

- les actifs disponibles à la vente ;
- les actifs détenus jusqu'à leur échéance ;
- les prêts et les créances ;
- les actifs évalués à la juste valeur par le résultat.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IAS 39 « Instruments Financiers : comptabilisation et évaluation ».

Actifs détenus jusqu'à leur échéance

Ces titres sont exclusivement des titres à revenus fixes ou déterminables et à échéances fixées, autres que les prêts et les créances, et que la Société a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance. Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs détenus jusqu'à leur échéance font l'objet d'un suivi d'indication objectif de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. La perte de valeur est enregistrée au compte de résultat.

Actifs à la juste valeur par le compte de résultat

Les actifs considérés comme détenus à des fins de transaction comprennent les actifs que la Société a l'intention de revendre dans un terme proche afin de réaliser une plus-value, qui appartiennent à un portefeuille d'instruments financiers gérés ensemble et pour lequel il existe une pratique de cession à court terme.

Les actifs de transaction peuvent aussi comprendre des actifs volontairement classés dans cette catégorie, indépendamment des critères énumérés ci-dessus.

Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

La Direction procède régulièrement à la revue et à l'évaluation de la valeur recouvrable des créances clients. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation ou une perte sur créance irrécouvrable est comptabilisée en résultat net. Cette évaluation du risque-crédit repose sur l'expérience passée en matière de recouvrement de créances et de défauts de paiement, le niveau d'antériorité des créances dont l'échéance est dépassée, ainsi que sur les conditions de paiements octroyées.

2.9. STOCKS

Les stocks sont comptabilisés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation

Les stocks d'approvisionnement sont valorisés selon la méthode du CMUP (Coût moyen unitaire pondéré).

Les produits semi-finis, finis et en cours de production ont été évalués à leur coût de production standard.

Une provision pour dépréciation a été constituée chaque fois que la valeur de réalisation ou le cours du jour était inférieur à la valeur d'inventaire.

2.10. TRÉSORERIE ET EQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Pour le bilan, le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les disponibilités bancaires et les dépôts à terme (avec des maturités inférieures à 3 mois ou libérables à tout moment). Les découverts bancaires figurent au passif courant dans les « emprunts et dettes financières ».

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants.

2.11. TRANSACTIONS EN DEVISES

Les opérations en devises étrangères sont converties en euro au taux de change en vigueur à la date d'opération. A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont converties en euro au cours de change de clôture. Les résultats de change en découlant sont reconnus sur le résultat de la période.

2.12. CAPITAL ET FRAIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Les actions ordinaires sont classées en capitaux propres.

Le classement en capitaux propres dépend de l'analyse spécifique des caractéristiques de chaque instrument émis. Les actions de préférence ont ainsi pu être classées en tant qu'instruments de capitaux propres.

Selon la norme IAS 32, les charges externes directement connectées à une émission d'actions nouvelles, autres que pour un rachat, nettes de taxes, viennent en moins de la prime d'émission. Il est admis dans cette norme que si l'opération d'augmentation de capital est effectuée conjointement avec une introduction en bourse, les frais engagés sont répartis raisonnablement entre les actions existantes et les actions nouvelles. Seuls les coûts liés à l'émission d'actions nouvelles sont comptabilisés en diminution de la prime d'émission.

2.13. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Conformément à IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », la Société constate une provision à la clôture pour chaque événement qui remplit l'ensemble des conditions suivantes :

- Existence d'une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement antérieur à la clôture ;
- Probabilité ou certitude qu'une sortie de ressources au bénéfice de tiers sera nécessaire pour éteindre l'obligation sans contrepartie après la date de clôture ;
- Valorisation estimée de façon fiable.

L'estimation de la valorisation des provisions est revue lors de chaque clôture. Les provisions sont maintenues tant que la Société n'est pas en mesure de statuer clairement et avec certitude sur leur dénouement.

Sauf cas particulier dûment justifié, les provisions sont présentées au bilan dans le passif non courant.

Les provisions sont actualisées si nécessaire. L'impact de cette règle dans la Société ne concerne que les provisions pour avantages au personnel.

Les provisions pour risques et charges se rapportent principalement à des provisions pour litiges et autres risques.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation. La Direction base ses jugements sur les circonstances relatives à chaque événement et compte tenu des informations disponibles. Cependant, étant donné les difficultés à estimer certains engagements dans ces domaines (notamment sociaux, environnementaux et commerciaux), on ne saurait exclure que les coûts dépasseront finalement les montants provisionnés.

Provision pour garantie

Une provision est constituée pour les charges à engager dans les années à venir au titre de la garantie du matériel vendu. Les coûts engagés correspondent à la main-d'œuvre, et au coût des pièces détachées.

2.14. AVANTAGE AU PERSONNEL

Engagement de retraite

Les obligations de la Société liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ont été évaluées à la date du 31 décembre 2016 selon la méthode des unités de crédit projetées. La méthode prend en compte les hypothèses actuarielles suivantes :

- La probabilité de durée de service futur du salarié ;
- Le niveau de rémunération futur ;
- L'espérance de vie ;
- La rotation du personnel.

L'obligation calculée est actualisée (taux IBOXX Corporates AA 10+) et comptabilisée sur la base des années de service des salariés, en tenant compte des charges sociales correspondantes.

Les écarts actuariels sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

Médaille du travail

La Société ne comptabilise pas d'engagement au titre des médailles du travail du fait de son montant non significatif.

Droit individuel de formation

La Société ne comptabilise pas l'application du Droit Individuel de Formation (DIF) puisqu'elle ne répond pas aux règles sur les passifs du fait que l'action de formation ne se rattache pas à des services passés mais à des services à rendre dans le futur par le salarié.

Plans de BSPCE

La Société attribue des options de souscription (BSPCE). La juste valeur des services fournis par les salariés en échange de la décote sur l'option est comptabilisée en charge sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'un compte de capitaux propres. Les produits nets des coûts de transactions sont crédités au capital (valeur nominale) et autres réserves quand les options sont exercées.

Primes attribuées aux salariés

La Société reconnaît une dette et une charge de personnel pour primes suivant des formules de calculs tenant compte du résultat des sociétés concernées. La Société comptabilise une provision lorsqu'il y a une obligation contractuelle ou si, du fait d'une pratique passée, il existe une obligation implicite.

2.15 PLAN D'OPTIONS ET ASSIMILES

Certains salariés de la Société perçoivent une rémunération sous la forme de paiements fondés sur des actions, à travers un plan de BSPCE – Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprises.

En application de la norme IFRS 2, le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres est comptabilisé en charge sur la période au cours de laquelle les droits à bénéficier des instruments de capitaux propres sont acquis, en contrepartie d'une augmentation de capitaux propres.

En cas de départ de salarié au cours de la période d'acquisition de ces droits, les charges précédemment enregistrées au titre de la norme IFRS 2 pour ce salarié sont reprises sur l'exercice. Kerlink a appliqué la norme IFRS 2 à l'ensemble des instruments de capitaux propres octroyés depuis la création de la Société.

La juste valeur des options octroyées est déterminée par application du modèle Black-Scholes-Merton de valorisation d'options.

La Note 5.13 détaille ces éléments.

2.16. Emprunts et dettes financières

Les dettes financières sont initialement comptabilisées à leur juste valeur puis au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif, nettes des coûts de transaction encourus lorsque ceux-ci sont significatifs.

La Société a contracté divers emprunts et lignes de crédit.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

La Société a conclu en mars 2016 un contrat d'affacturage. Selon la norme IAS 39, afin de déterminer si le transfert des créances à la société d'affacturage donne lieu à déconsolidation des créances et dettes, il convient d'apprécier l'exposition de l'entité aux risques et avantages associés à la cession des actifs. Le contrat signé par la Société n'étant pas sans recours, les actifs ne peuvent pas être déconsolidés et sont donc valorisés en créances clients en contrepartie des dettes financières.

2.17. SUBVENTIONS PUBLIQUES A RECEVOIR

La Société bénéficie d'un certain nombre d'aides publiques, sous forme de subventions ou d'avances conditionnées. Le détail de ces aides est fourni en Note 5.10.

Avances remboursables

La Société bénéficie d'avances remboursables et ne portant pas intérêt, pour le financement de ses projets collaboratifs et certains projets de recherche et développement. La différence entre la valeur actualisée de l'avance au taux de marché (c'est-à-dire le capital remboursé in fine en l'absence de flux d'intérêt, actualisé au taux de marché) et le montant reçu en trésorerie de l'organisme public constitue une subvention, au sens de la norme IAS 20. Cette différence doit être comptabilisée comme une subvention liée au résultat, dans la mesure où les frais de recherche et développement générés dans le cadre du projet sont comptabilisés immédiatement en charges, et enregistrée en produit dans l'état du résultat global.

Le coût financier des avances remboursables calculé au taux de marché est enregistré ensuite en charges financières.

Les subventions sont présentées au compte de résultat, en déduction des «Frais de Recherche et Développement» car elles correspondent à des aides à l'innovation et au financement des activités de recherche.

Subventions

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient raisonnablement certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en «Frais de Recherche et Développement» en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

2.18. INFORMATION SECTORIELLE

Conformément à la norme IFRS 8 – Secteurs opérationnels, l'information sectorielle présentée est établie sur la base des données du reporting interne utilisées pour l'analyse de la performance des activités et l'allocation des ressources par le Comité de Direction composé par le CEO, le CFO, le CTIO et le CSO qui forme le principal organe de décision opérationnel de Kerlink.

Le reporting interne est défini selon deux axes : les secteurs d'activités (opérateurs publics, opérateurs privés et référence design) et les typologies de ventes (produits, services, licences, expertises). Les secteurs d'activités ont été désignés par Kerlink comme axes principaux d'analyse par le principal organe de décision opérationnel. Par conséquent et conformément à IFRS 8, La Société présente les secteurs d'activités comme secteurs opérationnels et regroupent :

- **Infrastructures publiques (produits et services) :** L'activité « Opérateurs Publics » comprend les ventes de solutions de réseau Internet des Objets ainsi que les services et produits associés à des opérateurs exploitant un réseau ouvert aux clients ou fournissant aux clients un service de communication électronique.

- **Infrastructures privées (produits et services) :** L'activité « Opérateurs Privés » comprend les ventes de solutions de réseau Internet des Objets ainsi que les services et produits associés à une entité souhaitant créer un réseau de communications électroniques réservé à l'usage d'une ou plusieurs personnes

constituant un groupe fermé d'utilisateurs (GFU) en vue d'échanger des communications internes au sein de ce groupe.

- **Reference design (service) :** L'activité « Référence design » comprend les ventes à destination des fabricants d'objets connectés qui intègrent en première monte dans leur produit un design de référence matériel et logiciel de Kerlink. Ce design reprend toutes les technologies embarquées performantes développées par Kerlink (radio, consommation, pile, logicielle...) et permet au fabricant d'accéder au marché plus rapidement avec une solution validée / optimisée.

Le comité de direction évalue la performance de ces secteurs sur la base du chiffre d'affaires ainsi que sur la base de l'EBITDA. Les actifs et passifs au niveau de ces secteurs ne faisant pas l'objet d'une information spécifique auprès du comité de Direction, aucune information n'est présentée par secteurs opérationnels en annexe dans le cadre d'IFRS 8.

Les données financières par secteur opérationnel sont établies selon les mêmes règles que celles utilisées pour les états financiers IFRS. L'information fournie au titre de ces secteurs n'a pas fait l'objet de regroupement.

2.19. PRESENTATION DU COMPTE DE RESULTAT

Kerlink présente un compte de résultat par destination tel que défini dans la recommandation de l'Autorité des Normes Comptables n° 2013-03, le détail des charges et produits est fourni en Notes 4.1 et 4.2

Coûts d'achats et de sous-traitance

Les coûts d'achats et les coûts de sous-traitance sont essentiellement constitués :

- d'achats de composants, et autres produits nécessaires à la production des biens vendus ;
- des prestations de services de tiers pour la fabrication, l'assemblage et les tests des biens vendus ;
- des droits de douane, coûts de transports et autres taxes directement attribuables à ces achats ;
- des coûts de personnels extérieurs, d'hébergements informatiques et de lignes téléphoniques directement imputables à des ventes de services.

EBITDA

L'EBITDA (*Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation & Amortisation*) est un indicateur défini comme la contribution de l'activité avant incidence des amortissements et dépréciations des immobilisations.

Résultat Opérationnel

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités de la Société, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles.

Coût de l'endettement financier net

L'ensemble des charges et produits résultant de l'endettement financier net de la période, représente le coût du financement global de l'entreprise, hors coût de fonds propres.

2.20. PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES

Les principales natures de contrats recensées au sein de la Société correspondent à des contrats de vente de produits en série (Stations de bases, Gateways, concentrateurs...), des contrats de prestations de services correspondant essentiellement à des travaux d'études et de conception et des contrats de licences. Par ailleurs, la Société est amenée à signer des contrats de biens et services à éléments multiples pouvant correspondre à une combinaison de différents services. Dans ce cas, le chiffre d'affaires est reconnu de manière séparée pour chacun des éléments lorsqu'ils sont identifiables séparément.

Contrats de vente de produits en série

Conformément à la norme IAS 18, le chiffre d'affaires n'est reconnu que si la Société a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens et s'il est probable que les avantages

économiques associés à la transaction iront à l'entreprise. Il est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue, net de rabais, remises et ristournes éventuelles et hors TVA et autres taxes.

Contrats de travaux d'études et de conception

Dans le cadre des contrats de travaux d'études et de conception, le chiffre d'affaires est comptabilisé si :

- le degré d'avancement peut être évalué de manière fiable et ;
- les coûts encourus et les coûts pour achever la prestation peuvent être évalués de façon fiable.

Les résultats des contrats de vente d'études et de conception sont enregistrés à l'avancement du service rendu. L'avancement est déterminé par comparaison des coûts cumulés engagés, à une date donnée, aux coûts totaux prévus au contrat. Lorsque le résultat d'un contrat ne peut être estimé de manière fiable, le chiffre d'affaires n'est reconnu que dans la limite des coûts du contrat encourus et qui seront probablement recouvrables.

Contrats de licences

Les contrats de licences concernent exclusivement des logiciels. Le chiffre d'affaires relatif aux redevances perçues sur la base du nombre d'objets déployés est comptabilisé au fur et à mesure que celles-ci sont acquises.

2.21 CREDIT D'IMPOT RECHERCHE

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'État français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient de dépenses remplissant les critères requis bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

Le crédit d'impôt recherche est présenté dans l'état du résultat global en diminution des « Frais de Recherche et Développement ».

2.22. IMPOTS

L'impôt sur le résultat comprend la charge ou le produit d'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé. Les impôts différés sont constatés pour toutes différences temporaires provenant de la différence entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs figurant dans les états financiers. Les différences temporaires principales sont liées aux pertes fiscales reportables.

Les impôts courants sont déterminés sur la base de taux d'impôts (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Le taux d'imposition retenu pour le calcul des impôts différés est, pour les exercices clos le 31/12/2014 et le 31/12/2015 de 33,33 %. Pour l'exercice clos le 31/12/2016 le taux retenu est de 28%. En effet, le projet de loi de finances 2017, adopté le 29 décembre 2016, prévoit une baisse du taux d'IS à 28%, taux applicable de manière progressive entre 2017 et 2020.

Les impôts différés actifs sont constatés s'il existe une forte probabilité d'imputation des charges fiscales sur des résultats fiscaux positifs futurs. Pour apprécier la capacité de la Société à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des prévisions de bénéfices imposables futurs ainsi que de l'historique des résultats fiscaux des années précédentes. Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que les bénéfices futurs seront suffisants pour absorber les pertes reportables. Aux titres des exercices 2014, 2015 et 2016 la Société n'a pas comptabilisé un impôt différé actif généré par les pertes fiscales reportables car il n'est pas possible de déterminer avec une assurance suffisante, la date à laquelle Kerlink réalisera des bénéfices.

Dans le compte de résultat le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) vient en diminution des charges de personnel (Note 4.3) et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) est incluse dans la ligne « autres frais » de la rubrique « Frais administratifs » (Note 4.2).

2.23. MODALITES DE CALCUL DU RESULTAT NET PAR ACTION

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net par action (dilué) est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice ajusté de l'impact de la conversion des

instruments dilutifs en actions ordinaires. La Société dispose des catégories d'instruments dilutifs suivantes : des options de souscription d'actions.

2.24. GESTION ET EVALUATION DES RISQUES FINANCIERS

Kerlink peut se trouver exposé à différentes natures de risques financiers.

La Société met en œuvre des moyens simples et adaptés à sa taille pour limiter les effets potentiellement défavorables de ces risques sur sa situation financière.

La Société précise qu'il ne souscrit pas d'instruments financiers à des fins spéculatives.

Risque de taux d'intérêt

La Société n'a pas d'exposition significative au risque de taux d'intérêt, dans la mesure où il n'a souscrit aucune dette à taux variable.

Risque de change

Les principaux risques liés aux impacts de change en devises sont considérés comme non significatifs. En effet la Société ne règle que très peu de fournisseurs étrangers en devises. La Société dispose d'un compte bancaire en dollars US.

La Société n'a pas pris, à son stade de développement, de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de changes.

En effet, le risque de change ne concerne que le règlement des dépenses de fonctionnement de la filiale Singapourienne. Cette dernière a pour objet la prospection commerciale dans la zone Asie Pacifique pour le Groupe. Elle est financée intégralement par la maison mère avec laquelle elle a mis en place une convention de prestation de service.

Risque de liquidité

Depuis sa création, la Société a financé sa croissance par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentations de capital successives, d'obligations convertibles en actions, d'obligations remboursables en actions, d'obtention d'aides publiques à l'innovation (Avances remboursables BPI), de remboursement de créances de Crédit d'Impôt Recherche et d'emprunts bancaires.

La Société n'est pas exposée à un risque de liquidité résultant de la mise en œuvre éventuelle de clauses de remboursement anticipé d'emprunts bancaires.

La Société surveille son risque de pénurie de liquidités de manière régulière au travers de la mise en place d'outils de suivi.

Risque de crédit

L'exposition au risque de crédit est associée au crédit d'impôt recherche, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, et aux créances clients :

- Les créances liées au crédit d'impôt recherche présentent un risque de crédit jugé non significatif au regard de l'historique de la Société ;
- La Société fait appel pour ses placements de trésorerie à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit significatif sur sa trésorerie. Un contrat d'affacturage a été signé le 4 mars 2016 ;
- Concernant les créances clients, un risque-crédit existe dès lors qu'une perte éventuelle peut survenir, si un client ne peut honorer ses engagements dans les délais prévus. Ce risque de crédit lié aux créances clients est limité en raison des procédures internes en place et de la signature d'un contrat d'assurance-crédit auprès de la COFACE le 3 mars 2016.

3. NOTES RELATIVES A L'INFORMATION SECTORIELLE

3.1. INFORMATION PAR SECTEUR OPERATIONNEL

Produits des activités ordinaires

En milliers d'€	2016	2015	Variation en % 16 vs 15	2014	Variation en % 15 vs 14
Infrastructures Privées	8 800	6 741	31%	4 795	41%
Infrastructures Publiques	5 163	688	650%	446	54%
Référence Design	153	0		0	
Total produits des activités ordinaires	14 117	7 429	90%	5 241	42%

Les ventes affichent une progression de 90% à 14,1 M€ contre 7,4 M€ pour l'exercice 2015. Cette forte dynamique de croissance, totalement organique, est parfaitement en ligne avec le plan de marche de la Société annoncé à l'occasion de son introduction en bourse sur le marché Alternext Paris, en mai 2016.

Les excellentes performances de l'année ont été portées tant par les opérateurs publics que par les opérateurs privés. L'intensification des actions commerciales en direction des opérateurs publics (opérateurs télécoms historiques et alternatifs), initiée fin 2014, a commencé à prendre sa mesure avec des ventes en forte hausse.

Comme annoncé, l'offre Référence Design a enregistré ses premiers revenus sur l'exercice 2016.

EBITDA

En milliers d'€	2016	2015	2014
Infrastructures Privées	24	57	483
Infrastructures Publiques	-719	-135	-92
Référence Design	6	0	0
EBITDA	-689	-77	391

Cet indicateur est utilisé par la Direction pour suivre et contrôler les performances des Pôles et pour décider de l'allocation des ressources.

Grâce à l'augmentation du volume d'activité sur le segment Infrastructures Privées, l'EBITDA reste positif malgré la hausse des frais de structures.

L'EBITDA du segment Infrastructures Publiques est fortement déficitaire compte tenu des investissements importants effectués pour gagner des parts de marché et prendre des positions stratégiques.

Avec la signature de plusieurs contrats, les opérateurs publics montent significativement en puissance (+650% de CA) et représentent désormais 37% du chiffre d'affaires de la Société (contre 9% en 2015).

3.2. RECONCILIATION AVEC LES DONNEES DE LA SOCIETE

L'EBITDA se réconcilie avec le résultat opérationnel de la Société de la manière suivante :

En milliers d'€	2016	2015	2014
EBITDA¹	-689	-77	391
Dotations aux amortissements	-728	-535	-573
Résultat opérationnel	-1 417	-612	-182

¹ EBITDA : résultat opérationnel avant dotations aux amortissements et dépréciations d'actifs.

Le résultat net avant impôt figurant dans la note 4.5 et dans le cash-flow se calcule comme suit :

En milliers d'€	2016	2015	2014
Résultat net de l'exercice	-1 725	-920	-218
Impôts sur les résultats	-100	-41	-6
Résultat net avant impôt	-1 825	-961	-224

3.3. INFORMATION PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

Information par zone géographique

En milliers d'€	2016	2015	Variation en %	2014	Variation en %
			16 vs 15		% 15 vs 14
France	10 578	5 987	77%	4 813	24%
EMEA hors France	2 918	1 249	134%	425	194%
APAC	450	87	419%	3	2 800%
NCSA	171	105	62%	0	
Total produits des activités ordinaires	14 117	7 429	90%	5 241	42%

La forte dynamique de croissance a été marquée aussi bien en France qu'à l'international (ventes EMEA hors France, APAC & NCSA multipliées par 2,5 sur l'exercice). Le produit des activités ordinaires à l'international représente près de 25% du chiffre d'affaires 2016 contre 19% sur l'exercice 2015.

Plus précisément, le chiffre d'affaires de la zone Europe affiche une forte accélération à 2,9 M€ contre 1,2 M€ en 2015 (+ 134%). Avec un chiffre d'affaires de 450 K€ à fin 2016, la Société a également renforcé ses positions sur la zone Asie. Enfin, sur le marché américain, zone appelée à un fort développement, le chiffre d'affaires réalisé en 2016 reste encore marginal (171 K€ en 2016 contre 105 K€ en 2015).

3.4. PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES PAR PRINCIPAUX CLIENTS

Les 10 principaux clients représentent 69% du CA en 2016 contre 64% du CA en 2015 et 71% pour les années 2014.

2014	En milliers d'€	%
Client C	1 078	21%
Client A	737	14%
Client D	574	11%
2015	En milliers d'€	%
Client A	787	11%
Client B	749	10%
Client E	747	10%
2016	En milliers d'€	%
Client F	3 326	24%
Client D	1 181	10%
Client G	1 074	10%

La Société a facturé plus de 260 clients dans 55 pays en 2016 contre un peu plus de 120 dans 34 pays en 2015.

Les clients historiques renouvellent leur confiance année après année et poursuivent le déploiement des équipements reconnus de la Société. Sur cette même dynamique de développement, les nouveaux partenaires IoT se positionnent également de manière éloquente parmi les principaux clients de la Société en 2016.

3.5. ACTIFS NON COURANTS PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

En milliers d'€	2016	2015	2014
France	5 393	3 194	2 154
Reste du monde	0	0	0
Total actif non courant	5 393	3 194	2 154

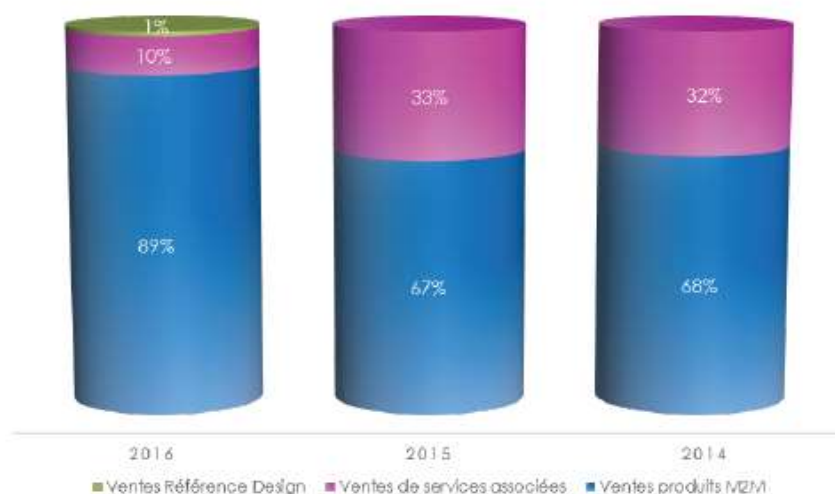
4. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1. PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Le chiffre d'affaires comprend la vente des produits et des services. Il est évalué à la juste valeur de la contrepartie attendue, net de rabais, remises et ristournes éventuels et hors TVA et autres taxes.

Information par nature de produit

En milliers d'€	2016	2015	Variation en % 16 vs 15	2014	Variation en % 15 vs 14
Ventes de biens	12 553	4 966	153%	3 565	39%
Ventes de services	1 411	2 462	-43%	1 676	47%
Ventes Référence Design	153	-	-	-	-
Total produits des activités ordinaires	14 117	7 429	90%	5 241	42%



La répartition des ventes par nature varie manifestement au profit des ventes d'équipements.

Cette évolution, conforme au plan de marche de la Société, est tirée par les ventes des nouveaux équipements d'infrastructures IoT, simples d'utilisation et ouverts à un maximum d'usages qui ont bénéficié d'un accueil très favorable de la part des opérateurs privés et publics. Les ventes d'équipements historiques dans le M2M sont également en hausse sur l'exercice 2016.

Sur l'exercice 2015, la Société a connu un fort niveau d'activité sur les ventes de services, dû notamment :

- A la réalisation du développement de solutions spécifiques pour certains clients, pour un montant de 1 235 K€ Aujourd'hui l'avancement de ces projets permet le déploiement des équipements sur le terrain.
- Au déploiement d'un système de relève des audiences en Inde, pour un montant de 234 K€

De ce fait, la Société constate en 2016 un effet de base défavorable. Les offres de services IoT sont quant à elles en progression de 42%.

4.2. NATURE DES DEPENSES ALLOUEES PAR FONCTION

Frais indirect des activités supports et gestion des sous-traitants

Les frais des services surveillance de réseau / supports client et suivi de la relation avec les sous-traitants se répartissent de la manière suivante :

En milliers d'€	2016	2015	2014
Salaires et charges sociales	1 125	540	477
Frais de déplacements	0	3	3
Autres frais	281	52	34
Total	1 406	594	515

La structuration de l'équipe gestion des sous-traitants a permis de suivre plus efficacement l'évolution des volumes de fabrication et de livraison courant 2016. La Société a également renforcé l'équipe des activités support dans le but de pouvoir répondre aux exigences des grands opérateurs publics. (Cf 4.3)

Frais de Recherche & Développement

Les frais de R&D se répartissent de la manière suivante :

En milliers d'€	2016	2015	2014
Salaires et charges sociales	1 415	1 269	1 231
Frais de prototypes	309	281	284
Prestataires externes	1 009	418	161
Dotation aux amortissements	426	413	497
Autres frais R&D	416	73	77
Total charges R&D	3 575	2 455	2 250
Activation des frais de R&D	-2 137	-1 170	-836
Crédit impôt recherche	-321	-249	-480
Subventions	-64	-186	-162
Total de produits R&D	-2 522	-1 605	-1 478
Total	1 053	850	772

En 2016, la Société a continué à intensifier ses efforts en matière de Recherche et Développement pour répondre à l'augmentation très significative de sa demande client et à une stratégie axée sur des produits innovants.

A fin 2016, plus de 20 prestataires de sociétés de services travaillent à plein temps sur le site de la Société et contribuent à l'effort d'innovation, au sein du département Recherche & Développement.

Frais marketing et commerciaux

Les frais de marketing et du commerce se répartissent de la manière suivante :

En milliers d'€	2016	2015	2014
Salaires et charges sociales	1 090	516	521
Frais de déplacements	279	157	43
Honoraires et conseils commerce	362	257	62
Salons et marketing	266	130	85
Autres frais commerce	104	35	24
Total	2 101	1 096	734

Le renforcement des équipes commerciales s'est poursuivi en 2016 avec le recrutement de trois collaborateurs dès janvier 2016. L'augmentation du budget 2016 dédié au salons et marketing a permis à la Société d'être présent sur 17 événements stratégiques à l'étranger et 6 sur le territoire national.

Frais administratifs

Les frais administratifs et les frais généraux se répartissent de la manière suivante :

En milliers d'€	2016	2015	2014
Salaires et charges sociales	1 169	628	330
Personnel externe	74	268	258
Honoraires et conseils	635	365	94
Séminaires et déplacements	44	10	49
Dotations provisions	28	321	0
Dotations aux amortissements	48	89	38
Autres frais	391	257	254
Total	2 389	1 938	1 023

Sur les exercices 2014 et 2015, deux membres du comité de direction ont perçu leur rémunération directement de la société Arvallon SAS, dont ils étaient actionnaires à 100%. La société Arvallon SAS et la société Kerlink avaient alors conclu une convention de services.

A compter du 1^{er} avril 2016, ces deux dirigeants sont rémunérés par la Société. (Cf 6.5)

La hausse des honoraires et conseils est en partie liée à l'introduction en bourse et à la cotation de la Société sur le marché Alternext Paris.

4.3. CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIF

Effectif en fin d'année	2016	2015	2014
Activités supports et gestion des sous-traitants	25	13	11
Recherche & Développement	25	19	19
Marketing et commerciaux	12	9	6
Administratifs	16	12	6
Total effectifs	78	53	42

L'effectif moyen sur l'exercice est de 64,3 contre 44,4 sur l'exercice 2015 et 39,2 sur l'exercice 2014.

Frais de personnel

En milliers d'€	2016	2015	2014
Activités supports et gestion des sous-traitants	1 125	540	477
Recherche & Développement	1 415	1 269	1 231
Marketing et commerciaux	1 090	516	521
Administratif	1 169	628	330
Charges de personnel	4 800	2 953	2 559

En milliers d'€	2016	2015	2014
Salaires et traitements	3 218	1 998	1 792
Charges sociales	1 409	897	792
Intérimaires	199	62	10
Charges non décaissables liées aux paiements en actions (Note 5.13)	8	16	5
Variation de la provision pour retraite (Note 5.12)	29	31	11
Autres charges de personnel*	-63	-51	-51
Charges de personnel	4 800	2 953	2 559
* dont CICE	-69	-58	-53

Effectif	2016	2015	2014
Directeurs	4	2	2
Cadres et assimilés	56	39	28
Employés	18	12	10
Total effectifs	78	53	42

4.4. RESULTAT FINANCIER

En milliers d'€	2016	2015	2014
Charges d'intérêts sur Obligations remboursables en actions	231	291	0
Charges d'intérêts	36	38	37
Amortissement des frais d'émission d'emprunts	4	4	4
Coût de l'endettement financier net	271	333	41
Variation des provisions financières	35	1	0
Autres charges et produits financiers	22	13	2
Résultat de change	80	2	-1
Résultat financier	408	349	42

4.5. RATIONALISATION DE LA CHARGE D'IMPOT

En milliers d'€	2016	2015	2014
Impôts courants	0	0	0
Impôts différés (Note 5.3)	100	41	6
Impôts sur les résultats	100	41	6

Les impôts différés actifs ayant pour origine les déficits fiscaux sont reconnus seulement pour la partie d'impôts différés imputable sur des bénéfices futurs probables. Au titre des exercices 2014, 2015 et 2016 la Société n'a pas comptabilisé un impôt différé actif généré par les pertes fiscales reportables car il n'est pas possible de déterminer avec une assurance suffisante, la date à laquelle Kerlink réalisera des bénéfices.

Les différences constatées entre le taux d'imposition théorique de droit commun en vigueur en France, retenu pour l'établissement des comptes IFRS, et le taux effectif constaté sur l'exercice sont les suivantes :

En milliers d'€	2016	2015	2014
Résultat net avant impôts	-1 825	-961	-224
Charges fiscales théoriques (33,33%)	608	320	75
<i>Impact sur l'impôt</i>			
Non reconnaissance des déficits fiscaux	-608	-320	-75
Juste-valeur du prêt à taux zéro	-9	22	14
Provision pour indemnités de fin de carrière	-10	-10	-4
Impact des décalages fiscaux	0	3	-1
Déficits reportables activés	0	0	0
Annulation amortissement dérogatoire	-2	6	0
Retraitement BSPCE	-3	-5	-2
Retraitement CIR	-96	-56	-14
Incidence des différences de taux d'imposition (33,33% à 28%)	19	0	0
Autres	0	0	0
Charge d'impôt inscrite à l'état de résultat net	-100	-41	-6
Effet d'impôt sur les autres éléments du résultat global	-12	3	-15
Charge d'impôt inscrite au résultat global total	-112	-38	-21

5. NOTES RELATIVES AU BILAN ET AU TABLEAU DES FLUX

5.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En milliers d'€	Matériel et installations techniques	Autres immobilisations corporelles	Total
Au 31 décembre 2014			
Valeur nette à l'ouverture	69	89	158
Acquisitions / mise en service ⁽¹⁾	238	13	251
Cessions	-	-	0
Dépréciations / Amortissements	-40	-30	-70
Valeur nette à la clôture	267	72	339
Valeur brute 31 décembre 2014	468	223	690
Dépréciation cumulée	-201	-151	-352
Valeur nette comptable au 31 décembre 2014	267	72	338
Au 31 décembre 2015			
Valeur nette à l'ouverture	267	72	338
Acquisitions / mise en service ⁽¹⁾	331	73	404
Cessions	-	-	0
Dépréciations / Amortissements	-87	-32	-119
Valeur nette à la clôture	511	112	623
Valeur brute 31 décembre 2015	799	295	1 094
Dépréciation cumulée	-289	-183	-471
Valeur nette comptable au 31 décembre 2015	511	112	623
Au 31 décembre 2016			
Valeur nette à l'ouverture	511	112	623
Acquisitions / mise en service ⁽¹⁾	425	59	484
Cessions	-	-	0
Dépréciations / Amortissements	-147	-41	-188
Valeur nette à la clôture	789	131	919
Valeur brute 31 décembre 2016	1 224	354	1 578
Dépréciation cumulée	-436	-223	-659
Valeur nette comptable au 31 décembre 2016	789	131	919

⁽¹⁾ Un montant négatif correspond à la réaffectation comptable d'« immobilisations en cours » en « Immobilisation » lors de sa mise en service.

La Société n'est pas propriétaire des locaux qu'elle occupe.

Par ailleurs, la production immobilisée est respectivement de 398 K€ au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2016, 274 K€ en 2015 et 202 K€ en 2014. Celle-ci est composée uniquement des coûts de production de bancs de tests, équipements confiés aux sous-traitants et nécessaires pour les tests fonctionnels des produits en fabrication.

5.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En milliers d'€	Immobilisations en cours	Frais de Développement	Autres immobilisations incorporelles	Total
Au 31 décembre 2014				
Valeur nette à l'ouverture	3	1 423	6	1 431
Acquisitions / mise en service ⁽¹⁾	634	-	6	639
Cessions	-	-	-	0
Dépréciations / Amortissements	-	-497	-6	-503
Valeur nette à la clôture	637	926	6	1 568
Valeur brute 31 décembre 2014	637	2 475	67	3 178
Amortissement cumulé	-	-1 549	-61	-1 610
Valeur nette comptable au 31 décembre 2014	637	926	6	1 568
Au 31 décembre 2015				
Valeur nette à l'ouverture	637	926	6	1 568
Acquisitions / mise en service ⁽¹⁾	793	268	20	1 080
Cessions	-	-	-	0
Dépréciations / Amortissements	-	-413	-3	-416
Valeur nette à la clôture	1 429	781	23	2 233
Valeur brute 31 décembre 2015	1 429	2 259	87	3 775
Amortissement cumulé	-	-1 478	-65	-1 542
Valeur nette comptable au 31 décembre 2015	1 429	781	23	2 233
Au 31 décembre 2016				
Valeur nette à l'ouverture	1 429	781	23	2 233
Acquisitions / mise en service ⁽¹⁾	664	1 166	506	2 336
Cessions	-	-	-	0
Dépréciations / Amortissements	-	-426	-114	-540
Valeur nette à la clôture	2 093	1 521	415	4 028
Valeur brute 31 décembre 2016	2 093	3 425	594	6 111
Amortissement cumulé	-	-1 904	-179	-2 083
Valeur nette comptable au 31 décembre 2016	2 093	1 521	415	4 028

⁽¹⁾ Un montant négatif correspond à la réaffectation comptable d'« immobilisations en cours » en « Immobilisation » lors de sa mise en service.

En 2015, un montant de 129K€ a été comptabilisé en immobilisation en cours au titre de la mise en place d'un ERP.

En 2016, un montant de 355 K € a été activé sur ce même projet, avec une mise en production courant mars 2016.

Les autres immobilisations en cours sont des travaux de développement produits.

Aucune dépréciation des immobilisations incorporelles n'a été constatée sur les 3 exercices présentés.

5.3. IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles selon la méthode du report variable en utilisant un taux principal de 28% pour l'exercice 2016, un taux de 33,33% a été utilisé pour les exercices 2015 et 2014. Les mouvements sur le compte « impôts différés » sont décrits ci-dessous :

En milliers d'€	2016	2015	2014
A l'ouverture	232	194	173
Effet d'impôt sur les autres éléments du résultat global	12	-3	15
Charge d'impôt inscrite au compte de résultat (Note 4.5)	100	41	6
A la clôture	343	232	194

Les impôts différés actifs et les impôts différés passifs sont compensés en éléments non-courants conformément à IAS 12, du fait que Kerlink soit une seule et même entité fiscale Française en 2016.

Le tableau ci-dessous indique les montants après compensation, le cas échéant, dans le bilan :

En milliers d'€	2016	2015	2014
Impôts différés Actif	343	232	195
Impôts différés Passif	0	0	0
Total	343	232	195

La ventilation des impôts différés est la suivante :

En milliers d'€	2016	2015	2014
Juste-valeur du prêt à taux zéro	-27	-36	-14
Provision pour indemnités de fin de carrière	75	53	46
Impact des décalages fiscaux	0	0	3
Déficits reportables activés	0	0	0
Annulation amortissement dérogatoire	-4	-6	0
Retraitement BSPCE	12	9	4
Retraitement CIR	308	212	156
Changement de taux de 33,33% à 28%	-17	-	-
Total	343	232	194

Les déficits reportables sont détaillés ci-dessous

Période	En milliers d'€
Avant le 01/01/2014	2 997
31/12/2014	796
31/12/2015	1 299
31/12/2016	2 003
Total	7 096

Les déficits ainsi présentés sont reportables indéfiniment.

5.4. STOCKS

En milliers d'€	2016	2015	2014
Matières Premières et autres appro	3 868	1 590	684
Produits Intermédiaires	2 564	-	-
Produits Finis	1 828	831	454
Moins : provision pour dépréciation	-63	-40	0
Total	8 197	2 381	1 138

Evolutions des provisions pour dépréciation – en milliers d'€	2016	2015	2014
Valeur à l'ouverture	40	0	0
Ecart de conversion	0	0	0
Augmentation	23	40	0
Diminution	0	0	0
Valeur à la clôture	63	40	0

Une dotation aux dépréciations de 23K€ a été constatée au cours de l'exercice, contre un montant de 40K€ au cours de l'exercice précédent.

L'augmentation des stocks de produits intermédiaires et de produits finis permettent à la Société de répondre plus rapidement à la demande client sur des produits de gamme à succès.

5.5. CREANCES CLIENTS

En milliers d'€	2016	2015	2014
Créances clients brutes	5 861	3 088	1 267
Moins : provision pour dépréciation	-196	-196	0
Total	5 665	2 892	1 267

L'ensemble des créances clients 2014 est dû à moins d'un an. En 2015 un montant de 835K€ est dû à plus d'un an.

En 2016 un montant de 782 k€ est dû à plus d'un an.

En février 2016, la Société a eu connaissance de difficultés financières de la part d'un de ses clients. Une provision de 189K€ a été constatée dans les comptes au 31 décembre 2015 sur une créance totale de 189K€.

Cette société est en liquidation judiciaire depuis le 14 décembre 2016.

5.6. AUTRES ACTIFS COURANTS

En milliers d'€	2016	2015	2014
Avances et acomptes versés	0	14	1
Charges constatées d'avance	151	155	21
Autres créances d'exploitation	1 133	463	142
Moins : provision pour dépréciation	0	0	0
Total	1 284	632	164

Les autres créances d'exploitations correspondent essentiellement à un crédit de TVA pour 703 K€.

5.7. ETAT - IMPOTS SUR LES BENEFICES A RECEVOIR

En milliers d'€	2016	2015	2014
Crédit impôt recherche dans le compte de résultat	321	249	480
Crédit impôt recherche affecté aux immobilisations	418	265	191
Amortissement du crédit impôt recherche	-130	-96	-149
Déclaration crédit impôt recherche	608	417	522
Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)	69	58	53
Crédit impôt recherche & CICE	678	475	575

5.8. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

En milliers d'€	2016	2015	2014
Solde bancaires	315	3	539
Disponibilité contrat de liquidité	111	-	-
Disponibilités	426	3	539
Découverts bancaires	-386	-662	-103
Total trésorerie nette	40	-659	436

5.9. CAPITAUX PROPRES

Le capital social a évolué de la manière suivante entre le 1er janvier 2014 et le 31 décembre 2016 :

Période	Ouverture	Réduction de capital (1)	Division par 4 de la valeur nominale des actions (2)	Conversion Obligations (3)	Apport en numéraires (4)	Exercice d'option	Clôture	Valeur Nominale	Capital Social
31/12/2014	582 500	-	-	-	-	-	582 500	1,30	757 250
31/12/2015	582 500	-	-	-	-	-	582 500	1,30	757 250
31/12/2016	582 500	0	1 747 500	244 488	1 016 453	14 400	3 605 341	0,27	973 442

- (1) Dans le cadre de la transformation de la Société de SAS en SA, le capital social a été réduit de 757 250 euros à 629 100 euros par diminution de la valeur nominale de 1.30 euro à 1.08 euro.
- (2) Dans le cadre de son introduction en bourse, la Société a décidé la division de la valeur nominale des actions par 4 portant ainsi cette valeur à 0.27 euros et corrélativement la multiplication des actions par 4.
- (3) Les obligations remboursables en actions ont été remboursées par émission de 244 488 actions nouvelles.
- (4) Dans le cadre de l'admission de la Société sur le marché Alternext Paris, une augmentation de capital par appel public à l'épargne a été constatée par émission de 978 069 actions ordinaires. L'option de surallocation a été exercée et a entraîné également une augmentation de capital par émission de 38 384 actions nouvelles.

La répartition des actions est détaillée dans le tableau ci-dessous :

Nombre d'actions	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2014	01.01.2014
Actions ordinaires	3 605 341	431 250	431 250	431 250
Actions de préférence	0	151 250	151 250	151 250
Nombre d'actions	3 605 341	582 500	582 500	582 500

Caractéristiques des actions de préférence

Les actions de préférence ont pour principales caractéristiques :

- Un droit de répartition préférentielle en cas de cession, de fusion ou de liquidation
- Un droit de conversion avec clause de ratchet en cas d'émission de nouveaux titres supérieur à 500K€
- Un droit à l'information étendue
- Un droit de convocation à l'Assemblée Générale
- Un droit de désignation d'un membre du comité Stratégique

Caractéristiques des BSPCE

	BSPCE 2013	BSPCE 2015
Date d'Assemblée	12 avril 2013	29 juin 2015
Date de la décision du Président	12 avril 2013	29 juin 2015
Nombre total de bons autorisés par l'Assemblée	22 500	15 000
Nombre total de bons émis	22 500	5 000
Point de départ d'exercice des BSPCE	12 avril 2016	29 juin 2018
Date d'expiration des BSPCE	12 avril 2023	29 juin 2025
Prix de souscription ou d'achat d'une action	7.94 €	10 €
Modalités d'exercice	(1)	(2)
Nombre de BSPCE souscrites	3 600	0
Nombre cumulé de BSPCE annulés ou caducs	5 100	0
BSPCE émis restants	13 800	5 000
Actions potentielles issues des BSPCE émis restants après ¼ division (Note 5.13)	55 200	20 000

(1) Modalités d'exercice des BSPCE 2013 :

Les BSPCE ne pourront être exercés par leur bénéficiaire que sous la condition que ledit bénéficiaire soit toujours présent dans la Société à la date d'exercice

Les BSPCE pourront être exercés à tout moment à compter de leur émission, jusqu'au 12 juillet 2023 à minuit. Les droits à exercer les BSPCE seront ouverts dans les quantités et sur les périodes suivantes :

- Un tiers des bons émis sont exerçables à compter du 12 avril 2016, si le titulaire à la qualité de salarié ou de dirigeant (la « condition de présence ») à cette date ;
- Un tiers des bons émis sont exerçables à compter du 12 avril 2017, si la condition de présence est remplie à cette date ;
- Un tiers des bons émis sont exerçables à compter du 12 avril 2018, si la condition de présence est remplie à cette date ; étant précisé qu'en cas d'admission des titres de la Société aux négociations sur un marché réglementé, les bons deviennent tous immédiatement exerçables.

(2) Modalités d'exercice des BSPCE 2015 :

Les BSPCE ne pourront être exercés par leur bénéficiaire que sous la condition que ledit bénéficiaire soit toujours présent dans la Société à la date d'exercice

Les BSPCE pourront être exercés à tout moment à compter de leur émission, jusqu'au 29 juin 2025 à minuit. Les droits à exercer les BSPCE seront ouverts dans les quantités et sur les périodes suivantes :

- à compter du 29 juin 2018, à hauteur de 1 667 BSPCE ;
- à compter du 29 juin 2019, à hauteur de 1 667 BSPCE ;
- à compter du 29 juin 2020, à hauteur de 1 666 BSPCE ;

Les droits à exercer des BSPCE nés au titre d'une période mais non utilisés au titre de cette période, se cumuleront avec ceux des périodes suivantes.

Contrat de liquidité

Suite à son introduction en bourse sur le marché Alternext Paris, la Société a signé le 19 mai 2016 un contrat de liquidité avec la société Louis Capital Market LLP pour favoriser la liquidité de l'action KERLINK.

Dans ce cadre, la Société a confié 200.000 euros à cet établissement afin que ce dernier prenne des positions à l'achat comme à la vente sur les actions de la Société. La part du contrat qui est investi en actions propres de la Société par ce prestataire est comptabilisée en moins des capitaux propres de la Société au 31 décembre pour leurs coûts d'acquisition. Au 31 décembre 2016, les actions propres s'élèvent à 89 K€.

La réserve de trésorerie liée au contrat de liquidité est présentée en trésorerie (cf. note 5.8).

5.10. DETTES FINANCIERES

En milliers d'€	2016	2015	2014
Dettes financières	1 467	1 614	1 943
Affacturation	903	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-40	659	-436
Dettes financières nette	2 331	2 273	1 507
Solde bancaires	315	3	539
Disponibilités contrat de liquidité	111	-	-
Total des dettes financières	2 756	2 276	2 046
Part à plus d'un an	1 069	1 371	1 584
Part à moins d'un an	1 687	905	462
Total des dettes financières	2 756	2 276	2 046

Le tableau ci-après présente la variation des dettes financières courantes et non courantes, hors obligations remboursables en actions présentées en Note 5.11:

En milliers d'€	2016	2015	2014
A l'ouverture	1 614	1 943	1 191
Désactualisation	28	26	-133
Nouveaux emprunts	244	15	1 216
Remboursement d'emprunts	-417	-369	-331
A la clôture	1 467	1 614	1 943
Affacturation	903	-	-
Découverts bancaires	386	662	103
Total des dettes financières	2 756	2 276	2 046

Emprunts OSEO

La Société a obtenu plusieurs financements de la part d'Oseo détaillés dans les tableaux ci-dessous :

	Montant accordé	2016	2015	2014
Prêt à taux zéro pour l'innovation 2011	408 K€	245	326	408
Prêt à taux zéro pour l'innovation 2014	1 000 K€	919	893	867
Total		1 164	1 219	1 283

PRET A TAUX ZERO POUR L'INNOVATION (2011)

Montant : 408 000.00€ (408 000.00€ reçus le 09 février 2012)

Taux d'intérêt : 0%

Remboursement : De mars 2015 à mars 2019 (linéaire de 20 remboursements trimestriels)

Projet : Conception et développement d'une solution de communication bout en bout, standardisée, entre les capteurs et le système d'information de leur exploitant, conforme aux standard IPv6 et 6lowpan.
Application au domaine des réseaux de capteur pour la télérelève.

PRET A TAUX ZERO POUR L'INNOVATION (2014)

Montant : 1 000 000.00€ (dont 970 000.00€ reçus le 09 mai 2014)

Taux d'intérêt : 0%

Remboursement : De juin 2017 à mars 2022 (linéaire de 20 remboursements trimestriels)

La durée du prêt comprend une période de différé d'amortissement suivie d'une période d'amortissement linéaire.

Projet : Développement d'une chaîne complète de télérelève automatique et de gestion d'objets connectés, bifréquence, pour la télérelève de compteurs d'énergie.

Une somme de 30 000.00€ a été prélevée au titre des frais d'instruction (exonération TVA – article 261 C du CGI). Cette somme a été intégralement déduite du versement du prêt et demeurera acquise à BPI France Financement.

Conformément à IAS 39 et à IAS 20, cette avance sans intérêt a été comptabilisée initialement à sa juste valeur puis au coût amorti. Le taux d'actualisation retenu est de 3%.

Prêt participatif

Organisme	Objet du prêt	2016	2015	2014
OSEO	Aide à l'innovation - Prêt participatif d'amorçage	0	0	23

Avances remboursables

Organisme	Objet de l'avance	2016	2015	2014
OSEO	Développement d'un système d'information voyageurs embarqué - Projet SIVE labellisé par le pôle Image et Réseaux	0	8	40
REGION BRETAGNE + RENNES METROPOLE	FUI 15 - Greenfeed : solutions logicielles et matérielles interopérables pour la recharge de véhicules électriques	38	46	35
COFACE	Assurance Prospection Europe - Internationalisation	0	16	18
COFACE	Assurance Prospection Asie - Internationalisation	49	-	-
Total		86	70	93

5.11. OBLIGATIONS REMBOURSABLES EN ACTIONS

En milliers d'€	2016	2015	2014
Intérêts courus non échus	0	291	0
Obligations Remboursables en Actions	0	2 550	0

Le 29 juin 2015, les actionnaires historiques de KERLINK ont souscrit à des Obligations Remboursables en Actions (ORA) dans le but de permettre à la Société de préparer dans les meilleures conditions possibles une augmentation de capital, prévue en 2016.

En application du contrat d'ORA, le remboursement s'effectue par la remise d'un nombre variable d'actions, justifiant la présentation des ORA en dettes. De ce fait, au 31 décembre 2015, le montant associé aux ORA était considéré comme un passif non courant dans les états financiers. Néanmoins, ces obligations ont été automatiquement remboursées en actions au moment de l'augmentation de capital, à la valeur du tour.

Les principales caractéristiques des ORA sont les suivantes :

- 255 000 Obligations émises au prix de 10€ chacune
- Durée de 18 mois ; fin le 31 décembre 2016
- Remboursable en actions d'une valeur nominale de 1,30€
- intérêt fixe annuel de 23%.

Le contrat prévoit en outre deux cas de remboursement anticipé :

- Augmentation de capital en numéraire ou en nature supérieur à 3 000 000 € avec un prix par action supérieur au prix de référence,
- Acquisition d'au moins 95% des actions de la Société, en ce inclus les actions issues du remboursement des obligations, à l'issue d'une offre d'achat acceptée par des associés représentant plus de 75% du capital de la Société (cession de contrôle) avec un prix par action supérieur au prix de référence.

L'augmentation de capital ayant été réalisé avec succès par l'admission en bourse des titres de la Société sur le marché Alternext au mois de mai 2016, les ORA ont été remboursées par émission de 244 488 actions nouvelles. Le montant des ORA (255 000 obligations) a été converti comme suit :

- Augmentation du capital social de 66 K€.
- Augmentation de la prime d'émission pour 2 484 K€.

Parallèlement à cette augmentation de capital, des intérêts ont été versés pour un total de 522 K€ conformément au contrat attaché aux ORA.

5.12. PROVISION POUR ENGAGEMENT DE RETRAITE

Les mouvements de la provision pour engagement de retraite sont les suivants :

En milliers d'€	2016	2015	2014
A l'ouverture	159	137	82
Dotation de l'année	46	31	16
Impact des entrées et sorties de l'année	-17	0	-5
Pertes et Gains actuariels	36	-9	46
Reprise de provision	0	0	0
A la clôture	224	159	138

Les principales hypothèses utilisées pour le calcul des engagements selon la méthode des unités de crédits projetés pour la Société sont :

Hypothèses	2016	2015	2014
Taux actualisation	1,31%	2,03%	1,80%
Table de mortalité	INSEE 2008-2010	INSEE 2004-2006	INSEE 2004-2006
Taux de charges sociales	45,00%	45,00%	45,00%
Progression des salaires	2,00%	2,00%	2,00%
Durée de cotisation retenue (trimestres)	Selon législation en vigueur (*)	Selon législation en vigueur (*)	Selon législation en vigueur (*)
Table de turn-over	Faible (**)	Faible (**)	Faible (**)

(*) cf. loi n°2014-40 du 20/01/2014 votée le 18/12/2013

(**) source "DARES"

Le taux d'actualisation est calculé en référence au taux de marché au 31 décembre fondé sur les taux de rendement moyen des obligations d'entreprises de première catégorie, notamment l'indice IBOXX Corporates AA.

L'engagement est constaté au bilan en passif non courant pour le montant de l'engagement total.

La Société ne couvre pas l'engagement de retraite par des versements à un fond. Il n'y a donc pas de taux de rendement des actifs correspondants.

5.13. PAIEMENTS EN ACTIONS

Des options de souscription sont attribuées à certains dirigeants et employés de la Société. Le prix d'exercice des options octroyées est égal au prix du marché à la date d'octroi des options. Les options sont subordonnées à l'accomplissement d'une période de service par le bénéficiaire (période d'acquisition des droits). Les options sont exerçables après cette période et ont une durée de vie totale de dix ans.

La Société n'est tenue par aucune obligation contractuelle ou implicite de racheter ou régler les options en numéraire. La juste valeur moyenne pondérée des options attribuées pendant la période est déterminée à l'aide du modèle d'évaluation de Black-Scholes.

	Date d'attribution définitive	Nombre d'options de souscription	Durée moyenne des options	Prix moyen des options de souscription	Juste valeur des options
Plan 12-04-2013	12/04/2013	22 500	7.5	7.94€	4.29€
Plan 29-06-2015	29/06/2015	15 000	7.5	10.00€	3.41€

L'évolution du nombre d'actions potentielles issues des BSPCE est la suivante :

Nombre d'options	2016	2015	2014
A l'ouverture	22 400	18 900	22 500
Division du nominal par 4	67 200	0	0
Actions potentielles accordées	0	5 000	0
Actions potentielles exercées	-14 400	0	0
Actions potentielles expirées / caduc	0	-1 500	-3 600
A la clôture	75 200	22 400	18 900

En lien avec la division de la valeur du nominal de l'action par 4, le nombre d'actions potentielles issues des BSPCE a également été multiplié par 4 au 29 mars 2016.

Au 31 décembre 2016, un nombre total de 75 200 options de souscription est susceptible d'être exercé au fur et à mesure des dates d'exercice fixées pour chaque plan.

5.14. PROVISIONS POUR AUTRES PASSIFS

En milliers d'€	Provisions pour risques	Provisions pour charges	Total
Au 31/12/2014	-	-	-
Au 1/1/2015	-	-	-
Différences de change	0	1	1
Dotations aux provisions	70	16	85
Reprises (provision utilisée)	0	0	0
Reprises (provision non utilisée)	0	0	0
Au 31/12/2015	70	17	87
Au 1/1/2016	70	17	87
Différences de change	0	0	0
Dotations aux provisions	0	60	60
Reprises (provision utilisée)	-70	0	-70
Reprises (provision non utilisée)	0	0	0
Au 31/12/2016	0	77	77

Les provisions pour risques et charges se rapportent principalement à des provisions pour garantie ainsi que la provision pour perte de change.

5.15. AUTRES PASSIFS COURANTS

En milliers d'€	2016	2015	2014
Dettes sociales et fiscales	1 136	936	697
Fournisseurs d'immobilisations	30	51	0
Produits constatés d'avance	1 617	840	960
Autres dettes d'exploitation	0	49	0
Total	2 783	1 876	1 657

Les produits constatés d'avance intègrent :

- Le retraitement IFRS du Crédit Impôt Recherche.
- Les subventions d'exploitation reçues d'avance relatives à des programmes de recherches non immobilisés.
- Les acomptes clients pour lesquels les marchandises n'ont pas encore été livrées.

Subventions

La Société participe à des projets collaboratifs bénéficiant de subventions publiques accordées sur justification de dépenses engagées.

Les subventions sont rapportées au résultat au rythme de l'engagement des dépenses correspondantes.

Ces subventions sont principalement liées à des programmes d'investissement et de création d'emploi dans la Région, ainsi que des aides des collectivités dans le cadre de la conception de systèmes innovants.

5.16. VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

Les variations, sur les exercices 2016, 2015 et 2014, des principaux postes du besoin en fonds de roulement sont les suivantes :

En milliers d'€	2016	2015	2014
Stocks	-5 839	-1 283	-380
Créances clients et comptes rattachés	-2 773	-1 821	51
Autres Actifs courants	-652	-468	56
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 501	1 240	48
Autres passifs courants	921	172	90
Incidence de la variation BFR	-4 841	-2 160	-135

En 2016, le BFR représente 34% du chiffre d'affaires du 4^{ème} trimestre annualisé, contre 15% en 2015. Cette augmentation s'explique par un volume de stocks importants au 31 décembre 2016 en prévision des livraisons prévus sur le premier trimestre 2017. Les produits finis au 31 décembre 2016 représentent 35 jours du chiffre d'affaires annualisé au 4^{ème} trimestre, contre 24 jours au 31 décembre 2015.

5.17. ETAT DES ECHEANCES DES EMPRUNTS ET DETTES

Analyse des passifs financiers En milliers d'€	Part à moins d'1 an	Part à plus d'1 an et moins de 2 ans	Part à plus de 2 ans et moins de 3 ans	Part à plus de 3 ans et moins de 4 ans	Part à plus de 4 ans et moins de 5 ans	Part à plus de 5 ans	Total dettes
Au 31 décembre 2014							
Emprunts bancaires	220	156	127	42	0	0	545
Emprunts OSEO	64	55	205	260	255	445	1 283
Prêt participatif OSEO	23	0	0	0	0	0	23
Avances remboursables	53	14	6	6	6	9	93
Intérêts courus non échus	1	0	0	0	0	0	1
Découverts bancaires	103	0	0	0	0	0	103
Emprunts et dettes financières	462	225	338	308	260	453	2 046
Dettes fournisseurs et comptes	907	0	0	0	0	0	907
Dettes fiscales, sociales	697	0	0	0	0	0	697
Autres dettes	0	0	0	0	0	0	0
Produits constatés d'avance	960	0	0	0	0	0	960
Total	3 026	225	338	308	260	453	4 610
Au 31 décembre 2015							
Emprunts bancaires	156	127	42	0	0	0	325
Emprunts OSEO	55	205	260	255	195	250	1 219
Avances remboursables	32	8	8	8	8	4	70
Découverts bancaires	662	0	0	0	0	0	662
Emprunts et dettes financières	905	340	310	263	203	254	2 276
Obligations Remboursables en	2 550	0	0	0	0	0	2 550
Intérêts courus non échus	291	0	0	0	0	0	291
Obligations Remboursables en	2 841	0	0	0	0	0	2 841
Dettes fournisseurs et comptes	2 146	0	0	0	0	0	2 146
Dettes fiscales, sociales	936	0	0	0	0	0	936
Fournisseurs d'immobilisations	51	0	0	0	0	0	51
Autres dettes d'exploitation	49	0	0	0	0	0	49
Produits constatés d'avance	840	0	0	0	0	0	840
Total	7 768	340	310	263	203	254	9 139
Au 31 décembre 2016							
Emprunts bancaires	136	51	9	10	10	1	217
Emprunts OSEO	205	260	265	189	195	50	1 164
Avances remboursables	57	8	8	8	4	0	86
Affecturation	903	0	0	0	0	0	903
Découverts bancaires	386	0	0	0	0	0	386
Emprunts et dettes financières	1 687	320	283	207	209	50	2 756
Dettes fournisseurs et comptes	5 648	0	0	0	0	0	5 648
Dettes fiscales, sociales	1 136	0	0	0	0	0	1 136
Fournisseurs d'immobilisations	30	0	0	0	0	0	30
Produits constatés d'avance	1 617	0	0	0	0	0	1 617
Total	10 118	320	283	207	209	50	11 187

5.18. JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

En milliers d'€	Valeur au bilan selon IAS39			31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
	Coût amorti	Juste valeur par capitaux propres	Juste valeur par résultat	Valeur au bilan	Valeur au bilan	Valeur au bilan
Actifs						
Participations dans des entreprises associées	33	0	0	33	47	0
Dépôts et cautionnements	62	0	0	62	51	45
Autres actifs financiers non courants	8	0	0	8	0	8
Créances clients	5 665	0	0	5 665	2892	1 267
Trésorerie et équivalents de trésorerie	426	0	0	426	3	539
Passifs						
Emprunts bancaires	217	0	0	217	325	545
Emprunts OSEO	1 245	0	-81	1 164	1 219	1 283
Prêt participatif OSEO	0	0	0	0	0	23
Avances remboursables	86	0	0	86	70	93
Affacturation	903	0	0	903	-	-
Découverts bancaires	386	0	0	386	662	103
Intérêts courus non échus	0	0	0	0	0	1
Emprunts et dettes financières	2 837	0	-81	2 756	2 276	2 046
Obligations Remboursables en Actions	0	0	0	0	2 550	0
Intérêts courus non échus	0	0	0	0	291	0
Obligations Remboursables en Actions	0	0	0	0	2 841	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 648	0	0	5 648	2 146	907
Dettes fiscales, sociales	1 136	0	0	1 136	936	697
Fournisseurs d'immobilisations	30	0	0	30	51	0
Autres dettes	0	0	0	0	49	0
Produits constatés d'avance	1 617	0	0	1 617	840	960

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET AUTRES ENGAGEMENTS COMMERCIAUX

Engagements financiers donnés et reçus sur emprunts

Les emprunts précisés ci-dessous dans les engagements donnés figurent déjà au bilan de la Société et sont juste récapitulés dans le tableau qui suit car ils sont garantis par des sûretés.

Les engagements reçus correspondent aux garanties de BPI France Financement sur les emprunts contractés de la Société dans la limite d'une certaine quotité.

En milliers d'€	2016	2015	2014
Engagements donnés (cautions, nantissement de fonds de commerce)	562	702	850
Engagements reçus – garantie BPI France Financement	185	185	383

Dans le cadre de certains financements la Société a consenti un nantissement de fonds de commerce au profit des établissements prêteurs concernés pour garantir le remboursement des dits prêts.

Droit individuel de formation

Jusqu'en 2014 les lois françaises prévoyaient pour chaque salarié à un droit individuel de formation (DIF) de 20 heures par an. Le nombre d'heures disponibles au titre du droit Individuel à la Formation pour l'ensemble des salariés présents au 31 décembre 2014 été de 3 142 heures contre 2 605 heures en 2013.

Le changement du dispositif intervenu en 2015 a pour effet la transformation du DIF en compte personnel de formation (CPF). Le CPF est externalisé auprès de l'OPCA (FAFIEC) de ce fait la Société n'a plus d'obligation hors bilan.

Autres obligations contractuelles

Les autres obligations contractuelles et engagements commerciaux significatifs, non inclus dans le bilan, sont les suivants au 31 décembre 2016 :

Montant minimum des loyers futurs

En milliers d'€	Total	- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
- Bâtiments	480	169	310	0
- Véhicules	10	3	6	0
- Autres locations simples	204	124	79	0
Total	693	297	396	0

Les contrats de location simple correspondent à la somme des paiements minimum des engagements de loyers non résiliables.

Montant reconnu en charges au titre de l'année 2016 :

En milliers d'€	Total des montants reconnus en 2016
Autres obligations contractuelles	
- Bâtiments	131
- Véhicules	1
- Autres locations simples	110
Total	241

Autres engagements :

A la connaissance de la Société, aucun autre engagement hors bilan significatif n'existe à la clôture de l'exercice.

6.2. RESULTAT NET PAR ACTION

	2016	2015	2014
Résultat net	-1 725	-920	-218
Actions Existantes			
Moyenne pondérée d'actions ordinaires	3 110 779	582 500	582 500
Résultat net par action (en €)	-0.55	-1.58	-0.37
Dilué			
Moyenne pondérée d'actions ordinaires	3 194 438	603 869	603 630
Résultat net par action (en €)	N/A	N/A	N/A

Le résultat net étant une perte, les instruments existants sont considérés comme relatifs. Ainsi, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

6.3. EVENEMENTS POST-CLOTURE

Nomination de Stéphane DEJEAN au poste de Directeur Marketing et Communication

En janvier 2017, Kerlink a recruté Monsieur Stéphane Dejean en qualité de Directeur Marketing & Communication et membre du comité de direction. Ses missions principales portent sur le renforcement du marketing stratégique, le développement du marketing produit, et l'accélération du marketing opérationnel et de la communication.

Créations d'une filiale aux Etats Unis

Kerlink Inc., enregistrée dans l'Etat du Delaware aux Etats-Unis, a été constituée le 5 janvier 2017. Ses activités, basées à Chicago - Illinois, seront principalement axées sur les marchés américain et canadien, et appuieront progressivement le développement en Amérique du Sud.

Projet d'augmentation de capital sur le marché Alternext à Paris

Afin de pouvoir financer la croissance et le développement de la Société, il a été décidé de lancer un processus d'augmentation de capital sur le marché Alternext à Paris.

6.4. OPERATIONS ENTRE PARTIES LIEES

La Société retient comme parties liées :

- Sa filiale à Singapour créé en novembre 2015.
- Ses actionnaires avec une influence notable du fait du pourcentage de détient dans le capital de la Société et de leur siège au sien du comité stratégique (Sodero Gestion et CM CIC)
- Principaux dirigeants de la Société membre du CoDir
- Membres du Conseil d'Administration

Les transactions avec les parties liées sont les suivantes :

En milliers d'€	2016	2015	2014
Compte de résultat			
Loyers et charges locatives	94	88	84
Prestations de services de support facturées*	86	235	225
Frais de déplacements	18	33	33
Jetons de présence	24	-	-
Intérêts sur Obligations Remboursables en	0	285	-
Bilan			
Participations dans des entreprises associées	33	47	-
Créances dues par des parties liées	74	0	0
Obligations Remboursables en Actions	0	2 500	-
Intérêts courus non échus	0	285	-
Dettes fournisseurs dues à des parties liées	2	0	0

(*) Les prestations de support correspondent en 2014 et en 2015 aux rémunérations de deux membres du comité de direction par l'intermédiaire d'une convention de services conclu avec la société Arvallon SAS. En 2016, ces prestations correspondent aux rémunérations de ces deux membres du comité de direction jusqu'à la rupture de la

convention de services à fin mars, ainsi que les prestations de business développement d'un des membres du conseil d'administration, dont la facturation correspond aux conditions normales de marché.

6.5 REMUNERATION DES MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION

Les dirigeants sont les 4 membres du comité de direction. Sur les exercices 2014 et 2015 deux de ces membres ne perçoivent pas de rémunération de la part de la Société.

Ils sont rémunérés par la société Arvallon SAS, dont ils sont actionnaires à 100% et qui a conclu une convention de services avec la Société. Les services visés dans cette convention comprennent notamment la conduite d'une politique générale de groupe, la stratégie commerciale, la gestion financière et les ressources humaines. Ces prestations de services de support ont cessé à partir du mois d'avril 2016 suite à la résiliation du contrat de prestation de service par décision de l'assemblée générale des actionnaires le 29 mars 2016.

Depuis le mois d'avril 2016, ces mêmes dirigeants perçoivent une rémunération de la part de la Société.

La rémunération des autres membres du comité de direction se décompose comme suit :

En milliers d'€	2016	2015	2014
Les avantages du personnel à court terme	535	260	159
Les avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-
Les autres avantages à long terme	-	-	-
Les indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-
Les paiements fondés sur des actions	9	9	0
Rémunérations	544	269	159

Le nombre de BSPCE accordés aux membres du Comité de Direction est de 0 au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et de 5 000 au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et 0 au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

6.6 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des Commissaires aux comptes figurant au compte de résultat se ventilent comme suit:

En milliers d'€		Gilles LE CORRE, 35 St Grégoire	Emmanuel BOURGEOIS 35 Betton	2 & 2 Audit 35 Betton	DELOITTE 35 Rennes	Total
2016	Certification des comptes et examen semestriel limité des comptes individuels	-	-	12	24	36
	Services autres que la certification des comptes (SAAC)	-	-	-	-	-
2015	Certification des comptes et examen semestriel limité des comptes individuels	-	9	-	-	9
	Services autres que la certification des comptes (SAAC)	-	-	-	-	-
2014	Certification des comptes et examen semestriel limité des comptes individuels	6	-	-	-	6
	Services autres que la certification des comptes (SAAC)	-	-	-	-	-

Emmanuel BOURGEOIS, Commissaire aux Comptes suppléant de Gilles LE CORRE a repris le mandat suite au départ à la retraite de ce dernier en 2014. 2&2 Audit, représenté par Emmanuel BOURGEOIS, a été nommé par l'AG du 29/03/2016.

Deloitte & Associés a été nommé comme Co-Commissaire aux Comptes par l'AG du 19/01/16.

6.7 PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES FILIALES

La liste des filiales est donnée dans le tableau ci-après :

Société *	Pays	Statut	% d'intérêt part du groupe	Date d'entrée
Kerlink SA	France	Société-mère		
Kerlink Singapore Pte Ltd	Singapour	Filiale de : Kerlink SA	100	12/15

L'ouverture de la filiale à Singapour en novembre 2015 s'est traduite par l'inscription des titres de participation pour 33 K€ à l'actif du bilan, montant correspondant au capital de 50 000 SGD converti en euros. La société a démarré son activité commerciale sur le deuxième semestre de l'année 2016. Au 31 décembre 2016 la filiale compte 2 employés.

20.3 Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux pour l'exercice clos au 31 décembre 2016

KERLINK

Société Anonyme

1 rue Jacqueline Auriol
35325 Thorigné-Fouillard

**Rapport d'audit des commissaires aux
comptes sur les comptes sociaux établis
selon le Référentiel IFRS**

Exercice clos le 31 décembre 2016

KERLINK

Société Anonyme

1 rue Jacqueline Auriol
35325 Thorigné-Fouillard

Rapport d'audit des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux établis selon le Référentiel IFRS Exercice clos le 31 décembre 2016

Au Président directeur général,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société KERLINK et en réponse à votre demande, nous avons effectué un audit des comptes sociaux de la société KERLINK relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016, présentés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes sociaux ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les comptes sociaux présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, le patrimoine et la situation financière de la société au 31 décembre 2016 ainsi que le résultat des opérations pour l'exercice écoulé.

Ce rapport ne constitue pas le rapport légal prévu à l'article L. 823-9 du code de commerce relatif aux comptes annuels établis selon les règles et principes comptables français.

Rennes et Betton, le 29 mars 2017

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés

2&2 Audit

Guillaume RADIGUE
Associé

Emmanuel BOURGEOIS
Associé

20.4 Date des dernières informations financières

A la date du présent document de référence, les dernières informations financières sont les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

20.5 Informations financières intermédiaires

Non applicable.

20.6 Politique de distribution des dividendes

Depuis sa création la Société n'a pas distribué de dividende.

Compte tenu du stade de développement de la Société, il n'est pas prévu d'initier une politique de versement de dividende à court terme.

20.7 Procédures judiciaires et d'arbitrage

A la date d'enregistrement du document de référence, la Société n'a pas connaissance de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, en suspens ou dont elle serait menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

20.8 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Tata Communications et Kerlink ont annoncé, dans un communiqué de presse en date du 14 mars 2017, avoir conclu un contrat aux termes duquel Kerlink fournira plus de 10 000 stations de base à Tata Communications dans le cadre d'un déploiement conjoint, sur l'ensemble du territoire indien, du premier réseau basé sur la technologie LoRaWANTM.

Se référer également à la section 12.1 du présent document de référence.

21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1 Capital social

21.1.1 Capital souscrit

A la date d'enregistrement du présent document de référence, le capital social de la Société s'élève à 973 442,07 €, divisé en 3 605 341 actions ordinaires de 0,27 € de valeur nominale chacune, toutes intégralement souscrites et libérées en numéraire.

Ce capital social tient compte de l'exercice de 3.600 BSPCE au cours de l'exercice 2016 et de la création corrélative de 14.400 actions qui n'a pas encore été constatée à la date d'enregistrement du document de référence. Ces constatations, et la modification corrélative des statuts, seront inscrites à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale de la Société.

21.1.2 Titres non représentatifs du capital

A la date du présent document de référence, il n'existe aucun titre non représentatif du capital de la Société.

21.1.3 Actions détenues par la société – Programme de rachat d'actions

Par une décision en date du 29 mars 2016, l'Assemblée générale des actionnaires a autorisé pour une durée de dix-huit mois, à compter de la date de l'assemblée, le Conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat des actions de la Société dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce et conformément au Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans les conditions décrites ci-dessous :

- ces achats d'actions pourront être effectués en vue de toute affectation permise par la loi ;
- le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat d'actions s'élève à 400 000 € ;
- le prix maximum d'achat par action ne devra pas excéder 300% du prix.

Les acquisitions réalisées par la Société en vertu de la présente autorisation ne peuvent en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement, plus de 10% des actions composant le capital social.

La Société a conclu le 19 mai 2016 avec la société Louis Capital Market un contrat de liquidité dont l'objet est de favoriser la liquidité des transactions et la régularité de la cotation des actions Kerlink sans entraver le fonctionnement régulier du marché.

Au 31 décembre 2016, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 103 116 titres ;
- 110 716,39 € en espèces sur le compte de liquidité.

21.1.4 Valeurs mobilières donnant accès au capital

21.1.4.1 Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE)

	BSPCE 2013	BSPCE 2015
Date d'Assemblée	12 avril 2013	29 juin 2015
Date de la décision du Président	12 avril 2013	29 juin 2015
Nombre total de bons autorisés par l'Assemblée	22 500	15 000
Nombre total de bons émis	22 500	5 000
Dont le nombre a été souscrit <u>par des non mandataires sociaux</u>	22 500	5 000
Nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées sur exercice des bons	90 000	20 000
Point de départ d'exercice des BSPCE	12 avril 2016	29 juin 2018
Date d'expiration des BSPCE	12 avril 2023	29 juin 2025
Prix de souscription ou d'achat d'une action	1,985 €	2,5 €
Modalités d'exercice	(2)	(3)
Nombre d'actions souscrites à la date d'enregistrement du document de référence	14 400	0
Nombre cumulé de BSPCE annulés ou caducs	5 100 ⁽¹⁾	0
BSPCE émis restants à la date d'enregistrement du document de référence	13 800	5 000
Nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées sur exercice des bons à la date du présent document de référence	55 200	20 000

(1) Lors de l'AGE du 29 juin 2015 la Société a constaté la caducité de 3 600 BSPCE 2013 de Vincent Brient. Lors de l'AGE du 29 mars 2016, la Société a constaté la caducité de 1 500 BSPCE 2013 de Fabrice Renault.

(2) Modalités d'exercice des BSPCE 2013 :

- Les BSPCE ne pourront être exercés par leur bénéficiaire que sous la condition que ledit bénéficiaire soit toujours présent dans la Société à la date d'exercice ;
- Un tiers des bons émis sont exerçables à compter du 12 avril 2016, si le titulaire à la qualité de salarié ou de dirigeant (la « condition de présence ») à cette date ;
- Un tiers des bons émis sont exerçables à compter du 12 avril 2017, si la condition de présence est remplie à cette date ;
- Un tiers des bons émis sont exerçables à compter du 12 avril 2018, si la condition de présence est remplie à cette date ; étant précisé qu'en cas d'admission des titres de la Société aux négociations sur un marché réglementé, les bons deviennent tous immédiatement exerçables.

(3) Modalités d'exercice des BSPCE 2015 :

- Les BSPCE ne pourront être exercés par leur bénéficiaire que sous la condition que ledit bénéficiaire soit toujours présent dans la Société à la date d'exercice
- Les BSPCE pourront être exercés à tout moment à compter de leur émission, jusqu'au 29 juin 2025 à minuit. Les droits à exercer les BSPCE seront ouverts dans les quantités et sur les périodes suivantes :
 - à compter du 29 juin 2018, à hauteur de 1 667 BSPCE ;
 - à compter du 29 juin 2019, à hauteur de 1 667 BSPCE ;
 - à compter du 29 juin 2020, à hauteur de 1 666 BSPCE ;
 Les droits à exercer des BSPCE nés au titre d'une période mais non utilisés au titre de cette période, se cumuleront avec ceux des périodes suivantes.

21.1.4.2 Obligations remboursables en actions

Néant. L'ensemble des ORA émises en 2015 ont été remboursées en actions au moment de l'introduction en Bourse de la Société.

21.1.4.3 Bons de souscription d'actions (BSA)

Néant.

21.1.4.4 Plan de stocks options

Néant.

21.1.4.5 Attributions gratuites d'actions

Néant.

21.1.4.6 Synthèse des instruments dilutifs

A la date d'enregistrement du présent document de référence, le nombre total d'actions ordinaires susceptibles d'être créées par exercice intégral de l'ensemble des droits donnant accès au capital de la Société s'élève à 75 200 actions via l'exercice de 13 800 BSPCE 2013 et 5 000 BSPCE 2015, soit une dilution maximale de 2,04% sur la base du capital dilué. La dilution en droit de vote s'établit à 1,43% sur la base des droits de vote dilués.

21.1.5 Capital autorisé non émis, engagements d'augmentation du capital

Dans le cadre de l'admission aux négociations et de la première cotation des actions de la Société sur le marché Alternext Paris, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 29 mars 2016 a décidé les délégations ou autorisations suivantes données au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social (étant rappelé que ces résolutions prennent en compte la division par 4 de la valeur nominale des actions de la Société) :

Objet de la résolution	Résolution	Durée de validité à compter du 29 mars 2016	Montant nominal maximum (en €)
Autorisation donnée au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'achat par la Société de ses propres actions.	22	18 mois	5% du capital social
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue de procéder à des réductions de capital par annulation d'actions.	37	18 mois	10% du capital social par période de 24 mois
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société ou à l'attribution de titres de créances.	29	26 mois	Montant nominal des augmentations de capital : 540 000 €* Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 20 000 000 €**

Objet de la résolution	Résolution	Durée de validité à compter du 29 mars 2016	Montant nominal maximum (en €)
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société ou à l'attribution de titres de créances avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires sans bénéficiaire désigné et offre au public de titres financiers, conformément à l'article L. 225-136 du Code de commerce.	30	26 mois	Montant nominal des augmentations de capital : 540 000 €* Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 20 000 000 €**
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeur mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société ou à l'attribution de titres de créances avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires (personnes physiques qui souhaitent investir dans une société en vue de bénéficier d'une réduction de l'impôt sur la fortune ou de l'impôt sur le revenu/ sociétés qui investissent à titre habituel dans des petites et moyennes entreprises afin de permettre à leurs actionnaires ou associés de bénéficier d'une réduction de l'impôt sur la fortune ou sur le revenu/ sociétés d'investissement et fonds d'investissement de droit français ou de droit étranger investissant dans le secteur des objets connectés/ sociétés industrielles ayant une activité similaire ou complémentaire à celle de la Société.)	31	18 mois	Montant nominal des augmentations de capital : 540 000 €* Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 20 000 000 €**
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeur mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société ou à l'attribution de titres de créances avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires sans bénéficiaire désigné, conformément à l'article L. 225-136 du Code de commerce, par placement privé et dans la limite de 20% du capital social par an. (Le prix d'émission des actions nouvelles sera fixé par le Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L.225-136 2° et R.225-114 du Code de commerce et devra être au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cinq dernières séances de bourse précédant sa fixation, diminuée le cas échéant d'une décote maximale de 25%, après correction de cette moyenne en cas de différence sur les dates de jouissance)	32	26 mois	Le montant nominal des augmentations de capital sera limité à (i) 20% du capital (tel qu'existant à la date de l'opération) par an et (ii) 540 000 €* Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 20 000 000 €**

Objet de la résolution	Résolution	Durée de validité à compter du 29 mars 2016	Montant nominal maximum (en €)
Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter dans la limite de 15% le nombre de titres émis en application des quatre résolutions précédentes.	33	26 mois (étant précisé que la présente autorisation devra être mise en œuvre dans les trente (30) jours de la clôture de la souscription de chaque augmentation de capital décidée dans le cadre de la Résolution qui précède).	15% du nombre de titres de l'émission initiale * et **
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de décider une augmentation du capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission.	36	26 mois	Montant nominal des augmentations de capital : 540 000 €*

* le montant nominal du plafond des augmentations de capital autorisé s'imputera sur le montant du plafond global autorisé de 540 000 € de nominal (35^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 29 mars 2016)

** le montant nominal du plafond des obligations et autres titres de créances autorisé s'imputera sur le montant du plafond global autorisé de 20 000 000 € de nominal (35^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 29 mars 2016)

Il n'existe pas d'autre délégation antérieure en vigueur consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation du capital social, ni à une émission de valeurs mobilières donnant accès au capital.

A la date d'enregistrement du présent document de référence, il n'existe aucun engagement d'augmentation du capital.

21.1.6 Informations sur le capital de tout membre de la Société faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

A la connaissance de la Société, il n'existe aucune option, ni aucun accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant la mise en place d'une telle option, sur le capital de la Société.

21.1.7 Historique du capital social

21.1.7.1 Evolution du capital social au cours des trois derniers exercices

Le tableau ci-après présente sous forme synthétique l'évolution du capital depuis la création de la Société.

Date	Nature des opérations	Capital	Nombre d'actions créées	Nombre cumulé total d'actions	Valeur nominale	Capital après opération
30/04/2008	Augmentation de capital	140 000 €	60 500	340 500	0,50 €	170 250 €
21/04/2009	Augmentation de capital ⁽¹⁾	170 250 €	0	340 500	0,881 €	299 980,50 €
13/07/2012	Augmentation de capital	299 980,50 €	45 375	385 875	0,881 €	339 955,875 €

28/03/2013	Augmentation de capital	339 955,875 €	45 375	431 250	0,881 €	379 931,25 €
17/05/2013	Augmentation de capital	379 931,25 €	151 250	582 500	0,881 €	513 182,5 €
17/05/2013	Augmentation de capital ⁽¹⁾	513 182,5 €	0	582 500	1,30 €	757 250 €
29/03/2016	Réduction du capital ⁽²⁾	757 250 €	0	582 500	1,08 €	629 100 €
29/03/2016	Division de la valeur nominale	629 100 €	1 747 500	2 330 000	0,27 €	629 100 €
19/05/2016 ⁽³⁾	Augmentation de capital	629 100 €	1 260 941	3 590 941	0,27 €	969 554,07 €
03/08/2016	Augmentation de capital	969 554,07 €	14 400	3 605 341	0,27 €	973 442,07€

⁽¹⁾ Augmentation de capital par incorporation d'une partie de la Prime d'émission, et par élévation de la valeur nominale des actions ;

⁽²⁾ Réduction du capital motivée par des pertes, par réduction de la valeur nominale, réalisée en vue de permettre la transformation de la Société en société anonyme ;

⁽³⁾ Dont 244 488 créés pour rembourser les ORA 2015.

21.1.7.2 Evolution de la répartition du capital de la Société au cours des trois derniers exercices

Se reporter au tableau figurant à la section 18.1.1.

21.1.7.3 Répartition du capital et des droits de vote de la Société à la date d'enregistrement du présent document de référence

Se reporter au tableau figurant à la section 18.3

21.2 Acte constitutif et statuts

Les statuts de la Société ont été élaborés conformément aux dispositions applicables à une société anonyme de droit français.

Les principales stipulations décrites ci-dessous sont issues des statuts de la Société tels que modifiés par décisions de l'Assemblée générale du 29 mars 2016, telles qu'elles sont entrées en vigueur à compter de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Alternext Paris.

21.2.1 Objet social (article 2 des statuts)

ARTICLE 2 - OBJET

La Société a pour objet, directement ou indirectement, en France ou à l'étranger :

- Toutes activités et opérations commerciales et/ou industrielles, et toutes prestations de services dans les domaines de l'informatique et de l'électronique appliqués aux télécommunications et notamment toutes opérations d'étude, de recherche, de conception, fabrication, négoce et distribution, de maintenance et tous services et conseils;
- Toutes opérations de négoce de matériels, produits, articles, accessoires et logiciels dans les domaines précités ;
- Toutes activités et opérations de création, gestion et hébergement de sites internet ou de données

électroniques ;

- L'acquisition, la prise de participation, la souscription de capital dans toute entreprise ou sociétés commerciales ou industrielles créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire, connexe ou complémentaire, de nature à favoriser le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

Pour réaliser cet objet, la Société pourra obtenir ou acquérir tous brevets, licences, procédés et marques, les exploiter, céder ou apporter et concéder toutes les licences d'exploitation ou contrats de franchise dans tous pays et procéder à l'achat, la construction et la location de tous immeubles nécessaires ou utiles à la bonne marche de la Société, leur aménagement et leur vente, et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ou à tout objets similaires ou connexes, susceptibles d'en faciliter l'extension et le développement.

21.2.2 Organes de direction et de surveillance (articles 15 à 23 des statuts)

ARTICLE 15 - CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois à dix-huit membres, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire. Ils sont toujours rééligibles.

La durée des fonctions des administrateurs est de six ans ; elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs siège(s) d'administrateur et lorsque le nombre des administrateurs est devenu inférieur au minimum statutaire sans toutefois être réduit au-dessous du minimum légal, le Conseil a l'obligation de procéder aux nominations provisoires nécessaires pour compléter son effectif dans le délai de trois mois à compter du jour où s'est produite la vacance.

Les nominations d'administrateurs faites par le Conseil d'administration doivent être soumises à la ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire. À défaut de ratification, les cooptations sont annulées mais les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le Conseil n'en demeurent pas moins valables.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Si le Conseil néglige de procéder aux nominations requises ou si l'assemblée n'est pas convoquée, tout intéressé peut demander en justice la désignation d'un mandataire chargé de convoquer l'Assemblée générale à l'effet de procéder aux nominations ou de ratifier les nominations prévues aux alinéas précédents.

Lorsque le nombre des administrateurs devient inférieur au minimum légal (actuellement trois (3)) les administrateurs restants doivent convoquer immédiatement l'Assemblée générale ordinaire en vue de compléter l'effectif du Conseil.

Une personne physique ou morale peut être nommée administrateur sans être actionnaire de la Société.

ARTICLE 16 - ORGANISATION DU CONSEIL

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique. Il détermine sa rémunération.

Le Président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible. Le Conseil peut le révoquer à tout moment.

Le Conseil peut également désigner un ou deux Vice-présidents parmi ses membres et un secrétaire qui peut être choisi en dehors des administrateurs et des actionnaires.

En cas d'absence du Président, la séance du Conseil est présidée par le Vice-président le plus âgé. A défaut, le Conseil désigne, parmi ses membres, le Président de séance.

Nul ne peut être nommé Président s'il est âgé de plus de 70 ans. D'autre part, si le Président en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du Conseil d'administration.

ARTICLE 17 - DELIBERATIONS DU CONSEIL

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son Président.

Le Directeur Général, ou, lorsque le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, la majorité au moins des administrateurs, peuvent demander au Président, qui est lié par cette demande, de convoquer le Conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement.

La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins des administrateurs sont présents. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du Conseil tant en leur nom personnel que comme mandataire.

Le règlement intérieur établi par le Conseil d'administration peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence ou d'autres moyens de télécommunication permettant d'identifier les participants, et garantissant leur présence effective, conformément à la réglementation en vigueur.

Les délibérations du Conseil d'administration sont constatées dans des procès-verbaux établis conformément aux dispositions légales en vigueur et signés du Président de séance et d'au moins un administrateur. En cas d'empêchement du Président de séance, il est signé par deux administrateurs au moins.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés par le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de Président ou un fondé de pouvoirs habilité à cet effet.

ARTICLE 18 - POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Chaque administrateur peut se faire communiquer tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil peut conférer à tous mandataires de son choix toutes délégations de pouvoirs dans la limite de ceux qu'il tient de la loi et des présents statuts.

Il peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis à leur examen.

Le Conseil d'administration a seul qualité pour décider ou autoriser l'émission d'obligations.

Il peut déléguer à un ou plusieurs de ses membres, au Directeur Général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs Généraux délégués, les pouvoirs nécessaires pour réaliser, dans un délai d'un an l'émission d'obligations et en arrêter les modalités.

ARTICLE 19 - POUVOIRS DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux du Conseil d'administration, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

ARTICLE 20 - DIRECTION GENERALE

1 - Modalités d'exercice

Conformément aux dispositions de l'article L.225-51-1 du Code de Commerce, la direction générale est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'administration choisit entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale.

La délibération du Conseil relative au choix de la modalité d'exercice de la direction générale est prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés. Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

L'option retenue par le Conseil d'administration est prise pour une durée illimitée, et est maintenue jusqu'à décision contraire, prise dans les mêmes conditions que l'option initiale.

2 - Direction générale

Le Directeur Général est une personne physique choisie parmi les administrateurs ou non.

La durée des fonctions du Directeur Général est déterminée par le Conseil au moment de la nomination. Cependant, si le Directeur Général est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Nul ne peut être nommé Directeur Général s'il est âgé de plus de soixante-dix ans. Lorsque le Directeur Général atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf lorsque le Directeur Général assume les fonctions de Président du Conseil d'administration.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

3 - Directeurs Généraux délégués

Sur proposition du Directeur Général, que cette fonction soit assumée par le Président du Conseil d'administration ou par une autre personne, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général, avec le titre de Directeur Général délégué.

Le Conseil d'administration peut choisir les Directeurs Généraux délégués parmi les administrateurs ou non et ne peut pas en nommer plus de deux.

La limite d'âge est fixée à soixante-dix ans. Lorsqu'un Directeur Général délégué atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Les Directeurs Généraux délégués sont révocables à tout moment par le Conseil d'administration, sur proposition du Directeur Général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts.

Lorsque le Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les Directeurs Généraux délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs Généraux délégués. Les Directeurs Généraux délégués disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général, et à titre de mesure d'ordre intérieur, inopposable aux tiers, des mêmes limitations de pouvoir lui imposant de recueillir l'autorisation préalable du Conseil d'administration.

ARTICLE 21 - REMUNERATION DES DIRIGEANTS

1 - L'Assemblée Générale peut allouer aux administrateurs à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle, dont le montant est porté aux charges d'exploitation et reste maintenu jusqu'à décision contraire.

Sa répartition entre les administrateurs est déterminée par le Conseil d'administration.

2 - Le Conseil d'administration détermine la rémunération du Président du Conseil d'administration, du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués. Ces rémunérations peuvent être fixes et/ou proportionnelles.

3 - Le Conseil d'administration peut également allouer pour les missions ou mandats confiés à des administrateurs des rémunérations exceptionnelles qui seront soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les administrateurs ne peuvent recevoir de la Société aucune rémunération, permanente ou non, autre que celles prévues dans les paragraphes précédents, sauf s'ils sont liés à la Société par un contrat de travail dans les conditions autorisées par la loi.

ARTICLE 22 - CENSEURS

Au cours de la vie sociale, l'assemblée générale ordinaire pourra procéder à la nomination de censeurs choisis parmi les actionnaires ou en dehors d'eux.

Le nombre de censeurs ne peut excéder trois (3).

Les censeurs sont nommés pour une durée de six (6) ans. Leurs fonctions prennent fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leurs fonctions.

Tout censeur sortant est rééligible sous réserve de satisfaire aux conditions du présent article.

Les censeurs peuvent être révoqués et remplacés à tout moment par l'assemblée générale ordinaire, sans qu'aucune indemnité ne leur soit due. Les fonctions de censeurs prennent également fin par décès ou incapacité pour le censeur personne physique, dissolution ou mise en redressement judiciaire pour le censeur personne morale ou démission.

Les censeurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Dans ce dernier cas, lors de sa nomination, la personne morale est tenue de désigner un représentant permanent qui est soumis

aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civile et pénale que s'il était censeur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Les censeurs ont pour mission de veiller à la stricte application des statuts et de présenter leurs observations aux séances du Conseil d'administration. Les censeurs exercent auprès de la Société une mission générale et permanente de conseil et de surveillance. Ils ne peuvent toutefois, en aucun cas, s'immiscer dans la gestion de la Société, ni généralement se substituer aux organes légaux de celle-ci.

Dans le cadre de l'accomplissement de leur mission, les censeurs peuvent notamment :

- faire part d'observations au Conseil d'administration,
- demander à prendre connaissance, au siège de la Société, de tous livres, registres et documents sociaux,
- solliciter et recueillir toutes informations utiles à leur mission auprès de la direction générale de la Société,
- être amenés, à la demande du Conseil d'administration, à présenter à l'assemblée générale des actionnaires un rapport sur une question déterminée.

Les censeurs devront être convoqués à chaque réunion du Conseil d'administration au même titre que les administrateurs.

Les censeurs ne disposeront à titre individuel ou collectif que de pouvoirs consultatifs et ne disposeront pas du droit de vote au Conseil.

Le défaut de convocation du censeur ou de transmission des documents préalablement à la réunion du Conseil d'administration au(x) censeur(s) ne peuvent en aucun cas constituer une cause de nullité des délibérations prises par le Conseil d'administration.

ARTICLE 23 - CONVENTIONS REGLEMENTEES

Toute convention intervenant directement ou par personne interposée entre la Société et son Directeur Général, l'un de ses Directeurs Généraux délégués, l'un de ses administrateurs, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, doit être soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'administration.

Il en est de même des conventions auxquelles une des personnes précitées est indirectement intéressée et des conventions intervenant entre la Société et une entreprise, si le Directeur Général, l'un des Directeurs Généraux délégués ou l'un des administrateurs de la Société est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, membre du conseil de surveillance, ou, de façon générale, dirigeant de cette entreprise.

L'intéressé est tenu d'informer le Conseil dès qu'il a connaissance d'une convention soumise à autorisation. Il ne peut prendre part au vote sur l'autorisation sollicitée.

Ces conventions sont soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires dans les conditions prévues par la loi.

Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables aux conventions portant sur les opérations courantes de la Société et conclues à des conditions normales.

Cependant, ces conventions sont communiquées par l'intéressé au Président du Conseil d'administration. La liste et l'objet desdites conventions sont communiqués par le Président aux membres du Conseil d'administration et aux Commissaires aux Comptes, au plus tard le jour du

Conseil arrêtant les comptes de l'exercice écoulé. Les actionnaires peuvent également obtenir communication de cette liste et de l'objet des conventions.

Sont dispensées de communication les conventions qui, en raison de leur objet ou de leurs implications financières, ne sont significatives pour aucune des parties.

Il est interdit aux administrateurs autres que les personnes morales de contracter, sous quelque forme que ce soit, des emprunts auprès de la Société, de se faire consentir par elle un découvert, en compte courant ou autrement, et de faire cautionner ou avaliser par elle leurs engagements envers les tiers.

La même interdiction s'applique au Directeur Général, aux Directeurs Généraux délégués et aux représentants permanents des personnes morales administrateurs. Elle s'applique également aux conjoints, ascendants et descendants des personnes visées au présent article ainsi qu'à toute personne interposée.

REGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE 1 – COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ADMINISTRATEURS INDEPENDANTS

Dans la mesure du possible, tout devra être mis en œuvre en vue de permettre au Conseil d'administration de comprendre un ou plusieurs Administrateurs indépendants sans toutefois qu'il soit obligatoire pour le Conseil d'administration de comprendre au moins un Administrateur indépendant.

Est indépendant l'Administrateur qui n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Est réputé indépendant l'Administrateur qui cumulativement :

a) N'est pas salarié ou titulaire d'un autre mandat social au sein de la Société, salarié ou administrateur d'une société ou entité du groupe et qui ne l'a pas été au cours des cinq dernières années ;

b) N'est pas mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de trois ans) détient un mandat d'administrateur ;

c) N'est pas client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement de la Société ou de son groupe, ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité ou n'est pas lié directement ou indirectement à l'une des personnes mentionnées ci-dessus et ne l'a pas été au cours des deux dernières années ;

d) N'a pas de lien familial proche ou de relation de proximité avec un mandataire social de la Société, ou un actionnaire de référence, ou un salarié exerçant des fonctions de direction dans une société ou une entité du groupe ;

e) N'a pas été au cours des six années précédentes, commissaire aux comptes de la Société ou d'une société ou entité possédant au moins 10% du capital social de la Société ou d'une société dont la Société possédait au moins 10% du capital lors de la cessation de leurs fonctions ;

f) N'est pas administrateur de la Société depuis plus de douze ans, étant précisé que la perte de la qualité d'Administrateur indépendant n'interviendra qu'à l'expiration du mandat au cours duquel aura été dépassée la durée de douze ans ;

g) N'est pas ou ne représente pas un actionnaire détenant plus de 10% du capital ou des droits de vote de la Société ou de sa société mère.

La qualification d'Administrateur indépendant est débattue et examinée au cas par cas chaque année par le Conseil d'administration au regard des critères énoncés ci-dessus avant la publication du rapport annuel. Elle est également débattue lors de la nomination d'un nouvel Administrateur et lors du renouvellement du mandat des Administrateurs. Les conclusions de l'examen du Conseil sont portées

à la connaissance des actionnaires dans le rapport annuel et à l'Assemblée Générale lors de la nomination des Administrateurs.

21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société (articles 10 à 14, 25 et 28 des statuts)

ARTICLE 10 - FORME DES ACTIONS

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire et donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

La Société est autorisée à demander à tout moment, auprès de l'organisme chargé de la compensation des valeurs mobilières, les renseignements prévus par la loi relatifs à l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote aux assemblées d'actionnaires.

ARTICLE 11 - TRANSMISSION

1 - Les actions ne sont négociables qu'après l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés. En cas d'augmentation du capital, les actions sont négociables à compter de la réalisation de celle-ci.

Les actions demeurent négociables après la dissolution de la Société et jusqu'à la clôture de la liquidation.

2 - La propriété des actions résulte de leur inscription en compte individuel au nom du ou des titulaires sur les registres que la Société tient à cet effet au siège social (actions nominatives) ou par un intermédiaire financier habilité (actions au porteur).

3 – Les valeurs mobilières sont librement négociables.

ARTICLE 12 - DETENTION DU CAPITAL

12.1 – Franchissement de seuil

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, au sens de l'article L. 233-10 du Code de commerce, qui vient à détenir ou cesse de détenir un nombre d'actions représentant une fraction égale à 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 33,33%, 50%, 66,66%, 90% ou 95% du capital social ou des droits de vote, est tenue d'en informer la Société au plus tard avant la clôture des négociations du quatrième jour de bourse suivant le jour du franchissement du seuil de participation susvisé, en précisant le nombre d'actions et de droits de vote détenus. La personne tenue à l'information prévue ci-dessus précise le nombre de titres qu'elle possède donnant accès à terme au capital ainsi que les droits de vote qui y sont attachés ainsi que toutes autres informations requises par les textes.

En outre, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou cesse de détenir un nombre d'actions représentant une fraction égale à 50% ou 95% du capital social ou des droits de vote, est tenue d'en informer l'Autorité des Marchés Financiers au plus tard avant la clôture des négociations du quatrième jour de bourse suivant le jour du franchissement du seuil de participation susvisé, dans les conditions fixées par le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les conditions prévues par les dispositions du Code de commerce.

12.2 – Offre Publique Obligatoire

Tant que les titres émis par la Société sont admis aux négociations du marché Alternext Paris, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert au sens de l'article L.233-10 du Code de commerce, qui vient à détenir, directement ou indirectement, plus de 50% du capital ou des droits de vote d'une société dont le siège social est établi en France et dont les actions sont admises aux négociations sur un système multilatéral de négociation organisé (Alternext) est tenue de déposer un projet d'offre publique dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.

ARTICLE 13 - DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHES AUX ACTIONS

1 - Chaque action donne droit dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Elle donne en outre le droit au vote et à la représentation dans les Assemblées Générales, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

2 - Les actionnaires ne sont responsables du passif social qu'à concurrence de leurs apports.

Les droits et obligations suivent l'action quel qu'en soit le titulaire.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'Assemblée Générale.

3 - Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit quelconque, les propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre auront à faire leur affaire personnelle du groupement, et éventuellement de l'achat ou de la vente du nombre d'actions nécessaires.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.

4 - Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué :

- à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire ;
- aux actions nominatives attribuées à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Ce droit de vote double cessera de plein droit pour toute action convertie au porteur ou transférée en propriété. Néanmoins, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de deux ans ci-dessus mentionné, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donations entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible. Il en est de même en cas de conversion d'actions de préférence en actions ordinaires, ou de transfert par suite d'une fusion ou d'une scission d'une société actionnaire.

ARTICLE 14 - INDIVISIBILITE DES ACTIONS - NUE PROPRIETE - USUFRUIT

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société.

Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés aux Assemblées Générales par l'un d'eux ou par un mandataire unique. En cas de désaccord, le mandataire est désigné en justice à la demande du copropriétaire le plus diligent.

L'usufruitier et le nu-propriétaire peuvent fixer comme ils l'entendent les conditions d'exercice du droit préférentiel de souscription et l'attribution d'actions nouvelles. A défaut, ces conditions seraient fixées par la loi.

ARTICLE 25 - ASSEMBLEES GENERALES

1 - Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi. Les Assemblées Générales sont convoqués soit par le Conseil d'administration, soit par les Commissaires aux comptes, soit par un mandataire désigné en justice dans les conditions prévues par la loi.

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées Générales Ordinaires, Extraordinaire ou Spéciales selon la nature des décisions qu'ils sont appelés à prendre.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Le droit de participer aux Assemblées est subordonné à l'inscription de l'actionnaire dans les Registres de la Société.

La convocation est effectuée quinze (15) jours avant la date de l'Assemblée soit par insertion dans un journal d'annonces légales du département du lieu du siège social, soit par lettre simple ou recommandée adressée à chaque actionnaire. Dans le premier cas, chacun des actionnaires doit être également convoqué sur lettre simple ou, sur sa demande et à ses frais, par lettre recommandée.

L'ordre du jour des Assemblées figure sur les avis et lettres de convocation ; il est arrêté par l'auteur de la convocation.

Il est justifié du droit de participer aux Assemblées par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres au porteur est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire teneur de compte.

Un actionnaire peut toujours se faire représenter aux Assemblées par un autre actionnaire, son conjoint, le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité ou par toute autre personne physique ou morale de son choix. Le mandat ainsi que, le cas échéant sa révocation, sont écrits et communiqués à la Société.

Les actionnaires peuvent, dans toutes les Assemblées, voter par correspondance dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires. Pour être pris en compte, tout formulaire de vote doit avoir été reçu par la Société cinq jours avant l'Assemblée.

Les actionnaires peuvent, dans les conditions fixées par les lois et règlements, adresser leur formule de procuration et/ou de vote par correspondance concernant toute Assemblée soit sous forme de papier, soit, sur décision du Conseil d'administration, par télétransmission.

Un actionnaire qui a exprimé son vote par correspondance ou à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'Assemblée.

Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication des documents nécessaires pour lui permettre de statuer en toute connaissance de cause sur la gestion et la marche de la Société.

Une feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire, et le cas échéant les formulaires de votes par correspondance, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

Dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, les Assemblées Générales pourront également, sur décision du Conseil d'administration, être organisées par visioconférence ou par l'utilisation de moyens de télécommunication permettant l'identification des actionnaires.

Lorsqu'il en existe un au sein de la Société, deux membres du Comité d'Entreprise, désignés par le Comité, peuvent assister aux Assemblées Générales. Ils doivent, à leur demande, être entendus lors de toute délibération requérant l'unanimité des actionnaires.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par le Vice-Président le plus âgé ou, en l'absence de Vice-Président, par un Administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateur sont remplies par les deux membres de l'Assemblée présents et acceptant ces fonctions qui disposent du plus grand nombre de voix. Le bureau désigne le Secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des actionnaires.

2 - Le scrutin secret peut être décidé :

- soit par le Conseil d'administration ;
- soit par les actionnaires représentant au moins le quart du capital social et à la condition que le Conseil d'administration ou l'auteur de la convocation en ait reçu la demande écrite deux jours ouvrés au moins avant la réunion.

3. Les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire statuant dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent respectivement, exerçant les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi. Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'Assemblée sont valablement certifiés par le Président du Conseil d'administration, par le Directeur Général ou par le Secrétaire de l'Assemblée.

ARTICLE 27 - AFFECTATION ET REPARTITION DES RESULTATS

Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes à porter en réserve, en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti par l'Assemblée entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux.

En outre, l'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur les bénéfices de l'exercice.

Hors le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. L'écart de réévaluation n'est pas distribuable. Il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

Les pertes, s'il en existe, sont après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, reportées à nouveau, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

21.2.4 Modalités de modification des droits des actionnaires

Les statuts de la Société ne prévoient aucune règle particulière dérogeant au droit commun des sociétés.

21.2.5 Assemblées générales d'actionnaires (article 25 des statuts)

Cet article 25 est reproduit à l'article 21.2.3 ci-dessus.

21.2.6 Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

Les statuts de la Société ne prévoient aucune règle particulière dérogeant au droit commun des sociétés.

21.2.7 Franchissements de seuils statutaires

Cet article 12 est reproduit à l'article 21.2.3 ci-dessus.

21.2.8 Stipulations particulières régissant les modifications du capital (article 8 des statuts)

ARTICLE 8 - MODIFICATIONS DU CAPITAL SOCIAL

1 - Le capital social peut être augmenté ou réduit par tous procédés et selon toutes modalités prévues par la loi.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule compétente pour décider, sur le rapport du Conseil d'administration, une augmentation de capital. Elle peut déléguer sa compétence ou ses pouvoirs au Conseil d'administration.

Les actionnaires ont proportionnellement au montant de leurs actions, un droit de préférence à la souscription des actions de numéraire émises pour réaliser une augmentation de capital, droit auquel ils peuvent renoncer à titre individuel. L'Assemblée Générale Extraordinaire peut décider de supprimer ce droit préférentiel de souscription dans les conditions légales.

2 - La réduction du capital est autorisée ou décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire et ne peut en aucun cas porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

La réduction du capital à un montant inférieur au minimum légal ne peut être décidée que sous la condition suspensive d'une augmentation de capital destinée à amener celui-ci au moins au minimum légal, à moins que la Société ne se transforme en société d'une autre forme n'exigeant pas un capital supérieur au capital social après sa réduction.

A défaut, tout intéressé peut demander en justice la dissolution de la Société. Celle-ci ne peut être prononcée si au jour où le Tribunal statue sur le fond, la régularisation a eu lieu.

3 - Le capital social pourra être amorti en application des articles L. 225-198 et suivants du Code de commerce au moyen des sommes distribuables au sens de l'article L. 232-11 du Code de commerce.

22. CONTRATS IMPORTANTS

A l'exception des contrats décrits ci-dessous, le Société n'a pas conclu de contrats significatifs autres que ceux conclus dans le cours normal de ses affaires.

Les relations contractuelles courantes sont régies par les Conditions Générales de Vente de la Société, en vertu desquelles, entre autres :

- Toute commande implique l'adhésion sans réserves aux Conditions Générales de Vente,
- Toute commande est réputée valable et acceptée après réception de la confirmation de commande préparée par la Société retournée dûment signée par le client,
- Les prix sont valables dix jours à partir de l'émission de la proposition technique et commerciale par la Société,
- Les prix sont payables à trente jours à réception de la facture,
- Le transfert de propriété des ouvrages réalisés ou produits vendus par la Société est suspendu jusqu'au complet paiement du prix par le client, même en cas d'octroi de délai de paiement,
- Compte tenu de la nature des produits ou services commandés, la Société est tenue d'une obligation de moyens,
- Pour toute contestation qui n'aurait pu être réglée à l'amiable, le tribunal de commerce du siège de la Société sera seul compétent.

22.1 Contrats commerciaux

22.1.1 Contrat conclu avec la société GrDF

La Société a conclu avec la société GrDF un contrat en date du 2 avril 2014. L'offre de fourniture de matériels présentée par la Société a été retenue par GrDF dans le cadre du projet AMR (Automatic Meter Reading) qui vise à concevoir, développer et déployer sur l'ensemble du territoire national des compteurs gaz communicants permettant une remontée à distance des données de consommation, afin de rendre communicant à terme l'ensemble des compteurs gaz « classiques » existants.

Le contrat se divise en trois tranches : une tranche ferme et deux tranches conditionnelles. L'ensemble des conditions relatives au déroulement des phases de chaque tranche sont décrites, ainsi que les conditions financières.

En application de ce contrat et en amont de l'admission des actions de la Société sur le marché Alternext Paris, la Société a obtenu, le 28 avril 2016, l'accord préalable de GrDF sur le changement d'actionnariat direct qui, sans entraîner de changement de contrôle, a porté sur plus de 10% des droits de vote.

22.1.2 Contrat conclu avec la société MEDIAMETRIE

Au cours de l'année 2009, la Société a conclu plusieurs contrats avec la société MEDIAMETRIE.

L'objet de ces contrats est de concéder à la société MEDIAMETRIE l'utilisation de logiciels permettant à ses équipements communicants d'accéder au réseau WANESY, développé par la Société et ce, afin d'assurer la collecte et la remontée de données vers son système d'information, dans le cadre de son système d'audimétrie de nouvelle génération et du renouvellement de ses dispositifs de mesure distants.

Le 3 mars 2009 la Société a donc concédé une licence globale d'utilisation de logiciels permettant aux équipements de la société MEDIAMETRIE d'accéder au réseau WANESY. Le contrat prévoit des obligations réciproques pour assurer l'exploitation de la licence dans les meilleures conditions. Les conditions financières ont par ailleurs fait l'objet d'un avenant signé par les parties le 28 août 2010.

La licence est consentie et souscrite pour la durée légale de protection des logiciels par les droits d'auteurs.

Le 1^{er} décembre 2009 la société MEDIAMETRIE a conclu un contrat d'abonnement à l'offre de services « M2M Managés Kerlink ». En application de ce contrat, la Société déploie pour le compte de la société MEDIAMETRIE, le réseau WANESY, et cette dernière abonne ses équipements communicants à l'offre de services M2M Managés de la Société.

Ce contrat a pris effet au jour de sa signature et est conclu pour une durée initiale de cinq ans. A l'issue de cette période initiale, le contrat se renouvelle par tacite reconduction pour une durée de douze mois.

Les modalités particulières applicables au contrat d'abonnement font l'objet d'un contrat spécifique, également conclu le 1^{er} décembre 2009. Ces modalités visent notamment les procédures de gestion des incidents.

22.1.3 Contrat conclu avec la société SAUR

Le 2 janvier 2015, la Société a conclu avec la société SAUR un contrat d'abonnement « Offre de services managés – solution Head-End ».

En application de ce contrat, la société SAUR abonne les équipements qu'elle a acquis auprès de la Société ainsi que d'autres types de compteurs équipés de solutions de communication radiofréquence à l'offre de réseau « Head-End » (solution appuyée sur le réseau WANESY), associée aux offres de services managés de la Société.

Cet abonnement intervient dans le cadre des services de gestion de l'eau potable et des eaux usées gérés par la société SAUR, et pour lesquels elle déploie des solutions de télé-relève de compteurs d'eau en s'appuyant sur l'offre produits communicants et de services réseau proposée par la Société.

Le contrat, conclu pour une durée initiale de cinq années à compter de la date de signature, se renouvellera par tacite reconduction par périodes de douze mois.

22.1.4 Contrat conclu avec la société Lyonnaise des Eaux

Le 12 février 2016, la Société a conclu un contrat de conception, de développement, d'industrialisation et de fourniture de matériels avec les sociétés Lyonnaise des Eaux et Ondeo Systems.

La Société a été retenue, à la suite d'une consultation engagée par la société Lyonnaise des Eaux, pour la fourniture de matériels tels que des prototypes, des préséries et séries (produits fabriqués selon certaines spécificités) et un logiciel embarqué pour le dispositif de comptage. Ce contrat a été conclu pour une durée totale de 10 ans et se divise en deux périodes, une période de développement et une période de fourniture.

Au titre de la période de fourniture, la Société sera rémunérée pour chaque commande de produits passée par la société Lyonnaise des Eaux.

22.1.5 Contrat conclu avec la société Tata

Tata Communications et Kerlink ont annoncé, dans un communiqué de presse en date du 14 mars 2017, avoir conclu un contrat aux termes duquel Kerlink fournira plus de 10 000 stations de base à Tata Communications dans le cadre d'un déploiement conjoint, sur l'ensemble du territoire indien, du premier réseau basé sur la technologie LoRaWANTM.

22.2 Contrat de distribution

La Société a conclu des contrats de distribution avec différentes sociétés. En application de ces contrats, les sociétés s'engagent à distribuer les produits de la Société au Benelux, en Espagne, en Russie, en Italie, en Hongrie et en Amérique Latine. Ces contrats prévoient notamment une garantie de Kerlink attestant que ses produits sont sans défaut, un support technique ainsi qu'un budget marketing fournis par Kerlink aux distributeurs, et fixent le délai de règlement. Ces contrats sont conclus pour une durée initiale et se renouvellent par tacite reconduction.

22.3 Contrats de licence

22.3.1 Licences obtenues par la Société

La Société a conclu plusieurs contrats de licences lui permettant d'utiliser les technologies nécessaires à son activité. Ces contrats de licences prévoient en contrepartie le paiement d'un prix par Kerlink aux concédants et mettent à la charge des parties des obligations réciproques afin d'assurer l'utilisation des licences dans les meilleures conditions. Ces contrats de licences sont conclus pour une durée conventionnellement déterminée, et se renouvellent par tacite reconduction.

22.3.2 Licences concédées par la Société

La Société a concédé plusieurs contrats de licences non exclusives relatifs aux logiciels et à la gamme Reference Design développés par Kerlink.

En rémunération de ces concessions de licences, Kerlink perçoit le paiement de prix fixes et variables prévus au sein des contrats. Diverses obligations réciproques sont à la charge des parties afin d'assurer la correcte exécution des contrats. Les licences sont concédées pour des durées déterminées et peuvent se renouveler avec l'accord des parties.

**23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET
DECLARATIONS D'INTERETS**

23.1 Désignation des experts

Néant

23.2 Désignation des tiers

Néant

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais au siège social de la Société, 1, Rue Jacqueline Auriol, 35235 Thorigné-Fouillard. Le présent document de référence peut également être consulté sur le site Internet de la Société (www.kerlink.com) et sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org). Les statuts, procès-verbaux des assemblées générales et autres documents sociaux de la Société, ainsi que les informations financières historiques et toute évaluation ou déclaration établie par un expert à la demande de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires conformément à la législation applicable, peuvent être consultés, sans frais, au siège social de la Société.

L'information réglementée au sens des dispositions du Règlement général de l'AMF est également disponible sur le site Internet de la Société (www.kerlink.com).

A l'instar de ce qu'elle fait depuis l'admission de ses actions aux négociations sur le marché Alternext Paris, la Société compte poursuivre la publication d'un chiffre d'affaires trimestriel.

25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

A la date du présent document de référence, à l'exception de la détention de 100% du capital de la société de droit singapourien KERLINK SINGAPORE PTE.LTD et de 100% du capital de la société de droit américain KERLINK INC., la Société ne détient aucune participation dans le capital d'aucune autre société.

26. TABLE DE CONCORDANCE AVEC LES INFORMATIONS REQUISES DANS LE RAPPORT DE GESTION

Eléments contenus dans le rapport du Conseil d'administration devant être soumis à l'Assemblée Générale en application du Code de commerce	Rubriques du document de référence contenant les informations correspondantes
<i>Activité</i>	
Situation de la société durant l'exercice écoulé	6.6.2
Les résultats par secteur d'activité, progrès réalisés ou difficultés rencontrées	9.2.1
Evolution prévisible et perspectives d'avenir	12 et 13
Evénements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport de gestion est établi	12.1
Activités en matière de recherche et développement	11.1
Mention des succursales existantes	N/A
Informations sur les risques pays	4.6.9
<i>Informations à caractère financier</i>	
Nom des sociétés contrôlées participant à un autocontrôle de la société et part du capital qu'elles détiennent.	N/A
Prises de participation significatives de l'exercice dans des sociétés ayant leur siège social en France	N/A
Aliénations d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées	N/A
Opérations effectuées par la société sur ses propres actions	21.1.3
Etat de la participation des salariés au capital social	18.1.1 et 18.1.2
Information sur l'apparition au cours de l'exercice, de pertes cumulées supérieures à la moitié du capital social.	N/A
Délais de paiement fournisseurs	27
Montant des prêts consentis en application de l'article L511-6 du code monétaire et financier	N/A
<i>Informations juridiques et fiscales</i>	
Organe choisi pour exercer la direction générale	14.1 et 14.3
Montant global de certaines charges non déductibles fiscalement visées à l'art 39-4 du CGI	N/A
Montant des dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents et montant éligible à la réfaction	20.7
Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anticoncurrentielles	N/A
Conventions intervenues entre l'un des mandataires sociaux ou actionnaires à plus de 10% et une filiale (sauf opérations courantes et conclues à des conditions normales)	19.1
<i>Informations sur la détention de titres</i>	
Ajustements pratiqués en cas d'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital	18.1.2

Éléments contenus dans le rapport du Conseil d'administration devant être soumis à l'Assemblée Générale en application du Code de commerce	Rubriques du document de référence contenant les informations correspondantes
<i>Informations portant sur les mandataires sociaux</i>	
Liste de l'ensemble des mandats et fonctions, y compris salariées, exercés dans toute société par chacun des mandataires durant l'exercice.	14.1.1 et 14.1.2
Modalité d'exercice de la direction générale	16.1.1
Règles relatives à la conservation des titres lorsque la société a consenti à ses dirigeants des options de souscription ou d'achat d'actions, ou des actions gratuites	21.1.4
<i>Informations sociales et environnementales</i>	
Informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité	4.5
Information pour les sociétés exploitant au moins un site classé SEVESO «seuil haut»	N/A
<i>Information sur la détention des titres et opérations des dirigeants</i>	
Détenteurs du capital ou des droits de vote	18.1
Modifications intervenues au cours de l'exercice dans la composition du capital (en capital et/ou droit de vote)	18.1.1
Opérations réalisées par les dirigeants et les personnes qui leur sont étroitement liées sur leurs titres	18.1.1
<i>Autres documents</i>	
Tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices	27

27. COMPTES SOCIAUX EN NORMES FRANCAISES

Résultats financiers des 5 derniers exercices

Montants en K€	2012	2013	2014	2015	2016
Capital social	340	757	757	757	973
Nombres d'actions ordinaires	385 875	582 500	582 500	582 500	3 605 341
Chiffre d'affaires hors taxes	3 752	3 622	4 858	7 444	14 159
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	402	-718	-153	-368	-118
Impôts sur les bénéfices	-277	-357	-522	-417	-609
Participations des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	247	-688	-209	-829	-1 337
Résultat distribué	0	0	0	0	0
Effectif moyen	32	37	39	44	64
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 415	1 610	1 794	2 018	3 234
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	632	689	741	848	1 348

Tableaux des dettes fournisseurs et des créances clients au 31/12/2016 et au 31/12/2015 par dates d'échéance

- Créances clients

en K€	< 30 jours		de 30 jours à 60 jours		> 60 jours		Total TTC	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016
Montant TTC	1 490	2 288	494	707	0	0	1 984	2 995

- Dettes fournisseurs

en K€	< 30 jours		de 30 jours à 60 jours		> 60 jours		Total TTC	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016
Montant TTC	1 435	3 332	656	2 317	0	0	2 091	5 649

Comptes sociaux en normes françaises clôturés au 31 décembre 2016, annexes et rapport du commissaire aux comptes



Comptes annuels

SA KERLINK

Comptes annuels



Bilan actif

SA KERLINK

N° SIRET : 47784044100026

Au : 31/12/2016

* Mission de Présentation-Voir l'attestation

Actif			Exercice			Exercice précédent
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au : 31/12/2015
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de développement	3 468 517	1 903 666	1 564 851	780 825
		Concessions, brevets et droits similaires	563 593	148 878	414 715	22 834
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles	30 000	30 000		
		Immobilisations incorporelles en cours	2 048 852		2 048 852	1 428 929
		Avances et acomptes				
		TOTAL	6 110 963	2 082 544	4 028 418	2 232 588
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
		Inst. techniques, mat. out. industriels	1 155 959	435 553	720 406	361 386
		Autres immobilisations corporelles	353 925	223 183	130 741	112 461
		Immobilisations en cours	68 208		68 208	149 174
		Avances et acomptes				
		TOTAL	1 578 093	658 737	919 355	623 021
	Immobilisations financières	Participations évaluées par équivalence				
		Autres participations	32 820		32 820	46 979
		Créances rattachées à des participations				
		Titres immob. de l'activité de portefeuille				
		Autres titres immobilisés	108 685		108 685	7 295
		Prêts				
		Autres immobilisations financières	338 156		338 156	51 395
TOTAL		479 662		479 662	105 669	
Total de l'actif immobilisé			8 168 719	2 741 282	5 427 436	2 961 278
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements	3 867 224	62 692	3 804 531	1 550 036
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis	4 392 047		4 392 047	830 762
		Marchandises				
		TOTAL	8 259 272	62 692	8 196 579	2 380 798
	Avances et acomptes versés sur commandes					13 707
	Créances	Clients et comptes rattachés	5 102 270	195 990	4 906 280	3 528 043
		Autres créances	2 597 280		2 597 280	922 233
		Capital souscrit et appelé, non versé				
		TOTAL	7 699 550	195 990	7 503 560	4 450 276
	Divers	Valeurs mobilières de placement	352		352	352
		(dont actions propres :)				
Instruments de trésorerie						
Disponibilités		426 509		426 509	2 588	
	TOTAL	426 861		426 861	2 940	
Charges constatées d'avance			151 041		151 041	155 206
Total de l'actif circulant			16 536 726	258 682	16 278 043	7 002 930
Frais d'émission d'emprunts à évaluer			18 212		18 212	22 256
Primes de remboursement des emprunts						
Écarts de conversion actif			36 691		36 691	1 383
TOTAL DE L'ACTIF			24 760 348	2 999 965	21 760 383	9 987 847
Renvois : (1) Dont droit au bail (2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) Dont créances à plus d'un an (brut)						
Clause de réserve de propriété			Immobilisations	Stocks	Créances clients	

Edité à l'initiative de l'entreprise



Bilan passif

SA KERLINK

Au : 31/12/2016

* Mission de Présentation-Voir l'attestation

Passif		Exercice	Exercice précédent
Capitaux propres	Capital (dont versé : 973 442)	973 442	757 250
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	12 778 548	1 446 478
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	14 896	14 896
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées	9 427	9 427
	Autres réserves	249 561	249 561
	Report à nouveau	-1 720 036	-1 019 236
	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)	-1 337 093	-828 950
Aut. fonds propres	Situation nette avant répartition	10 968 745	629 427
	Subvention d'investissement		
	Provisions réglementées	12 503	18 754
	Total	10 981 248	648 181
Provisions	Titres participatifs		
	Avances conditionnées	86 092	2 620 034
	Total	86 092	2 620 034
Dettes	Provisions pour risques	73 587	84 621
	Provisions pour charges	3 091	2 000
	Total	76 678	86 621
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 848 558	2 313 596
	Emprunts et dettes financières divers (3)		290 934
	Total	1 848 558	2 604 530
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)	812 805	620 377
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 712 954	2 156 104
	Dettes fiscales et sociales	1 136 053	935 633
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	30 037	98 005
Autres dettes	Autres dettes	342 471	15 885
	Instruments de trésorerie		
	Total	7 221 517	3 205 629
Produits constatés d'avance	Produits constatés d'avance	692 004	202 472
	Total des dettes et des produits constatés d'avance	10 574 885	6 633 010
Ecart de conversion passif		41 478	
TOTAL DU PASSIF		21 760 383	9 987 847
Crédit-bail immobilier	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an	1 094 130	1 413 373
	à moins d'un an	8 667 948	4 599 259
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		387 074	661 858
	(3) dont emprunts participatifs		

Edité à Paris le 10/01/2017



Compte de résultat

SA KERLINK

Périodes 01/01/2015 31/12/2015 Durées 12 mois
01/01/2016 31/12/2016 12 mois

* Mission de Présentation-Voir l'attestation

		France	Exportation	Total	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises				
	Production vendue : - Biens	8 832 512	3 706 055	12 538 567	4 945 570
	- Services	1 239 809	380 817	1 620 626	2 498 427
	Chiffre d'affaires net	10 072 321	4 086 872	14 159 193	7 443 997
	Production stockée			3 561 285	376 418
	production immobilisée			2 492 790	1 299 154
	Produits nets partiels sur opérations à long terme				
	Subventions d'exploitation			62 940	95 591
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			1 756 693	21 841
	Autres produits			580	10 461
	Total			22 033 483	9 247 464
Charges d'exploitation	Marchandises Achats				
	Variation de stocks				
	Matières premières et autres approvisionnements Achats			13 012 062	3 635 751
	Variation de stocks			-2 277 687	-905 824
	Autres achats et charges externes (3)			7 190 470	3 574 423
	Impôts, taxes et versements assimilés			147 128	98 088
	Salaires et traitements			3 233 627	2 017 503
	Charges sociales			1 347 861	847 521
			amortissements provisions	732 055	539 025
	Dotations d'exploitation	- sur immobilisations		23 191	235 490
Autres charges		- sur actif circulant		24 437	85 237
		- pour risques et charges		188 140	29 079
	Total			23 621 287	10 156 298
	Résultat d'exploitation	A		-1 587 803	-908 833
Que commun	Bénéfice attribué ou perte transférée	B			
	Perte supportée ou bénéfice transféré	C			
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)				
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)				
	Autres intérêts et produits assimilés (4)			2 647	2 740
	Reprises sur provisions, transferts de charges			1 383	
	Différences positives de change			67 145	901
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total			71 176	3 642
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions			36 691	1 383
	Intérêts et charges assimilées (5)			263 910	318 520
	Différences négatives de change			147 219	2 493
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total			447 821	322 397
	Résultat financier	D		-376 644	-318 754
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D)	E		-1 964 448	-1 227 588

Éditée à partir des Lcom 505.1.2



Compte de résultat

SA KERLINK

Périodes 01/01/2015 31/12/2015 Durées 12 mois
01/01/2016 31/12/2016 12 mois

* Mission de Présentation-Voir l'attestation

		Total	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	16 413	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	56 251	
	Reprises sur provisions et transferts de charge	72 664	
	Total		
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	50 000	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	3 819	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		18 754
	Total	53 819	18 754
Résultat exceptionnel		F	
			18 844
Participation des salariés aux résultats		G	
Impôt sur les bénéfices		H	
			-608 510
BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)			-1 337 093
Renvois			
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs		
	incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs		
	incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier		
	- redevances de crédit-bail immobilier		
(4) Dont	produits concernant les entités liées		
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées		
		62	

Table des matières

1	Faits caractéristiques	4
1.1	Evènements principaux de l'exercice	4
1.2	Evènements postérieurs à l'exercice	5
1.3	Principes, règles et méthodes comptables	6
1.3.1	Continuité d'exploitation	6
1.3.2	Jugements et estimations comptables significatifs	6
1.3.3	Principales méthodes ou options retenues	7
2	Informations relatives au bilan	10
2.1	Actif	10
2.1.1	Tableau des immobilisations	10
2.1.2	Tableau des amortissements	10
2.1.3	Immobilisations incorporelles	10
2.1.4	Immobilisations corporelles	11
2.1.5	Tests de perte de valeur des actifs immobilisés	12
2.1.6	Titres de filiales et participations	13
2.1.7	Autres titres immobilisés	15
2.1.8	Stocks	15
2.1.9	Créances	16
2.1.10	Comptes de régularisation	17
2.2	Passif	18
2.2.1	Tableau de variation des capitaux propres	18
2.2.2	Capital	18
2.2.3	Autres capitaux propres	20
2.2.4	Autres fonds propres	21
2.2.5	Provisions pour risques et charges	22
2.2.6	Dettes financières	23
2.2.7	Autres dettes	23
2.2.8	Comptes de régularisation	24
3	Informations relatives au compte de résultat	25
3.1	Ventilation du chiffre d'affaires	25
3.2	Contrats à long terme	25
3.3	Production immobilisée	25
3.4	Subventions d'exploitation	25
3.5	Transfert de charges	26
3.6	Résultat financier	26
3.7	Résultat exceptionnel	27
3.8	Impôt sur les Sociétés	27
3.9	Crédit d'impôt recherche	27
3.10	Crédit d'impôt compétitivité emploi	27



4	Autres informations	28
4.1	Engagements hors bilan	28
4.1.1	Sûretés réelles accordées	28
4.1.2	Engagements pris en matière de retraite	28
4.2	Rémunération des dirigeants	29
4.3	Effectif	29
4.4	Honoraires des commissaires aux comptes	30

1 Faits caractéristiques

1.1 Evénements principaux de l'exercice

Tout au long de l'année 2016, KERLINK a communiqué sur les innovations technologiques développées ainsi que sur les nouveaux produits commercialisés, répondant à des besoins spécifiques et des problématiques complexes rencontrés par ses partenaires.

En début d'année 2016 la société a lancé son tout dernier équipement d'infrastructure innovant : la WIRNET IFEMTOCELL. Ce point d'accès indoor se caractérise par un design compact innovant et par des performances optimales. La sécurité du produit a été optimisée pour répondre aux exigences des opérateurs pour des déploiements à l'intérieur de bâtiments chez les professionnels ou les particuliers.

De janvier à juin 2016, la société a mené de front son projet d'introduction en bourse et la gestion de l'activité quotidienne déclinant ainsi le plan de marche stratégique mis en place en début d'année : financement et gestion de la croissance.

Le 29 mars 2016, lors de l'assemblée générale des actionnaires, la société a opéré une réduction de son capital, à une division par quatre de la valeur nominale de ses actions et à une transformation en Société Anonyme à conseil d'administration lors de son introduction en bourse.

La société a annoncé son projet d'introduction en bourse sur le marché Alternext Paris le 11 avril 2016.

Le succès de cette introduction, annoncée le 19 mai 2016, a permis à la société de réaliser une levée de fonds d'environ 12.8 M€, atteignant les 13.2 M€ après exercice partiel de l'option de surallocation.

Le prix de l'action à l'introduction a été fixé à 10.43 euros par action. Au total le nombre d'actions nouvelles émises dans le cadre de l'offre globale s'est établi à 1 016 453 (978 069 actions nouvelles + 38 384 actions nouvelles dans le cadre de l'exercice partiel de l'option de surallocation).

Le 24 mai 2016 a eu lieu la première cotation des titres de la société sur le marché Alternext de la bourse de Paris.

Conformément au plan de lancement de l'opération d'introduction en bourse, KERLINK a bénéficié du soutien de ses actionnaires historiques. Les obligations remboursables en actions émises en juin 2015 ont toutes été remboursées en actions ordinaires à la date de l'inscription des actions de la Société sur le marché Alternext, ces 244 488 actions ayant été remboursées au prix de l'introduction en bourse, pour un montant total de 2.55 M€.

En date du 18 mai 2016, la société a conclu un contrat de liquidité avec Louis Capital Market (LCM). Ce partenariat a pris effet lors de l'ouverture des négociations le 24 mai 2016.

Le 14 juin 2016, la société a annoncé le lancement de son projet pilote avec l'opérateur télécom TATA COMMUNICATIONS pour déployer les premiers réseaux dédiés à l'Internet des Objets en Inde.

Le 30 juin 2016, la société a annoncé la signature d'un partenariat technologique avec SEMTECH concernant la mise sur le marché d'une solution innovante de géolocalisation sans GPS.

Un contrat d'affacturage a été signé le 4 mars 2016

1.2 Evénements postérieurs à l'exercice

Nomination de Stéphane DEJEAN au poste de Directeur Marketing et Communication

En janvier 2017, Kerlink a recruté Monsieur Stéphane Dejean en qualité de Directeur Marketing & Communication et membre du comité de direction. Ses missions principales portent sur le renforcement du marketing stratégique, le développement du marketing produit, et l'accélération du marketing opérationnel et de la communication.

Créations d'une filiale aux Etats-Unis

Kerlink Inc., enregistrée dans l'Etat du Delaware aux États-Unis, a été constituée le 5 janvier 2017. Ses activités, basées à Chicago - Illinois, seront principalement axées sur les marchés américain et canadien, et appuieront progressivement le développement en Amérique du Sud.

Signature de contrat de financement

La signature d'un contrat de financement d'un montant d'1 million d'euros est attendue pour la deuxième quinzaine de mars 2017 entre la société et ses partenaires bancaires historiques.

La signature d'un contrat de Prêt à taux Zéro Innovation d'un montant d'1 million d'euros est attendue pour la deuxième quinzaine de mars 2017 entre la société et BPI France.

Projet d'augmentation de capital sur le marché Alternext à Paris

Afin de pouvoir financer la croissance et le développement de la Société, il a été décidé de lancer un processus d'augmentation de capital sur le marché Alternext à Paris.

1.3 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principes et méthodes relatifs aux postes du bilan et du compte de résultat sont exposés aux chapitres 2 et 3 de la présente annexe.

Les options exercées et les changements de méthodes intervenus sont détaillés ci-après.

1.3.1 Continuité d'exploitation

Les états financiers ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation.

1.3.2 Jugements et estimations comptables significatifs

En vue de la préparation des états financiers, la Direction peut être amenée à procéder à des estimations et à faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges, ainsi que sur les informations fournies dans les notes annexes.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances.

Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources.

L'utilisation d'estimations et d'hypothèses revêt une importance particulière, principalement pour :

- l'évaluation du résultat à l'avancement des contrats de travaux d'étude et de conception ;
- La valeur recouvrable des actifs incorporels et corporels ainsi que leur durée d'utilité ;
- L'évaluation des provisions et engagement sociaux ;
- Le crédit d'impôt recherche.

1.3.3 Principales méthodes ou options retenues

1.3.3.1 Chiffre d'affaires

Les principales natures de contrats recensées au sein de la Société correspondent à des contrats de vente de produits en série (Stations de bases, Gateways, concentrateurs...), des contrats de prestations de services correspondant essentiellement à des travaux d'études et de conception et des contrats de licences.

Contrats de vente de produits en série

Le chiffre d'affaires est reconnu lorsque la Société a transféré à l'acheteur la propriété des biens.

Contrats de travaux d'études et de conception

Le chiffre d'affaires résultant des opérations à long terme (PCG art.622-1) est comptabilisé suivant la méthode de l'avancement selon les modalités suivantes :

- Le pourcentage d'avancement correspond au rapport entre le coût des travaux et services exécutés à la date de clôture et le total prévisionnel des coûts d'exécution du contrat. Les charges financières sont exclues du rapport,
- Lorsque le résultat ne peut être estimé de façon fiable, aucun profit n'est dégagé. Ainsi, les produits dégagés à l'avancement sont normalement pris en compte dans la limite des coûts correspondants,
- Lorsque le résultat estimé à terminaison est négatif, la perte à terminaison sous déduction de la perte déjà comptabilisée est constatée sous forme de provision.

Contrats de licences

Les contrats de licences concernent exclusivement des logiciels. Le chiffre d'affaires relatif aux redevances perçues sur la base du nombre d'objets déployés est comptabilisé au fur et à mesure que celles-ci sont acquises.

1.3.3.2 Subventions finançant des dépenses de recherche et développement

Les subventions finançant des dépenses de recherche et développement sont assimilées à des :

- Subventions d'investissement lorsqu'elles concernent des coûts de développement immobilisés,
- Subventions d'exploitation dans le cas contraire.

Les subventions d'investissement sont étalées au rythme de l'amortissement des coûts de développement correspondant.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produits dès que les subventions sont acquises de manière certaine. Lorsqu'elles sont attribuées sous condition d'engagement de dépenses, elles sont comptabilisées en produits au rythme de l'engagement des dépenses correspondantes.

1.3.3.3 Coûts de développement

Les coûts de développement sont essentiellement des frais engagés pour développer des produits ou protocoles qui donnent lieu à un ou plusieurs brevets.

Les coûts de développement remplissant les critères de définition et de comptabilisation des immobilisations incorporelles générées en interne sont comptabilisés en immobilisations (PCG art.212-9).

Les coûts de développement activés sont uniquement les frais directement affectables à un projet, tels qu'ils résultent du suivi analytique des coûts par projets.

Les dépenses ultérieures à la mise en commercialisation des produits ou services issues de développement sont comptabilisées en charges.

Les coûts de développement sont évalués au coût de production. Les charges indirectes de production et les frais financiers sont exclus.

La Société analyse régulièrement le respect des critères d'activation. Ces frais sont maintenus à l'actif, tant que La Société conserve l'essentiel des avantages et des risques liés aux projets, et notamment lorsque La Société conserve la propriété intellectuelle et a accordé un droit temporaire d'utilisation et/ou d'exploitation des résultats des phases de développement.

Les frais activés sont amortis linéairement sur la durée d'utilisation attendue par la Société, qui correspond à la durée des avantages économiques futurs attendus. Cette durée est définie par projet, en fonction des caractéristiques économiques propres à chaque projet de développement.

1.3.3.4 Frais d'émission d'emprunt

Les frais d'émission d'emprunt sont répartis sur la durée de l'emprunt correspondant. Ce choix est conforme à la méthode préférentielle (CRC 99-02).

1.3.3.5 Crédit d'impôt recherche

Le produit de crédit d'impôt recherche est comptabilisé en moins de l'impôt sur les Sociétés.

1.3.3.6 Obligations remboursables en actions

Les obligations remboursables en actions sont classées en « autres fonds propres » dès lors que le remboursement s'effectue en actions nouvellement émises.

Les intérêts courus sont comptabilisés en autres dettes financières.

Au 31 décembre 2016, il n'y a plus d'obligations remboursables en actions car elles ont été converties au moment de l'introduction en Bourse sur Alternext Paris.

1.3.3.7 Engagements de retraite

Le montant correspondant aux engagements de retraite n'est pas comptabilisé conformément à l'option offerte (Code de Commerce, art.L123-13).



Ce montant évalué suivant la méthode des unités de crédit projetées est mentionné en annexe (Cf. 4.1.2).

1.3.3.8 Transactions en devises

Les opérations en devises étrangères sont converties en euro au taux de change en vigueur à la date d'opération. A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont converties en euro au cours de change de clôture. Les résultats de change en découlant sont reconnus sur le résultat de la période.



2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Tableau des immobilisations

Tableau n° 2054.

2.1.2 Tableau des amortissements

Tableau n° 2055.

2.1.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable (cf § 2.1.5).

2.1.3.1 Amortissements

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 - 3 ans
Brevets	Linéaire	10 ans
Droit d'utilisation de licences concédées	Linéaire	5 ans

2.1.3.2 Frais de recherche et de développement

Origine des dépenses	Charges	Immobilisations	Durée d'amortissement
Frais de personnel et amortissements des investissements :			
• Sur projet RD achevés en 2010		451 277	5 ans linéaire
• Sur projet RD achevés en 2012		921 344	3-5 ans linéaire
• Sur projet RD achevés en 2013		264 606	3-5 ans linéaire
• Sur projet RD achevés en 2014		419 001	5 ans linéaire
• Sur projet RD achevés en 2015		202 159	5 ans linéaire
• Sur projets RD achevés en 2016		1 210 129	3-5 ans linéaire
Total		3 468 516	

Le point de départ de l'amortissement économique correspond, depuis 2009, à la date d'achèvement de chaque projet.

Le point de départ de l'amortissement fiscal coïncide avec le point de départ de l'amortissement économique.

2.1.3.3 Immobilisations incorporelles en cours

Les immobilisations incorporelles en cours se décomposent comme suit :

- Coûts de développement :	1 794 603
- Logiciels :	<u>254 250</u>
	2 048 853

2.1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable (cf § 2.1.5).

2.1.4.1 Amortissements

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	9-14 ans
Matériel d'études	Linéaire	4 – 8 ans
Matériel divers	Linéaire	3 – 5 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 – 5 ans
Mobilier	Linéaire	2 – 5 ans

2.1.4.2 Immobilisations corporelles en cours

Les immobilisations corporelles en cours sont constituées exclusivement des coûts de production interne des bancs de tests pour 68 208 euros.

2.1.5 Tests de perte de valeur des actifs immobilisés

Des tests de perte de valeur sont réalisés pour les actifs immobilisés corporels et incorporels à durée de vie finie dès lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît. Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur comptable de l'actif à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de cession et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est fondée sur les flux de trésorerie futurs actualisés qui seront générés par ces actifs.

Les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois par année et chaque fois qu'il y a une indication que l'actif peut s'être déprécié.



2.1.6 Immobilisations financières

2.1.6.1 Titres de filiales et participations

Les titres de participation représentent des investissements durables qui permettent d'établir avec la participation des relations d'affaires, d'assurer son contrôle, ou d'y exercer une influence notable. Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition. Cette valeur est, le cas échéant, diminuée d'une provision pour dépréciation destinée à la ramener à sa valeur d'utilité, appréciée notamment par référence à la valeur intrinsèque et à la valeur de rendement.

Les créances rattachées à des participations sont comptabilisées à leur valeur nominale et sont ramenées à leur valeur d'utilité lorsque celle-ci leur devient inférieure.

L'ouverture de la filiale à Singapour en novembre 2015 se traduit par l'inscription des titres de participation pour 32 820 euros à l'actif du bilan, montant correspondant au capital de 50 000 \$ singapourien converti en euros, au taux de la devise au 31.12.2016.

Informations financières	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette					
Filiales et participations										
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessus (2) (3)										
1. Filiale (+50 % du capital détenu par la société)										
Kerlink Singapore PTE Ltd. (1)	50 000 \$	NA	100	32 820 €	32 820 €	1 13 287 \$				1 ^{ère} clôture au 31/12/16
2. Participations (à détenir) (10 à 50 % du capital détenu par la société)										

(1) Conversion en euros avec une parité de 1€ pour 1,5234 \$singapourien

2.1.7 Autres titres immobilisés

Suite à son introduction en bourse sur le marché Alternext Paris, la Société a signé le 19 mai 2016 un contrat de liquidité avec la société Louis Capital Market LLP pour favoriser la liquidité de l'action KERLINK.
Dans ce cadre, la Société a confié 200.000 euros à cet établissement afin que ce dernier prenne des positions à l'achat comme à la vente sur les actions de la Société. La part du contrat qui est investi en actions propres de la société par ce prestataire est comptabilisée en titres immobilisés pour leurs coûts d'acquisition. Au 31 décembre 2016, les actions propres s'élèvent à 101 K€. Le compte actions propres est composé de 6610 actions Kerlink avec une plus value latent de 1725 € au 31 décembre 2016.

La réserve de trésorerie liée au contrat de liquidité est présentée en trésorerie (pour un montant de 111 K€ au 31 décembre 2016).

2.1.8 Stocks

2.1.8.1 Etat des stocks

Catégorie de stocks	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières / composants	3 867 224	62 692	3 804 531
Produits semi-finis	2 564 305		2 564 305
Produits finis	1 827 743		1 827 743
Total	8 259 272	62 692	8 196 579

Méthode de dépréciation utilisée :

- Matières premières / composants : les articles à faible rotation font l'objet d'une dépréciation.
- Produits finis : une dépréciation est constatée lorsque la valeur vénale d'un produit, déduction faite des frais de vente, devient inférieure à son prix de revient stocké.

2.1.8.2 Matières premières et produits finis

Les stocks sont comptabilisés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Les stocks de matières premières et composants sont valorisés selon la méthode du CUMP (Coût Unitaire Moyen Pondéré). Les produits semi-finis, finis et en cours de production ont été évalués à leur coût de production standard. Une dépréciation est constituée chaque fois que la valeur de réalisation ou le cours du jour était inférieur à la valeur d'inventaire.

2.1.9 Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

2.1.9.1 Classement par échéance

Tableau n° 2057.

2.1.9.2 Produits à recevoir

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	2 107 300
Autres créances	45 142
Disponibilités	
Total	2 152 442

Les créances clients et comptes rattachés comprennent notamment les produits à recevoir sur contrat à long terme pour 928 947 euros (Cf. 3.2).



2.1.10 Comptes de régularisation

2.1.10.1 *Frais d'émission d'emprunts à étaler*

Sur option, les frais d'émission de l'emprunt BPI souscrit en 2014 sont inscrits à l'actif et étalés sur la durée de remboursement.

Le montant net au bilan ressort à 18 212 euros. L'amortissement 2016 est inscrit en « dotations aux amortissements d'exploitation » au compte de résultat pour 4 044 euros.

2.1.10.2 *Charges constatées d'avance*

Les charges constatées d'avance représentent 151 041 euros et sont essentiellement constituées de charges externes.

2.2 Passif

2.2.1 Tableau de variation des capitaux propres

	N-1	+	-	N
Capital	757 250	344 342	128 150	973 442
Primes d'émission, fusion...	1 446 478	12 835 846	1 503 776	12 778 548
Réserve légale et réserves statutaires	14 896			14 896
Autres réserves	258 988			258 988
Report à nouveau	(1 019 236)	(828 950)	(128 150)	(1 720 036)
Résultat	(828 950)	(1 337 093)	(828 950)	(1 337 093)
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées	18 754		6 251	12 503
Autres				
Total	648 181	11 014 145	681 077	10 981 248

2.2.2 Capital

2.2.2.1 Mouvements de l'exercice

Au 31 décembre 2016, le capital est composé de 3 605 341 actions de 0,27 euro de valeur nominale.

Plusieurs modifications ont eu lieu sur l'exercice:

- Réduction de capital décidée en AGE le 29.03.2016 par diminution de la valeur du nominal des actions de 1.30€ à 1.08€, puis multiplication par 4 du nombre d'actions en abaissant à 0.27€ la valeur nominale,
- la principale est liée à l'introduction en bourse (sur le marché Alternext) le 23.05.2016 avec constatation d'une augmentation de capital de 10 201 260 € par création de 978 069 actions de 0.27€ avec une prime d'émission de 9 937 181 € (les frais liés à l'IPO d'un montant total de 1 503 777€ ont été imputés en moins de la prime d'émission)
- conversion dans le même temps des 2 550 000€ d'ORA par création de 244 488 actions de 0.27€ avec une prime d'émission de 2 483 988 €

- nouvelle augmentation de capital le 24.6.2016 liée à la surallocation lors de l'introduction en Bourse : émission de 38 384 actions de 0.27 € avec une prime d'émission de 389 981 €,
- exercice en août 2016 de 3 600 BSPCE sur la base de 4 actions pour 1 bon de souscription pour une valeur globale de 28 584 € prime d'émission incluse.

	Nombre d'actions	Valeur en capital
Position début de l'exercice	582 500	757 250 €
Mouvements :		
- AGE du 29.03.2016 : réduction de capital		-128 150 €
- AGE du 29.03.2016 : conversion des actions * 4	+ 1 747 500	
- Introduction en Bourse le 23.05.2016	+ 978 069	+264 078 €
- Transformation consécutive des ORA en actions	+ 244 488	+66 012 €
- Surallocation à l'intro en bourse le 24.06.2016	+ 38 384	+ 10 364 €
- Transformation BSPCE en action (1 pour 1) en août 2016	+ 14 400	+ 3 888 €
Position fin de l'exercice	3 605 341	973 442 €

2.2.2.2 Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE)

La présidence de la société a émis, sur autorisation de l'assemblée générale des actionnaires, 2 séries de BSPCE:

- **Avril 2013 :**

Emission de 22 500 bons en faveur des salariés attribués gratuitement, dont 5 100 supprimés et 3 600 exercés au mois d'août 2016. Le solde des 13 800 bons est exerçable à compter du:

- 12 avril 2016 à hauteur de 4 600 bons
- 12 avril 2017 à hauteur de 4 600 bons
- 12 avril 2018 à hauteur de 4 600 bons

Les droits à exercer les BSPCE nés au titre d'une période mais non utilisés au titre de cette période, se cumuleront avec ceux nés au titre des périodes suivantes, et seront ouverts jusqu'au 12 avril 2023.

Un bon permet de souscrire quatre actions ordinaires de la société. Les bons seront exerçables en totalité dans les cas de rachat, d'absorption de la société par une autre société, de fusion, avec une ou plusieurs autres sociétés dans une société nouvelle ou de scission au profit de sociétés existantes ou nouvelles.

Le prix d'exercice des BSPCE est fixé à 7,94 euros.

- **Juin 2015 :**

Emission de 15 000 bons en faveur des salariés dont 5 000 ont été attribués avant le 31 décembre 2015 et exerçables à compter du :

- 29 juin 2018 à hauteur de 1 667 bons
- 29 juin 2019 à hauteur de 1 667 bons
- 29 juin 2020 à hauteur de 1 666 bons

Les droits à exercer les BSPCE nés au titre d'une période mais non utilisés au titre de cette période, se cumuleront avec ceux nés au titre des périodes suivantes, et seront ouverts jusqu'au 29 juin 2025.

Un bon permet de souscrire une action ordinaire de la société. Les bons seront exerçables en totalité dans les cas de rachat, d'absorption de la société par une autre société, de fusion, avec une ou plusieurs autres sociétés dans une société nouvelle ou de scission au profit de sociétés existantes ou nouvelles.

Le prix d'exercice des BSPCE est fixé à 10 euros.

2.2.3 Autres capitaux propres

2.2.3.1 Evaluations fiscales dérogatoires

• Résultat de l'exercice	-	1 337 093
• Impôt sur les bénéfices à 33,1/3 %	+	0
• Résultat avant impôt	-	1 337 093
• Variation des provisions réglementées	-	6 251
• Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires	-	1 343 344

- Les provisions réglementées sont exclusivement constituées des amortissements dérogatoires correspondant à la différence entre l'amortissement économique des frais de développement et l'amortissement fiscal minimum linéaire. Ce décalage ne porte que sur les projets de développement concernés par l'amortissement suivant des unités d'œuvre avant le 1^{er} janvier 2015 et objets d'un changement d'estimation avec effet prospectif le 1^{er} janvier 2015.

2.2.4 Autres fonds propres

2.2.4.1 Obligations remboursables en actions (ORA)

La société a émis 255 000 obligations remboursables en actions, au prix unitaire de 10 euros, pour un montant total de 2 550 000 euros (Cf. 1.1). Ces obligations ont été intégralement souscrites.

Les principales caractéristiques des ORA sont les suivantes :

- 255 000 Obligations émises au prix de 10€ chacune
- Durée de 18 mois : fin le 31 décembre 2016
- Remboursable en actions d'une valeur nominale de 1,30€
- Intérêt fixe annuel de 23%

Le contrat prévoit en outre deux cas de remboursement anticipé:

- augmentation de capital en numéraire ou en nature supérieur à 3 000 000 euros avec un prix par action supérieur au prix de référence,
- acquisition d'au moins 95% des actions de la société, en ce inclus les actions issues du remboursement des obligations, à l'issue d'une offre d'achat acceptée par des associés représentant plus de 75% du capital de la société (cession de contrôle) avec un prix par action supérieur au prix de référence.

Dans l'un de ces deux cas, le nombre d'actions à remettre à chaque porteur d'obligations est d'une action pour un nombre d'ORA correspondant au rapport entre:

- le prix unitaire de la souscription à l'augmentation de capital ou le prix unitaire d'action en cas de cession de contrôle,
- et le prix de référence (10 euros).

L'ensemble des obligations ont été converties en actions au moment de l'introduction en bourse sur le marché Alternext (cf 2.2.2).

2.2.4.2 Classement par échéance

Autres fonds propres	Total	< 1 an	1 – 5 ans	+ 5 ans
Avances remboursables Bretagne	37 500	8 333	29 167	
Avances prospection Coface	48 592	48 592		
Total	86 092	56 925	29 167	

2.2.5 Provisions pour risques et charges

2.2.5.1 Tableau des provisions pour risques et charges

	Montant au début de l'exercice	Constitution par fonds propres	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reprises par fonds propres	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques	84 621		60 036	69 687	1 383		73 587
Provisions pour charges	2 000		1 092				3 092
Total	86 621		61 128	69 687	1 383		76 679

La société constate une provision à la clôture pour chaque événement qui remplit l'ensemble des conditions suivantes :

- Existence d'une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement antérieur à la clôture ;
- Probabilité ou certitude qu'une sortie de ressources au bénéfice de tiers sera nécessaire pour éteindre l'obligation sans contrepartie après la date de clôture;
- Valorisation estimée de façon fiable.

Provision pour garantie

Une provision est constituée pour les charges à engager dans les années à venir au titre de la garantie du matériel vendu. Les coûts engagés correspondent à la main-d'œuvre, et au coût des pièces détachées.

L'estimation de la valorisation des provisions est revue lors de chaque clôture. Les provisions sont maintenues tant que la société n'est pas en mesure de statuer clairement et avec certitude sur leur dénouement.

La provision pour risques recouvre principalement:

- une provision pour garanties données aux clients à hauteur de 36 986 €,
- et une provision perte de change de 36 691 €.

La provision pour charges concerne la provision pour faire face aux obligations relatives au traitement des déchets électroniques.

2.2.6 Dettes financières

2.2.6.1 Classement par échéance

Rubriques	Total	< 1 an	1 à 5 ans	>5 ans
Emprunts bancaires	216 684	135 753	80 117	814
Emprunts BPI taux 0	1 244 800	231 600	963 200	50 000
Sous-total	1 461 484	367 353	1 043 317	50 814
Ouverture de crédit	386 247	386 247		
Agios courus	827	827		
Sous-total	387 074	387 074		
Total	1 848 558	752 158	1 043 317	50 814

2.2.7 Autres dettes

2.2.7.1 Classement par échéance

Tableau n° 2057.

2.2.7.2 Charges à payer

Charges à payer	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	827
Emprunts et dettes financières divers	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	94 192
Dettes fiscales et sociales	630 867
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	66 067
Total	791 953

2.2.8 Comptes de régularisation

2.2.8.1 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance se détaillent comme suit:

- Etudes ou livraisons facturées d'avance pour 592 943 euros,
- Subventions d'exploitation reçues d'avance relatives à des programmes de recherche non immobilisés pour 95 638 euros,
- Contrats à long terme 3 424 euros.

Il convient de noter que les subventions de recherche précitées sont appréhendées en produits d'exploitation au rythme de l'engagement des dépenses subventionnées (Cf. 1.3.2.2).

3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 Ventilation du chiffre d'affaires

Secteur d'activité / Marché géographique	Montant	Pourcentage
Production vendue (biens) / France	8 832 512	62%
Production vendue (biens) / UE & Export	3 706 055	26%
Production vendue (services) / France	1 239 809	9%
Production vendue (services) / UE & Export	380 817	3%
Total	14 159 193	100%

3.2 Contrats à long terme

Le chiffre d'affaires résultant des opérations à long terme est comptabilisé suivant la méthode de l'avancement (Cf. 1.3.2.1).

Au 31 décembre 2016, la société dispose d'un contrat en cours dont la marge est reconnue suivant la méthode de l'avancement. Ces contrats ne font pas l'objet de provisions pour pertes à terminaison.

3.3 Production immobilisée

La production immobilisée de 2 492 790 euros est constituée des coûts de main d'œuvre et coûts d'investissements directement affectables aux éléments suivants :

- Coûts de développement de produits et logiciels (Cf. 1.3.2.3)	1 739 927
- Coûts de fabrication de bancs de tests	397 537
- Coûts de mise en place du système d'information	355 326

Les frais financiers sont exclus.

3.4 Subventions d'exploitation

La société participe à des projets collaboratifs bénéficiant de subventions publiques accordées sur justification de dépenses engagées.

Les subventions sont rapportées au résultat au rythme de l'engagement des dépenses correspondantes (Cf. 1.3.2.2), soit 61 040 euros en 2016.

Les décalages entre le rythme de reconnaissance des subventions et leur rythme d'encaissement se traduisent au bilan de la manière suivante :

- Produits constatés d'avance : 95 638
- Autres créances : 21 540
- Les autres subventions d'exploitation (1 900 €) sont relatifs à des aides liées à l'embauche.

3.5 Transfert de charges

Le total des transferts de charges atteint 1 737 006 € et concerne :

- Des refacturations de composants aux sous traitants 1 718 818 €
- Des transfert de charges externes 752 €
- Des remboursements d'IJ, prévoyance et avantages en nature : 17 436 €

3.6 Résultat financier

Le résultat financier est de -376 644 euros et se décompose en:

Produits financiers	<u>71 177 €</u>
- Gains de change	67 145 €
- Produits financiers divers	2 648 €
- Reprise provision prime de non conversion	1 384 €
Charges financières	<u>447 821 €</u>
- Charge d'intérêts sur les obligations convertibles	231 387 €
- Intérêts sur emprunts	8 797 €
- Agios bancaires	2 721 €
- Intérêts sur cession Dailly	1 912 €
- Charge financière sur affacturage	19 094 €
- Dotation provision perte de change	36 691 €
- Pertes de change	147 219 €



3.7 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de +18 844 euros correspond principalement à:

- la reprise sur amortissements dérogatoires	+ 6 251 €
- du boni sur actions propres	+ 12 594 €

3.8 Impôt sur les sociétés

Le déficit fiscal reportable à fin 2016 est de 7 097 504 euros.

3.9 Crédit d'impôt recherche

Le crédit d'impôt recherche (CIR) comptabilisé dans les comptes de la société à la clôture de l'exercice s'élève à 608 510 euros.

Il est calculé sur la base des dépenses de recherche et développement de 2016.

3.10 Crédit d'impôt compétitivité emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) comptabilisé dans les comptes de la société à la clôture de l'exercice s'élève à 69 422 euros.

Il est calculé sur la base des rémunérations brutes inférieures ou égales à 2,5 fois le SMIC et versées au titre de l'année civile 2016.

Cette somme est inscrite en moins des charges sociales au compte de résultat et est imputée en moins du poste « Etat - impôt sur les sociétés à payer » en dettes sociales et fiscales au bilan.

Ce « produit » correspond au crédit d'impôt qui va être demandé à l'occasion de la déclaration du solde de l'impôt sur les sociétés.

Le CICE a permis notamment de participer partiellement au financement en matière d'investissement en recherche et développement, de formation et de recrutement.

4 Autres informations

4.1 Engagements hors bilan

4.1.1 Sûretés réelles accordées

Engagements financiers donnés et reçus sur emprunts

Les emprunts précisés ci-dessous dans les engagements donnés figurent déjà au bilan de la Société et sont juste récapitulés dans le tableau qui suit car ils sont garantis par des sûretés.

Les engagements reçus correspondent aux garanties de BPI France Financement sur les emprunts contractés de la Société dans la limite d'une certaine quotité.

En milliers d'€	2016	2015
Engagements donnés (cautions, nantissement de fonds de commerce)	562	702
Engagements reçus – garantie BPI France Financement	185	185

Dans le cadre de certains financements la Société a consenti un nantissement de fonds de commerce au profit des établissements prêteurs concernés pour garantir le remboursement des dits prêts.

4.1.2 Engagements pris en matière de retraite

Engagements retraite	Provision né	Non provision né	Total ⁽¹⁾
I. D. R.		224 025	224 025

(1) dont engagements contractés au profit des dirigeants : néant

— Description des méthodes actuarielles et principales hypothèses économiques retenues :

L'engagement de retraite est calculé selon la méthode *des unités de crédits projetés*.

- Table de mortalité appliquée- statistiques INSEE TD 2008-2010
- Taux d'actualisation : 1,31 %
- Taux d'évolution des rémunérations : 2 %



- Table de turn-over : faible
- Taux de charges patronales : 45%
- Nombre de trimestres à cotiser selon la législation en vigueur

4.2 Rémunération des dirigeants

Les rémunérations brutes allouées aux membres des organes de direction s'élèvent à 535 332 € au 31 décembre 2016.

Les jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration sont de 24000 €.

4.3 Effectif

L'effectif salarié moyen annuel est de 64 salariés. L'effectif au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

Effectif moyen	64		
Effectif au 31/12/2016	78		
Répartition des effectifs par directions	Non cadres	Cadres	Total
Direction générale		2	2
Direction Administrative et Financière	4	4	8
Direction des Ressources Humaines		1	1
Direction des Systèmes d'Information		2	2
Direction Commerciale et Marketing	2	10	12
Direction de la Production	4	6	10
Direction des achats	4	2	6
Direction Recherche et Développement	2	23	25
Direction Services Clients	2	7	9
Direction Programmes		3	3
	18	60	78

4.4 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux comptes figurant au compte de résultat se ventilent comme suit:

En milliers d'€		Emmanuel BOURGEOIS	2 & 2 Audit	DELOITTE	Total
2016	Certification des comptes et examen semestriel limité des comptes individuels	-	12	24	36
	Services autres que la certification des comptes (SAAC)	-	-	-	-
2015	Certification des comptes et examen semestriel limité des comptes individuels	9	-	-	9
	Services autres que la certification des comptes (SAAC)	-	-	-	-

Deloitte & Associés a été nommé comme Co-Commissaire aux Comptes par l'AG du 19/01/16. 2&2 Audit, représenté par Emmanuel BOURGEOIS, a été nommé par l'AG du 29/03/2016.

Désignation de l'entreprise		SA KERLINK		31122016		Néant ☐			
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						Consolidées à son rétroactif pratiqué au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence			
						Acquisitives, cédations, apports et versements de poste à poste			
ENCOPE	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	2258388	D8		D9	1210129	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	1516274	KE		KF	2820751	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	LI		IJ		IK		
		Sur sol d'autrui	MI		KM		KN		
		Installations générales, agencement et aménagement des constructions	M2		KP		KQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		M3		KS	649993	KT	KU	505966
		Installations générales, agencement, aménagement divers		KV	36224	KW		KX	4613
		Matériel de transport *		KY		KZ		LA	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	258826	LC		LD	54261	
		Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours	LH	149174	LI		LJ	397537		
	Avances et acomptes	LK		LL		LM			
	TOTAL III	LN	1094217	LO		LP	962379		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T		
		Autres participations	8U	46979	8V		8W		
Autres titres immobilisés		IP	7295	IR		IS	101390		
Prêts et autres immobilisations financières		IT	51395	IU		IV	286761		
TOTAL IV		LQ	105669	LR		LS	388152		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		OG	4974549	OH		OJ	5381411		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Dénominations		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice			
		par virement de poste à poste		par cession à des tiers ou mise en service ou résultat d'une mise en équivalence		Retroactives liées * ou évaluées par mise en équivalence			
						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
ENCOPE	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CO		DO	3468517	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	1694580	IV		LW	2642446	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		
		mat. genc. agenc. et am. des constructions	IS		MG		MH		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	1155959	
		Autres	mat. genc. agenc. am. agencement divers	IU		MM		MN	40837
			Matériel de transport	IV		MP		MQ	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	313087	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours	MY	478503	MZ		NA	68208		
	Avances et acomptes	NC		ND		NE			
	TOTAL III	IV	478503	NG		NH	1578093		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		OU		MT		
		Autres participations	IO	14158	OX		OY	32820	
Autres titres immobilisés		II		OB		OC	108685		
Prêts et autres immobilisations financières		IE		OE		OF	338156		
TOTAL IV		IB	14158	NI		NK	479662		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	2187241	OK		OL	8168719		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SA KERLINK		31122016		Néant ☐ *					
CADRE A									
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice					
		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY	1477563	IL	426103	EN	1903666		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	64511	PF	114367	PH	178878		
Terrains		PI		PJ		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PU			
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PY			
Installations techniques, matériel et outillage montés		PZ	288607	QA	146946	QC	435553		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	3296	QE	4884	QG	8180		
	Acquisitions de transport	QH		QI		QK			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	179293	QM	35709	QO	215002		
	Emménagements récupérables et divers	QP		QR		QT			
TOTAL III		QU	471196	QV	187541	QW	658737		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	2013271	ØP	728011	ØQ	2741282		
CADRE B									
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissement TOTAL I	M9	N1	N2	N3	6251	N4	N5	N6	-6251
Autres immob. incorp. TOTAL II	N7	N8	P6	P7		P8	P9	Q1	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5		Q6	Q7	Q8	
Constructions	sur sol propre	R1	R2	R3		R4	R5	R6	
	sur sol d'autrui	R7	R8	R9		S1	S2	S3	S4
inst. gènes, agenc. et am. des constr.	S5	S6	S7		S8	S9	T1	T2	
inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5		T6	T7	T8	T9	
Autres immobilisations corporelles	inst. gènes, agenc. am. divers	U1	U2	U3		U4	U5	U6	U7
	matériel de transport	U8	U9	V1		V2	V3	V4	V5
	mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8		V9	W1	W2	W3
	emménagements récup. et divers	W4	W5	W6		W7	W8	W9	X1
TOTAL III	X2	X3	X4		X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL				NM			NO	
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	6251	NT	NU	NV	-6251
Total général au verse (NP + NQ + NR)	NW	Total général au verse (NS + NT + NU)		NY	6251	Total général au verse (NW - NY)	NZ		-6251
CADRE C									
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer		22256				Z9		4044	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SA KERLINK		31122016		Néant ☐ *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	338156	UV		UW	338156
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	293594		293594		
	Autres créances clients	UX	4808675		4808675		
	Créance représentative de titres (provision pour dépréciation prévue ou remise en garantie * (antérieurement constatée * UO	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	677932		677932	
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1018241		1018241	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP	21540		21540	
	Groupe et associés (2)	VC	74340		74340		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	805226		805226		
	Charges constatées d'avance	VS	151041		151041		
	TOTALUX		VT	8188748	VU	7850592	VV
REVENUS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	387074		387074		
	à plus d'1 an à l'origine	VH	1461483		367352	1043317	50813
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	5712954		5712954		
Personnel et comptes rattachés		8C	364341		364341		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	406023		406023		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	250236		250236		
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	115452		115452		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	30037		30037		
Groupe et associés (2)		VI					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	342471		342471		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L	692004		692004		
TOTALUX		VY	9762079	VZ	8667948	1043317	50813
REVENUS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	55000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	244933		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

KERLINK

Société Anonyme

1 rue Jacqueline Auriol
35325 Thorigné-Fouillard

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

Deloitte & Associés

185 avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine
Membre de la Compagnie régionale de Versailles

2&2 Audit

44 rue de Rennes
35138 Betton
Membre de la Compagnie régionale de Rennes

Deloitte & Associés

185 avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine
Membre de la Compagnie régionale de Versailles

2&2 Audit

44 rue de Rennes
35138 Betton
Membre de la Compagnie régionale de Rennes

KERLINK

Société Anonyme

1 rue Jacqueline Auriol
35 325 Thorigné-Fouillard

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société KERLINK, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les notes 1.3.3.3 et 2.1.3.2 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des frais de développement.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités d'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur actuelle et nous nous sommes assurés que les notes 1.3.3.3 et 2.1.3.2 de l'annexe fournissent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Rennes et Betton, le 29 mars 2017

Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

2&2 Audit

Guillaume RADIGUE
Associé

Emmanuel BOURGEOIS
Associé

28. GLOSSAIRE

3GPP	<i>3rd Génération Partnership Project</i> Coopération entre organismes de standardisation en télécommunications tels que l'UIT (union internationale des télécommunications), l'ETSI (Europe), l'ATIS (Amérique du Nord) et le TTA (Corée du Sud), etc., qui produit et publie les spécifications techniques pour les réseaux mobiles de 3e (3G) et 4e générations (4G). 3GPP assure par ailleurs la maintenance et le développement de spécifications techniques pour les normes mobiles de la famille GSM, notamment pour le GPRS, l'EDGE, l'UMTS, le LTE et le LTE Advanced.
AFNOR	Association Française de NORmalisation Organisation officielle en charge des normes en France.
AMR	<i>Automatic Meter Reading</i> : lecture automatique des compteurs Télétransmission automatique qui permet de relever la consommation en eau ou en énergie d'un compteur et d'envoyer les données à une centrale, dans le but d'établir des facturations, des diagnostics, etc.
Big data	Mégadonnées désignent des ensembles de données qui deviennent tellement volumineux qu'ils en deviennent difficiles à travailler avec des outils classiques de gestion de base de données ou de gestion de l'information.
CEN/CENELEC	Le CEN (Comité Européen de Normalisation) et le CENELEC (Commission Européenne de Normalisation ELEctrique) forment ensemble une institution de normalisation européenne (CEN/CENELEC) qui promulgue des normes européennes (EN).
Cloud	Littéralement le nuage, est l'exploitation de la puissance de calcul ou de stockage de serveurs informatiques distants par l'intermédiaire d'un réseau, généralement l'internet.
Device	Appareil ou périphérique.
DNS	<i>Domain Name System</i> Protocole qui permet d'associer un nom de domaine à une adresse IP, ce qui évite aux utilisateurs d'entrer une adresse IP dans la barre de leur navigateur.
Gateway	Littéralement porte ou passerelle, dispositif destiné à connecter des réseaux de télécommunication ayant des architectures différentes ou des protocoles différents, ou offrant des services différents.
IEEE	<i>Institute of Electrical and Electronics Engineers</i> : Institut des ingénieurs électriciens et électroniciens Association professionnelle constituée d'ingénieurs électriciens, d'informaticiens, de professionnels du domaine des télécommunications, etc. et qui compte plus de 400 000 membres à travers le monde. L'organisation a pour but de promouvoir la connaissance dans le domaine de l'ingénierie électrique (électricité et électronique).
IoT	<i>Internet Of Things</i> ou Internet des Objets en français (IDO)

IP	<i>Internet Protocole</i> : protocole internet Famille de protocoles de communication de réseaux informatiques conçus pour être utilisés par Internet. Ils permettent un service d'adressage unique pour l'ensemble des terminaux connectés. L'adresse IP est un numéro d'authentification qui est attribué à chaque appareil connecté à un réseau informatique.
LBS	<i>Location Base Services</i> : Service de localisation Services basés sur de la programmation informatique qui permet de localiser une personne ou un objet.
LoRa™	Technologie permettant la communication à bas débit, par radio, d'objets communicants. Semtech, fournisseur de semi-conducteurs, promeut cette technologie grâce à la LoRa Alliance créée en 2015.
LPWAN	<i>Low Power Wide Area Network</i> : Réseau à longue portée et faible consommation Dans le domaine de l'IoT, réseau adapté pour des communications éloignées, à faible débit et pour des objets dotés de capteurs connectés à une batterie.
LTE	<i>Long Term Evolution</i> Evolution des normes de téléphonie mobile GSM/EDGE, CDMA2000, TD-SCDMA et UMTS, définie par le consortium 3GPP.
M2M	<i>Machine to Machine</i> : communication de machine à machine Utilisation des télécommunications et de l'informatique pour permettre des communications entre machines, et ceci sans intervention humaine.
MTC	<i>Machine Type Communication</i> Evolution de la norme LTE définie par le 3GPP pour l'utilisation des réseaux 3G et 4G dans le domaine de l'IoT
RAN	<i>Radio Acces Network</i> Partie radio d'un système de télécommunication mobile. Réseau qui se trouve entre un objet accessible à distance et le cœur de réseau, et permet de communiquer avec ce dernier.
Roaming	Capacité d'un objet communicant de passer de son réseau nominal à un autre réseau géré par un opérateur tiers
Smart cities	Villes intelligentes ou territoires intelligents au sens large. Ville ou territoire utilisant les technologies de l'information et de la communication pour améliorer la qualité des services ou encore réduire ses coûts.
Smart meter	Compteur intelligent Compteur énergétique capable de suivre en détail, et souvent en temps réel, la consommation d'un bâtiment, d'une entreprise ou d'un foyer. Il est communicant et transmet par différents canaux (courant porteur, internet, téléphone) les informations recueillies.

Smart grid	Réseau de distribution intelligent Réseau qui utilise des technologies informatiques de manière à optimiser la production, la distribution, la consommation et qui a pour objectif d'optimiser l'ensemble des mailles du réseau (du producteurs aux consommateurs) afin d'améliorer l'efficacité énergétique de l'ensemble.
SIM	<i>Subscriber Identity Module</i> Puce contenant un microcontrôleur et de la mémoire.
UDP	<i>User Datagram Protocol</i> Un des principaux protocoles de télécommunication utilisés par Internet. Le rôle de ce protocole est de permettre la transmission de données de manière très simple entre deux entités, chacune étant définie par une adresse IP et un numéro de port.
UNB	<i>Ultra Narrow band</i> : bande (radio) très étroite Dans le domaine de l'IoT, principe de transmission sur canal très étroit, à débit fixe.
WMbus	Wireless Meter bus Standard radio Européen pour la collecte à distance des compteurs de gaz et d'eau.